

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Ministère des Affaires
Economiques et de la
Promotion des Secteurs
Productifs



Ministère de l'Intérieur et de
la Décentralisation

Stratégie de Croissance Régionale Accélérée et de Prospérité Partagée du BRAKNA

Rapport final

Avril 2021



Mise en œuvre par:
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sommaire

Liste des abréviations.....	5
RESUME EXECUTIF	7
INTRODUCTION.....	14
I.DONNEES GENERALES SUR LA REGION	16
1.Données géographiques	16
2.Données démographiques.....	18
3.Activités économiques et emploi.....	18
II.PROFIL REGIONAL DE LA PAUVRETE.....	21
1.Principaux indicateurs de la pauvreté.....	21
2.Analyse spatiale de la pauvreté.....	21
3.Analyse selon les caractéristiques des ménages.....	22
4.Principaux indicateurs de l'extrême pauvreté	23
5.Caractéristiques des logements et accès aux services de base	24
III.ANALYSE DES CAPACITES DES ACTEURS	26
III.1. L'administration territoriale.....	26
III.2. Le Conseil Régional.....	27
III.3 Les communes.....	27
III.4. Les services déconcentrés de l'Etat.....	31
IV.CARTOGRAPHIE DES INTERVENANTS.....	33
V.DIAGNOSTICS SECTORIELS	36
A.EDUCATION	36
1.L'analyse globale des scolarisations et de leur évolution.....	36
2.Analyse de la couverture scolaire	38
3.Offre scolaire	41
4.Gestion du système éducatif	43
B.SANTE.....	45
a. Profil épidémiologique	45
b.Système de santé régional.....	47
c.Couverture sanitaire et situation des infrastructures	49
d.Les ressources humaines	50
C.HYDRAULIQUE	52
1.Potentialités en ressources hydriques de la région.....	52
2.Infrastructures d'approvisionnement en eau potable.....	53
3.Ouvrages de mobilisation des eaux de surface	54
4.Principales utilisations de l'eau.....	54

D.AGRICULTURE	57
1.Potentialités agricoles de la région.....	58
2.Structures d'appuis spécialisées.....	62
E.ELEVAGE	66
1.Potentiel de la région en matière d'élevage.....	66
2.Zones pastorales :.....	66
3.L'aviculture	67
4.Services d'appui :	67
5.Valorisation des sous-produits :	68
6.Niveau pauvreté des éleveurs	68
7.La pêche fluviale.....	69
F.RESSOURCES ENVIRONEMENTALES.....	70
G.ECONOMIE URBAINE	71
H.INFRASTRUCTURES ROUTIERES.....	74
I.ENERGIE.....	75
J.NOUVELLES TECHNOLOGIES	76
K.URBANISME	78
L.SOCIETE CIVILE	80
VI.CONCLUSION DES DIAGNOSTICS.....	82
VII.PRIORISATION DES ODDS	89
VIII.POTENTIEL DE CROISSANCE REGIONALE.....	93
IX.VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS	95
A.LA VISION DE LA SCRAPP	95
B.OBJECTIFS ET ORIENTATIONS	95
X.PLAN D'ACTIONS 2021-2025	99
A.Promouvoir une croissance économique, forte inclusive et durable.....	99
A.1. Développer une agriculture productive.....	99
A.2. Promouvoir un artisanat compétitif	101
A.3. Valoriser le capital animal.....	102
A.4. Développement des activités économiques	103
A.5. Développement d'un tourisme orienté vers la demande locale et étrangère.....	104
A.6. Développement de la pêche continentale.....	104
A.7. Mise en valeur du potentiel minier	105
A.8. Promotion des PME	105
A.9. Développement des mécanismes de financement	106
A.10. Assurer l'accès de tous à l'énergie	106
A.11. Développer les infrastructures hydrauliques.....	107
A.12. Promotion des infrastructures de transport	108

A.13. Promouvoir l'accès aux NTICs	109
B.DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	110
B.1. Garantir l'accès à une éducation de base de qualité	110
B.2. Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire.....	112
B.3. Développer un enseignement professionnel orienté vers les besoins locaux	113
B.4. Garantir l'accès à un enseignement préscolaire et originel de qualité et réduire l'analphabétisme.	114
B.5. Améliorer l'accès à la santé	114
B.6. Promotion de l'emploi.....	116
B.7. Promotion de la culture et de la jeunesse	116
B.8. Protection sociale, égalité, genre enfance et famille.....	117
C.RENFORCER LA GOUVERNANCE	117
C.1. Développement Urbain	117
C.2. Promotion de la société civile	118
C.3. Promotion féminine.....	118
C.4. Développement des collectivités territoriales.....	119
C.5. Aménagement du Territoire.....	120
C.6. Protection et valorisation des ressources naturelles.....	120
C.7. Mise en place d'un dispositif de pilotage et suivi-évaluation.....	121
XI.SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION	122
A.Le dispositif institutionnel :	122
B.Les indicateurs de suivi	123
C.Les outils de reporting	124
Tableau priorisation des ODDs du Brakna	125
XII.MATRICE PLAN D'ACTIONS SCRAPP BRAKNA POUR LA PERIODE 2021-2025	130
XIII.CADRE LOGIQUE SCRAPP BRAKNA	146
BIBLIOGRAPHIE	167

Liste des abréviations

AGR	: Activités Génératrices de Revenus
APE	: Adduction d'Eau Potable
AS	: Auxiliaire de Santé
BT	: Basse Tension
CDD	: Caisse des Dépôts et de Développement
CFPP	: Centre de formation et de perfectionnement professionnel
CFPR	: Centre de Formation des Producteurs Ruraux
CPB	: Casier Pilote de Boghé
CRD	: Commission Régionale de Développement
CS	: Centre de Santé
CSA	: Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DHA	: Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DGCT	: Direction Générale des Collectivités Territoriales
DPCSE	: Direction des Politiques, de la Coopération, du Suivi et de l'Evaluation
DRAS	: Direction régionale de l'action sanitaire
DREN	: Direction Régionale de l'Education Nationale
DSPE	: Délégation du Service Public d'Electricité
ENI	: Ecole Nationale des Instituteurs
EPCV	: Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
ERSIP	: Enquête Régionale sur le suivi des Indicateurs de Performance
GTR	: Groupe de Travail Régional
Ha	: Hectares
HTA	: Hypertension artérielle
IDEN	: Inspecteurs départementaux de l'éducation nationale
IE	: Infirmier d'Etat
IMS	: Infirmier médicaux Sociaux
INAP	: Institut national de promotion de la formation technique et professionnelle
IRA	: Infection respiratoire aigues
KVA	: Kilo Volt Ampère
KWH	: Kilo Watt Heure

LFTP	: Lycée de Formation Technique et Professionnelle
MAEPSP	: Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Investissements Privés
MASEF	: Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MDR	: Ministère du Développement Rural
MICS	: Enquête Mauritanienne à Indicateurs Multiple
MIDEC	: Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et l'Organisation de l'Administration Centrale de son Département
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OMVS	: Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONS	: Office National de la Statistique
ONSER	: Office National des Services d'Eau
PATAM	: Projet d'Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie
PARIIS	: Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PDIAIM	: Projet de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie
PEM	: Point d'eau moderne
PNDS	: Projet National de Développement Sanitaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCB	: Péripneumonie contagieuse bovine
PRIP	: Programme d'Investissement Prioritaire
PRODEF	: Projet de Renforcement de la Décentralisation et des Finances Publiques
PRLP	: Programme Régional de Lutte contre la Pauvreté
PRODEFI	: Programme de développement des filières
PRAPS	: Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
P2RS	: Programme de Renforcement de la Résilience à la Sécurité Alimentaire
PS	: Poste de Santé
SNDE	: Société Nationale d'Eau
SOMAGAZ	: Société mauritanienne de gaz butane

RESUME EXECUTIF

La Stratégie Régionale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée de la Région du Brakna (SCRAP) traduit la volonté des pouvoirs publics et les aspirations des populations de cette région pour amorcer un processus de développement permettant à l'horizon 2030 d'atteindre les objectifs nationaux en matière de prospérité économique d'accès aux services sociaux de qualité et de bonne gouvernance.

Les objectifs de cette stratégie ont été définis sur la base des potentialités de la région, l'état des lieux des secteurs socio-économiques et des opportunités existantes.

La région fait face à un ensemble de défis qui entravent son développement et affectent les conditions de vie des populations pauvres. Le taux de pauvreté selon les données de 2014 est de 43,3% alors que celui de l'extrême pauvreté est de 24,6%.

Sur le plan d'urbanisme, la sédentarisation anarchique a conduit à la création de certaines localités sous-peuplées, plus de 70% des localités ont moins de 400 habitants. Cette sédentarisation anarchique est l'une des principales causes de la médiocrité du système éducatif, de la santé et des services d'eau potable. Les activités économiques ont été aussi affectées par ce phénomène de paupérisation qui entrave le développement du marché local.

Les résultats du diagnostic du secteur de l'éducation au Brakna montrent l'existence d'une forte demande se traduisant par le nombre relativement élevé des enfants en âge de scolarisation alors que l'offre scolaire reste faible. Au moment où le nombre d'élèves du fondamental a presque doublé en 18 ans, le nombre d'écoles a plutôt diminué, créant ainsi une forte pression sur le personnel enseignant dont l'effectif lui aussi n'a que peu évolué. Les ratios élèves par enseignant et élèves par classe indiquent l'existence d'un sureffectif allant dans les zones urbaines à plus de 70-80 élèves par classe. Le personnel enseignant est insuffisant et mal repartit aussi bien pour le fondamental que pour le secondaire. Le ratio élève par enseignant est de 49 pour le fondamental et de 51 pour le secondaire. Le nombre de classes multigrade est très élevé, il représente 46% du nombre total des divisions pédagogiques. Le niveau des élèves est loin d'être satisfaisant, le taux de réussite au BAC en 2019 est l'un des plus faibles du pays alors selon l'enquête ERSIP, le pourcentage des enfants de la sixième année ayant démontré des compétences en matière de lecture et de compréhension est 8,5%.

En termes d'enseignement technique et professionnels, le Brakna dispose de plusieurs structures qui contribuent à la formation de plusieurs centaines de jeunes dans des métiers urbains et ruraux. Ces établissements disposent d'une grande capacité et d'une solide expérience qui peuvent être mis à profit pour la promotion de la formation professionnelle.

Sur le plan de la santé, la région se caractérise par l'existence d'un bon nombre d'infrastructures implantées dans toutes les communes et au niveau des zones de concentration des populations. La couverture sanitaire est globalement bonne grâce à deux hôpitaux régionaux, treize centres de santé et soixante-dix-neuf unités de santé de base. Cependant, les localités rurales ont un accès faible compte tenu de leur éloignement par rapport aux structures de santé et de l'état des routes qui deviennent impraticables pendant la saison hivernale.

Concernant l'hydraulique, le Brakna dispose d'un énorme potentiel hydrique, peu exploité, constitué du fleuve Sénégal qui borde le Sud de la Wilaya et s'étend sur plusieurs Km de long, de deux importants lacs (d'Aleg, Mâle), d'un certain nombre de marigots et mares temporaires et du prolongement de la nappe du Trarza dans la partie sud-ouest de la Wilaya. Malgré un tel potentiel, le taux d'accès à l'eau reste relativement faible, plus de 25% des localités de la Wilaya du Brakna n'ont pas accès à une source d'eau potable. Le nombre des localités dont les populations s'approvisionnent à partir de points d'eau non protégés est de 273 dont 42% au niveau de la Moughataa d'Aleg et 25% dans la Moughataa de Magta Lahjar. Les communes de Mal, Sangrava, Ouad Amour et Boghé sont les plus touchées.

Dans le domaine agricole, la Wilaya du Brakna dispose d'un énorme potentiel agricole sous exploité malgré l'existence d'atouts permettant sa mise en valeur. Malgré cet énorme potentiel et en dépit des efforts entrepris par l'Etat pour promouvoir l'agriculture au Brakna, à travers les différents projets mis en œuvre durant ces dernières décennies celle-ci reste peu développée. Les superficies exploitées, qui varient en fonction de la pluviométrie, ne dépassent jamais 30% du potentiel estimé à 105 000 ha. La production annuelle en céréales couvre à peine 40% des besoins de la population. Au niveau de l'irrigué, les superficies aménagées ont atteint 22% du potentiel de la Wilaya soit 8 000 ha dont une grande partie est située aux alentours de Boghé, Darl el Barka, Bababé et M'bagne. Ces aménagements sont peu exploités, à peine 3 000 ha sont mis en valeur au meilleur des cas. Les acteurs locaux évoquent un ensemble de problèmes techniques (qualité des semences, surendettement des agriculteurs, qualité des travaux d'aménagement, la faiblesse des rendements et la petite taille des parcelles) comme étant les principales causes de cet échec, néanmoins ils existent d'autres problèmes dont la tenure foncière qui pose un réel défi pour le développement de l'agriculture irriguée au Brakna, qui reste globalement une agriculture de subsistance sans grand impact sur l'économie locale.

L'élevage au Brakna, constitue la principale activité pratiquée par 18,7% de la population active. Il est pratiqué dans toute la Wilaya qui a une grande vocation pastorale, disposant de ressources pastorales importantes et de ressources en eau propices pour son développement. Plusieurs types d'élevage sont pratiqués, notamment l'élevage extensif, et périurbain. L'élevage périurbain s'est beaucoup développé ces dernières pour répondre à une forte demande sur le lait pour le marché local et celui de Nouakchott. La filière lait qui semble se développer fait face à plusieurs contraintes dont la principale est le caractère extensif de l'élevage qui oblige les éleveurs à transhumer loin des centres de vente de lait. Le cout élevé des aliments de bétail constitue un autre facteur qui entrave le développement de l'élevage intensif. L'introduction de races laitières ne semble pas être concluante à cause du cout élevé d'entretien et l'absence de spécialistes pour la supervision de ces races peu connues dans la zone.

Sur le plan environnemental, les ressources ligneuses de la région font face à une pression sans précédent de la part des charbonniers et éleveurs qui malgré les différentes mesures prises continuent à sévir dans les zones sensibles de la Wilaya. Les zones humides subissent un déboisement et une surexploitation qui menacent leurs écosystèmes assez fragiles. Les feux de brousse constituent un danger réel pour les zones pastorales où chaque année des incendies mettent en péril des dizaines de milliers d'hectares de pâturage. La multiplication des mises en défends, sans autorisation ni contrôle, prive les éleveurs d'importantes sources de pâturage et crée des conflits qui peuvent déboucher sur des situations complexes.

Malgré un ensemble de contraintes liées au manque de financement et de structures d'encadrement, **les activités urbaines au Brakna** occupent une place importante dans l'économie régionale. Le commerce, la restauration, le transport et les services agricoles sont

des activités qui absorbent une forte proportion des emplois et créent des revenus substantiels pour la population active.

Les infrastructures routières au niveau du Brakna ont connu une amélioration à travers la réalisation du tronçon de la route Chegar-Sawata qui passe par Mal, le tronçon reliant M'Bagne à la route Boghé-Kaedi et la route Rosso-Boghé. Ces infrastructures ont contribué à la fluidité du transport, la baisse des couts et le désenclavement des zones de production. Ceci étant une importante zone de la wilaya reste enclavé, il s'agit de l'arrondissement de Dionaba dont les populations, pendant l'hivernage, font de grands détours pour accéder à la route nationale N°3. Au niveau de toute la zone du fleuve de Dar el Barka à M'Bagne, des dizaines de localités sont entièrement enclavées pendant l'hivernage.

L'accès à l'énergie électrique s'est beaucoup amélioré grâce au réseau de Manatali qui alimente désormais toutes les villes et localités situées sur les routes nationales de Bababé à Sangrava et de Boghé à Dar El Barka. Ceci étant plusieurs localités dont certain chef-lieu de communes ne sont pas encore connectées à ce réseau. Dans la zone Nord Est de la région, l'accès à l'énergie électrique est très faible, limité essentiellement à deux petites centrales une à Mal et l'autre à Dionaba.

L'accès à l'internet est très faible, selon les résultats de l'ERSIP 2020, seul 2,4% des habitants ont accès à ce service et la couverture est limitée aux localités situées sur les axes routiers. Il en est de même pour la télévision dont l'accès est lié à la disponibilité de l'électricité, (15% des ménages possèdent une télévision).

Partant de ce constat, la Stratégie du Brakna vise à créer une nouvelle dynamique de développement au niveau de la région impliquant l'ensemble des acteurs autour des objectifs suivants : i) une économie rurale productive, créatrice d'emplois et durable, ii) un aménagement du territoire harmonieux et équilibré, iii) des services sociaux accessibles et de qualité, iv) des institutions régionales fortes et compétentes et v) un patrimoine culturel et touristique valorisé.

Les objectifs de la stratégie déclinés ci-après, devront permettre à la région de pouvoir d'ici 2030 atteindre un niveau de développement permettant d'augmenter considérablement les superficies agricoles mises en valeur, de développer les sous-produits animaux, de promouvoir la création des PME, de créer des opportunités d'emplois décents et sécurisés, d'assurer un accès à des services sociaux de qualité, d'appuyer les couches vulnérables, d'assurer un développement urbain maîtrisé, de valoriser les potentialités touristiques, d'exploiter les ressources minières, de promouvoir la culture et la jeunesse et de renforcer les institutions régionales. Ces objectifs sont détaillés dans ce qui suit :

Dans le domaine de l'aménagement du territoire : l'objectif visé est de réaliser pour toutes les Moughataas de la région, des plans d'aménagement du territoire permettant de gérer l'occupation de l'espace, d'orienter les investissements et de réorganiser la sédentarisation suivant une logique de viabilité. Ces plans seront approuvés par l'ensemble des acteurs et serviront d'outil de gestion pour chacune des Moughataas

Dans le domaine de l'agriculture : Il s'agit de mettre en valeur 80% des terres agricoles dont 30% sont actuellement exploitées. L'atteinte de cet objectif nécessitera la réalisation de certaines réformes notamment sur le plan foncier pour attirer les investisseurs privés dont l'action est la seule capable de développer l'agriculture irriguée dans la région. Des investissements seront réalisés dans le domaine de l'énergie et des routes pour accompagner le développement du secteur agricole.

Dans le domaine de l'artisanat : Cette importante activité a été beaucoup touchée par les changements de mode de vie de la société et la concurrence des produits en provenance de l'extérieur. Pour redonner à cette activité sa place dans l'économie locale, les artisans seront formés sur les outillages permettant d'assurer une meilleure productivité et des financements seront mis en place pour la création d'ateliers pour artisans.

Dans le domaine de l'élevage : Le capital animal sera protégé et valorisé à travers la réalisation de points d'eau pastoraux, l'amélioration de l'accès aux soins, l'investissement dans la culture fourragère et l'aliment de bétail et la commercialisation de la viande rouge. Pour la filière lait l'objectif est d'augmenter de 200% la quantité de lait produite actuellement en investissant dans l'élevage intensif et en incitant les sociétés laitières à s'installer dans la région.

La promotion des investissements privés : Plusieurs objectifs de la présente stratégie sont liés à des investissements privés notamment au niveau du secteur rural qui reste le principal secteur de l'économie régionale. Dans ce sens, la région élaborera un code d'investissement qui donnera des avantages permettant d'attirer les investisseurs au niveau de la région.

Dans le domaine du tourisme : Les potentialités touristiques de la région seront mises en valeur à travers l'appui aux opérateurs locaux et l'encouragement de l'investissement privés des opérateurs spécialisés. Dans ce cadre le tourisme hivernal sera développé de même que l'éco-tourisme au niveau des zones humides et de la vallée.

Développement de la pêche continentale : Il s'agit de procéder à l'analyse de la situation de la pêche fluviale afin de mieux comprendre les évènements ayant conduit à la disparition du poisson et proposer les actions à mener en vue de reconstituer cette ressource. L'expertise du Ministère de la pêche sera sollicitée dans ce domaine et l'appui financier de l'OMVS pourrait être obtenu surtout que celle-ci est la première concernée par les changements induits par la construction des ouvrages et par conséquent devrait contribuer à tout effort de rétablissement de l'équilibre naturel d'avant barrages.

Mise en valeur du potentiel minier : La région dispose d'un grand gisement de phosphate situé dans la zone de Bofal. L'exploitation de ce gisement a été attribuée à plusieurs opérateurs durant les trois dernières décennies qui n'ont jamais pu exploiter cette mine. Aujourd'hui, il s'agira de revoir cette approche et d'étudier la mise en valeur par des opérateurs nationaux avec un plus grand impact sur l'économie locale et une meilleure protection de l'environnement.

La Promotion des PME : Promouvoir les petites et moyennes entreprises est l'une des actions phares de ce plan d'actions dont l'objectif est d'appuyer les initiatives locales pour se structurer afin de créer une plus grande valeur ajoutée à l'économie régionale à travers la création d'emplois et l'amélioration de l'assiette fiscale.

Développement des mécanismes de financement : Pour répondre aux besoins croissants en matière de financement et afin d'appuyer le développement des PME, une ligne de crédit spécifique sera mise en place au niveau de la CDD et de la PROCAPEC. Les modalités de financement tiendront compte des réalités régionales, des besoins réels des entreprises tout en mettant en place les verrouillages nécessaires pour une gestion efficiente de ces crédits. Ces financements seront orientés vers les PME qui créent plus d'emplois et investissement dans les secteurs prioritaires.

Dans le domaine de l'accès à l'énergie : les efforts seront orientés vers l'amélioration significative du taux d'accès pour atteindre 85% d'ici 2025. Dans ce cadre des extensions des réseaux existants seront réalisés au profit de Dionaba et Mal qui sont les moins couvertes

en plus d'une ligne pour desservir la zone de production au niveau de la vallée, en milieu urbain il s'agira de raccorder tous les quartiers périurbains aux réseaux existants.

Dans le domaine de l'Hydraulique : Sur le court terme l'objectif est d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 90% en investissant dans l'amélioration de la production, la mise aux normes des systèmes de distribution, l'extension du réseau d'eau d'Aftout Chargui vers les communes de Mal et Dionaba, la création d'une structure régionale de gestion et le renforcement des moyens de la direction régionale de l'hydraulique. Sur le moyen terme, il s'agit de réaliser un système global d'alimentation de la Wilaya à partir du fleuve. Dans le domaine de l'assainissement l'objectif visé d'ici 2025 est que 70% des ménages disposeraient d'installations sanitaires améliorées.

Dans le domaine des infrastructures de transport : Un ambitieux programme de désenclavement sera mis en œuvre au profit des zones encore enclavées. Ainsi une route bitumée sera réalisée entre Sangrava et Dionaba pour améliorer l'accès de cette partie de la région. La route Chegar-Mal sera prolongée vers Monguel pour renforcer les échanges avec le Gorgol. L'ancienne route de la Chemama sera réhabilitée et les zones de productions seront désenclavées.

Dans le domaine des télécommunications : l'accessibilité aux services téléphoniques et à l'Internet seront améliorés à travers un plus grand investissement de la part des opérateurs dans les infrastructures de télécommunications et une amélioration de la qualité des services. Sur le plan des médias, les infrastructures seront renforcées pour améliorer l'accès des populations aux médias nationaux.

Dans le domaine de l'éducation : L'objectif visé d'ici 2030 est d'améliorer significativement la qualité de l'enseignement, d'augmenter la fréquentation du primaire et de réduire le pourcentage des enfants hors système scolaire, à travers une réorganisation des établissements scolaires, la mise aux normes des structures viables, le renforcement du personnel et sa formation, la création d'internats et cantines, le transport des élèves et le renforcement des moyens de la direction régionale de l'éducation.

Dans le domaine de la formation professionnelle : L'objectif visé est de former 10 000 jeunes d'ici 2025 sur des métiers orientés vers les besoins actuels et futurs du marché local de travail. Ces formations seront organisées en collaboration avec les écoles de formation de Boghé et Aleg pour lesquelles des moyens supplémentaires seront alloués pour augmenter leurs capacités d'accueil.

Dans le domaine de la santé : Il s'agit d'améliorer la couverture sanitaire et atteindre un taux de couverture de 80% d'ici 2030. Pour l'atteinte de cet objectif, les structures sanitaires seront réorganisées en fonction des besoins des populations, les équipements et personnels nécessaires mis en place, l'hôpital de Boghé valorisé et un nouvel hôpital construit à Aleg en plus d'un accès à l'assurance maladie pour les populations de la Wilaya.

Dans le domaine de la jeunesse et de la culture : Les activités culturelles seront développées à travers l'organisation d'évènements favorisant la promotion du patrimoine culturel et la réalisation d'infrastructures. La jeunesse sera appuyée dans le cadre de la stratégie à travers la réalisation d'infrastructures et l'organisation d'activités sportives en plus de la création de structures d'appui aux jeunes.

Dans le domaine de l'emploi : La création d'emplois pour atteindre l'ODD1 est une priorité centrale de la SCRAPP exprimée à travers toutes les activités proposées. Ainsi, de nouveaux emplois, aussi bien dans le secteur informel que formel, seront créés grâce aux effets conjugués des différents chantiers du levier1. En outre, à travers un élargissement du

programme actuel mis en œuvre par le Ministère de l'Emploi l'auto-emploi pour 2 000 jeunes sera promu. Un effort supplémentaire sera déployé pour encadrer les jeunes afin d'identifier des projets viables et répondant aux besoins du marché local.

Dans le domaine de la protection sociale : L'objectif visé est d'assurer une protection sociale pour l'ensemble des groupes vulnérables de la région ; femmes, enfants, indigents et personnes à mobilité réduite. Il s'agira d'apporter une assistance à ces groupes tout en développant des activités qui leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie.

Dans le domaine de la Gouvernance : Les institutions régionales seront renforcées par un transfert effectif des compétences, une mise à disposition des moyens financiers et une forte implication dans le développement de la région. Les services techniques seront réorganisés pour plus d'efficacité et la coordination régionale améliorée.

Dans le domaine de l'urbanisme : L'objectif est de doter toutes les localités de plus de 1000 habitants d'un plan d'urbanisme pour encadrer l'évolution de ces localités, de mettre en place des systèmes de gestion des ordures durables, de réaliser 50 km de voiries urbaines dans tous les chefs lieu des Moughataas et de promouvoir un assainissement adapté au contexte local.

La société civile au niveau Brakna est un important acteur qui peut jouer un grand rôle dans la mise en œuvre de la stratégie de développement. Cette société civile sera tout d'abord impliquée dans le processus de pilotage de la stratégie en plus elle sera appuyée pour se structurer. Les organisations socioprofessionnelles seront particulièrement impliquées dans les activités qui ont attrait à leur domaine d'intervention. Enfin, un fonds d'appui pour les organisations de la société civile sera mis en place pour le financement de projets ayant un impact sur le développement social de la région.

Dans le domaine de la promotion féminine et d'élimination de la violence contre les femmes et filles : Promouvoir la participation des femmes à la vie active constitue une des priorités de la présente stratégie qui se traduit par la mise en place d'un programme de renforcement et d'appui des structures féminines. Ce programme à travers la sensibilisation, l'appui et toutes les formes de mobilisation œuvrera pour la promotion des femmes tout en veillant à leur implication dans les sphères de décision régionales. Une autre action importante est la continuation de la lutte contre la violence faite aux femmes et filles, notamment la réduction des pratiques de mutilation.

La capture du dividende démographique constitue une priorité de la stratégie régionale qui doit se matérialiser à travers une orientation de toutes les actions vers une maîtrise de la planification familiale, l'investissement dans la formation et l'éducation des jeunes, en particulier les filles et la mise en place d'un système d'information sur l'évolution de la démographie au niveau de la région.

Dans le domaine de la protection des ressources naturelles : Les ressources naturelles seront valorisées et protégées dans le cadre d'une approche qui permet aux populations d'exploiter durablement ces ressources tout en les préservant. Les mesures seront prises pour assurer un suivi plus efficace du respect de la gestion rationnelle de ces ressources.

Un dispositif régional de pilotage sera mis en place pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre de cette stratégie. Ce dispositif sera composé d'un comité régional de pilotage, un comité technique et des comités sectoriels de suivi. Ce système doit pouvoir à terme s'intégrer dans le système national de suivi de la SCAPP. Dès lors des liens doivent être établis entre les deux systèmes qui sont interdépendants pour assurer une meilleure intégration des deux systèmes.

Pour l'atteinte des objectifs de cette stratégie, un plan d'actions prioritaires a été élaboré pour la période 2021-2025, en fonction des priorités exprimées par l'ensemble des acteurs et confirmées par les résultats des diagnostics. Ce plan reprend les leviers et chantiers de la SCAPP afin de créer un lien entre celle-ci et la stratégie régionale. Les interventions ont été ajustés en fonction des spécificités de la région du Brakna alors que les activités proposées traduisent les solutions urgentes pour un amorcer un développement socio-économique de la Wilaya. Ce plan s'articule autour de trois leviers stratégiques, 12 chantiers, 27 interventions et 108 activités. Son montant est de **17 061 000 000 d'ouguiyas**.

INTRODUCTION

En 2016, la Mauritanie s'est dotée d'une stratégie de développement dénommée « Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 » comme cadre de référence des politiques sociales et économiques du pays.

Cette stratégie fait de l'inclusion et de l'autonomisation des populations le fil conducteur de l'action gouvernementale en combinant la recherche d'une croissance économique inclusive, durable, accélérée et diversifiée et le lancement de programmes ciblés pour « ne laisser personne pour compte », répondre aux besoins fondamentaux de tous les citoyens et réduire les inégalités, dans un cadre de bonne gouvernance.

La SCAPP reflète ainsi la vision stratégique de développement de la Mauritanie pour la période 2016-2030. Elle tient également compte de l'Agenda 2030 et des cibles classées prioritaires pour le pays parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. En tant que cadre d'intervention basé sur les faits et évidences, elle est dotée d'un certain degré de flexibilité permettant d'intégrer au fil du temps les nouveaux développements tels que la crise multiforme liée à la pandémie de la COVID19.

La SCAPP a été formellement consacrée par la Loi d'Orientation N°2018-021 promulguée le 12 juin 2018 et qui stipule qu'elle constitue désormais le cadre de référence de la politique économique et sociale du gouvernement, à l'horizon 2030, et le cadre de mise en cohérence des stratégies sectorielles.

La SCAPP est articulée autour de trois leviers stratégiques correspondant à ses objectifs stratégiques : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Sur le plan de la décentralisation, la Mauritanie vient d'adopter une nouvelle loi sur la régionalisation créant un nouvel échelon de collectivités territoriales qui est la région. Cette réforme permettra sans doute de créer les conditions favorables pour un développement régional à travers les compétences dévolues à ces collectivités régionales et les budgets qui leur seront alloués. Aussi, la création d'un conseil régional permettra de consacrer plus de temps à l'aspect développement souvent négligé par les autorités territoriales absorbées par l'aspect sécuritaire et l'arbitrage des conflits. La région a pour mission, de promouvoir le développement économique, social, culturel et scientifique dans son ressort territorial dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités territoriales. Elle a une fonction de mise en cohérence des stratégies de développement et d'aménagement du territoire. Les compétences de la région couvrent aussi la planification et l'aménagement du territoire de la région.

Dans ce cadre, il a été décidé de doter la Région du Brakna d'une stratégie de développement qui tient compte de ses spécificités tout en mettant en valeur les potentialités et en mobilisant l'ensemble des acteurs pour assurer un développement régional inclusif. Cette stratégie régionale qui constitue la déclinaison de la stratégie nationale permettra au Conseil Régional du Brakna, nouvellement créé, de se doter d'outils de planification et de suivi du développement de sa Région.

Cette stratégie a été élaborée suivant un processus participatif impliquant l'ensemble des acteurs de la région et en concertation avec les départements centraux. Ainsi des ateliers de concertation ont été organisés à Aleg avec une large participation de l'administration territoriale, des élus locaux, des services techniques, des projets de développement, des membres de la société civile et du secteur privé.

Tout au long de ce processus qui s'est étalé sur une durée de trois mois, des réunions de travail, des focus groupe et des visites de terrain ont été organisés pour établir un état des lieux de la situation socio-économique de la région, identifier les priorités et tirer les enseignements nécessaires pour définir la nouvelle vision de la région.

Les résultats de ces consultations et l'analyse des données existantes sur la région ont permis d'analyser les compétences des institutions régionales, d'identifier les principaux intervenants au niveau de la région, d'établir le profil de pauvreté et d'élaborer un diagnostic détaillé des principaux secteurs.

La priorisation des ODDs, réalisée dans le cadre d'un exercice participatif, a permis d'identifier les cibles pertinentes pour la région tout en les priorisant en fonction des spécificités de la Wilaya.

L'ensemble de ces éléments ont constitué le sous-basement de la nouvelle vision de la région du Brakna intitulée « ***Brakna région prospère verte et productive*** » dont les orientations, les objectifs et les résultats attendus sont présentés dans ce document.

Un plan d'actions prioritaires a été élaboré pour la période 2021-2025 précisant les différentes activités à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs de cette stratégie. Les projets structurants ont été privilégiés en raison des solutions pérennes qu'ils apportent, en particulier, dans les domaines de l'énergie, des routes et de l'hydraulique. Sur le plan économique l'accent a été mis sur les investissements publics et privés pour développer le secteur rural et valoriser le secteur informel au niveau de la région.

Cette stratégie a été validée dans le cadre d'un atelier organisé le 7 avril 2021 à Aleg auquel ont participé l'ensemble des acteurs concernés (Autorités régionales, maires, conseillers régionaux, services techniques déconcentrés, organisations socio-professionnelles, etc.)

I. DONNEES GENERALES SUR LA REGION

1. Données géographiques

La Wilaya du Brakna est située à l'extrême Sud de la Mauritanie, entre les 16,10° et 18,56° de latitude Nord et les 12,35° et 14,96° de longitude. Sa superficie est de 33 800 Km2, soit 3,2% de l'étendue totale du territoire national (1 030 700). Elle est limitée à l'Est par la Wilaya de l'Assaba, au Sud- Est par le Gorgol, au Sud par le Fleuve Sénégal, à l'Ouest et Nord par le Trarza et au Nord-Est par le Tagant.

Deux ensembles géologiques dominent son relief : (i) Les Mauritanides, chaîne hercynienne et cristalline venant dans le prolongement de celle de Bakel et M'Bout ; (ii) le bassin sédimentaire côtier couvrant la partie centrale et sud de la Wilaya. De topographie très plate, la Wilaya est formée de vastes étendues parfois occupées par des dunes fixes et des végétations steppiques. Cette structure des sols est déterminée par la crue du fleuve. Le lit majeur argilo sableux supporte les cultures en saison sèche au fur et à mesure des décrues du fleuve. Les zones sableuses non inondées sont le domaine des pâturages et des cultures sous pluies.

La partie méridionale se caractérise par un climat de type sahélien recevant en moyenne entre 200 et 300 mm de précipitations par an alors que la partie septentrionale qui appartient au domaine saharo -sahélien ne recevant en moyenne que de 100 à 200 mm de pluie par an, l'extrême Nord de la wilaya bénéficiant seulement de moins de 100 mm/an. Aussi, environ 27 % seulement de la wilaya appartiennent au domaine sahélien et 73% au domaine saharo -sahélien. La température moyenne se situe autour de 30 degrés avec des extrêmes journaliers pouvant osciller entre 14 et 45°C. Les vents dominants soufflent du Nord et du Nord Est, ils sont frais en hiver et chauds en été.

Le climat typiquement sahélien au sud-est, prend un caractère sub-saharien au nord et à l'ouest. Avec les déficits pluviométriques de la période sèche (40%), le climat de la région a tendance à devenir sur toute son étendue, sauf au sud-ouest (M'Bagne en particulier), saharo-sahélien. Ces fluctuations et ces déficits accélèrent l'aridification de la région. La pluviométrie, conditionnée par la mousson, diminue du sud au nord. Les pluies sont irrégulières et caractérisées par une variabilité interannuelle considérable. Ainsi, en moyenne, la pluviométrie est la plus faible à Magta Lahjar et la plus élevée à Bababé et à M'Bagne. Le Brakna par sa position géographique présente la particularité d'être un passage obligé du trafic entre la capitale Nouakchott et les wilayas de l'Est, du Sud-est et du Centre.

Le Brakna est une wilaya à vocation essentiellement agro-pastorale avec plus de 44 000 hectares exploités en moyenne par an suivant les aléas climatiques. En plus de l'agriculture et l'élevage on y pratique d'autres activités (commerce, artisanat, pêche et tourisme. La moyenne annuelle des températures est de 30 ° C et l'évaporation potentielle annuelle est conditionnée par une insolation constante, des températures élevées et des vents irréguliers. Les mois les plus chauds sont Mai et Juin avec des températures dépassant 40°C. Les mois les moins chauds sont Décembre et Janvier avec des moyennes minimales situées entre 15 et 16°C.

Le potentiel hydrographique, en dehors du fleuve, repose essentiellement sur des oueds, des lacs et des mares saisonnières, dont les principaux sont le lac d'Aleg situé dans une cuvette de 20 km de longueur et d'une largeur d'environ 5 km et le lac de Mal, situé à 75 Km à l'est d'Aleg, une grande cuvette dont la longueur de 7 Km peut atteindre plus de 20 Km pendant

la saison des pluies. Au niveau des nappes souterraines, la partie Sud et Sud-ouest bénéficie du prolongement du grand aquifère du Trarza, qui prend alors le nom d'Amechtil, qui représente avec la nappe du Dhar les deux grands acquières du pays. En dépit des problèmes liés à l'amplitude climatique de la zone septentrionale, la wilaya recèle d'importantes potentialités naturelles notamment agro-sylvo-pastorales, soutenues par le réseau hydrographique et la configuration topographique et pédologique de ses sols.

La vallée du fleuve Sénégal renferme d'importantes potentialités agricoles exploitées principalement à travers des cultures de décrue et des cultures irriguées. Les sols argilo-sableux sont favorables aux cultures de décrue pratiquées en fin d'hivernage dès le retrait des eaux de la chamama. Ces cultures ainsi que les cultures irriguées sont essentiellement localisées dans les trois Moughataa de la vallée du fleuve Sénégal (Bababé, Boghé et M'Bagne). Les zones sableuses non inondables sont réservées aux pâturages et aux cultures sous pluies. Les cultures derrière barrages et de bas-fonds, pratiquées sur des sols sablo-limoneux et/ou argilo-limoneux, sont principalement concentrées dans les Moughataa d'Aleg et de Magtha Lahjar.

Le potentiel pastoral de la wilaya est l'un des plus riches et plus variés. L'élevage dispose de potentialités relativement importantes et représente la seconde activité économique après l'agriculture. La zone pastorale, au centre et au Sud de la wilaya comprend une state herbacée composée de graminées tels que *Cenchrus biflorus* et *Aristida mutabilis* et une state ligneuse comprenant des *Acacia senegal*, *Acacia tortilis* qui dominent associés au *Ziziphus mauritiana* et des *Balanites aegyptiaca*.

Le Brakna possède un potentiel environnemental assez riche et varié comprenant des espaces forestiers, situé, principalement, le long de la vallée du fleuve Sénégal et un réseau de lacs, de mares et Tamouret. La Région dispose aussi d'une grande diversité biologique. Les zones humides et le fleuve sont des réservoirs de biodiversité abritant une faune et avifaune assez diversifiées.

Découpage administratif

La Wilaya regroupe 21 communes réparties entre cinq Moughataas à savoir : Aleg(6), Bababé(3), Bogué(4), Magta lahjar(4), M'Bagne(4). On note l'existence de trois arrondissements à savoir : Mal, Dar El Barka et Djonabé (voir tableau n°1).

Tableau N°1 : Découpage administratif

Moughataas	Arrondissement	Commune	Superficie en Km2
Aleg	Mal	Aleg, Cheggar, Male, Djellewar, Bouhdide, Aghchourguitt	15 900
Bababé		Bababé, El verae, Aéré M'Bar	930
Boghé	Dar El Barka	Boghé, Dar El Aviye, Dar El Barke, Ould Biram	1600
Magta Lahjar	Djonabe	Magtalahjar, Sangrava, Djonabe, Oudad Emmour	13 880
M'Bagne		M'Bagne, Niabina, Edebaye El Hejaj, Bagodine	690

Source Monographie Brakna ONS 2014

2. Données démographiques

Les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2013 montre que la Wilaya du Brakna abrite 312 277 habitants soit 8,8% de la population totale du pays. Les projections de la population pour l'année 2020 donnent un nombre de 328 956 soit une progression de 5,3% par rapport à la situation de 2013. La Wilaya compte 165 620 femmes et 145 657 hommes soit respectivement 53% et 47%. Cette population est issue de 45 853 ménages ordinaires avec une taille moyenne de 6,8 personnes par ménages. L'augmentation de cette population a intervenu au moment de l'ouverture de la fenêtre démographique en Mauritanie. L'analyse des données microéconomiques montre que la Mauritanie fait partie des pays qui ont un important potentiel pour bénéficier du dividende démographique.

En terme de structure, la population du Brakna est de configuration typiquement pyramidale avec 34,8% pour le groupe d'âge inférieur à 10 ans et 6,5% pour les âgés de plus 60 ans. La population jeune domine largement la structure dans la mesure où les groupes d'âge 0-19 ans représentent 57,8%, la population en âge d'activité 15 – 64 ans représente 47,8% de la population. En termes de genre, pour les personnes âgées de moins de 20 ans, la structure est plus ou moins équilibrée entre les deux sexes contre une nette domination des femmes (56,7%) pour les tranches 15 – 64 ans.

Tableau N°2 : Population de la Wilaya par grand groupe d'âges et le sexe.

Groupe d'âge	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
0-14	74 964	73 309	148 273
15-59	62 034	81 580	143 614
+60	9 658	10 731	20 390
Total	146 657	165 620	312 277

Source : ONS RGPH 2013

La population de la Wilaya est majoritairement jeune. En effet, environ 75% de cette population est âgée de moins de 30 ans dont plus de 45% sont des jeunes de moins de 15 ans. Selon le sexe, la population de la Wilaya reste majoritairement féminine (53%). Ces femmes restent aussi jeunes avec plus de 43% qui sont âgées de moins de 15ans.

La Répartition géographique de la population de la Wilaya du Brakna connaît des disparités spatiales en termes de densité, en faveur des agglomérations urbaines et semi-urbaines. Ainsi, nous avons la plus forte concentration de la Wilaya au niveau des communes de Boghé (13,7%), de Mal (10,7%) et d'Aleg (7,5%). La concentration par Moughataa se présente comme suit : la Moughataa d'Aleg (32,5%) et celle de Boghé (24,1%) ce qui représente 55,7% de la population de la Wilaya.

Tableau N°3 : Evolution de la population selon les Moughataas

Moughataa	Population			
	1988	2000	2013	Projections 2020
Aleg	54 954	66 262	101 512	
Bababé	21 058	33 672	37 251	
Boghé	49 822	63 123	72 242	
Magtalahjar	35 957	47 288	57 672	
M'Bagne	30 366	36 661	43 600	
Total	192 157	247 006	312 277	328 956

Source : ONS RGPH 2013

3. Activités économiques et emploi.

Les activités socio-économiques dans la wilaya suivent la distinction en deux zones bien distinctes. Ainsi, la partie septentrionale de la wilaya est à vocation pastorale avec un élevage essentiellement extensif, transhumant sur des distances plus ou moins importantes, où dominent les camelines et les petits ruminants (ovins et caprins) avec néanmoins la présence de bovins. Avec la diminution sensible de la pluviométrie, les cultures pluviales (Diéri) ont pratiquement été abandonnées et les activités culturelles se concentrent sur les sites favorables bénéficiant d'un apport d'eau complémentaire : lacs d'Aleg et de Mal, grandes mares comme celle de Magta Lahjar, sites de barrages et de digues.

La partie sud située en bordure du fleuve Sénégal est, quant à elle, à vocation agropastorale. Elle présente un potentiel significatif de terres de décrue et irrigables (de l'ordre de 50.000 ha) qui s'étendent de la limite du Trarza (Dar El Barka) à la limite du Gorgol (M'Bagne). De ce fait, le sud de la wilaya a bénéficié d'importants aménagements hydro agricoles (grand périmètre collectif de Boghé dit CPB, petits et moyens périmètres irrigués du Brakna Ouest et du Brakna Est) réalisés à travers la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER), mais aussi grâce à de nombreuses initiatives privées. Ces aménagements permettent de sécuriser et d'intensifier la production agricole, notamment rizicole et maraîchère, afin de renforcer la production vivrière, d'assurer la sécurité alimentaire et de créer des emplois. Toutefois, partout dans la vallée, l'élevage sédentaire (bovins et petits ruminants) connaît une forte croissance particulièrement en tant qu'activité secondaire. La pêche, quant à elle, a subi une forte régression, essentiellement à la suite des périodes de sécheresse et du changement de régime des crues du fleuve après la construction des barrages. Par ailleurs, la situation frontalière avec la République du Sénégal crée de nombreuses opportunités en matière d'échanges.

La population en âge de travailler (14 à 64 ans) au niveau du Brakna, est de 156 035 personnes. Les résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) de 2014 montrent que le taux d'activité au niveau de la Wilaya est de 41% pour une moyenne nationale de 46,6%.

Le taux d'activité reste relativement élevé au niveau de cette Wilaya comparativement à l'ensemble du pays. Le taux augmente avec l'âge et atteint le niveau le plus élevé pour les personnes âgées (45-54 ans) se situant à un niveau exceptionnellement élevé (68,5%) comparativement au niveau national pour le même groupe d'âge (64,8%). Le taux d'activité de la Wilaya montre également une forte disparité du point de vue genre dans la mesure où le taux d'activité des hommes se situe à 58,5% contre un niveau relativement moyen de 29,2% pour les femmes. Par milieu, les écarts entre urbain et rural reste relativement faible respectivement de 43,7% en milieu urbain et de 40,3% en milieu rural. Le taux d'activité des femmes du Brakna (29,2%) est similaire à celui des femmes au niveau national (27,5%).

En termes d'emploi, le taux de chômage se situe à 7% au niveau de la région, largement inférieur au niveau national qui se situe à 12,8% en raison du développement des travailleurs indépendants au niveau du Brakna. Le chômage touche légèrement plus d'hommes (7,7%) que de femmes (6,2%). Il est plus élevé en milieu urbain (8,0%) qu'en milieu rural (6,8%).

Tableau N°4 : Principaux indicateurs d'emplois 2014

Milieu	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'emplois vulnérables	Taux de pauvreté
National	46,6%	12,8%	54,6%	31%
Urbain	49,7%	17,2%	53,1%	16,7%
Rural	42,9%	6,8%	56,6%	44,4%
Hommes	69%	9,9%	60,3%	32,3%
Femmes	27,5%	19,3%	41,1%	27,4%
Brakna	41%	7,0%	61,4%	43,3%
Urbain	43,7%	8,0%	59,1%	18,9%
Rural	40,3%	6,8%	62,0%	48,8%
Hommes	58,5%	7,7%	75,8%	
Femmes	29,2%	6,2%	42,2%	

Source : EPCV 2014.

Les données de l'EPCV 2014 montrent que le chômage sévit au niveau des jeunes, de moins de 24 ans (13,9%) et diminue progressivement avec l'augmentation de l'âge pour atteindre moins de 6% à partir de 35 ans. La faible prévalence du chômage au niveau de la région cache une forte présence de l'emploi vulnérable (travailleurs familiaux non rémunérés et travailleurs pour leurs propres comptes) qui se situe à 64,1% contre 54,6% au niveau national.

La forte domination de l'emploi vulnérable non rémunéré ou faiblement rémunéré explique la forte incidence de la pauvreté, son ampleur et sa gravité et ce en dépit de la pluralité des acteurs publics et privés intervenant en appui au développement de la région et leur durabilité. L'absence d'activités extractives ou manufacturières d'envergure expliquent à la fois la précarité de l'emploi et la prédominance de la pauvreté.

En termes d'activités, le commerce constitue la première activité (9 791) de la population active du Brakna, suivi par l'élevage et l'agriculture. On pourrait bien qualifier cette wilaya d'agropastorale car ces deux activités jumelées occupent plus de 14 000 personnes.

II. PROFIL REGIONAL DE LA PAUVRETE

Selon les résultats de l'enquête permanente sur les Conditions de vie des ménages (EPCV), réalisée en 2014 par l'Office National de la Statistique (ONS), la Wilaya du Brakna fait partie des Wilayas les plus pauvres avec une incidence de pauvreté de 43,3% contre 31% au niveau national. Ce niveau de la pauvreté place la Wilaya du Brakna dans le premier groupe des wilayas les plus pauvres au niveau national avec le Guidimakha, le Tagant et l'Assaba.

1. Principaux indicateurs de la pauvreté

La wilaya du Brakna comptait en 2014 (42,3%) de pauvres selon les résultats de l'EPCV (pour un seuil de pauvreté estimé en termes réels à 169 145 MRO), ce qui correspond à un recul significatif de la pauvreté par rapport à l'indice de 2008 qui se situait à 63,9%, ces taux étant sensiblement parmi les plus élevés de la pauvreté au niveau national sur la période. L'incidence de la pauvreté a significativement reculé au niveau national pour l'ensemble des wilayas passant de 42% en 2008 à 31% en 2014.

Tableau N°5 : Indices de pauvreté par rapport à la population suivant les Wilayas

	Situation par rapport à la population totale					
	Indices(%)			Contributions(%)		
	P0	P1	P2	C0	C1	C2
HodhChargui	28,3	7,7	2,9	10,9	9,9	8,6
Hodh El Gharbi	39,2	10,9	4,4	10,6	9,7	9,1
Assaba	43,5	14,3	6,7	12,8	14,0	14,9
Gorgol	38,2	10,5	4,3	11,8	10,7	9,9
Brakna	43,3	13,8	6,2	12,4	13,1	13,4
Trarza	32,2	11,7	6,0	7,8	9,3	11,0
Adrar	36,9	9,5	3,6	1,9	1,6	1,4
Nouadhibou	14,8	4,8	1,7	1,7	1,8	1,5
Tagant	49,0	12,8	4,6	3,5	3,0	2,5
Guidimatha	49,1	18,8	9,7	12,6	16,0	18,9
Tirs Zemmour	18,9	2,5	0,5	0,9	0,4	0,2
Inchiri	23,7	4,0	0,9	0,4	0,2	0,1
Nouakchott	14,4	3,5	1,3	12,7	10,2	8,6
Ensemble	31,0	9,4	4,1	100	100	100

Source EPCV 2014

La contribution du Brakna à la pauvreté au plan national est de 12,4% pour l'incidence, 13,1% pour la profondeur et 13,4% pour la sévérité de la pauvreté soit des taux relativement élevés proportionnellement à sa contribution à la population nationale qui est uniquement de 8,8%.

2. Analyse spatiale de la pauvreté

L'analyse de l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle selon le milieu de résidence montre que la Moughataa de Magta Lahjar est la plus touchée avec 47,7% suivie par Aleg 40,8%, M'Bagne 31%, Bababé 29,5% et Boghé qui enregistre le taux le plus faible de la région soit 26,4%.

Tableau N°6 MPI.Brakna.1 : Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (MPI)

Distribution des individus par dimension et indicateur de pauvreté Incidence de pauvreté Intensité de pauvreté and indice MPI, selon la moughataa,

Moughataa	H : Incidence de pauvreté (%)	A : Intensité de pauvreté (%)	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (MPI = H x A)	Nombre d'individus MPI-pauvres	Nombre total d'individus
Aleg	40,8	46,1	0,188	43 200	106 000
Bababé	29,5	53,1	0,156	11 458	38 898
Boghé	26,4	41,7	0,11	19 950	75 436
Mahta-Lahjar	47,7	45,6	0,217	28 745	60 222
M'bagne	31	45,1	0,14	14 104	45 528
Total	36	45,8	0,165	117 457	326 083

Source : ERSIP 2020.

Selon les résultats de l'ERSIP 2020, au niveau communal, Edebaye El hijaj enregistre le taux de pauvreté le plus élevé soit (82,7%) suivie par Mal 75,4%. Six autres communes enregistrent des taux d'incidence de pauvreté significatifs, qui sont respectivement, les communes de : Oued Amour (62,1%), Chogar (61,6%), Darel barka (60,2%), El Varae (58,3%), Djelwar (52,0%) et Niabina (49,3%). En revanche, quatre (4) communes enregistrent des taux d'incidence de la pauvreté relativement faibles et donc inférieur au taux moyen de la wilaya. Il s'agit, en particulier, des communes d'Aleg (22,2%), d'Aghchorguit (28,3%) et de Bouhdida (34,0%) relevant de la Moughataa d'Aleg ainsi que la celle de Bababé (28,8%), relevant de la Moughataa portant le même nom.

3. Analyse selon les caractéristiques des ménages

Selon les données de l'EPCV 2014, les ménages dirigés par des hommes sont plus pauvres que ceux dirigés par des femmes. Selon le milieu, les ménages ruraux sont de loin plus pauvres que ceux du milieu urbain.

L'analyse du profil des populations MPI-pauvres dans la wilaya montre qu'un peu plus de la moitié de la population adulte (57,6 %) sont des analphabètes et un peu moins du tiers (30,8 %) des enfants en âge scolaire (6-18 ans) sont en dehors de l'école ce qui traduit une privation modérée en matière d'éducation). Il ressort du tableau aussi qu'environ deux tiers (66,5 %) de la population vivent dans des logements précaires (case, hutte, baraque, tente, etc.) avec des murs, toit et sol construits des matières précaires (sable, bouse, banco, tissu, etc.). En plus, 44,7 % de la population vivent dans des ménages s'approvisionnant des sources d'eau non améliorées (charrettes, puits non protégées, etc.) et plus de deux tiers (69,7 %) vivent dans des ménages sans toilettes ou utilisent des installations sanitaires non améliorées.

Le profil de la population par Moughataa indique que le taux d'analphabétisme chez les adultes varie de 87,7 % à Bababé à 36,9 % à Boghé. Le taux de la population des ménages MPI-pauvres vivant dans des logements précaires varie de 73,8 % à Mahta-Lahjar à 50,6% à Boghé alors que le taux d'utilisation d'une source d'eau non améliorée varie de 62,9 % à Mahta-Lahjar à 15,6 % à Boghé.

Tableau N°7 MPI. Brakna.2 : Profil des MPI-pauvres**Distribution des individus MPI-pauvres et statut de privation par indicateur, selon la Moughataa ERSIP 2020**

Moughataa	Pourcentage d'individus MPI-pauvres, et situation de privation sur chaque indicateur	Emploi			Conditions de vie		H : Incidence de pauvreté (%)	Nombre total d'individus
		Chômage	Type d'emploi	Type de logement	Accès à l'eau	Type de toilettes		
Éducation								
Analphabetisme	Fréquentation scolaire							
Brakna	57,6	30,8	37,4	28,2	66,5	44,7	69,7	100,0
Aleg	73,5	40,1	25,0	25,0	69,1	37,0	63,3	100,0
Bababé	87,7	25,4	43,9	26,3	57,0	60,5	85,1	100,0
Boghé	36,9	13,8	71,9	48,8	50,6	15,6	51,9	100,0
Mahta-Lahjar	44,3	33,9	37,1	12,2	73,8	62,9	81,9	100,0
M'bagne	40,9	24,6	21,6	43,3	73,7	59,6	77,2	100,0
								14104

Source ERSIP 2020

Au niveau national le taux d'Alphabétisme en 2017 était 53,5 % (43,3 pour les femmes et 63,7 pour les hommes). L'ERSIP indique que le taux d'alphabétisation pour les femmes âgées de 15-49 ans, au Brakna, est de 14,3 % et que leur niveau d'alphabétisation varie considérablement selon la Moughataa de résidence, le groupe d'âge et le quintile de bien-être économique. Ce taux d'alphabétisation passe de 0,6 % à Boghé à 25,3 % à Mahta-Lahjar. Selon l'âge, ce taux varie de 7,8 % chez ceux âgés de 15-24 ans à 32 % chez personnes âgées de 35-49 ans. Selon le quintile de bien-être économique, le taux d'alphabétisation passe de 10,6% parmi les femmes vivant dans les ménages les plus pauvres à 16,2 % chez celles vivant dans les ménages les plus riches.

4. Principaux indicateurs de l'extrême pauvreté

La tendance pour l'extrême pauvreté monétaire a enregistré une baisse drastique entre 2008 et 2014. En effet, l'extrême pauvreté est passée de 45,3% en 2008 à 24,6% en 2014, soit une baisse moyenne de 8,4% par an entre 2008 et 2014 contre une réduction de 6,2% pour l'extrême pauvreté au niveau national pour la même période.

La Wilaya reste cependant classée dans un groupe où l'incidence de la pauvreté reste élevée, supérieure à 40%. L'analyse de la question relative aux principaux déterminants de la pauvreté, montre que l'insuffisance de moyens pour subvenir aux besoins de la famille (nourriture...), constitue la principale manifestation de la pauvreté, citée comme telle par 75,4% de la population. Le non accès au marché de l'emploi est le deuxième déterminant de la pauvreté avec une proportion de 46,8%. Ces deux déterminants atteignent respectivement 59,7% et 51,3% au niveau national.

Tableau N° 8 : Evolution de l'extrême pauvreté

	2004		2008		2014	
	Pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Pauvreté	Sévérité de la pauvreté
Brakna	65,2	10,3	63,9	12,3%	43,3%	6,2%
National	46,7%	6,9%	42%	6,9%	31%	4,1%

Source EPCV 2014

5. Caractéristiques des logements et accès aux services de base

Les biens les plus fréquemment possédés par les ménages du Brakna sont, par ordre d'importance : les téléphones portables (85,3 %), les animaux de ferme/bétail (77,3 %), et les terres agricoles (53,5 %). Mis à part le téléphone portable, les animaux de ferme/bétail et les terres agricoles, les autres biens : le téléviseur (38,2 %), des montres (25,9 %) et les réfrigérateurs (18,1 %) sont concentrés en milieu urbain.

Tableau N°9 : Pourcentage des ménages par caractéristiques sélectionnés des logements

	Total	Urbain	Rural
Chambres utilisées pour dormir			
1	57,8	47,8	60,6
2	28,6	37,6	26,2
3 ou plus	13,5	14,6	13,3
Accès à l'internet à la maison	2,4	2,5	2,3
Accès à l'électricité : Oui, réseau interconnecté	33,1	48,9	28,7
Oui, pas de réseau,	39,9	35,3	41,1
Non	27,1	15,8	30,1
Accès à l'eau potable améliorés (: Robinet dans le logement	61	59,4	61,5
Robinet dans la concession	11,6	12,3	11,4
Robinet public et puits à pompe	6,4	6,1	6,5
Accès au service d'Assainissement : -Installation sanitaires améliorée /Toilette non partagée (selon ODD), % des ménages	43,5	54,4	40,5

Source ERSIP 2020

Selon l'enquête ERSIP près d'un ménage sur trois (28,6 %) dispose de deux pièces pour dormir ; 13,5 utilisent 3 pièces ou plus pour dormir. Selon le milieu de résidence, les ménages du milieu rural utilisent majoritairement une pièce (60,6 %) pour dormir. Ceux qui utilisent une pièce représentent 26,2 %. Par contre, en milieu urbain, un peu moins de la moitié des ménages (47,8) utilisent une seule pièce pour dormir.

Selon le quintile de bien-être économique, la quasi-totalité des ménages du premier au troisième quintile (les pauvres) ne possèdent qu'une pièce pour dormir. Par contre, 43,3 % des ménages du cinquième quintile possèdent une pièce pour dormir et plus d'un tiers (37,6 %) en possèdent deux pour dormir.

S'agissant des matériaux des revêtements de sol, il apparaît des résultats que près de sept ménages sur dix (68,2 %) au Brakna vivent dans un logement dont le sol est recouvert de matériaux finis (recouvert de carreaux, ciment, moquettes etc.) ; le reste des ménages vivent dans des logements où le sol est essentiellement fait de matériaux rudimentaires (planche en bois, natte, parmes etc.), soit 18,9 % ou de matériaux naturels (terre, sable, bouse etc.), soit 12 % des ménages. On note que le matériau fini est le plus utilisé par les ménages dans toutes les Moughataas. Selon le quintile de bien-être, les résultats indiquent les matériaux rudimentaires sont les plus utilisés par les ménages les plus pauvres (86,5 %), les ménages de second quintile (64, %) et ceux de quintile moyen (57 %). Par contre, le sol des ménages les plus riches est recouvert principalement de matériaux fini (95,8 %).

Accès à l'eau potable : Dans l'ensemble, près de neuf personnes sur dix (88,7 %) utilisent une source améliorée d'eau de boisson. Ainsi 72,6% ont accès à l'eau à partir de robinet soit dans le ménage ou dans le jardin, 8,1% chez le voisin, tandis que 5,4% s'approvisionnent soit à partir de bornes fontaines et des puits à pompe (6,4%) ou de puits protégés (1,6%).

La proportion d'individus ayant accès à une source d'eau améliorée est presque similaire entre le milieu urbain avec une forte variation de 74,4 % à M'Bagne à 94,4 % à Boghé. On

note également que la proportion des populations ayant accès aux sources d'eau potable améliorées augmente fortement avec le niveau de vie des ménages. Elle passe de 18,1 % chez ceux qui vivent dans les ménages plus pauvres à 97,5 % chez ceux qui vivent dans les ménages les plus riches

En termes d'assainissement 43,5 % utilisent des toilettes améliorées non partagées avec d'autres ménages, ce qui est considéré conforme à l'indicateur ODD. Les populations des ménages urbains sont légèrement plus susceptibles que celles des ménages ruraux d'utiliser des toilettes non communes d'un type amélioré (respectivement 54,4 % et 40,5 %).

On note aussi que l'utilisation des toilettes améliorées non partagées avec d'autres ménages est plus fréquente à Magta-Lahjar (62,5 %) et moins fréquente à Boghé (29,8. Cette proportion est nulle pour les populations vivant dans ménages du premier, du second et du troisième quintile (les pauvres) ; et passe de 20,8 % pour ceux vivant dans les ménages de quatrième quintile et atteint 62,1 % au niveau du cinquième quintile.

III. ANALYSE DES CAPACITES DES ACTEURS

L'analyse des capacités des acteurs régionaux portera sur trois types d'acteurs régionaux à savoir les autorités administratives, les collectivités locales et les services déconcentrés. Ainsi il sera question d'examiner les missions dévolues à ces structures, les moyens mis à leur disposition et leur niveau de performance.

III.1. L'administration territoriale

L'administration territoriale est organisée en Wilayas, divisées en circonscriptions administratives, constituées de Moughataas et arrondissements. Succédant aux régions administratives créées en 1969, pour remplacer les cercles, les wilayas ont été instituées par la dernière réforme de l'administration territoriale.

La Wilaya est démembrement de l'Etat qui n'a ni de personnalité morale ni d'autonomie financière.

La Wilaya est dirigée par un Wali qui dispose de compétences étendues renforcées par sa qualité de représentant du pouvoir (décret 80.166). A ce titre il dirige l'action des services déconcentrés de l'Etat dans la Wilaya. Il est l'ordonnateur délégué des dépenses de fonctionnement de tous les services régionaux et a l'autorité hiérarchique sur l'ensemble des agents de l'Etat affectés dans la Wilaya.

En 2011, les organigrammes des administrations territoriales ont été révisés avec la création de nouveaux postes afin de permettre aux Wilayas de disposer de ressources humaines capables de prendre en charge les différents aspects de la gestion des affaires locales. Ainsi Le Wali est désormais assisté par une équipe assez large comprenant un Wali Mouçaid, un Directeur de Cabinet, un Conseiller chargé des affaires administratives et juridiques, un conseiller chargé des affaires économiques et du Développement Local , un conseiller chargé des affaires politiques et sociales, un attaché administratif chargé du protocole, le service du secrétariat central, le service du matériel de la liquidation, le service du personnel et le service de la nationalité et des archives ;

Les Moughataas sont administrés par des Hakems assistés depuis 2011 par un Hakem Mouçaid, un secrétaire Général, un service des Affaires juridiques, administratives et sociales et un service des affaires foncières et du développement local.

Au Brakna l'organigramme du personnel de l'administration territoriale est globalement pourvu. Le personnel en place arrive à gérer sans difficultés les affaires de la Wilaya. Néanmoins, les moyens logistiques font défaut pour une Wilaya qui comporte cinq Moughataas et deux arrondissements avec une position centrale et des frontières avec le Sénégal. La plupart des autorités ont des logements et bureaux décents mais manquent d'équipements et de moyens suffisant pour l'entretien des équipements.

Comparée aux années précédentes, l'autorité administrative du Brakna est bien outillée en termes de moyens et de personnel. Ceci s'est répercuté sur ses capacités d'administration la rendant plus proche des citoyens et capable de traiter dans les délais les plus courts les sollicitations des populations. Il reste que des moyens supplémentaires doivent être accordés à cette wilaya qui gère des problématiques diverses compte tenu du fait que 80% du trafic routier du pays passe par son territoire et l'existence d'échanges transfrontaliers avec le Sénégal nécessitant une capacité d'intervention plus rapide et plus efficace.

III.2. Le Conseil Régional

Créée en 2018, la Région a pour mission, de promouvoir le développement économique, social, culturel et scientifique dans son ressort territorial dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités territoriales. Elle a une fonction de mise en cohérence des stratégies de développement et d'aménagement du territoire.

Les compétences de la région couvrent les domaines de la planification et l'aménagement du territoire de la région, la promotion et l'encouragement des activités et des investissements commerciaux, industriels et touristiques l'environnement et la gestion des ressources naturelles, l'éducation, l'alphanumerisation et la formation professionnelle, le tourisme, la santé et l'action sociale ainsi que la jeunesse, les sports, les loisirs et la culture. Ces compétences complètent celles des communes au niveau des secteurs sociaux tout en couvrant l'aspect économique longtemps conservé par le niveau central. Au niveau de l'éducation, la région est en charge de l'enseignement secondaire alors que pour la santé il s'agit des hôpitaux sachant que les dispensaires et les postes de santé sont du ressort des communes.

La Région du Brakna, à l'instar des autres collectivités territoriales du pays fait face à des difficultés en matière de ressources humaines et financières qui entravent son action. Le transfert des compétences au profit des régions est très lent et le budget alloué est très réduit. Cette année-ci la Région a reçu uniquement un budget de fonctionnement destiné au paiement du loyer et du personnel d'appui

La Région dispose d'un secrétaire Général nommé par le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation en plus de deux cadres l'un spécialisé dans le domaine de l'éducation et l'autre dans l'ingénierie des bâtiments. Elle compte recruter trois autres cadres spécialisés en génie civil, agronomie et développement local. A travers cette équipe, la région envisage de se doter de ressources humaines capables d'initier et de suivre des projets de développement en lien avec les compétences de la région notamment en matière d'enseignement secondaire et formation technique ainsi que dans le domaine agricole ou elle prévoit de lancer des initiatives pour la mise en œuvre de projets agricoles pilotes.

La Région a noué un certain nombre de partenariats, notamment avec l'Association Internationale des Régions francophones, des Régions Marocaines et Espagnoles. Il faut souligner que la crise de COVID19 a perturbé les échanges internationaux et la coopération décentralisée en premier lieu.

Deux ans après sa mise en place, la Région du Brakna n'arrive pas s'imposer en tant que collectivité territoriale en charge du développement économique et social de son territoire. Les moyens financiers alloués sont insuffisants et le transfert des compétences n'est pas encore effectif. Le développement régional reste aux mains des départements centraux dont la programmation n'associe pas la Région et n'obéit pas aux priorités des populations. Malgré toutes ces difficultés, le conseil régional essaye autant que faire se peut de forger une place dans un environnement institutionnel souvent rigide à travers une série d'activités qui touchent les services sociaux tels que la santé et l'éducation.

Il est par ailleurs prévu la mise en œuvre d'un projet agricole pilote qui permettra de créer de l'emploi pour les jeunes tout en participant aux efforts nationaux en matière d'autosuffisance alimentaire.

III.3 Les communes

Les communes ont été créées en 1987 dans le cadre du processus de décentralisation lancée par la Mauritanie en cette année suivant l'ordonnance du 20 octobre 1987 et ses dispositions modificatives. La commune est une collectivité territoriale de droit public dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Pour l'exercice des compétences que lui confère la loi elle dispose d'un budget, d'un personnel et d'un domaine propre. Elle est chargée de la gestion des intérêts communaux. Elle assure les services publics répondant aux besoins de la population locale et qui ne relèvent pas, par leur nature ou leur importance, de la compétence de l'Etat.

Compétences communales

- La voirie locale ;
- La construction, l'entretien et l'équipement des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ;
- La construction, l'entretien et l'équipement des dispensaires et centres de protection maternelle et infantile ;
- L'alimentation en eau et l'éclairage public ; en cas de concession, un décret approuve le cahier des charges ;
- Les transports urbains, sanitaires et scolaires ;
- La lutte contre l'incendie ;
- L'hygiène ;
- L'enlèvement des ordures ménagères ;
- Les marchés et abattoirs ;
- Les équipements sportifs et culturels communaux ;
- Les parcs et jardins ;
- les cimetières ;
- L'assistance aux indigents ;
- L'aménagement et la gestion des zones concédées par l'Etat à la commune

Les communes sont gérées par un maire assisté des maires adjoints dont le nombre varie en fonction du nombre des membres du conseil municipal. L'organe délibérant est le conseil municipal qui est présidé par le Maire. Le Conseil municipal constitue par délibération des commissions et en désigne les membres. Les Commissions étudient toutes les questions relevant de leur domaine de compétence et préparent les délibérations du Conseil municipal. Les commissions sont :

- Une Commission des Finances et de l'Administration, chargée notamment des questions budgétaires, de la gestion financière, du personnel et des affaires juridiques ;
- Une Commission du Développement et de la Coopération, chargée notamment des questions économiques, des services marchands et de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- Une Commission des Affaires Socioculturelles, chargée notamment des affaires religieuses, de la culture, de la jeunesse et des sports, de l'aide sociale, de l'enseignement et de la santé, et de manière générale, de toutes questions relatives au développement social de la commune ;
- Et, plus spécifiquement dans les communes urbanisées, une Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme, chargée des voiries et réseaux, des travaux et des documents d'urbanisme.

Au niveau Brakna, il existe 21 communes. Le personnel de ces communes varie d'une commune à une autre. Selon l'enquête MDP réalisée en 2018, le personnel de l'ensemble des communes de la Région est aux alentours de 150 personnes. La masse salariale varie de 21% à 39% du budget de fonctionnement des communes.

Toutefois, Les ressources humaines font défaut et peu de communes disposent de personnel suffisant et qualifié pour assurer un fonctionnement minimal. . L'appui des services techniques déconcentrés de l'Etat est dans la pratique quasi inexistant et seuls les programmes sur financement ou cofinancement extérieurs ont testé des dispositifs d'appui.

L'évaluation de la performance des communes selon l'approche utilisée par la DGCT permet de mesurer le niveau de performance de chaque commune selon les critères suivants : 1. La participation, l'inclusion et la gouvernance locale ; 2. Les finances locales et la gestion financière ; 3. Les ressources humaines et l'organisation ; 4. La planification et la gestion du patrimoine communal ; 5. Les services rendus à la population.

Tableau N°10 : Evaluation mesures de performances

N°	Commune	Résultat MDP	%
1	Boghé	93	85%
2	Bababé	93	85%
3	M'Bagne	85	78%
4	Aere Mbare	81	74%
5	Dar el Barka	73	67%
6	Bagodine	64	59%
7	Niabina	64	59%
8	Aleg	58	53%
9	Magta Lahjar	46	42%
10	Ould Birome	40	37%
11	Bouhdida	40	37%
12	Male	39	36%
13	Sangrava	36	33%
14	Djonaba	29	27%
15	Agchorguit	26	24%
16	Djelewar	22	20%
17	Ouad Amour	0	0%
18	Chogar	24	22%
19	El Varae	44	40%
20	Edebaye El Hejaje	17	16%
21	Dar El Avia	79	72%

Source DGCT 2018

Les résultats de cette évaluation réalisée en 2018 pour les communes du Brakna montre des disparités entre les communes (voir tableau ci-dessous). En effet les communes de Boghé, Bababé, Mbagné, Aeré Mbare, Dar el Barka, Niabina et Aleg ont des notes supérieures à 50% ce qui signifie qu'elles sont plus dynamiques, respectent mieux les procédures et disposent de ressources humaines et d'outils pour une bonne gestion des affaires communales.

Les autres communes ont des notes qui varient de 0 pour Oued Amour à 46 pour Magtalah-jar. Ces communes se caractérisent par une faible capacité de gestion liée au manque du personnel, l'absence de moyens financiers et la démobilisation des élus locaux.

Sur le plan financier les communes du Brakna, comme d'ailleurs toutes les communes du pays, restent dépendante financièrement des fonds d'appui apporté par l'Etat à travers le Fonds Régional de Développement dont le montant n'a pas connu une augmentation significative depuis plusieurs années. En effet, selon les dispositions de l'ordonnance de 1987, le budget des communes est alimenté par les droits, impôts, taxes, revenus, dons et legs, subventions et redevances pour service rendu. Mais dans un contexte marqué par la pauvreté, il est difficile pour les communes de financer le développement local par la fiscalité locale. De plus, le manque de moyens et de capacités des administrations rend difficile la mobilisation des taxes et impôts locaux. La compensation financière des compétences transférées n'a pas été mise en œuvre et les ministères sectoriels continuent de gérer des ressources qui correspondent à des compétences communales.

Tableau N° 11 : Subvention FRD 2015-2019 en MRU

Commune	Année				
	2015	2016	2017	2018	2019
Boghé	4 508 486	4 127 198	4 127 198	4 127 198	4 124 311
Bababé	1 783 016	1 463 365	1 463 365	1 463 365	1 462 491
M'Bagne	1 359 160	1 372 062	1 372 063	1 372 062	1 371 261
Aere Mbare	1 167 722	1 765 360	1 765 360	1 765 360	1 764 261
Dar el Barka	1 722 314	1 444 106	1 444 106	1 444 106	1 443 251
Bagodine	1 262 276	1 318 921	1 318 921	1 318 921	1 318 161
Niabina	1 557 819	1 472 817	1 472 817	1 472 817	1 471 941
Aleg	1 665 179	2 253 795	2 253 795	2 253 795	2 252 321
Magta Lahjar	1 545 045	1 974 537	1 974 537	1 974 537	1 973 281
Ould Birome	1 235 697	1 428 057	1 428 057	1 428 057	1 427 211
Bouhdida	1 442 661	2 068 514	2 068 514	2 068 514	2 067 181
Male	2 638 329	3 283 895	3 283 895	3 283 895	3 281 641
Sangrava	1 954 874	1 749 846	1 749 846	1 749 846	1 748 761
Djonaba	1 367 647	1 297 166	1 297 166	1 297 166	1 296 421
Agchorguit	1 581 893	1 220 218	1 220 218	1 220 218	1 219 531
Djelewar	554 259	979 567	979 567	979 567	979 061
Oued Amour	1 360 471	1 379 374	1 379 374	1 379 374	1 378 561
Chogar	1 534 467	1 133 195	1 133 195	1 133 195	1 132 571
El Varae	1 167 722	1 036 721	1 036 721	1 036 721	1 036 171
Edebaye El Hejaje	1 024 137	982 420	982 420	982 420	981 911
Dar El Avia	587 534	700 665	700 665	700 665	700 371
	33 020 707	34 451 799	34 451 799	34 451 799	34 430 727

Source DGCT 2020

Ainsi les communes ne fonctionnent que grâce à la subvention accordée par l'Etat qui comporte un volet fonctionnement (60%) et un volet entretien des équipements (40%). Les mon-

tants alloués ne permettent pas aux communes de disposer de ressources humaines compétentes ni de prendre en charge le cout d'entretien des infrastructures publiques sous leur responsabilité, telles que les écoles, les marchés, les abattoirs, etc.

Concernant le développement local, les communes ne sont pas encore capables de l'impulser et celui-ci repose sur les initiatives communautaires et/ou des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Les transferts de compétences ne sont pas encore effectifs et la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales n'est pas bien définie. La loi 2001 – 027 autorise les communes à mutualiser leurs moyens pour réaliser des projets communs dans le cadre de l'intercommunalité, mais le décret d'application de ce texte n'est pas encore adopté. Ceci étant on note l'existence d'expériences positives à travers des projets exécutés par les communes avec l'appui de l'Etat et des bailleurs de fonds.

Les communes du Brakna, se caractérisent par leur dynamise qui se manifeste à travers le nombre important de partenariats avec des collectivités étrangères notamment en France, ou l'existence d'une forte diaspora de la Région joue un rôle important dans la mobilisation de partenaires. Elles bénéficient aussi de l'appui de plusieurs ONGs internationales, notamment dans la zone de la vallée.

Cependant, elles font face à des sollicitations grandissantes et des moyens financiers de plus en plus réduits. La forte pression sociale se traduit par un recours systématique aux maires notamment dans les zones rurales car ils constituent la seule autorité dans ces endroits et par conséquent devraient selon les populations répondre à toutes les sollicitations mêmes celles qui ne sont pas de leur ressort.

Malgré leurs faiblesses, les communes constituent des acteurs incontournables qui peuvent jouer un rôle important dans le développement de la région. Cet atout ne saurait se confirmer sans une responsabilisation effective, la mise à disposition de fonds conséquents et la mise en place d'une fonction publique territoriale qui valorise le personnel communal.

III.4. Les services déconcentrés de l'Etat

Il s'agit des représentations régionales et locales des départements ministériels, des organismes publics et des structures de projets. Au Brakna, on note la présence des services régionaux de l'éducation nationale (DREN), de l'action sanitaire (DRAS), de l'hydraulique et l'assainissement (DRHA), du développement rural (DR du MDR), de l'environnement et du développement durable (DR du MEDD), du Commerce et du Tourisme (DRCT), de l'emploi, de la jeunesse et des sport (DREJS), des affaires sociales, de l'enfance et la famille (MASEF), assurant des missions transversales en plus des services régionaux des Finances (trésor, douanes, impôts, domaine), ceux de la Justice en sus des autorités territoriales présentes au niveau des circonscriptions administratives. Plusieurs de services régionaux sont représentés au niveau des Moughataa. Il s'agit en particulier des services du MDR, du MEDD, de ceux de la justice et des finances.

Ces services dépendent étroitement sur le plan technique et financier de leurs ministères de rattachement mais entretiennent également avec les autorités régionales, des relations de subordination dans la mesure où celles-ci représentent le chef de l'Etat et chacun des membres du gouvernement dans leurs circonscriptions respectives. Cette double subordination n'est pas sans poser des problèmes de compétence et d'autorité qui peuvent nuire à l'efficacité de l'action des pouvoirs publics sur le terrain, en particulier en ce qui concerne l'impulsion du développement économique et social.

Par ailleurs, en raison des politiques d'ajustement structurel suivies par la Mauritanie depuis plusieurs années et faute de nouveaux recrutements, il existe un décalage qualitatif entre les postes du cadre organique des services déconcentrés et les agents disponibles. Le personnel d'exécution qui constitue encore une part importante des effectifs n'est pas adapté aux nouvelles missions de conception et de développement sur lesquelles l'administration est en train de se recentrer. Ainsi, de nombreux agents sont nommés en sureffectifs au niveau régional et n'ont pas d'affectation précise. Cette situation n'est pas sans créer des frustrations entre les agents et est à l'origine d'une certaine démotivation qui favorise l'absentéisme et la recherche d'activités parallèles, souvent incompatibles avec leur statut de fonctionnaire.

Les orientations poursuivies dans le sens de la déconcentration conduisent les administrations centrales, notamment dans les départements à vocation économique (Equipement, Hydraulique, Développement rural, Somelec, ONSER, ONS...) ou social (Santé, Education, MCFAS, CSA), à étoffer de plus en plus leurs services installés dans les capitales des Wilayas, et les chefs-lieux de Moughataas, voire dans certaines communes rurales.

Dans les secteurs de l'Education et de la Santé, la déconcentration est relativement poussée, le personnel mis à disposition par l'administration centrale étant affecté et géré par le Wali. Le personnel des autres services continue à relever des directions centrales, même s'il est formellement placé sous l'autorité du Wali. Le personnel des projets dépend directement de son siège bien qu'il soit généralement logé auprès du service régional concerné.

Les services régionaux disposant de la meilleure implantation géographique sont, dans l'ordre, l'éducation nationale, la santé, le développement rural, et le trésor public. Les services régionaux de l'Hydraulique ont été réorganisés à la suite de la restructuration de leur direction centrale. Les anciennes brigades, érigées en services régionaux de l'Hydraulique et de l'Assainissement sont désormais confinées dans les missions d'études, contrôle et suivi des programmes initiés par la Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DHA), tandis que le matériel, les équipements et le personnel des bases ainsi que la maintenance des réseaux d'adduction d'eau potable ont été transférés à l'ONSER.

Les subdivisions de l'Equipement et des Transports, désormais déchargées de l'entretien routier confié à l'ATTM et de la réhabilitation des bâtiments publics, prises en charge par le MHUAT, sont réduites à leur plus simple expression, leur personnel se ramenant à un subdivisionnaire dépourvu de moyens d'action et sans personnel d'appui.

Les services techniques disposent de fonds pour leur fonctionnement alloués par leur département de tutelle dans le cadre des budgets annuels. Pour certains services, ces fonds sont insuffisants en comparaison avec la masse d'activités à réaliser, c'est le cas du MDR, du DREN et de la DRASS alors que pour d'autres c'est tout le contraire. En effet certains services reçoivent des fonds de fonctionnement alors qu'ils ne réalisent aucune activité et d'ailleurs le personnel est souvent absent.

Les services techniques déconcentrés au Brakna constituent des acteurs importants qui peuvent jouer un rôle efficace dans le développement de la région. Malgré des moyens limités, ces services tentent de répondre aux sollicitations des acteurs régionaux en matière d'appui et de conseil. Certains services disposent de moyens leur permettant de suivre les activités dont ils sont en charge, alors que d'autres sont inopérationnels et leur personnel est souvent absent.

IV. CARTOGRAPHIE DES INTERVENANTS

Au Brakna, on dénombre un nombre important d'intervenants dont certains sont étatiques alors que d'autres sont des acteurs de la société civile. La vocation agro-pastorale de la Wilaya attire plusieurs projets d'appui à l'agriculture et à l'élevage.

Les ONGs qui interviennent dans la région sont multiples : OXFAM, GRET, TENMIYA, ACF, BDM, World Vision, MECM, ECO DEV, Word Vision, AMAD et APLVM. L'intervention de ces organisations touche les différents aspects du système de vie des populations : éducation, alphabétisation, Santé, hydraulique, agriculture, élevage, microcrédit, etc.

Les activités de certains de ces intervenants sont détaillées dans ce qui suit :

ONSER : Elle dispose d'une antenne à Aleg qui gère 113 réseaux d'eau potable repartis sur toute la Wilaya. Elle assure la maintenance de tous ces mini-réseaux d'eau dont certains sont gérés directement par l'ONSER tandis que la majeure partie est confiée à des individus qui en assurent la gestion sous la supervision technique de l'ONSER.

SNDE : La Société Nationale de l'eau dispose de cinq centres au niveau de la Région du Brakna ; Aleg, Bababé, Boghé, Magta Lahjar et M'Bagne. Ces structures ne disposent pas de moyens humains qualifiés pour la gestion du système d'eau potable notamment pour la partie production dont la gestion est assurée à partir de Nouakchott.

SOMELEC : la Société Mauritanienne d'électricité est présente au Brakna à travers cinq centres ; Aleg, Bababé, Boghé, Magta Lahjar et M'Bagne. Ces agences gèrent les réseaux électriques de ces villes dont le nombre d'abonnés est de l'ordre de 12 951.

La CDD dispose d'une antenne régionale qui met en œuvre au niveau de la wilaya la composante régionale du mandat de gestion et est dotée, pour ce faire, d'une enveloppe de 50 millions d'ouguiyas (MRU) destinés au financement de la micro et petite entreprise, des diplômés chômeurs porteurs de projets et des activités génératrices de revenus (AGR). La filiale en charge du crédit agricole assure le financement des campagnes, l'équipement nécessaire et l'accompagnement de l'agriculture irriguée. Depuis son démarrage, la CDD a financé plusieurs centaines de projets à hauteur de dizaines de millions d'ouguiya profitant à l'ensemble des communes du Brakna. Sa filiale du crédit agricole a financé également plusieurs périmètres irrigués permettant ainsi une amélioration de leur productivité et une promotion de l'irrigué dans la wilaya.

La Société Mauritanienne de Gaz (SOMAGAZ) : dispose d'une antenne régionale exploitant un centre de stockage, d'enfûtage et de distribution du gaz butane au niveau de la wilaya dont la production mensuelle varie entre 58 et 76 tonnes s'appuyant sur quatorze points de distribution situés tous sur les axes bitumés. Le Cigare de stockage dispose d'une capacité de 25 Tonnes.

La SONADER aménage, réhabilite et encadre les périmètres irrigués au Brakna totalisant 7169 ha incluant les périmètres de Boghé (Casier Pilote de Boghé et son extension), ceux d'Aéré Mbar Ouest et Est, de Beilanne et d'autres. Malheureusement, les périmètres irrigués du Brakna font l'objet de réhabilitations cycliques très coûteuses mais en revanche, les

emblavures sont faibles, irrégulières et dépendent souvent du niveau des appuis de l'Etat. Les faibles capacités de remboursement des dettes des coopératives et autres exploitants de petits périmètres (PPV) sont source de difficultés d'accès aux financements. Des annulations successives de l'endettement des exploitants ont eu lieu pour céder la place à de nouveaux financements.

Programme de Renforcement de Résilience à la Sécurité Alimentaire (P2RS) : L'objectif global du P2RS est donc d'éradiquer les causes structurelles des crises alimentaires et nutritionnelles aiguës et chroniques en aidant les ménages vulnérables à accroître leurs revenus, à accéder aux infrastructures et aux services sociaux de base, et à construire un patrimoine permettant de renforcer durablement leurs moyens d'existence. Le P2RS comprend deux composantes principales. Développement des infrastructures rurales et. Développement des chaînes de valeurs et des marchés.

La Mauritanienne des Produits Industriels en Béton : Il s'agit d'une société à capitaux publics industrielle qui fabrique des poteaux électriques en béton précontraint orientée essentiellement à la satisfaction des besoins du pays en poteaux électriques. La société dont le siège est à Aleg est entrée en phase de production en 2016 et assure une production minimale de 600 poteaux par an. L'Entreprise a créé 60 emplois au niveau du chef- lieu de la wilaya.

Le PRODEFI fait suite au ProlPRAF qui avait déjà posé les bases d'une approche filière. Cette dernière est désormais fondée sur le principe de l'adéquation de l'offre et de la demande, c'est à dire que les appuis à la production seront déterminés en fonction des opportunités offertes par le marché. Elle favorisera pour cela les relations contractuelles entre les acteurs des filières au travers de partenariats simples entre deux acteurs jusqu'à des partenariats plus intégrés de type 4P impliquant la mobilisation des ressources du secteur privé tout en préservant les intérêts des petits producteurs.

Le PRASP vise à améliorer l'accès à des moyens de production essentiels, aux services et aux marchés pour les pasteurs et les agro-pasteurs dans certaines zones transfrontalières et le long des axes de transhumance dans six pays du Sahel et renforcer les capacités des pays à répondre rapidement et efficacement aux crises ou urgences pastorales. Il comporte cinq composantes : i) Amélioration de la santé animale ; ii) Amélioration de la gestion des ressources naturelles iii) Facilitation de l'accès aux marchés) et iv) Gestion des crises pastorales. Le projet PRAPS vise à appuyer le pastoralisme pour la production d'animaux vivants dans six pays du Sahel par la mise en place de services vétérinaires nationaux plus durables et plus efficaces, en améliorant la gestion durable des communautés pastorales et agropastorales ainsi que la sécurisation de leur accès aux ressources naturelles ; enfin faciliter l'accès des pasteurs aux marchés inclusifs et concurrentiels

Le PARIIS a été préparé par le CILSS et les six pays participants avec l'assistance technique de la Banque Mondiale et de la FAO, pour une durée de six ans. Il vise améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale axée sur les « solutions » dans les pays du Sahel participants. Le projet comporte trois composantes, une pour la modernisation du cadre institutionnel, la seconde pour le financement des investissements pour l'irrigation et la troisième pour la gestion des connaissances et la coordination.

L'Ecole de l'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (EETFP) d'Aleg est un établissement public à caractère administratif (EPA). Elle assure un

enseignement technique pour les élèves du 1^{er} cycle. En termes de formations professionnelles, il existe quatre niveaux ; CC, CAP BT et BTS. Elle dispose d'une ingénierie pédagogique appropriée implantée suivant l'approche par les compétences et couvre six spécialités : mécanique auto, menuiserie bois, maçonnerie, construction métallique, plomberie et électricité bâtiment. Les bâtiments du Centre ont besoin de réhabilitations et d'extensions pour couvrir des spécialités sollicitées et couvertes par les autres centres tels que le froid, le secrétariat informatique ou l'énergie solaire.

L'Ecole de l'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (EETFP) de Boghé : avec une capacité de 500 élèves, cette école est destinée essentiellement à la formation des métiers agricoles tels que le machinisme, la mécanique, l'électricité, la plomberie, etc. Elle dispose d'une grande expérience dans le domaine de la formation agricole ce qui lui a permis de créer des partenariats avec plusieurs organismes et projets qui financent des formations ciblées pour certaines catégories professionnelles.

Le ProDef (GIZ) : Est un programme de la coopération allemande avec la Mauritanie, mis en œuvre par la GIZ Mauritanie. Il intervient essentiellement dans le domaine de la décentralisation et des finances publiques. Son activité porte sur l'assistance technique aux communes, la formation du personnel communal et l'appui aux structures associatives. Au Tagant son intervention touche toutes les communes de la Wilaya, alors qu'au Brakna il appuie 10 communes. Au Brakna comme au Tagant, le programme accompagne les régions nouvellement créées, notamment pour l'élaboration des SCRAPP respectives.

Le Projet SWEDD

Projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique qui intervient dans quatre wilayas dont le Hodh Charghi. La première phase de ce projet couvre la période 2015-2019 pour un montant de 15 millions d'USD. Une seconde phase intégrant le Brakna pour un montant de 60 millions USD vient de démarrer en 2021.

V. DIAGNOSTICS SECTORIELS

Dans cette partie, il s'agira de passer en revue les principaux secteurs sociaux et économiques en mettant en exergue l'état des lieux, les potentialités, les contraintes et les opportunités qui s'offrent pour le développement de ces secteurs. L'analyse se basera sur les données administratives, les enquêtes quantitatives en plus des données qualitatives recueillies lors des rencontres avec les acteurs régionaux.

A. EDUCATION

Le diagnostic du secteur de l'éducation passera en revue tous les niveaux d'enseignement (fondamental, secondaire,, formation professionnelle, alphabétisation et enseignement originel, préscolaire) qui sont dispensés au niveau de la wilaya. Le diagnostic mettra cependant surtout l'accent sur l'enseignement de base (fondamental et 1er cycle du secondaire). Il s'agira de faire examiner le profil éducatif, l'état des infrastructures, le personnel enseignant, la demande éducative et la gestion du système éducatif régional.

1. L'analyse globale des scolarisations et de leur évolution

L'analyse des scolarisations dans la wilaya, portera sur l'examen des données et indicateurs de scolarisation, l'analyse des flux d'élèves et l'établissement d'un profil de scolarisation. Le premier niveau d'analyse utilise les données sur les effectifs scolarisés par niveau et les principaux indicateurs d'accès et de couverture, alors que le deuxième niveau se focalise sur l'analyse de la rétention par niveau et les phénomènes de redoublement et d'abandon. Les questions portant sur l'équité en termes de genre et de milieu seront explorées tout au long de cette analyse.

Malgré le rôle qu'il joue dans la préparation des enfants en vue de leur insertion à l'école, l'**enseignement préscolaire** formel, est très peu développé dans la wilaya du Brakna. Le nombre d'établissements est très réduit et limité essentiellement aux grandes villes de la région. La Wilaya compte environ 1107 mosquées et 1006 Mahadraas dont deux Mahadraas d'excellence qui connaissent une grande affluence des étudiants. L'enseignement originel reste le principal type d'enseignement préscolaire que reçoivent les nouveaux scolarisés au niveau de la Wilaya et qui joue un rôle important dans l'initiation des enfants.

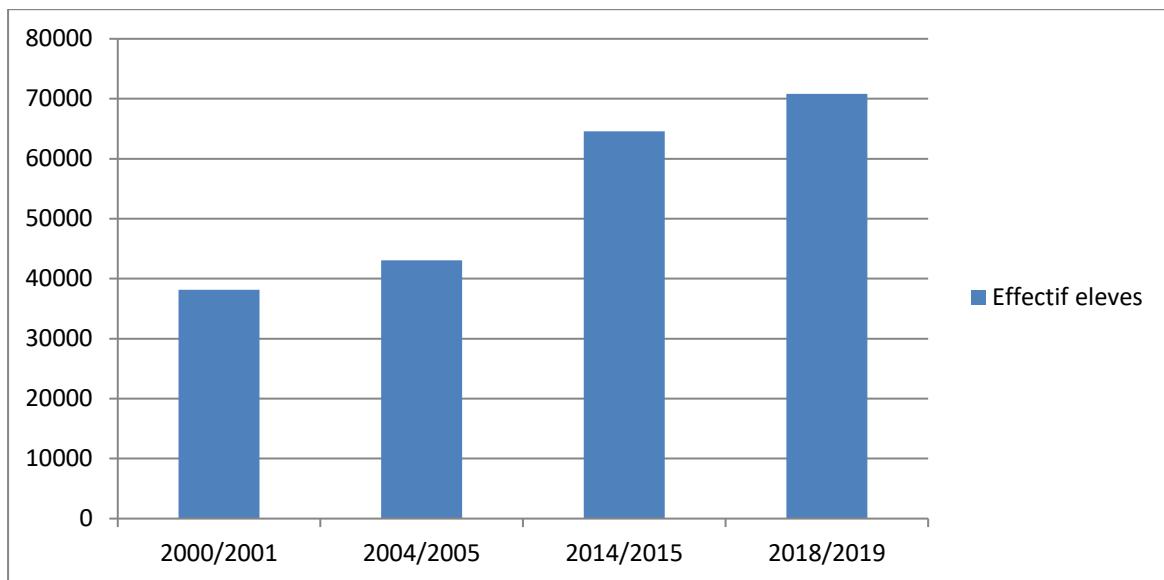
Selon l'ERSIP 2020, l'absence d'écoles maternelles oblige les parents à envoyer 24,6% de leurs enfants au primaire avant d'atteindre leur âge officiel. On note une légère différence existe entre les filles (22,1 %) et les garçons (27,8 %).

Au niveau de l'**enseignement fondamental**, la wilaya du Brakna compte 70 828 élèves en 2018-2019, soit près de 10,4% du total des élèves sur le plan national. Les filles représentent 51% de l'effectif du fondamental

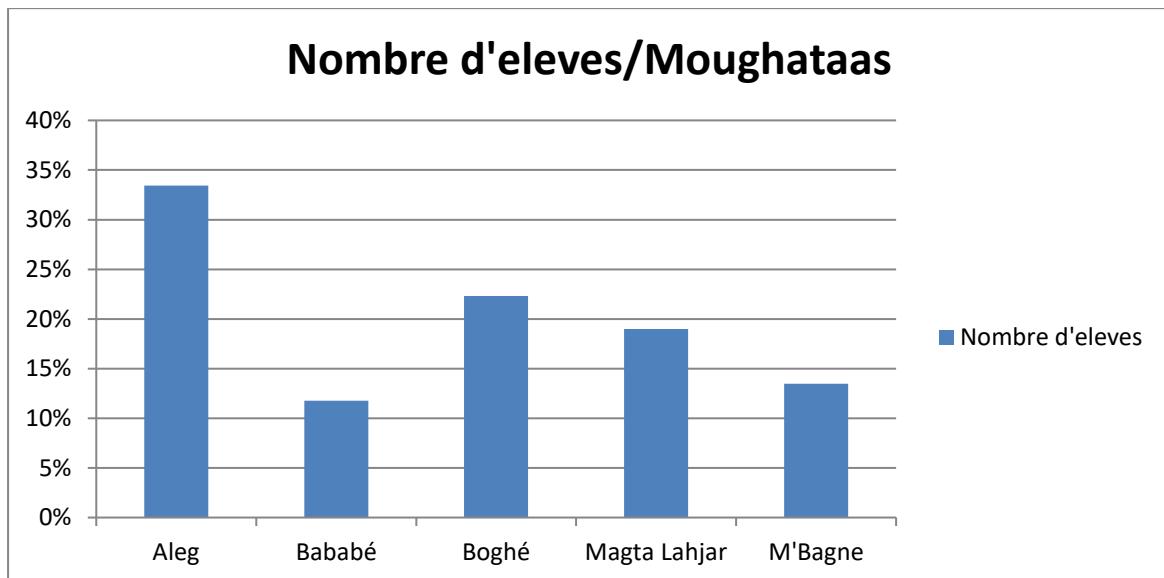
Public			Privé			Total élèves	Nombre de filles	% filles
Total élèves	Nombre de filles	% filles	Total élèves	Nombre de filles	% filles			
68 866	35 297	51%	1 962	941	48%	70 828	36 238	51%

Source : Annuaire éducation 2018/2019

Graphique N° 1 : Evolution de l'effectif des élèves du fondamental entre 2000-2019



L'analyse de l'évolution de l'effectif des élèves du niveau fondamental montre une forte progression de l'ordre de 22 000 élèves sur une durée de 18 ans soit une augmentation annuelle moyenne de 1 555 élèves. Entre 2000 et 2004 la moyenne annuelle des nouveaux inscrits était de 1 200 élèves alors que durant la période de 2014 à 2018 on a enregistré une moyenne de 1575 ce qui signifie un plus grand taux de fréquentation.



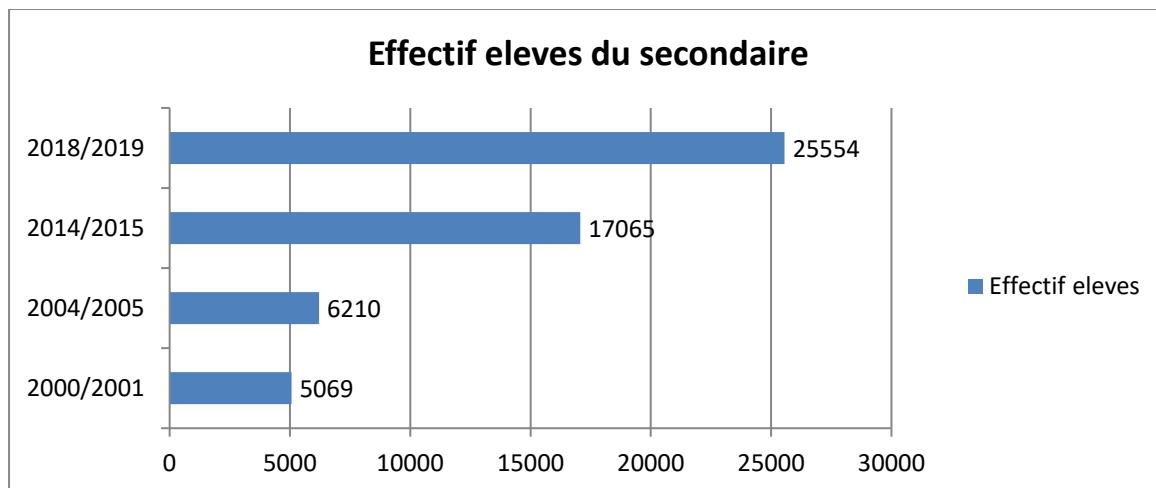
Source : Annuaire MEN2018/2019

La répartition des élèves du fondamental par Moughataa montre que 33% sont situés au niveau de Magtaa Lahjar, 23% à Boghé, 19% à Magta Lahjar , 13% à Mbagné et 12% à Bababé. Au niveau communal, Boghé enregistre plus de 12,3% des élèves suivie par Mal, 11%, Aleg, 8% et Magta Lahjar 6%.

Au niveau de l'enseignement secondaire, l'effectif des élèves inscrits est en 2018/2019 est de 25 554, soit 9,8% de l'effectif national, dont 53,3% sont des filles. En 2015-2016 cet effectif était de 17 065 soit un accroissement de près de 50% en trois années. Entre les années 2000 et 2004, le nombre moyen annuel des nouveaux élèves était de 285 alors qu'entre 2014

et 2018 le nombre était de 2 122 ce qui constitue une importante évolution soutenue par l'augmentation du taux de scolarisation au niveau fondamental.

Graphique N° 3 : évolution de l'effectif des élèves du secondaire



La Formation technique et professionnelle : au niveau de la Région il existe trois structures de formation professionnelle ; l'école de formation professionnelle d'Aleg qui remplace le centre de formation, le lycée de formation technique agricole de Boghé et le nouveau centre technique de formation des agriculteurs à Mbagné avec la coopération chinoise. Ces structures jouent un rôle important dans la formation technique aussi bien pour la Wilaya que pour le pays d'une façon générale.

L'école de l'enseignement technique et de la formation professionnelle d'Aleg : Cette école a été créée dans le cadre de la nouvelle réforme de la formation professionnelle. Elle dispense les formations qu'effectuait le centre de formation professionnelle avec une branche enseignement technique. En 2020, l'école a dispensé des cours pour 219 élèves dont 59 stagiaires en 2ème année CAP, 60 stagiaires en 1ère année CAP, 25 apprenants en 1ère année BT et 55 élèves du collège technique repartis entre 2ème et 3ème année.

L'école de l'enseignement technique et de la formation professionnelle de Boghé : cette école à vocation agricole dispose d'une capacité de 500 places. Elle dispense des formations dans les spécialités d'artisanat rural, électricité des bâtiments, grande culture, génie civil, génie mécanique, maintenance méca-agricole, mécanique auto et structures métallique. Ce centre est chargé de la certification des stagiaires en vue de leur permettre une insertion dans un marché d'emploi caractérisé surtout par l'informel. Les bénéficiaires sont surtout des déchus du système éducatif sans aucune qualification préalable.

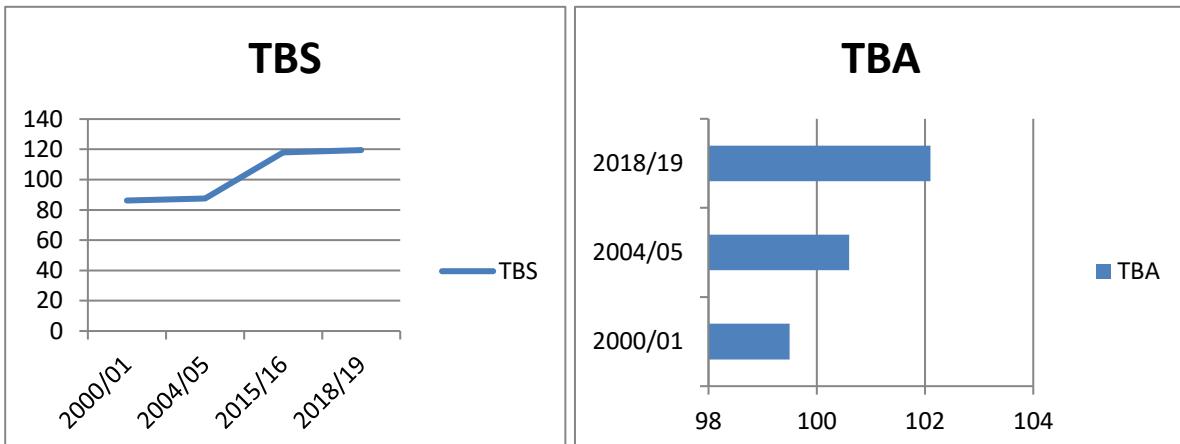
Le centre technique de formation des agriculteurs de Mbagné : Ce centre est construit sur une superficie de 50 hectares où sont installés des périmètres agricoles équipés de moyens d'irrigation modernes, des salles de formation, des ateliers pour l'apprentissage et deux laboratoires pour les analyses des sols et de l'eau.

2. Analyse de la couverture scolaire

L'analyse de la couverture scolaire de la région se fera à travers l'analyse d'une batterie d'indicateurs qui permettent d'apprécier l'efficacité du système éducatif et les principales inégalités d'accès à savoir les taux de scolarisation, les taux d'admission et les taux de transition du fondamental au secondaire.

Le Taux Brut de scolarisation (TBS) du fondamental, Selon l'annuaire 2018/2019 des statistiques du MEN, est de 102,1%, légèrement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 99,3%. L'analyse de l'évolution de ce taux durant les deux dernières décennies montre une importante progression de l'ordre de 33 points entre 2000 et 2018. Entre 2001 et 2004 le TBS était plus ou moins stable (86,7% et 87,6%), avant de progresser à 118% en 2014/15 puis à 119,6% en 2018/19. Cette évolution du taux de scolarisation en l'absence d'une augmentation de l'offre a conduit à encombrement des établissements scolaires ou le ratio élève par classe est passé de 42 en 2000 à 51 en 2018.

Graphique n°4 : Evolution des TBS et TBA entre 2000 et 2018



Le Taux brut d'admission du fondamental a progressé de 3,8% en 18 ans, passant de 99,5% en 2000 à 102,1% soit une moyenne de 0,2 par an. Cette stabilité relative indique la baisse de la demande des tranches supérieures à 6 ans (ratrappage générationnel). L'analyse par genre montre que le TBA en 2018/19 des filles, (102,6%) est légèrement supérieur à celui des garçons (101,6%)

Taux net d'admission : Selon le rapport ERSIP seulement 38,1 % des enfants ayant l'âge officiel de 6 ans sont entrés en classe primaire. Donc 61,9 % de la population des enfants de cette tranche d'âge au Brakna, n'ont pas été scolarisé dans l'année donnée. Des différences sont très marquées entre les garçons (31,5 %) et les filles (43,9 %) en faveur de ces dernières. On note également des différences importantes entre les Moughataa. Le pourcentage d'enfants en âge d'entrer à l'école primaire entrant en 1ière année passe de 19,9 % à Magta-Lahjar et atteint 63,4 % à Bababé.

Taux net de scolarisation : Les résultats de l'ERSIP montrent que 67,4% des enfants en âge d'aller à l'école primaire fréquentent effectivement l'école et près d'un tiers (30,2 %) des enfants de cet âge ne sont pas scolarisés. Les filles d'âge primaire sont un peu plus scolarisées que les garçons du même âge (71,2 % contre 64,2 %). En milieu urbain, 69,6 % des enfants vont à l'école alors qu'en milieu rural, la fréquentation n'est que de 66,8 %. Les résultats montrent des écarts importants entre Moughataa. A Boghé, quatre enfants sur cinq (82,2 %) ayant l'âge scolaire au primaire fréquentent l'école primaire ou secondaire au moment de l'enquête contre 48,6 % à M'Bagne.

Taux Brut d'Admission du fondamental 2018/2019

Pop garçons 6 ans	Pop filles 6 ans	Pop G+F 6 ans	Nouveaux inscrits garçons	Nouveaux inscrits filles	Nouveaux inscrits G+F	TBA Garçons	TBA Filles	TBA G+F
5 734	5 633	11 367	5 827	5 778	11 605	101,6%	102,6%	102,1%

Source : Annuaire statistique éducation 2018/2019

Les indicateurs de scolarité au **niveau du secondaire** ont connu une évolution durant ces dernières décennies. En 2019, le Taux de Scolarisation Brut du secondaire est de 47%, légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 42% mais loin derrière la plupart part des Wilayas. Ce TBS a continué à progresser passant de 37% en 2015/16 à 47% en 2018/19 soit une progression 3,3% par an.

Taux Brut de Scolarisation du secondaire 2018/2019

Pop garçons scolar	Pop filles 6 scolar	Pop G+F Scolar	garçons	Filles	Total élèves	TBS Garçons	TBS Filles	TBS G+F
25 972	28 538	54 510	11 937	13 627	25 564	46%	48%	47%

Source : Annuaire statistique éducation 2018/2019

Au niveau du 1^{er} cycle du secondaire, le TBS enregistré en 2018/19 était de 62% bien supérieur à la moyenne nationale qui est de 42%. Le TBS des filles est légèrement supérieur à celui des garçons (61 et 62%). Tandis que le **TBS du 2^{eme} cycle** était pour la même année de 24% loin de la moyenne nationale (31%).

Le taux de transition du fondamental au secondaire a atteint 65% en 2019, légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 63,1%. Comparé aux années antérieures ce taux a beaucoup progressé ce qui signifie qu'il y'a plus d'enfants qui passent du fondamental au secondaire. En termes de genre, le taux des garçons (67,5%) est plus important que celui des filles (62,8%). Derrière ce constat se cache des disparités entre les Moughataas de la Wilaya que l'absence des données ne permet pas d'analyser.

Au Brakna, moins d'un enfant sur cinq (17,9 %) ayant l'âge du premier cycle du secondaire est scolarisé à l'école secondaire ou plus ; près d'un tiers (31,6 %) ne sont pas scolarisés. Comme la fréquentation à l'école primaire, les filles d'âge scolaire secondaire sont légèrement plus scolarisées au secondaire ou plus (20,6 %) que les garçons (15,9 %)

Fréquentation à l'école primaire et au 1^{er} cycle secondaire en fonction de l'âge : L'ERSIP montre que 63,3 % fréquentent l'école primaire à l'âge officiel de 6 ans et 19,4 % fréquentent l'école primaire à l'âge de deux ans de plus après l'âge officiel, c.à.d. l'âge de 8 ans au moins. Selon le sexe, les résultats montrent que la fréquentation tardive de l'école primaire touche un peu plus les filles (19,9 %) que les garçons (18,2 %).

Au secondaire 42,7% fréquente le 1^{er} cycle secondaire à l'âge de deux ans ou plus que l'âge officiel (8 ans moins). On note aussi que l'écart entre garçons (31,6 %) et filles (48,5 %) se creuse, soit 16,9 points de pourcentage. Ainsi, seulement près d'une fille sur cinq fréquente le premier cycle du secondaire à l'âge officiel (24,2 %) contre la moitié des garçons (50 %). Selon la moughataa, la fréquentation tardive au secondaire est plus élevée à Boghé (55,6 %) et elle est plus faible à M'Bagne (26,2 %).

Taux brut d'accès à la dernière année primaire : 94,9 % finiront par atteindre la dernière année primaire (6^{ème} année). Ce pourcentage est largement plus élevé chez les filles (143,4 %) que chez les garçons (58 %). Selon la Moughataa, ce pourcentage passe de 74 % à Aleg et atteint 189,6 % à M'Bagne. L'écart entre les chances d'atteindre la dernière classe de l'école primaire se creuse entre les enfants des ménages plus pauvres (12,6 %) et ceux des ménages de quatrième (115,2 %) et le cinquième quintile (99,3 %).

Le taux d'achèvement du cycle primaire : Ce taux est de 44 % au Brakna Il est plus élevé chez les filles (52,5 %) comparées aux garçons (35 %). En revanche, ce taux est fortement corrélé au quintile de bien-être économique du ménage où il passe de 11,7 % chez les enfants des ménages pauvres à 49,4 % chez ceux des ménages de cinquième quintile.

3. Offre scolaire

Le nombre d'établissements scolaires du fondamental a sensiblement régressé suite à la décision prise pour la fermeture des écoles ne présentant pas les conditions requises, notamment un nombre minimal d'élèves. En 2019, le nombre d'écoles avec effectif était 303, dont 46,5% sont complètes, alors qu'en 2015 il était de 341 soit une régression de 38 unités.

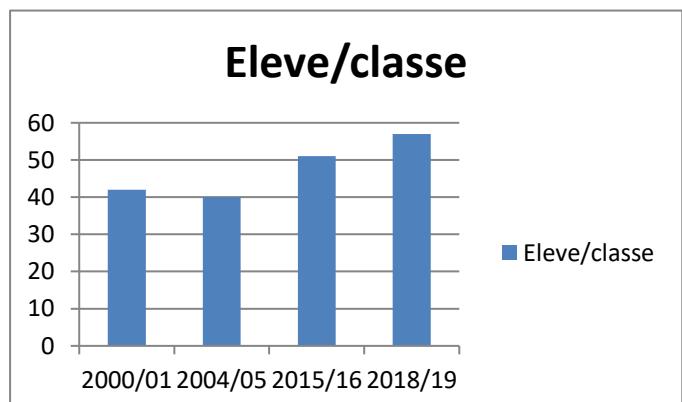
La répartition des écoles par Moughataa donne 110 à Aleg, 81 à Boghé, 39 à Bababé ; 85 à Magta Lahjar et 36 à M'Bagne. Le nombre total de classe est de 1458 dont 25% sont dans un état moyen.

Tableau N°12 : évolution du nombre des écoles fondamentales

Année	2005	2015	2019
Moughataa	Ecole	Ecole	Ecole
Aleg	90	95	110
Bababé	42	37	39
Boghé	80	82	81
Magta Lahjar	79	91	85
M'Bagne	30	36	36
Total	321	341	351

Source : Annuaires statistiques MEN

La comparaison de l'évolution de l'effectif des élèves du fondamental avec l'offre en termes de salle de classes montre un énorme gap entre la demande et l'offre. Entre l'année 2000 et 2018, le nombre d'élèves du fondamental a connu une augmentation de 85% passant de 38 175 à 70 828, alors que durant la même période le nombre de classe n'a progressé que de 35%. Ceci a eu comme conséquence l'augmentation du nombre d'élèves par classe qui est passé d'une moyenne de 42 en 2000 à 52 en 2018. Au niveau des communes, il existe de grandes disparités, dans certaines zones le ratio varie entre 70 et 90 élèves par classe alors que dans d'autres il est trop faible, il s'agit généralement des écoles incomplètes.



Le nombre de classes multigrade est très élevé, il représente 46% du nombre total des divisions pédagogiques. Cette option prise pour combler le déficit en enseignants au niveau des écoles à faible fréquentation a eu impact négatif sur le niveau des élèves perceptible à tous les niveaux.

Nombre de division pédagogique

Type GP		Niveau							Total
		1A	2A	3A	4A	5A	6A		
Simple	Multigrade	202	243	250	247	234	216	1 392	
743	649								

Source : Annuaire MEN 2018/2019

Le nombre important d'écoles incomplètes, 53,5% est sans nul doute le résultat d'une scolarisation non contrôlée assujettie à des pressions locales ayant conduit à la création de pseudo-écoles qui manquent de personnel et d'équipements. Ceci se confirme par le niveau élevé des classes multigrades.

Ecole complète	Nombre d'école avec effectifs	% complétude
141	303	46,5

Source : Annuaire MEN 2018/2019

Les performances du fondamental au niveau de la région semblent être meilleures, comparées aux autres Wilayas. Le taux d'achèvement du fondamental est 104% soit la seconde place après le Trarza tandis que le taux de réussite au concours d'entrée en 1ere AS était de 70,31% soit la seconde place après le Gorgol.

Pour le secondaire, le 1^{er} cycle semble mieux se comporter avec un taux de réussite au BEPC, en 2019, de 53,8% ; c'est le meilleur taux au niveau national. Pour le second cycle la situation est très médiocre avec un taux de réussite au bac, en 2019, de 11,28% loin derrière la moyenne nationale qui était de 16,82%.

Compétences d'apprentissage au fondamental : Selon l'ERSIP 2020, au Brakna, seulement 4,3% des enfants âgés de 7-14 ans qui fréquentent actuellement la troisième année du primaire, ont démontré des compétences fondamentales en lecture. Cependant, 22,8% des enfants ont lu correctement 90% des mots. De plus, 5,4% ont répondu correctement aux questions de compréhension. Pour les compétences en calcul le taux de réussite est 10,9%.

L'état des équipements, notamment les tables bancs et latrines est déplorable. Les données statistiques du MEN pour l'année 2018, donne un déficit en terme de tables bancs de l'ordre 57 766 place assise soit 83% des besoins. Cet état des choses montre l'état de délabrement des équipements et les conditions difficiles dans lesquelles les enfants étudient avec autant d'enfants assis à même le sol.

Equipements scolaires du fondamental

	TB 1 place	TB 2 places	TB 3 places	TB 4 places	Elèves	Besoins en places assises
Nombre	668	620	10 824	2 298	68 866	57 766

Source : Annuaire MEN 2018/19

Le personnel enseignant au niveau du fondamental composé de 789 instituteurs (dont 606 hommes et 183 femmes), 228 instituteurs adjoint (100 hommes et 128 femmes) en plus de 359 contractuels (dont 153 hommes et 206 femmes), soit un total de 1 129 enseignants. Ce nombre rapporté au nombre d'élèves donne un ratio de 49 élèves par enseignant en ajoutant le nombre de directeur au corps enseignant.

Tableau N°13 : effectif du personnel enseignant du fondamental

Genre	Instituteur	Contractuel	Directeur
H	706	166	277
F	211	218	8
Total	917	384	285

Source : Annuaire MEN 2019

Le suivi de l'évolution du ratio élève par enseignant montre que celui-ci a connu une baisse voire une stagnation entre 2000 et 2015 à cause du nombre d'écoles privés tout en étant plus ou moins élevé (40-42%). La diminution du personnel enseignant, entre 2015 et 2019 passant de 1 591 à 1 454 enseignant au moment où le nombre d'élèves a beaucoup augmenté, a créé une grande pression sur le personnel enseignant qui s'est manifestée par un ratio de 49 élèves par enseignant et conduit à l'augmentation des classes multigrades.

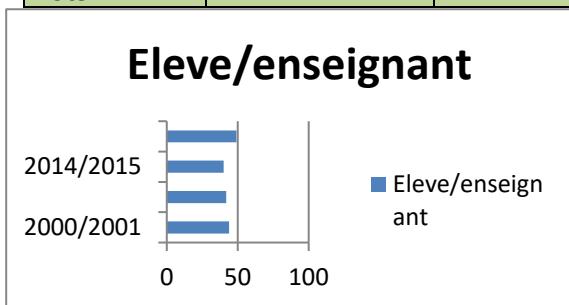
La capacité d'accueil du secondaire s'est améliorée sensiblement sans pour autant accompagner l'augmentation de l'effectif des élèves. En effet, le nombre d'établissements est passé de 18 en 2005 à 40 en 2015 puis à 47 en 2019. L'apport du secteur privé dans l'accroissement de l'offre est relativement important. Néanmoins, le ratio élève par classe est l'un des plus élevés

au niveau national, il est de 85 élève/classe.

Tableau n°14 Etablissement, salles de classes, enseignants et élèves.

	Etablissement	Salle de classe	Enseignant	Elèves
Public	42	270	425	24,880
Privé	5	25	70	684
Total	47	295	495	25,564

Source : Annuaire MEN 2019



Le nombre d'enseignants du secondaire en 2019 est de 495 dont 425 du public et 70 du privé. Le ratio élève par enseignant est de 51 alors qu'il était de 31 en 2015, ce qui explique l'existence d'un grand déficit en matières de professeurs qui s'est répercuté sur le niveau de réussite au baccalauréat de la région.

4. Gestion du système éducatif

La gestion du système éducatif au niveau de la région est confrontée à des problèmes organisationnels et logistiques qui ont beaucoup affecté sa performance. Ces difficultés portent sur l'aspect financier, les ressources humaines et l'aspect pédagogique.

Le manque de moyens pour la prise en charge de la maintenance des établissements a conduit à la détérioration de plusieurs infrastructures devenues inutilisables. La qualité des travaux à certes beaucoup joué dans cette détérioration mais aussi le manque de moyens reste un facteur déterminant. Le nombre de salles de classes sans portes ni fenêtres et les tas de tables bancs endommagées témoignent de l'intensité de la problématique de la maintenance des infrastructures éducatives.

Les comités de gestion mis en place pour assurer un meilleur suivi des établissements scolaires, n'ont pas beaucoup fonctionnés, laissant cette lourde tache aux seuls directeurs des établissements dépourvus de moyens et de ressources humaines appropriés pour assurer cette mission.

Le personnel enseignant, insuffisant par rapport aux besoins, est géré sans collaboration avec les acteurs locaux, notamment les communes et la région auxquelles la loi confère des compétences en la matière. Par contre il existe un personnel d'appui pléthorique dont une grande partie est absente au moment où on note l'absence de surveillant, de gardiens et de personnel de nettoyage.

Le nombre insuffisant d'inspecteurs et l'absence de moyens logistiques ne permettent pas à la DREN d'effectuer les missions d'inspection indispensable pour le suivi des enseignants et des élèves. Ainsi la présence des enseignants n'est plus contrôlée de même que le respect des normes pédagogiques.

Les résultats du diagnostic du secteur de l'éducation au Brakna montrent l'existence d'une forte demande se traduisant par le nombre relativement élevé des enfants en âge de scolarisation alors que l'offre scolaire reste faible. Au moment où le nombre d'élèves du fondamental a presque doublé en 18 ans, le nombre d'écoles a plutôt diminué. Ceci a créé une forte pression sur le personnel enseignant dont l'effectif lui aussi n'a pas peu évolué. Les ratios élèves par enseignant et élèves par classe indiquent l'existence d'un sureffectif allant dans les zones urbaines à plus de 70-80 élèves par classe.

Sur le plan des infrastructures, on note l'existence d'un grand déséquilibre entre des zones où leur nombre est insuffisant par rapport aux besoins alors que dans d'autres les écoles sont fermées faute d'élèves. Le nombre d'écoles complètes est de 46,5% tandis que le nombre d'écoles en veilleuse est de 10%. Sur les 1 176 salles, près de la moitié sont dans un état qui nécessite des réhabilitations alors que presque toutes manquent de latrines et de bâtiments annexes. Au niveau du secondaire, l'état des infrastructures est meilleur de même que l'implantation des établissements. Cependant, on note une insuffisance notoire en termes de salles avec un ratio qui atteint 85 élèves par classe

Le personnel enseignant est insuffisant et mal repartit aussi bien pour le fondamental que pour le secondaire. Le ratio élève par enseignant est de 49 pour le fondamental et de 51 pour le secondaire. Le nombre de classes multigrade est très élevé, il représente 46% du nombre total des divisions pédagogiques. Cette option prise pour combler le déficit en enseignants au niveau des écoles à faible fréquentation a eu impact négatif sur le niveau des élèves perceptible à tous les niveaux.

En effet, le niveau des élèves est loin d'être satisfaisant, le taux de réussite au BAC en 2019 est l'un des plus faibles du pays alors selon l'enquête ERSIP, le pourcentage des enfants de la sixième année ayant démontré des compétences en matière de lecture et de compréhension est 8,5%.

Le recours à des enseignants contractuels, sans formation pédagogique, pour combler le déficit en personnel a beaucoup contribué à la baisse du niveau des élèves. Le manque de formation continue du personnel a lui aussi contribué à cette baisse de niveau constatée au niveau de tous les cycles.

Le suivi du personnel enseignant en l'absence de ressources humaines et de moyens logistiques est presque impossible, la DREN en charge de cet aspect est dans l'incapacité d'assurer cette mission. Le déploiement du personnel enseignant est soumis à un ensemble de contraintes qui ne permettent pas d'affecter ce personnel suivant les besoins effectifs des établissements.

En termes d'enseignement technique et professionnels, le Brakna dispose de plusieurs structures qui contribuent à la formation de plusieurs centaines de jeunes dans des métiers urbains et ruraux. Ces établissements disposent d'une grande capacité et d'une solide expérience qui peuvent être mis à profit pour la promotion de la formation professionnelle.

B. SANTE

a. Profil épidémiologique

Le profil épidémiologique de la wilaya du Brakna montre une prédominance de cinq pathologies ; les infections respiratoires aigües (IRA), la diarrhée, le paludisme, les schistosomiases et l'hypertension artérielle. Ce profil reste similaire à ceux des Wilayas voisines d'une façon particulière et au profil national d'une façon générale. Par rapport à l'année 2015, le nombre de consultations a diminué de plus de 30%. Le paludisme a beaucoup régressé passant de plus de 16 000 cas, en 2015, à 8 714 cas en 2018 soit une régression de 50%, à cause des efforts entrepris pour la lutte contre cette maladie.

Tableau N° 15 Les plus importantes consultations du système sanitaire au Brakna 2019

Motif de consultation	Nombre
Infections Respiratoires Aigües	20 800
Diarrhées	14 360
Paludisme	8 714
Schistosomiases	1 357
Hypertension artérielle	1 182

Source : rapport SNIS, 2018

La mortalité maternelle : elle est estimée à 582 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, selon les données de l'EPCV 2014. Cette mortalité maternelle serait due à trois principales causes :

- Les **causes sous-jacentes** dominées par l'analphabétisme des femmes en âge de procréer qui favorise des comportements néfastes à la santé de la mère, en particulier au cours de la grossesse. Il constitue, par la même occasion, un frein à l'utilisation des services d'accouchement et d'espacement des naissances. Ce taux d'analphabétisme reste particulièrement élevé chez les femmes en milieu rural. L'action d'alphanétisation et l'effort de scolarisation des filles constituent respectivement des solutions irremplaçables à court et à moyen terme ;
- La malnutrition et l'anémie chez les femmes enceintes constituent les principales **causes indirectes**. En effet, la prévalence élevée de la malnutrition et de l'anémie aggrave le pronostic des femmes porteuses de pathologies de la grossesse et de l'accouchement, et favorise leur décès en l'absence de prise en charge rapide et efficace. La défaillance de l'hygiène corporelle et de l'hygiène de l'habitat favorisent l'apparition de pathologies infectieuses ou de complications responsables de décès maternels. La qualité des soins au niveau des services sanitaires joue aussi un rôle important dans la mortalité infanto-juvénile.

- **Les causes immédiates** : Les **dystocies** sont responsables à la fois de décès maternels et de décès néonataux, et favorisent l'apparition d'hémorragies ; Les **hémorragies** de la grossesse et de la délivrance, en particulier sur un terrain d'anémie, constituent une principale cause de mortalité.

La mortalité infanto-juvénile est estimé à 103, selon les données du RGPH2013. En 2005, ce taux était de 146 soit une diminution de 41,7%. Ceci certainement est le fruit des différents programmes mis en œuvre dans le cadre de l'amélioration de la santé maternelle et infantile. En dépit de cette régression, la mortalité infanto-juvénile reste élevée à cause essentiellement de la mortalité néonatale secondaire (due aux problèmes de la grossesse et de l'accouchement, la fréquence du paludisme, les infections respiratoires aigües, des diarrhées et la prévalence élevée de la malnutrition chez les moins de 5ans).

Les consultations médicales : Le taux d'utilisations des services curatifs au Brakna était de l'ordre de 41,79%, en 2018 ce qui constitue une régression par rapport aux années précédentes 2016 et 2017 où ce taux était respectivement de 50,82% et 51,1%. Pour ce qui est des consultations destinées aux enfants de (0-11 mois), ils ont touché 11 607 soit 8,1% du total des consultants au niveau national. Pour les enfants 5-14 ans, le nombre de consultations a été de 22 761 soit 8% du total des consultants au niveau national. Pour les consultants femmes adultes, la proportion est de 44 4661 soit 7,41% des consultants. Pour les hommes adultes, la proportion est 21 796 (6,3%).

Les consultations prénatales : le nombre de femmes enceintes fréquentant les structures sanitaires, 65,04% reste faible comparé à la moyenne nationale qui est de 80,58% (consultations prénatales). Malgré une forte prévalence du paludisme dans la région, notamment la partie sud, l'utilisation des moustiquaires imprégnées par les femmes enceintes reste très faible, 6,65% en deca de la moyenne nationale, 10,85%, ce qui explique l'importance du taux de mortalité infanto-juvénile dans la Wilaya.

Le taux d'accouchements assistés : Au niveau du Brakna 79,42% des accouchements se sont déroulés dans les structures sanitaires dont 68,93% ont été assistés par un personnel médical qualifié. L'analyse par Moughtaa montre que la proportion d'accouchements dans un établissement de santé varie de 52,6 % à Boghé à 92 % à Aleg. On note également que les femmes ayant fréquenté les écoles informelles (91 %) sont plus susceptibles d'accoucher dans une structure sanitaire que celles n'ayant aucun niveau (59,9 %), celles ayant le niveau primaire (66,5 %) et celles ayant le niveau supérieurs (81 %). Ces taux sont relativement élevés comparés aux moyennes nationales, mais ils indiquent surtout un recours systématique des femmes aux structures sanitaires lors des accouchements. Les consultations postnatales sont cependant moins importantes, seuls 48,8% des femmes consultent les structures sanitaires après accouchement.

Mutilation génitale : Les données de l'ERSIP 2020 montrent que neuf femmes sur dix (93,1 %) ont subi une forme de mutilation génitale féminine. Ce pourcentage est plus élevé en milieu rural (94,5 %) comparé au milieu urbain (87,9 %). Quel que soit le groupe d'âge, la majorité des femmes, jeunes ou moins jeunes ont subi la mutilation génitale. On constate une variation irrégulière de la pratique des MGF selon l'âge. Le taux de prévalence est presque le même entre 15-34 ans. Pour certain groupe d'âge, la prévalence atteint 100 % (35-39 ans et 45-49 ans). Presque la quasi-totalité des femmes sans niveau d'instruction ont subi les MGF (100 %). La prévalence des MGF/E est relativement moins élevée chez les femmes qui ont fréquenté l'enseignement informel (89,7 %). Cette prévalence passe de 100

% chez les ménages les plus pauvres à 89,3 % chez les femmes issues des ménages les plus riches.

L'utilisation des méthodes de planification familiale modernes : les résultats de l'ERSIP montrent une faible utilisation de la contraception au Brakna, soit 18,3 % des femmes actuellement mariées. La méthode la plus utilisée est la pilule (11,1 %) suivie des injectables (6,8 %). Les autres méthodes sont très peu utilisées. L'analyse selon le milieu de résidence montre que les méthodes contraceptives sont presque deux fois plus utilisées en milieu urbain (29,6 %) comparé au milieu rural où, seulement (15,3 %) des femmes actuellement mariées déclarent avoir utilisées au moins une méthode.

La couverture vaccinale : la population des enfants de moins d'un an, au Brakna, reçoit régulièrement plusieurs vaccins soit lors des campagnes organisées par la DRASS ou auprès des structures régionales de santé. Les taux de vaccination semblent être globalement satisfaisants excepté pour l'hépatite à la naissance qui est de l'ordre de 56,27%.

Vaccination des enfants de moins d'un an

BCG	Hepat-naissance	VPO3	PENTA3	PCV-13-3	ROTA2	RR
100,6	56,27	90,05	93,73	90,09	84,74	86,72

Source : Annuaire Santé 2018

b. Système de santé régional

Le système de santé régional est organisé autour de deux centres hospitaliers un à Aleg et le second à Boghé, cinq centres de santé de Moughataa, huit centres de santé et 79 unités de santé de base. Ces structures sont reparties selon les Moughataas comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

Les centres de santé de type A sont situés dans les chefs lieu des cinq départements alors que les centres de santé type B sont au niveau de 7 communes (Aghchorguit, Bouhdida, Chegar, Mal, Dionaba, sngrava et Bagodine). Sur les 21 communes de la Wilaya, 9 ne disposent pas de centre de santé mais plutôt d'unités de santé de base ; il s'agit de Djelewar, Aeré Mbar, El varae, Dar El avia, Dar El Barka, Ould birome. Oued Amour , Edebaye el Hijaj et Niabina.

Tableau N° 16 : Répartition des structures de santé par commune.

Moughataa	Commune	Nombre de CSM	Nombre de CS	Nombre USB
Aleg	Aleg	1		2
	Aghchorguit		1	3
	Bouhdida		1	6
	Chegar		1	2
	Djelewar			3
	Mal		2	6
Sous-total			5	22
Bababé	Bababé	1		2
	Aere Mbar			8
	El Varae			3
Sous-total				13
Boghé	Boghé	1		5
	Dar El Avia			2
	Dar El Barka			5
	Ould Birome			5
Sous-total				17

Magta Lahjar	Magta Lahjar	1		3
	Dionaba		1	6
	Ouad Amour			4
	Sangrava		1	4
Sous-total		2		17
M'bagne	M'bagne	1		2
	Edebaye El Hijaj			2
	Niabina			5
	Bagodine		1	1
Sous-total		1		10
TOTAL		5	8	79

Source : DRASS BRAKNA 2020

Selon les données de l'annuaire des statistiques de santé de 2018, sur les 91 structures de santé de base de la Wilaya, 21 unités de santé de base ne disposent pas de locaux adéquats alors que 18 sont à réhabiliter. Pour les centres de santé, cinq doivent être réhabilités et un à construire.

Infrastructures de santé de base

Total poste	Poste à construire	Poste à réhabiliter	Total centre	Centre à construire	CS à réhabiliter
91	21	18	13	1	5

Source : Annuaire santé 2018.

Centre Hospitalier Régional d'Aleg : construit en 1976, il a été objet d'une réhabilitation en 1998 et d'une extension en 2012. Il a été également érigé en Etablissement public à caractère administratif par décret n° 2012-267 du 11 octobre 2012 qui le dote d'une personnalité morale et de l'autonomie financière. Son emplacement géographique fait de lui un carrefour entre les wilayas de l'Est et du Sud Est et l'expose à l'accueil de malades en situation d'urgence. Il comprend les services de médecine, de pédiatrie, de gynécologie-obstétrique, de chirurgie, de stomatologie, de laboratoire, de radiologie, des urgences, de pharmacie, social et d'hémodialyse. Il a une capacité de 67 lits d'hospitalisation.

Tableau N° 17 : Ressources humaines CHR Aleg

Ressources humaines du CHR d'Aleg				
Catégorie	Disponibles en 2018	Disponibles en 2019	Besoin	Ecarts
Médecins spécialistes	5	5	10	5
Médecins généralistes	6	6	8	2
TSS	5	7	13	6
TS	1	1	2	1
Infirmiers	28	39	60	21
Personnel d'appui	18	24	70	46
Chauffeurs	2	2	6	4

Source CHR Aleg

Centre Hospitalier Régional de Boghé : Ce centre de catégorie I a été nouvellement créé dans le cadre d'un renforcement du système sanitaire régional. Placé à Boghé il devrait couvrir les besoins sanitaires de la zone sud de la Wilaya à forte densité, ou des maladies chroniques sévissent telles que le paludisme et les diarrhées. Le personnel de cet hôpital est très limité ; il est composé essentiellement d'un chirurgien, deux médecins dentistes, deux médecins généralistes en plus de plusieurs techniciens et infirmiers (IDE, IS, IMS, IM, IO et sages-femmes). Les équipements sont défaillants notamment le service radiologie. Les défauts d'exécution au niveau de la partie électricité du bâtiment et du système de

distribution de l'eau créent d'énormes dégâts et perturbation pour les équipements et le personnel. L'hôpital dispose de deux ambulances dont l'une est un mauvais état. Depuis le départ du gynécologue et du pédiatre, les consultations ont beaucoup baissé.

Centres de Santé des Moughataas : ils sont au nombre de 5 situés dans les chefs-lieux des Moughataas. Ils sont gérés par des médecins appuyés par des techniciens supérieurs en santé, des infirmiers et des sages-femmes. Ces centres jouent un rôle important dans la prise en charge des soins de base ; vaccination, suivi des femmes enceintes et accouchements. Ces centres sont cependant sous équipés et manquent de personnel suffisant pour la prise en charge de l'affluence des patients qui s'accroît durant la saison hivernale. Ils sont tous dotés d'ambulances.

Centres de Santé : au Brakna, il existe 8 centres de santé de type B dont le rôle est de fournir des services de santé aux localités rurales. Ils sont gérés par des infirmiers d'état avec l'assistance d'une sage-femme et d'un personnel d'appui qui varie en fonction des besoins et de la disponibilité des ressources humaines. Ils sont globalement sous équipés et manquent d'énergie pour ceux situés dans des localités non électrifiées.

Unités de Santé de Base : au nombre de 79, les unités de santé de base sont des infrastructures de santé communautaires souvent gérées par des auxiliaires de santé pour la fourniture de soins primaires qui ne nécessitent pas de connaissances approfondies. Elles couvrent toutes la Wilaya, permettant ainsi d'améliorer la couverture sanitaire. Elles restent cependant limitées en termes de capacités et de moyens pour le traitement de cas compliqués, notamment, lors des accouchements nécessitant des interventions chirurgicales.

c. Couverture sanitaire et situation des infrastructures

La couverture sanitaire de la Wilaya semble être relativement satisfaisante eu égard au nombre important d'infrastructures dont elle dispose, deux hôpitaux régionaux, 13 centres de santé et 79 unités de santé de base. L'accès au système de santé devient moins important dès que l'on s'éloigne des centres urbains. Pendant l'hivernage les choses se compliquent davantage avec l'enclavement total de certaines zones de la Wilaya.

Tableau n° 18 : consultations aux CHR Aleg

Prestations	Total en 2018	2019						Attendues en 2020
		Jan	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin	
Pédiatriques	1292	587	621	591	476	321	587	1400
Médecines	937	65	72	89	46	32	38	1200
Urgences	9687	553	522	463	512	420	381	10200
Gynécologiques et maternité	2152	176	263	196	202	199	145	2600
Chirurgie	954	105	92	101	89	90	107	1100
Stomatologie	3941	315	301	291	365	314	278	4000
Dialyse	2428	234	208	234	228	234	228	2800
Evacuations	394	47	37	76	34	19	33	320
Examens de Laboratoire	31112	2096	2122	2756	2530	2188	2134	34000
Examens de radiologie	3008	249	247	248	232	152	170	3100

Source CHR Aleg

Malgré l'existence d'un nombre important de structures sanitaires, le taux d'utilisation des services curatifs en 2018 est seulement de 41,79%, bien en deca de la moyenne nationale

qui est de 63,08%. Le taux des Consultations prénatales est de 65,48% tandis que le taux d'accouchements assistés est de 68,93%.

L'état des infrastructures varie en fonction de leur conception et de leur date de réalisation. Le bâtiment du centre hospitalier d'Aleg, est vétuste et sa conception n'est plus adaptée aux normes d'hôpitaux régionaux en plus de sa capacité limitée par rapport aux sollicitations des patients.

Les infrastructures de santé de base sont dans une situation plus ou moins similaires à l'exception de ceux construits selon les normes. L'hôpital de Boghé mis en service depuis moins de quatre ans a déjà subi des défauts au niveau du système d'électrification et d'alimentation en eau en plus des défauts constatés au niveau des autres accessoires.

Situation des équipements

L'hôpital régional d'Aleg semble être plus ou moins équipé avec des déficits au niveau de certains équipements spécifiques, comme détaillé dans le tableau suivant :

Tableau N° 18 : Equipements du CHR d'Aleg

Equipements du CHR d'Aleg					
Equipements	Quantité	Bon	Moyen	Hors sce	Besoin 2020
Lit d'hospitalisation + matelas	67	25	34	8	50
Tables d'accouchements	3	0	1	2	6
Machines d'hémodialyse	7	4	1	2	3
Stimulateur Cardiaque	1	1	0	0	0
Couveuse	1	1	0	0	2
Aspirateur	2	1	1	0	5
Banque de sang	1	1		0	1
Radio Numérique	1	1	0	0	0
Fauteuil dentaire avec pièces à mains complet	2	0	1	1	1
Echographie mobile	1	0	1	0	2
Echographie doppler	1	1	0	0	0
ECG	1	0	1	0	1
Appareil d'anesthésie	3	2	1	0	1
Ambulance	4	2	0	2	2
Groupe Électrogène	1	1	0	0	1

Source : CHR Aleg

Le Centre Hospitalier de Boghé est sous équipé, son service de radiologie est à l'arrêt depuis la panne de sa radio. Concernant les centres de santé, 4 ne sont pas équipés alors que 5 sont partiellement équipés. Pour les unités de santé de base, 21 sont partiellement équipés tandis que 45 sont dépourvus des équipements essentiels.

d. Les ressources humaines

Le personnel de santé au niveau de la région est composé essentiellement de 16 médecins, 121 infirmiers et 30 sages-femmes. Ce personnel englobe les deux hôpitaux régionaux et les structures de santé de base.

Population 2018	FA P	Total médecins	Total infirmiers	Total SFE	Ratio médecin/1000	Ratio infirmier/5000	Ratio sage-femme/500 FAP
323 244	82 104	16	121	30	0,49	1,89	1,87

Source : Annuaire santé 2018

Ce personnel est insuffisant par rapport aux besoins de la Wilaya, aussi bien en termes de nombre que de spécialité. L'hôpital d'Aleg manque d'orthopédiste, de spécialiste en réanimation, d'ophtalmologue, de biologiste et de radiologue. Au niveau de l'hôpital de Boghé il existe un seul spécialiste en chirurgie qui assure en même temps les fonctions du Directeur de l'Hôpital. Au niveau des centres de santé des Moughataas, le nombre de sages-femmes et d'infirmiers est insuffisant par rapport aux besoins.

Par ailleurs, une bonne partie du personnel est souvent absente, notamment au niveau des localités rurales. Dans certains cas les centres de santé peuvent restés fermés durant de longues périodes à cause de l'absence du personnel. Le manque de moyens et la faible fréquentation de certaines structures sanitaires sont des facteurs qui poussent généralement le personnel médical à s'absenter en plus du manque de supervision.

Perception des FOSA par les populations

Les résultats de l'enquête ERSIP 2020 montrent que près de trois personnes sur quatre (73,3 %) pensent que les consultations et traitements que les malades reçoivent dans la formation sanitaire doivent être améliorés. Une proportion de 20 % des personnes interrogées estiment que les consultations et les traitements donnés aux malades sont bons. Cette proportion est de seulement 7,1 % à Magta-Lahjar. Ceux qui pensent que les consultations et traitement doivent être améliorés atteint 80 % des enquêtés à Bababé. Cette proportion est plus élevée parmi les personnes interrogées dans les centres de santé de type B (83,3 %) suivi de celles enquêtées dans les postes de santé (75 %).

Plus de quatre personnes interviewées sur cinq (80 %) sont satisfaites des soins reçus alors que 11,7 % sont moyennement satisfaits.

Les résultats montrent aussi que 75 % des personnes enquêtées déclarent l'existence des médicaments préinscrits dans les FOSA. Cette proportion concerne presque la quasi-totalité des enquêtés à Aleg (93,3 %) et Bababé (100 %).

Le système de santé de la région du Brakna se caractérise par l'existence d'un bon nombre d'infrastructures implantées dans toutes les communes et au niveau des zones de concentration des populations. La couverture sanitaire est globalement bonne grâce à deux hôpitaux régionaux, treize centres de santé et soixante-dix-neuf unités de santé de base. Cependant, les localités rurales ont un accès faible compte tenu de leur éloignement par rapport aux structures de santé et de l'état des routes qui deviennent impraticables pendant la saison hivernale.

Le profil épidémiologique montre la prédominance des diarrhées, des maladies respiratoires et du paludisme. La mortalité infantile est trop élevée en comparaison avec la moyenne nationale tandis que les consultations prématernelles sont relativement faibles, par contre le taux d'accouchements assistés est relativement bon.

L'état physique des infrastructures sanitaires varie en fonction du type et de l'emplacement. L'hôpital d'Aleg est vétuste alors que celui de Boghé nouvellement construit a déjà subi des dommages dont certains sont liés à des défauts d'exécution. Certains centres de santé sont situés dans des bâtiments inappropriés et délabrés, il en est de même pour la plupart des unités de santé de base.

Les équipements sont réduits et obsolètes. A l'exception de l'hôpital d'Aleg, toutes les autres structures enregistrent des déficits en termes d'équipements médicaux. Le problème de maintenance des équipements se pose avec acuité en l'absence de spécialistes qualifiés et d'outils de maintenance. La wilaya dispose d'onze ambulances dont le service est désormais gratuit.

Le personnel médical est insuffisant par rapport aux besoins d'une wilaya trop peuplée et située sur la route nationale la plus fréquentée. Les médecins spécialistes sont peu nombreux, on note le manque de plusieurs spécialités pourtant indispensables pour la Wilaya. Le suivi du personnel médical pose problème, notamment dans les structures de santé communautaire ou le taux d'absence est trop élevé.

Le nombre important de structures de santé révèle une dispersion des localités qui affecte les capacités du système de santé régional en termes de fourniture de services de santé adéquats. En effet, les moyens humains, matériels et financiers au niveau régional ne peuvent en aucun cas permettre le fonctionnement normal d'autant de structures dont la plupart ont été créées selon des critères subjectifs.

C. HYDRAULIQUE

1. Potentialités en ressources hydriques de la région

Les potentialités en eau souterraine de la Région du Brakna se caractérisent par l'existence de deux unités géologiques :

- Les Mauritanides, chaîne hercynienne, cristalline et métamorphique correspondant aux séries de Bakel et M'Bout ; Cette unité orientée Nord-sud traverse le nord de la wilaya ;
- Le bassin sédimentaire côtier couvrant la partie centrale et sud de la wilaya ; il s'agit d'une dépression en bordure de la plateforme africaine, comprise entre les affleurements du socle ancien, métamorphique et granitique à l'est et limitée par l'Océan atlantique à l'ouest ; le bassin correspond à un affaissement de la plateforme produit à la faveur des lignes tectoniques d'orientation nord-sud, parallèle à la chaîne des Mauritanides.

On distingue trois nappes au Brakna, à l'ouest on relève une prolongation de la nappe du Trarza qui fait partie du bassin du fleuve. Vers l'Est, elle se poursuit par la nappe dite du Brakna. Enfin, au niveau de la vallée du fleuve Sénégal, on est en présence de la nappe du fleuve.

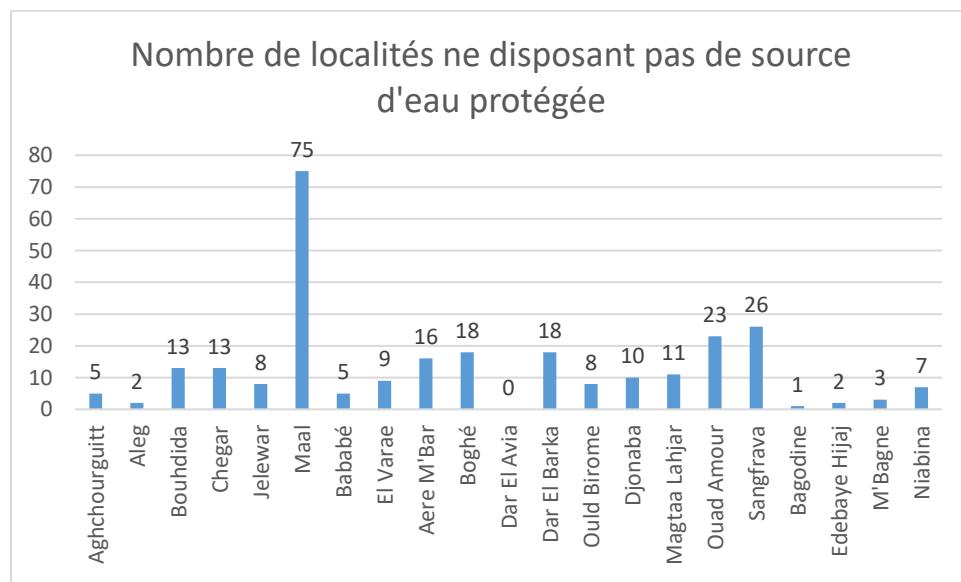
En termes d'eau de surface, le fleuve Sénégal constitue à la limite sud de la wilaya, le seul cours d'eau pérenne. Il existe également des lacs, des mares et des oueds temporaires qui jouent un rôle important dans l'activité socio-économique des populations (Lac d'Aleg, Lac de Mal, Mare de Gadel, Mare de Cheggar et Oued Ketchi).

Le lac de Maal est localisé à 70 km du chef-lieu de la wilaya et s'étend sur une superficie de 5.250 ha. Les rives du lac regorgent des villages qui tirent les revenus directement de la valorisation de ressources du lac. Il s'agit principalement de l'agriculture et l'élevage et de la pêche.

Le lac d'Aleg s'étend sur une superficie de 6.040 ha pour une moyenne de 66.440 000 m³ d'eau. Depuis les années 70, la baisse de la pluviométrie due à la sécheresse récurrente, les activités d'hommes à travers les aménagements des différents ouvrages de retenues modifient profondément la superficie et la quantité d'eaux drainées.

Le fleuve Sénégal s'étend sur 1.700 km constituant la frontière naturelle entre la Mauritanie et le Sénégal. Le 2/3 des localités du sud de la Wilaya dispose d'une façade fluviale sur une distance d'environ 110 km. Depuis la mise en place de l'OMVFS (Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal), beaucoup d'activités ayant trait à l'agriculture irriguée, élevage et la pêche se sont développés.

En dépit de ces potentialités plus de 25% des localités de la Wilaya du Brakna n'ont pas accès à une source d'eau potable. Le nombre des localités dont les populations s'approvisionnent à partir de points d'eau non protégés est de 273 dont 42% au niveau de la Moughataa d'Aleg et 25% dans la Moughataa de Magta Lahjar. Les communes de Mal, Sangrava, Ouad Amour et Boghé sont les plus touchées.



Source : MHA 2020

2. Infrastructures d'approvisionnement en eau potable

Au Brakna, on dénombre 488 infrastructures hydrauliques dont 182 réseaux d'eau potable, 109 mini réseaux et 197 puits modernes. Les statistiques montrent que 75% des localités s'approvisionnent à partir de points d'eau modernes (réseau d'eau, puits protégés). Le recours à l'eau des puits reste important, 40%, notamment dans la Moughataa de Magta Lahjar et Aleg ou la rareté des eaux souterraines obligent les populations à recourir au creusement des puits pour capter les nappes superficielles. Le niveau d'eau dans ces puits est assujetti à la pluviométrie et dans la plupart des cas ils tarissent dès l'approche de l'été.

Tableau N°19 Infrastructures hydrauliques par type et par Moughataa

Moughataa	Nombre d'AEP	Nombre de mini réseau	Nombre de puits
Aleg	46	29	53
Bababé	24	7	19
Boghé	47	14	34
Magtalahjar	37	55	65
M'Bagne	28	4	26
Total	182	109	197

Source MHA 2020

La gestion des réseaux d'eau potable est assurée par l'ONSER pour 50% des cas et le reste par des privés. La majeure partie de ces réseaux semble être en bon état. Le nombre élevé d'ouvrages équipés par des systèmes thermiques indique les difficultés qu'auront les localités concernées en raison des problèmes de maintenance et des couts de carburant.

Nb de sites	Mode de gestion			Alimentation en énergie				
	ONSER	Privés	Délégataire	Solaires	Thermique	Hybrides	Elec	Autres
267	131	136	0	133	80	37	0	17

Source : MHA 2020

3. Ouvrages de mobilisation des eaux de surface

Les ouvrages de rétention des de surface sont relativement peu nombreux, on dénombre 87 ouvrages (digues et diguettes) pour une région assez arrosée et dont le chevelu hydrographique est assez dense.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la surface totale des ouvrages de retenue d'eau dans la région est de 7 804 ha. Les zones de concentration de ces infrastructures sont naturellement les Moughataas de Magta Lahjar et d'Aleg. Le barrage de Mal reste le plus grand ouvrage de la Région avec une superficie exploitable de 1 800 ha. Les quantités d'eau retenues par ces ouvrages restent très minimales par rapport au potentiel de la Région et sont loin de répondre aux besoins des paysans qui continuent à faire recours aux ouvrages sommaires pour la rétention des eaux de pluies.

Tableau N°.20 : Répartition ouvrages de retenue d'eau par Moughataa.

Moughataa	Nombre d'ouvrages	Superficie exploitable (en ha)
Aleg	24	3651
Bababé	1	140
Boghé	1	20
M'bagne	1	100
Magtaa Lahjar	60	3893
Total	87	7804

Source : MDR 2020

4. Principales utilisations de l'eau

Les populations du Brakna sont de grands consommateurs d'eau en raison des habitudes des populations, du développement de l'agriculture et de l'intensité de l'élevage. L'eau du fleuve reste la source principale pour les localités sud de la Wilaya alors que pour la partie centrale et la partie Nord, il s'agit essentiellement des eaux des lacs, mares et des eaux souterraines.

Pour l'alimentation en eau potable, les données de l'enquête sur les indicateurs de performances (ERSIP 2020) montrent un niveau satisfaisant en termes d'accès à une eau de qualité. En effet 61% des populations de la Région disposent d'un robinet dans le ménage alors que 11.6% s'approvisionnent à partir de robinet dans la concession ou la parcelle et 8.1% chez le voisin. Le taux de la population ayant accès à l'eau à travers les bornes fontaines est de 5.4% et seulement 2.7% utilisent les puits protégés.

Tableau N° 21 : Taux d'accès à une source d'eau améliorée

Source principale d'eau de boisson						Total	
Sources améliorées							
Robinet dans le logement	Robinet dans la concession/jardin/parcelle	Robinet chez le voisin	Borne fontaine	Puits à pompe/forage	Puits protégé		
61,0	11,6	8,1	5,4	1,0	1,6	87,1	

Source : ERSIP 2020

Malgré l'abondance des ressources en eau et les investissements publics et privés réalisés ces dernières années dans le domaine de l'hydraulique, une part importante de la population de la région continue à s'alimenter à partir de sources d'eau non améliorées. Ainsi 11.3% des populations de la région s'approvisionnent à partir de puits non protégés ce qui les exposent à des risques de maladies hydriques compte tenu de la qualité de l'eau de ces puits non protégés voir tableau N°..21 ?

La qualité de l'eau pose problème pour plusieurs localités notamment dans la zone de Boghé et M'Bagne ou la forte salinité de l'eau oblige les populations à s'approvisionner à partir de puits ou forages dont l'eau est de bonne qualité en utilisant des bidons pour les plus pauvres et des citerne pour les plus aisés.

La commune de Mal reste confrontée à des problèmes sérieux d'approvisionnement en eau. Le champ captant de BOUGSSEISS qui alimente la ville de Mal connaît des perturbations au niveau de la gestion de la conduite de refoulement sur laquelle des ponctions sont effectuées par certaines localités sans coordination avec le gérant du réseau. Une partie des localités de la commune devra bénéficier du projet Aftout Chergui, cependant plusieurs localités n'ont de sources que les puits et puisards dont la qualité de l'eau peut poser des problèmes de santé.

Au niveau de la commune de Chegar, le chef-lieu est alimenté par le champ de Bouhchiché, mais la quantité d'eau est insuffisante tandis que les autres localités continuent à s'approvisionner à partir de puits traditionnels.

Les communes de Sangrava, Ouad amour et Djonaba, situées sur un biseau sec, connaissent des problèmes chroniques d'alimentation en eau potable. Les quelques mini-réseaux existants ont une capacité limitée ne permettant pas de satisfaire la demande des populations dont la majeure partie s'approvisionne à partir de sources non protégées.

Les communes du Sud font face à des problématiques différentes. La ressource en eau existe mais soit sa qualité n'est pas bonne ou la production est faible par rapport aux besoins. A Bagodine, la gestion de l'eau qui subit une forte pression du cheptel, est rationnée pour pouvoir assurer un accès équitable. Dans la Moughataa de M'bagne, certaines localités n'ont pas accès à l'eau malgré leur proximité de réseaux d'eau.

Tableau N°22: Taux d'accès à une source d'eau non améliorée

Source principale d'eau de boisson						Total	
Sources non améliorées							
Puits non protégé	Eau de pluie	Camion-citerne	charrette	Eau de surface	Autre		
10,0	0,3	0,1	0,4	0,5	0,0	11,3	

Source ERSIP 2020

Les principaux acteurs institutionnels

Il existe plusieurs modes et structures de gestion des ressources en eau potable au niveau de la Wilaya.

- La Société Nationale de Distribution de l'Eau (SNDE), chargée de la production, du transport et de la distribution d'eau potable en milieu urbain qui gère les réseaux d'Aleg , de Boghé, de Bababé, de Magta Lahjar et de M'Bagne
- L'Office National des Services d'Eau Rural (ONSER), chargé de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable en milieu rural ayant en charge 131 localités ;
- Les Prestataires privés qui gèrent des réseaux soit par délégation ou en sont propriétaires. Pour ce type de gestion, le nombre d'ouvrages concernés est de 135.
- Les Directions Régionales (DRHA), chargées, au niveau des wilayas (régions), de la planification et de la coordination des activités en matière d'hydraulique et d'assainissement.
- Les Communes, maîtres d'ouvrages des services sur leurs territoires pour les investissements qu'elles financent, mais qui ne disposent ni des moyens techniques ni des moyens financiers pour assumer pleinement ces responsabilités,

Dans le domaine agricole, les principales ressources d'eau sont le fleuve Sénégal pour les cultures irriguées, les barrages, digues et mares pour les cultures de décrue et les eaux de pluie pour les cultures pluviales. Pour l'irrigation les eaux du fleuve permettent de pratiquer deux campagnes de culture (saison normale et contre saison) pour les périmètres situés dans des endroits proches du fleuve. Les seules difficultés qui se posent pour l'utilisation de cette eau sont les moyens d'exhaure et les ouvrages de distribution.

Pour les cultures de décrue, les quantités d'eau mobilisées sont insuffisantes en raison de l'état des ouvrages dont la plupart subissent annuellement des dégâts aussi bien pour ceux qui sont construits selon les normes que ceux réalisées suivant des techniques traditionnelles. D'importantes superficies agricoles restent inexploitées faute d'ouvrages de rétention d'eau et des fluctuations des pluviométries.

Les ouvrages d'hydraulique pastorale se concentrent dans la zone de la vallée et au niveau des zones de transhumance. La disponibilité de l'eau ne pose pas de problèmes pour le cheptel au niveau de la partie Sud de la Région ou à la fois l'état et les privés ont investi

dans ce domaine à travers la réalisation de plusieurs dizaines de forages. L'accès à l'eau du fleuve constitue un problème sérieux pour les animaux et crée des tensions interminables entre agriculteurs et éleveurs. Au niveau de la partie Nord-Ouest de la Région à réputation pastorale, notamment le triangle d'Aouker Ouest, Agganne et Amoshtil, on note l'absence noire de points d'eau.

Le Brakna dispose d'un énorme potentiel hydrique, peu exploité, constitué du fleuve Sénégal qui borde le Sud de la Wilaya et s'étend sur plusieurs Km de long, de deux importants lacs (d'Aleg, Mâle), d'un certain nombre de marigots et mares temporaires et du prolongement de la nappe du Trarza dans la partie sud-ouest de la Wilaya.

Malgré un tel potentiel, le taux d'accès à l'eau reste faible tandis que plus de 25% des localités de la Wilaya du Brakna n'ont pas accès à une source d'eau potable. Le nombre des localités dont les populations s'approvisionnent à partir de points d'eau non protégés est de 273 dont 42% au niveau de la Moughataa d'Aleg et 25% dans la Moughataa de Magta Lahjar. Les communes de Mal, Sangrava, Ouad Amour et Boghé sont les plus touchées.

La partie Nord et Est de la Wilaya fait face à de sérieux problèmes d'approvisionnement en eau à cause de l'absence de ressources en eau souterraine suffisantes et de la non maîtrise des eaux de surface. Les localités de ces zones vivent des situations de pénurie d'eau chroniques qui obligent les populations à quitter leur village pour s'installer dans zones où l'accès à l'eau est meilleur.

Les réseaux d'eaux existants sont sous-dimensionnés et ne permettent plus de satisfaire la demande croissante des populations aussi bien en milieu rural qu'urbain. Dans certaines zones la qualité de l'eau est très mauvaise et sa consommation risque d'avoir des conséquences négatives sur la santé de la population en l'absence d'un contrôle périodique de la qualité de cette eau.

Les infrastructures hydrauliques rurales sont au nombre de 488 dont 182 réseaux d'eau potable, 109 mini réseaux et 197 puits modernes. Selon les données du MHA, 50% de ces réseaux sont gérés par l'ONSER. La gestion de ces réseaux dont une grande partie est à usage pastoral, pose problème pour les populations rurales. En effet Le manque de compétences locales en matière de maintenance des équipements hydrauliques constitue un véritable casse-tête pour les populations qui doivent attendre des jours et des jours pour pouvoir bénéficier de l'assistance des techniciens de l'ONSER qui dispose d'un seul électricien pour toute la Wilaya et dont la délégation régionale est sans moyens.

Les eaux de surfaces sont peu exploitées malgré l'existence d'un grand besoin à la fois pour l'agriculture et pour les besoins domestiques. Les ouvrages de rétention des eaux de surfaces sont globalement défectueux à l'exception de quelques-uns, à cause du manque d'entretien et de la mauvaise qualité des travaux dans certains cas.

Les aménagements réalisés au niveau de la vallée dans le cadre du désenclavement des zones de production ont changé la configuration de certains cours d'eau qui permettaient aux crues du fleuve d'alimenter des zones de dépressions autour desquelles d'importantes activités agricoles et pastorales se développer.

Le manque de coordination entre les différents acteurs du secteur a conduit à une anarchie totale. Dans un contexte de rareté de fonds et d'existence de zones déficitaires en eau, les interventions auraient dû se faire selon une démarche consensuelle qui permettrait de cibler les localités prioritaires, de garantir le respect des normes techniques et d'assurer une bonne gestion des ouvrages.

D.AGRICULTURE

1. Potentialités agricoles de la région

La Wilaya du Brakna recèle d'un énorme potentiel agricole qui en fait l'une des Régions les plus importantes en matière de production agricole. Sur le plan pédologique on distingue deux zones agricoles, la zone du fleuve et la zone nord.

La zone du fleuve se caractérise par de vastes étendues parfois occupées par des dunes fixes et des végétations steppiques. Elle renferme d'importantes potentialités agricoles exploitées par les systèmes de production traditionnelle d'agriculture de décrue et de l'agriculture en irrigué. Le lit majeur du fleuve dont le sol est de type argilo-sableux supporte les cultures en saison sèche au fur et à mesure des décrues du fleuve.

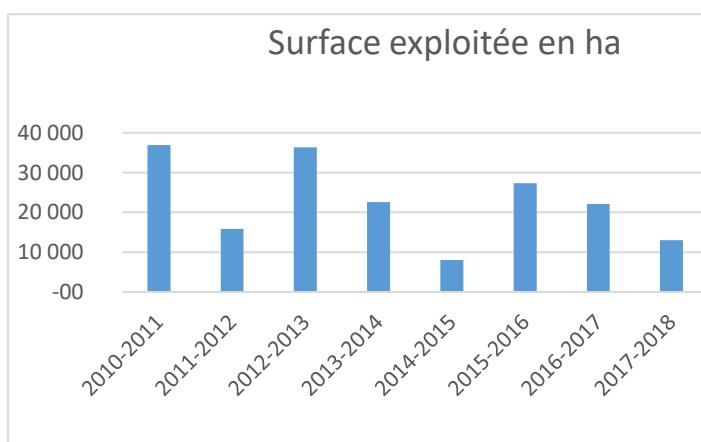
La zone Nord se distingue par l'existence de zones sableuses non inondées qui sont le domaine des pâturages et des cultures sous pluies et les cultures derrière barrages comme le montre la concentration des barrages dans les Moughataas d'Aleg et de MaghtaLahjar .

Tableau N°23 : Potentialités agricoles de la wilaya selon le type de culture

Potentialités agricoles par typologie au Brakna				
Pluviales	Décrues (walo)	Barrages et bas-fonds	Irrigué	Total
30.000	18.000	22.000	35.000	105.000

Source : MDR 2019

Le potentiel de la région en termes de terres cultivables est estimé à 105 000 ha dont 33 % d'irrigués, 29% de pluviales, 21% de barrages et bas-fonds et 17% de décrues. Pour les zones irrigables, seuls 8 000 ha sont aménagés soit 22%. Les données sur une série de 8 ans (2010-2018) montrent que la superficie totale mise en valeur varie en dent de scie. Durant la campagne 2010-2011 on a enregistré une superficie maximale de l'ordre de 40 000 ha alors que la campagne 2014-2015 a enregistré la plus basse superficie mise en valeur soit 8 000 ha. Ces fluctuations sont dues à un ensemble de facteurs dont certains liés aux facteurs climatiques et d'autres non moins importants en relation avec les réalités socio-économiques de la région.

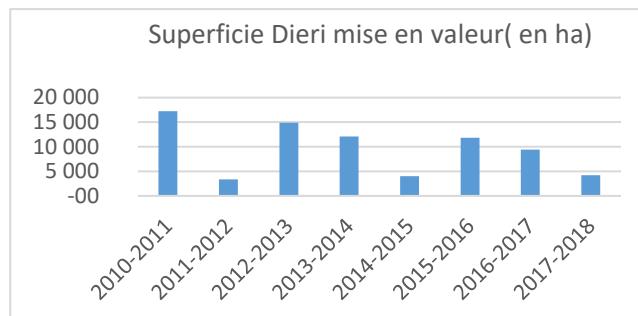


irrigables, seuls 8 000 ha sont aménagés soit 22%. Les données sur une série de 8 ans (2010-2018) montrent que la superficie totale mise en valeur varie en dent de scie. Durant la campagne 2010-2011 on a enregistré une superficie maximale de l'ordre de 40 000 ha alors que la campagne 2014-2015 a enregistré la plus basse superficie mise en valeur soit 8 000 ha. Ces fluctuations sont dues à un ensemble de facteurs dont certains liés aux facteurs climatiques et d'autres non moins importants en relation avec les réalités socio-économiques de la région.

En termes de culture on distingue quatre typologies : (i) les cultures sous-pluies ou de Diéri présentes dans les cinq Moughataa de la wilaya ; (ii) les cultures derrière barrages et de bas-fonds qu'on retrouve principalement dans les Moughataa d'Aleg et de Magta lahjar ; et (iii) les cultures de décrue (ou de Walo) et ; (iv) les cultures irriguées qu'on retrouve essentiellement dans les Moughataa de la vallée du fleuve Sénégal (Bababé, Boghé et M'Bagne).

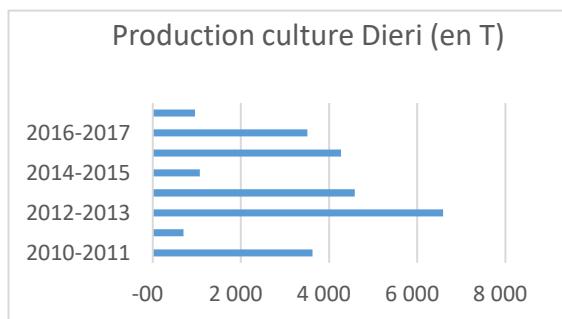
Les cultures pluviales pratiquées sur les sols sablonneux ou sablo-limoneux situés en bordure de la vallée du fleuve et sur les hautes terres des autres Moughataa, « cultures de barrages et bas-fonds » ; pratiquées généralement dans les dépressions argilo-limoneuses, principalement au niveau de Magta lahjar et Aleg et « cultures de décrue » ; pratiquée le long du fleuve Sénégal. La production a beaucoup baissé au cours des dernières décades du fait de la sécheresse, du niveau d'encadrement très faible, de l'insuffisance des moyens techniques et matériels des producteurs et surtout de la divagation d'animaux domestiques.

Les cultures de diéri sont pratiquées à grande échelle dans la wilaya et portent, généralement, sur le sorgho, le mil, le maïs, le niébé et les pastèques. Sur un potentiel cultivable mal connu, estimé à 48 000 ha, les superficies annuellement cultivées et les productions qui en

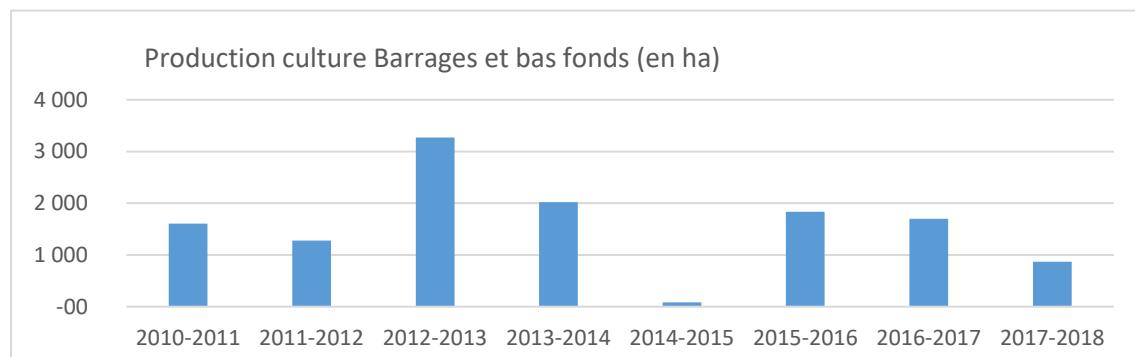


résultent dépendent essentiellement de la pluviométrie et sa répartition spatio-temporelle. Les superficies mises en valeur, en cultures de Diéri varient annuellement dans la fourchette de 3 000 à 17 000 ha en fonction de la pluviométrie, tandis que la production oscille, entre une et 7 000 tonnes. Les rendements sont généralement faibles et varient de

200 à 400 kg/ha pour le Sorgho, de 200 à 300Kg/ha pour le maïs. Le mode d'exploitation reste traditionnel, c'est-à-dire fondé sur l'utilisation de la daba comme seul outil de préparation du sol, sans apport de semences améliorées et/ou de fertilisants. C'est cette situation qui explique, en partie, le faible niveau des rendements. La production de cultures de Diéri est essentiellement auto consommée et ne couvre qu'une partie de besoins des populations. Mais, elle représente pour les populations rurales, une réserve alimentaire indispensable en période de culture de décrue.

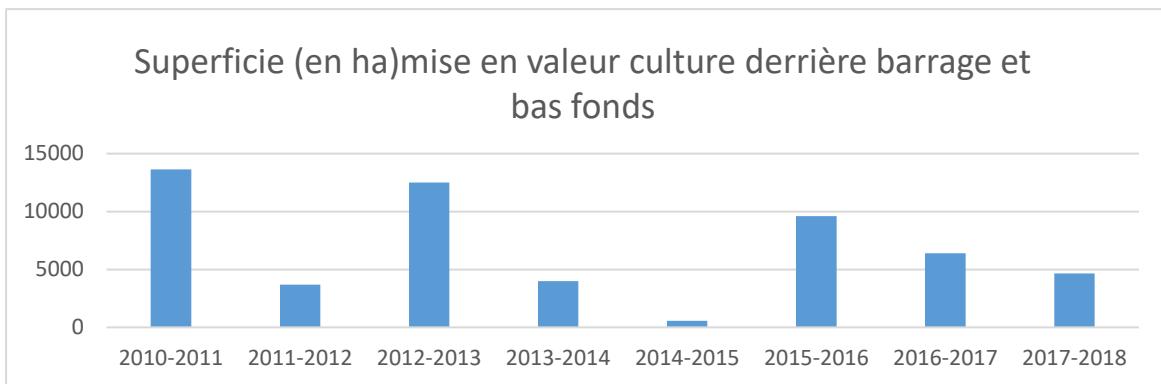


Les cultures de barrages et bas-fonds : ce système de cultures est principalement fondé sur l'aménagement de barrages, digues et diguettes dans les zones à faible pluviométrie dis-



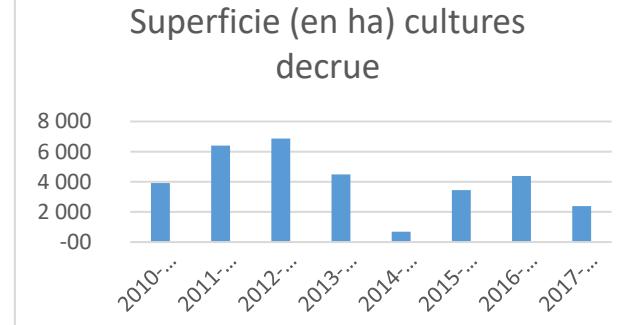
posant d'une topographie favorable. Au Brakna, ce système existe essentiellement dans les Moughataa de Magta lahjar et d'Aleg et accessoirement celles de Bababé et de M'Bagne et porte sur le sorgho, le maïs et le niébé. On dénombre 87 barrages et digues dont la surface exploitables est estimée à plus de 9 000 ha. Durant la période 2010-2018, les superficies derrières barrages cultivées ont souvent étaient en deca du potentiel existant. A l'exception

de l'année 2012-2013 où la superficie cultivée était de 9 000 ha, les autres années elle était

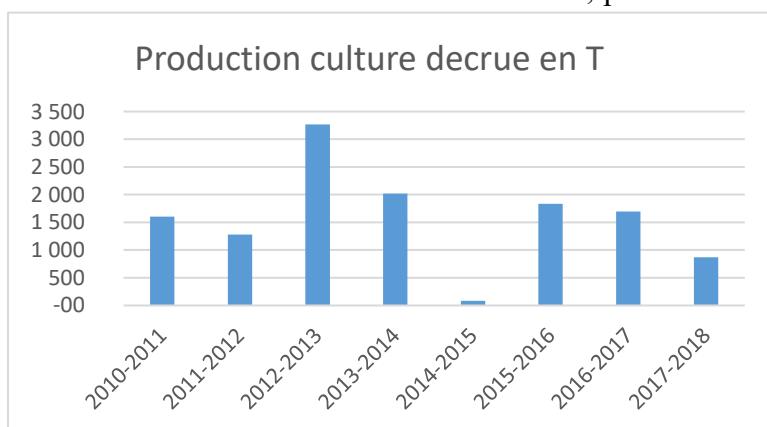


autour de 3 000 à 4 000 ha voire inexiste en 2013-2014 et 2014-2015. Pour les cultures des bas-fonds, la superficie exploitée a connu une baisse considérable passant de 10 400 ha en 2010 à 2 200 en 2018. Les rendements des cultures derrière barrages et bas-fonds varient en fonction des spéculations et des conditions climatiques. Pour le maïs cultivé derrière barrage le meilleur rendement a été de 1 50 kg/ha enregistré en 2010 et le plus bas de 60 kg/ha en 2018. Les rendements du Sorgho en culture de bas-fonds varie de **360 à 650 kg/ha**.

Les cultures de décrue : Ce système de production est pratiqué sur les terrains touchés par les crues du fleuve Sénégal. Son potentiel cultivable est estimé à 18 000 ha le long du fleuve Sénégal. Les principales spéculations cultivées le sorgho, le maïs et le niébé. Le mode d'exploitation reste traditionnel. En temps normal, la décrue traditionnelle se pratiquait à grande échelle d'octobre à fin avril. Ces dernières années, les superficies mises en valeur se sont affaiblies en raison de la baisse du



niveau des crues du fleuve et de l'effet des prédateurs (oiseaux granivores, foreurs des tiges – sésame-, etc.) passant **6 300 ha en 2011 à 2 300 ha en 2018** ce qui constitue une baisse considérable. La production a aussi fortement diminué et l'exploitation des terres cultivables est devenue encore aléatoire. Ainsi en 2012 cette production était estimée à 3 200 T alors qu'en 2018 elle était seulement de 897 T. La superficie moyenne par exploitant reste faible moins de deux hectares ce qui en bonne période pouvait garantir à une famille moyenne de 7 personnes, six à douze mois de nourriture. Malheureusement, pour l'instant la production accuse un déficit important et ne subvient qu'à une faible partie des besoins. Il importe de mentionner, aussi, que le système de décrue est aujourd'hui régulé par le barrage de Manantali, à partir duquel des lâchers d'eau sont opérés pour renforcer la crue naturelle. Cependant, la régulation, qui s'opère depuis



la mise en service de la centrale hydroélectrique de Manantali, limite grandement l'amplitude des crues et les surfaces inondées. Les rendements des cultures de décrues sont instables et varie d'une année à l'autre. Globalement ils oscillent entre **200 et 450 Kg /ha** et dans certains cas peuvent être en deca de cette fourchette.

Tableau N° 24 Rendements (t/ha), par typologie de culture et spéculation

Zone	Diéri			Barrages		Dépressions		Walo	
	Année	Sorgho	Mil	Maïs	Sorgho	Maïs	Sorgho	Maïs	Sorgho
2010-2011		0,21	0,20	0,58	0,43	1,50	0,46	0,99	0,41
2011-2012		0,20	0,25	0,50	0,45		0,50		0,20
2012-2013		0,46	0,30		0,50		0,65		0,40
2013-2014		0,39	0,29		0,91		0,38	0,95	0,44
2014-2015		0,26					0,44		0,12
2015-2016		0,37	0,31	0,30	0,60	0,42	0,56	0,75	0,55
2016-2017		0,38	0,30	0,44	0,53	0,42	0,52	0,78	0,35
2017-2018		0,23	1,18	0,33	0,48	0,06	0,36	0,63	0,33
									0,48

Source MDR 2020

Les cultures irriguées se subdivisent en trois types de cultures : cultures céréalières, en cultures maraîchères et fruitières. Les cultures céréalières en irrigué ont été introduites au Brakna depuis le milieu des années 70. On les retrouve dans les petits périmètres villageois (PPV) du Brakna, le casier pilote de Boghé (CPB), et les périmètres irrigués des exploitants qui ont investi dans ce secteur à partir du début des années 80. Le potentiel aménageable est estimé à des dizaines de milliers d'hectares dont seulement 8 000 ha ont été aménagés. Les superficies mise en valeur varient annuellement en fonction d'un ensemble de facteurs dont certaines sont climatiques et d'autres techniques. En 2019 la superficie cultivée est de 3 136 ha alors qu'en 2017 elle était de 958 ha, voir tableau ci-dessous.

Contrairement aux autres typologies, le mode de production de la riziculture irriguée est relativement amélioré : le sol est souvent préparé par un labour et/ou un offsettage. Il est encore fertilisé à base d'engrais azoté, même si l'on déplore l'insuffisance et/ou l'absence dans l'utilisation des engrains de fonds. Le semis est souvent pratiqué en pépinière suivi du repiquage.

Tableau N° 25 : comparaison entre rendement des saisons 2016-2019 par Wilaya

Wilaya	Rendement estimé par tonne à l'hectare				Evolution entre la Saison normale et la saison précédente		
	2016	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Trarza	4,6	5,1	3,9	3,5	11%	-24%	-10%
Gorgol	4,5	3,7	5,1	4,7	-18%	38%	-8%
Brakna	5,4	3,1	5,4	5,2	-43%	74%	-4%
Guidimatha	4,7	2,7	5,4	5,3	-43%	100%	-2%
Moyenne	4,8	3,65	4,95	4,675	-24%	36%	-6%

Source : DSSIA ; MDR ; 2020

La récolte se fait de façon manuelle et parfois mécanisée. Au niveau des autres céréales (maïs et sorgho notamment), les opérations culturales sont effectuées de façon identique aux cultures traditionnelles avec néanmoins, 3 ou 4 irrigations durant le cycle cultural.

Le tableau ci-dessus montre que le rendement moyen passe de 5,4 T/H au niveau de la saison normale de 2018 à 5,2 T/H pour la saison normale de 2019. Il enregistre un taux plus important au niveau de type d'exploitation collective "les coopératives" (5,8 T/H) par rapport au type individuel "les exploitants individuels" avec 4,8 T/H.

Tableau N° 26 : Production rizicole et superficie exploitée 2016-2019

Superficie (en hectare)				Production brute (en Tonne)			
2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
1 649	958	1 322	3 136	8 957	2 998	7 157	16 596

Source : DSSIA, MDR 2020

Les cultures maraîchères sont pratiquées, à la fois, sur les périmètres irrigués en contre-saison froide, et sur les petites exploitations familiales privées et/ou coopératives, dans les villages. Dans les périmètres irrigués, les superficies mises en valeur sont relativement importantes dans la mesure où elles prennent la forme d'une culture de substitution au riz quand les conditions agro-climatiques ne sont plus favorables à ce dernier. Pour ce type de maraîchage les rendements sont souvent importants (20 à 25 tonnes/ha) car les légumes bénéficient des résidus d'engrais épandus au cours des campagnes rizicoles précédentes, de quantités abondantes d'eau d'irrigation et d'un encadrement plus rapproché (en un mot d'un plus grand soin). Le recensement effectué par le MDR en 2019 donne une superficie exploitée de 78 ha pour toute la Wilaya.

Les spéculations cultivées par ordre d'importance sont les oignons (32%), les aubergines 12%, les tomates (8,1%), les carottes (6,3%), les navets (6%) et les pommes de terre (4%).

Année	Superficie exploitée en ha	Nombre d'exploitants
2019	78.77	304

Source : MDR 2020

Les cultures fruitières : le fruitier devient de plus en plus présent dans la wilaya. Une gamme d'arbres fruitiers relativement importante se développe sous l'impulsion du Centre national de recherche agronomique et de développement agricole (CNRADA) et des projets de développement opérant dans la wilaya. Les espèces les plus fréquemment cultivées sont principalement le manguier, les citrus et le bananier. Il n'existe pas de données précises sur les superficies cultivées ni sur la production, néanmoins ce type de culture augure d'un bel avenir si les mesures incitatives sont prises.

Globalement, la part des besoins en céréales (qui représentent l'aliment de base des populations locales) couverte par la production de la wilaya, au cours de la dernière décennie, s'est établie à un taux annuel de près de 40%. D'autres spéculations (niébé, pastèques etc....) sont traditionnellement pratiquées en vue de réduire l'écart entre offre et demande alimentaire. L'introduction des fruits et légumes est relativement récente dans la wilaya. Le maraîchage, représente une production importante, à laquelle s'ajoutent des superficies additionnelles plantées en fruitiers (bananes, mangues) développées au cours des dernières années. En dépit de cela, la production agricole est déficitaire. Cette situation intervient au moment où l'agriculture dispose d'importantes potentialités pour son développement. Au nombre de ces potentialités figurent, entre autres, d'importantes ressources hydro agricoles et une main d'œuvre attachée à la terre.

2. Structures d'appuis spécialisées

Il existe plusieurs structures d'appuis qui apportent des services, des conseils et des financements pour l'agriculture au Brakna. La SONADER qui s'est installée depuis longtemps au Brakna continue à apporter à travers des programmes spécifiques un ensemble d'appuis pour les paysans en particulier ceux exploitant les périmètres qu'elle gère. La filiale crédit agricole de la CDD, dispose d'une antenne à Boghé qui accorde des crédits de campagne et des crédits de mise en valeur. Le CNARADA, dans le cadre de la disponibilisation des semences appuie deux centres de multiplication de semences pour assurer l'approvisionnement des agriculteurs de la Wilaya. Dans le cadre de la coopération chinoise, un centre de formation des agriculteurs a été créé à M'bagne depuis quelques années. Dans le cadre de la formation l'école d'enseignement technique et de formation professionnelle de Boghé, permet à travers ses filières de former un nombre important de jeunes dans des métiers agricoles. Le Ministère du Développement Rural à travers les projets P2RS et PARIIS apporte des appuis pour renforcer la résilience des agriculteurs et augmenter la production agricole.

La SONADER aménage, réhabilite et encadre les périmètres irrigués au Brakna totalisant 7169 ha incluant les périmètres de Boghé (CPB et son extension), ceux d'Aéré Mbar Ouest et Est, de Beilanne et d'autres. Malheureusement, les périmètres irrigués du Brakna font l'objet de réhabilitations cycliques très coûteuses mais en revanche, les emblavures sont faibles, irrégulières et dépendent souvent du niveau des appuis de l'Etat. Les faibles capacités de remboursement des dettes des coopératives et autres exploitants de petits périmètres (PPV) sont source de difficultés d'accès aux financements ;

Programme de Renforcement de Résilience à la Sécurité Alimentaire (P2RS) : L'objectif global du P2RS est donc d'éradiquer les causes structurelles des crises alimentaires et nutritionnelles aiguës et chroniques en aidant les ménages vulnérables à accroître leurs revenus, à accéder aux infrastructures et aux services sociaux de base, et à construire un patrimoine permettant de renforcer durablement leurs moyens d'existence. Le P2RS comprend deux composantes principales. Développement des infrastructures rurales et. Développement des chaînes de valeurs et des marchés.

Le PARIIS a été préparé par le CILSS et les six pays participants avec l'assistance technique de la Banque Mondiale et de la FAO, pour une durée de six ans. Il vise améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale axée sur les « solutions » dans les pays du Sahel participants. Le projet comporte trois composantes, une pour la modernisation du cadre institutionnel, la seconde pour le financement des investissements pour l'irrigation et la troisième pour la gestion des connaissances et la coordination.

L'Ecole de l'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (EETFP) de Boghé : avec une capacité de 500 élèves, cette école est destinée essentiellement à la formation des métiers agricoles tels que le machinisme, la mécanique, l'électricité, la plomberie, etc. Elle dispose d'une grande expérience dans le domaine de la formation agricole ce qui lui a permis de créer des partenariats avec plusieurs organismes et projets qui financent des formations ciblées pour certaines catégories professionnelles.

Sécurité alimentaire et nutrition

La situation alimentaire de la région est souvent préoccupante compte tenu de la faiblesse de la production agricole et de l'état de pauvreté des paysans. Les prévisions du cadre harmonisé pour la période juin-août 2020 estimaient à 18% le taux d'insécurité alimentaire. La situation nutritionnelle issue de l'enquête SMART de juillet-août 2019 révèle une prévalence de malnutrition aiguë globale au niveau national de 11,20 % dont 5 wilayas dépassant le seuil d'urgence (MAG >15 et/ou MAS >2%). La wilaya du Brakna a fait partie de celles-ci en ayant quatre parmi ses Moughataa (Maghta lahjar, Boghé, Bababé et M'Bagne) comptées sous pression, tandis que celle d'Aleg était en phase minimale. Cette situation s'explique par l'important déficit pluviométrique enregistré, au cours de l'hivernage 2019, dans toutes les zones agropastorales de la wilaya.

La Wilaya du Brakna dispose d'un énorme potentiel agricole sous exploité malgré l'existence d'atouts permettant sa mise en valeur. Tout d'abord la position géographique de la Wilaya située au centre sud du pays au bord du fleuve et à la frontière avec la République du Sénégal. Elle est à moins de 3 heures de route de Nouakchott et de 5 heures de Dakar au Sénégal. La distance qui le sépare des six capitales régionales sur les douze que compte le pays varie entre une et six heures de temps, aussi, par voie terrestre ; La présence d'une main d'œuvre abondante ; L'existence de potentialités en eau importantes avec la présence du fleuve (une source permanente), des lacs et Oued ; Abondance de points de conservation d'eau avec plusieurs barrages, digues et diguettes ; Ressources naturelles propice au développement de culture maraîchères (disponibilité de l'eau en permanence, vastes plaines fertiles...) et l'existence d'une école de formation des producteurs ruraux à Boghé ; Attachement des populations à la terre avec la présence des antennes de la SONADER prêtes à apporter une assistance technique ; l'existence d'un centre de formation et de recherche ayant des parcelles pour les travaux pratiques et de 2 centres multiplicativeurs de semence ; l'existence d'un centre de contrôle de semence de qualité et de partenariat avec le centre de recherche agronomique est un atout certain.

Malgré cet énorme potentiel et en dépit des efforts entrepris par l'Etat pour promouvoir l'agriculture au Brakna, à travers les différents projets mis en œuvre durant ces trois dernières celle-ci reste peu développée. Les superficies exploitées, qui varient en fonction de la pluviométrie, ne dépassent jamais 30% du potentiel estimé à 105 000 ha. La production annuelle en céréales couvre à peine 40% des besoins de la population.

Les principales contraintes pour le développement de l'agriculture au Brakna sont liées à : l'étroitesse du marché local, d'où les difficultés d'écoulement des produits récoltés, la faiblesse des capacités de stockage en l'absence de technique de conservation ; l'irrégularité des approvisionnements en engrains et d'autres intrants agricoles ; la résistance à la diversification ; l'enclavement de certaines zones de production ; la prolifération des ennemis des cultures (oiseaux granivores, mauvaises herbes et maladies phytosanitaires) ; les aspects fonciers ; le faible niveau d'encadrement et le manque de semences améliorées,

Au niveau de l'irrigué, les superficies aménagées ont atteint 22% du potentiel de la Wilaya soit 8 000 ha dont une grande partie est située aux alentours de Boghé, Darl el Barka, Bababé et M'bagne. Ces aménagements sont peu exploités, à peine 3 000 ha sont mis en valeur au meilleur des cas. Les acteurs locaux évoquent un ensemble de problèmes techniques (qualité des semences, surendettement des agriculteurs, qualité des travaux

d'aménagement et la petite taille des parcelles) comme étant la cause principale de cet échec, néanmoins ils existent d'autres problèmes dont la tenure foncière et la faiblesse des rendements.

La tenure foncière : la problématique foncière pose un réel problème pour le développement de l'agriculture irriguée au Brakna, qui reste globalement une agriculture de subsistance sans grand impact sur l'économie locale. En effet, le développement de l'agriculture nécessite des investissements lourds, aussi bien en termes d'aménagements qu'en expertise, qui ne sont pas à la portée des populations locales. Ceci ne peut se faire qu'à travers des réformes qui permettent d'attirer les investisseurs qualifiés en agroalimentaires tout en garantissant le meilleur profit possible aux populations locales.

La mauvaise conception et réalisation sommaire des périmètres irrigués. Le constat des périmètres irrigués est celui d'une dégradation avancée et du sous-emploi des infrastructures existantes, faute de conception et de réalisation appropriées des périmètres. Les éléments essentiels suivants font souvent défaut : levé topographique, étude de sols, système de drainage, planage adéquat.

Le mauvais entretien des périmètres et équipement d'irrigation. A la mauvaise conception des périmètres s'ajoute le manque d'entretien des périmètres et des équipements depuis leur mise en place. Sur les grands périmètres comme sur les périmètres collectifs et individuels, l'entretien des canaux reste insuffisant. Les pannes fréquentes des groupes motopompes (GMP) aggravent la situation et contribuent à l'abandon des périmètres. Sur les grands aménagements (où l'entretien est co-géré par la SONADER et les Unions de coopératives agricoles), la situation apparaît particulièrement critique, la redevance payée par les exploitants étant insuffisante pour couvrir les besoins d'entretien, et très partiellement recouvrée.

La faible organisation des producteurs. En plus du faible niveau de technicité des producteurs, on remarque aussi le faible niveau de gestion des organisations socioprofessionnelles, notamment des groupements de gestion des périmètres coopératifs et des grands aménagements ;

La mauvaise maîtrise par les producteurs des itinéraires techniques. Fertilisation insuffisante et inadaptée, respect insuffisant des calendriers cultureaux, choix irrationnels en matière de mécanisation et de matériel d'irrigation, inexistence d'une chaîne de vrac en aval de la moisson, sont autant de facteurs qui contribuent à la médiocrité des rendements ou au renchérissement des coûts de production.

Le manque de diversification. La riziculture a été, dans le passé, fortement encouragée, notamment par la politique de crédit, la vulgarisation et la protection douanière, d'où un faible développement des autres spéculations possibles, notamment le maraîchage et les cultures fruitières.

Les cultures derrières barrages, de décrues et pluviales sont assujetties à des contraintes dont les principales sont : les fluctuations pluviométriques qui rendent ces cultures aléatoires ; le manque d'encadrement et d'assistance technique pour la lutte contre les ennemis de culture ; l'état sommaire des ouvrages de retenue d'eau et les dégâts répétitifs dont la réparation nécessite la mobilisation de moyens qui ne sont pas à la portée des paysans ; la faiblesse des rendements ; la divagation animale et le manque d'outils appropriés pour le défrichage et le semis.

Les cultures maraîchères contribuent fortement à l'amélioration de la situation alimentaire des populations de la Wilaya et apporte un revenu substantiel pour les coopératives

féminines. Ces cultures font face à des contraintes qui résident au niveau de la vente des produits récoltés : les marchés situés à proximité sont souvent restreints. La culture maraîchère est aussi pratiquée dans la plupart des villages, sous forme des petites exploitations familiales privées et/ou coopératives. A ce niveau, les problèmes de manque d'eau se posent avec acuité et les rendements sont faibles (5 à 10 tonnes/ha) par suite de nombreuses contraintes dont notamment l'insuffisance d'intrants agricoles (semences améliorées, fertilisants, produits phytosanitaires, etc.), d'eau d'irrigation et d'encadrement.

Les cultures fruitières, font elles aussi face à un ensemble de contraintes dont les plus importantes sont notamment : l'impact des aléas climatiques (déficit pluviométrique, harmattan, etc.) et des prédateurs (insectes, oiseaux granivores, adventices, etc....), l'insuffisance et/ou la dégradation des infrastructures de maîtrise d'eau, la faible organisation des producteurs, la mauvaise maîtrise des itinéraires techniques, l'enclavement de certaines zones de production et la dégradation environnementale liée à l'insuffisante maîtrise de l'irrigation dans les grands périphéries irrigués et la désertification croissante.

E. ELEVAGE

1. Potentiel de la région en matière d'élevage

Au cours des 20 dernières années, le secteur de l'élevage a été marqué par des évolutions profondes. Les sécheresses des années 70 et 80 ont entraîné une forte diminution du cheptel, avec pour conséquence une accélération dramatique de l'exode rural, et une tendance à la concentration des troupeaux aux mains de grands propriétaires urbains. Les bonnes pluviométries des dernières années semblent avoir permis une reconstitution globale du cheptel. Les dernières décennies ont été également marquées par un fort mouvement de sédentarisation des éleveurs, qui s'est traduit par de profondes modifications des systèmes de production (notamment : régression des systèmes nomades, réduction spatiale et temporelle des transhumances) et par une compétition accrue sur les ressources pastorales.

Tableau N 27 : évolution du cheptel au Brakna

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bovins	164 299	171 200	178 390	185 882	193 690	201 825
Camelins	78 708	79 967	81 247	82 547	83 867	85 209
Petits ruminants	2 999 184	3 182 134	3 376 244	3 582 195	3 800 709	4 032 552
Production laitière	19 728	20 622	21 563	22 552	23 594	24 690
Expédition d'animaux	<u>En 2015 expéditions de têtes</u> : 8270 bovins + 119231 petits ruminants + 4248 camelins et 84 asins					
Consommation en viande	<u>En 2015 : abattages contrôlés</u> : 6613 bovins + 12862 petits ruminants + 2816 camelins					

Source : MDR 2020

Le type d'élevage pratiqué au niveau de la région est essentiellement l'élevage extensif avec un début d'émergence du système péri urbain, adoptant quelquefois la transhumance sur des distances assez longues, pendant la saison sèche. Avec l'introduction des cultures irriguées, la forte demande des sociétés laitières, certains éleveurs ont commencé à pratiquer un élevage intensif qui reste limité. Par ailleurs, on note l'introduction de nouvelles races bovines laitières dans le cadre d'un programme d'amélioration de la productivité de l'élevage. Ces fermes sont généralement installées dans la zone du fleuve ou la culture fourragère est pratiquée leur permettant d'avoir un aliment de qualité indispensable pour ces nouvelles races.

2. Zones pastorales :

La wilaya du Brakna est caractérisée par des parcours assez riches en pâturages, même si par moment, ils ne peuvent être exploités faute d'eau. Elle constitue une zone de transition en période de disettes, en particulier dans sa partie Sud et Sud Est, pour les troupeaux de camelins, de bovins et de petits ruminants. Ces troupeaux peuvent provenir du Trarza, Inchiri, Adrar et Tiris Zemour. Certains transhumants traversent, aussi le Brakna, pour se rendre au Sénégal.

Le potentiel agropastoral de la Wilaya a été considérablement affecté par les années de sécheresse qui ont beaucoup réduit le couvert végétal de la région créant ainsi une surcharge des pâturages. Cette surcharge a créé une menace qui s'est accentuée par une forte densité de population et l'absence de toute source d'abreuvement obligeant le bétail à se concentrer sur un territoire exigu. A cela s'ajoutent les effets néfastes, sur les pâturages, des feux de brousse en particulier dans les zones à densité pastorale relativement bonne et de l'érosion hydrique et éolienne. La forte occupation périodique des terres mises en valeur, en contre saison, en décrue traditionnelle le long du fleuve Sénégal constitue, également, un autre facteur de rétrécissement des superficies pâturables.

Les ressources en eau pour l'élevage sont limitées et leur exploitation pose de grands défis. Dans la zone sud de la Région, où l'eau du fleuve constitue une source d'abreuvement importante pour les éleveurs, les cultures de décrues empêchent l'accès des animaux au fleuve ce qui provoquent souvent des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Au niveau de la partie ouest de la Région, la nappe du Trarza offre des potentialités bien exploitées par les éleveurs à travers la réalisation de forages d'eau gérés de façon collective ou dans certains cas réalisés par des privés qui vendent l'eau pour les éleveurs. Dans la partie Nord et Est de la Région, la rareté de ressources en eau oblige les éleveurs à se déplacer très tôt vers les régions environnantes à la quête de l'eau pour le bétail créant ainsi une concentration du cheptel dans des zones écologiquement fragiles notamment au Gorgol et au Guidimagha.

3. L'aviculture

L'aviculture s'est beaucoup développée ces dernières années grâce à l'introduction de poulet à chair dont la qualité est trop appréciée par les populations locales. Plusieurs projets de développement se sont investis dans ce domaine à travers la création d'unités avicoles et la mise à disposition des intrants et d'assistance technique. Il n'existe pas de statistiques précises permettant de mesurer la portée de cette activité, néanmoins visiblement le nombre de poulaillers dans la région est très réduit. Il faut préciser que la production avicole subit une forte concurrence des produits importés dont les prix sont trop bas par rapport aux prix des poulets locaux.

Le projet de développement des filières (PRODEFI) tente à travers son approche de développer la filière avicole en se basant sur les acquis du ProlPRAF qui avait déjà posé les bases d'une approche filière. Cette dernière est désormais fondée sur le principe de l'adéquation de l'offre et de la demande, c'est à dire que les appuis à la production seront déterminés en fonction des opportunités offertes par le marché. Elle favorisera pour cela les relations contractuelles entre les acteurs des filières au travers de partenariats simples entre deux acteurs jusqu'à des partenariats plus intégrés de type 4P impliquant la mobilisation des ressources du secteur privé tout en préservant les intérêts des petits producteurs.

4. Services d'appui :

Dans le cadre de la stratégie de développement du sous-secteur de l'élevage, l'Etat a financé un ensemble d'infrastructures sanitaires et hydrauliques dans les zones pastorales pour garantir un meilleur accès à l'eau et aux soins vétérinaires. Ces infrastructures semblent être insuffisantes par rapport aux besoins de la région qui subit une grande affluence du cheptel des wilayas voisines.

Par ailleurs, le personnel vétérinaire se fait de plus en plus rare, les éleveurs font recours à des auxiliaires sans connaissances de base et peu qualifiés surtout quand il s'agit de diagnostiquer les maladies inhabituelles devenues de plus en plus fréquentes.

Le PRASP, dont l'intervention couvre la Wilaya du Brakna a réalisé des formations techniques au profit des auxiliaires vétérinaires et prévoit la réalisation de quelques parcs de vaccination et de points d'eau dans la région. Il faut rappeler que le projet PRAPS vise à appuyer le pastoralisme pour la production d'animaux vivants dans six pays du Sahel par la mise en place de services vétérinaires nationaux plus durables et plus efficaces, en améliorant la gestion durable des communautés pastorales et agropastorales ainsi que la sécurisation de leur accès aux ressources naturelles ; enfin faciliter l'accès des pasteurs aux marchés inclusifs et concurrentiels.

5. Valorisation des sous-produits :

Le commerce du bétail est l'une des activités les plus répandues dans la région et dont dépend une grande partie de la population (18% de la population active occupée sont des éleveurs, selon les données du RGPH 2013). La commercialisation du bétail se fait suivant trois circuits : i) le circuit de vente pour la consommation locale, ii) le circuit de vente pour les centres urbains du pays et iii) l'exportation vers le Sénégal. Dans ce domaine, les statistiques sont inexistantes ce en dépit de l'importance de ce type d'activités pour l'économie locale.

Les peaux des animaux sont peu exploitées malgré leur abondance. On note l'existence de certaines coopératives qui traitent ces produits mais d'une façon artisanale avec une faible capacité.

Par contre la vente du lait s'est beaucoup améliorée ces dernières années grâce à la forte demande des usines de lait dont certaines ont installé des centres de collecte dans les environs de Boghé. La culture fourragère pratiquée dans certains périmètres et l'existence de points d'eau ont poussé les éleveurs à pratiquer davantage la vente de lait et mieux valoriser leur cheptel.

Selon les données fournies par l'Association des Producteurs de Lait et de Viande (APLV), environ 11 000 litres de lait sont vendus quotidiennement dans la zone de Boghé. Les différentes sociétés laitières ont mis en place un système de collecte organisé autour de certains points repartis sur les principales routes. L'acheminement de la production pose problème pour les éleveurs éloignés de ces points de collecte tandis que le système de transport, à travers des camionnettes souvent vétustes, engendre des pertes énormes pour les éleveurs. La mévente du lait représente parfois 60% par rapport au volume de lait livré, en période d'hivernage, au moment où les éleveurs devraient réaliser le maximum de leurs bénéfices, sachant qu'au cours de cette saison, le lait est produit à moindre coût.

6. Niveau pauvreté des éleveurs

La rentabilité financière (incluant la valorisation de la viande et du lait) est élevée pour tous les types d'élevage existant, transhumants ou semi-sédentaires : le rapport entre les profits réalisés et le capital investi varie selon les modèles entre 20 et 50%, ce qui rend l'investissement dans l'élevage particulièrement rentable, malgré les risques en cas de sécheresse prolongée. La rentabilité économique est également élevée, et l'avantage comparatif (mesuré par le coût des ressources intérieures) particulièrement favorable, ce qui est prévisible pour une activité très peu consommatrice d'intrants.

En dépit de cette rentabilité, les éleveurs constituent une catégorie socio-professionnelle particulièrement vulnérable aux aléas climatiques, ainsi que l'ont montré les périodes de sécheresse passées, et où la pauvreté est largement présente. L'analyse des données sur la pauvreté montre que 40% des pauvres au Brakna, sont des éleveurs suivis des agriculteurs (22%). La vulnérabilité s'exprime notamment en termes de taille du troupeau, du type d'animal élevé, d'accès et d'utilisation durable des ressources pastorales et en eau, ainsi qu'en termes d'accès aux marchés et aux services et intrants de l'élevage. L'importance de l'élevage dans une stratégie de développement inclusif est donc primordiale en raison de son poids dans la valeur ajoutée rurale, du caractère fortement redistributeur de cette valeur ajoutée, des mécanismes traditionnels de solidarité sociale qui lui sont attachés, enfin du rôle majeur joué par l'élevage dans la sécurité alimentaire des ménages ruraux, en particulier à travers l'autoconsommation du lait. L'élevage donne aux personnes sans terres un accès à des ressources collectives.

Malgré l'existence de marchés relativement porteurs, la croissance de la valeur ajoutée dans le secteur passe nécessairement, compte tenu de la variabilité des ressources fourragères en fonction de la pluviométrie, par une amélioration de la valorisation du cheptel et des performances plutôt que par la poursuite d'une croissance extensive. Les résultats réalisés dans le secteur montrent qu'il existe une marge importante d'amélioration potentielle de l'efficience des systèmes d'élevage, notamment : - des systèmes d'élevage bovins transhumants, qui pourraient voir le revenu par femelle reproductrice augmenté de 20 à 30% grâce notamment à une amélioration de la gestion collective des ressources pastorales, de la valorisation des produits, du suivi sanitaire, et à un renforcement des complémentarités agriculture-élevage - de l'élevage sédentaire bovin.

7. La pêche fluviale

En plus de l'agriculture et l'élevage, la pêche qui constituait une activité de base traditionnelle pour les populations du Brakna, représente, aujourd'hui, une activité économique quasi délaissée. Jadis, elle se pratiquait avec passion par des pêcheurs professionnels le long du fleuve Sénégal, dans les affluents et dans les mares semi permanentes. Malheureusement, depuis le début de la sécheresse et surtout en l'absence d'une politique adéquate de pêche fluviale, la production halieutique a progressivement baissé. L'activité a été, de ce fait, reléguée au second plan. Beaucoup de pêcheurs professionnels ont abandonné leur travail, ou se sont rabattus sur d'autres activités plus payantes (négociation de poisson de mer, maraîchage, commerce, etc.) et/ou ont préféré émigrer. La demande de poisson reste, cependant, élevée dans la wilaya et les poissons importés de Nouakchott sont vendus sur les marchés des villes du fleuve et à Aleg à des prix exorbitants en comparaison avec le bas revenu du citoyen moyen

L'élevage au Brakna, constitue la principale activité pratiquée par 18,7% de la population active. Il est pratiqué dans toute la Wilaya qui a une grande vocation pastorale, disposant

de ressources pastorales importantes et de ressources en eau propices pour son développement. Plusieurs types d'élevage sont pratiqués, notamment l'élevage extensif, et périurbain. L'élevage périurbain s'est beaucoup développé ces dernières pour répondre à une forte demande sur le lait pour le marché local et celui de Nouakchott. De grands éleveurs, dont certains sont venus d'autres régions, se sont installés dans la Moughataa de Boghé tout près des centres de collecte des usines de lait.

Le cheptel au niveau de la Wilaya a connu une augmentation sensible ces dernières années grâce à des conditions climatiques favorables et les investissements publics et privés dans la santé et l'hydraulique pastorale. Ces investissements, néanmoins sont en deca des besoins de la région qui constitue une zone de transition à travers laquelle des centaines de milliers de têtes passent chaque année.

Le commerce du bétail s'est beaucoup développé aussi bien pour le marché national que celui de la sous-région. Le Brakna est l'un des principaux pourvoyeurs de Nouakchott et même au-delà en termes d'animaux d'abattages. La proximité du Sénégal constitue une opportunité pour les éleveurs de la Wilaya pour vendre leur bétail, en particulier lors des fêtes religieuses.

La filière lait qui semble se développer fait face à plusieurs contraintes dont la principale est le caractère extensif de l'élevage qui oblige les éleveurs à transhumer loin des centres de vente de lait. Le cout élevé des aliments de bétail constitue un autre facteur qui entrave le développement de l'élevage intensif. L'introduction de races laitières ne semble pas être concluante à cause du cout élevé d'entretien et l'absence de spécialistes pour la supervision de ces races peu connues dans la zone.

En dépit de son importance pour la région et sa participation importante dans l'économie locale, l'élevage profite peu des investissements publics. Les éleveurs constituent 40% de la population pauvre de la Wilaya. Le type d'élevage dominant est très précaire assujetti à des conditions climatiques souvent difficiles.

Les associations d'éleveurs au niveau de la région sont dépourvus de moyens mais semblent dynamiques et apportent des appuis considérables à travers la promotion de certaines techniques dont l'introduction des cultures fourragères de grande valeur nutritive en plus de la disponibilisation des aliments de bétail durant la période de soudure à des prix abordables.

L'aviculture, malgré les différents projets mis en œuvre pour sa promotion ne s'est pas beaucoup développée. Les conditions climatiques ont beaucoup joué dans l'échec de cette filière en plus du cout élevé du poulet local qui fait l'objet d'une concurrence forte des poulets importés.

La pêche continentale, a complètement disparue depuis la construction des barrages de l'OMVS qui ont eu des effets dévastateurs sur le poisson d'eaux douces. Les pêcheurs se sont convertis dans d'autres métiers faute d'appuis et de programmes de revalorisation de la pêche continentale.

Les structures régionales de l'élevage sont dépourvues de moyens humains suffisants pour apporter les services indispensables aux éleveurs de la région qui font recours à des auxiliaires de santé animale peu qualifiés. La distribution des médicaments et vaccins est limitée aux centres urbains loin des zones de concentration du cheptel.

F. RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

La wilaya dispose d'espaces forestiers et naturels, dont les plus anciens sont ceux de Tessem, M'Boyo, Dar El Barka, OloOlogo, Silbe, Afnia, Lopel et Gankii. L'effet conjugué de la désertification et de l'action humaine sur ces ressources naturelles a fait que sur ces forêts jadis considérées comme classées, la grande partie a été détruite.

Tableau N° 28 : Forêts classées dans la Wilaya du Brakna

Nom	Surface (ha)
Tessem	453
Mboyo	2940
Dar el Barka	328
OloOlogo	217
Silbe	2736
Afina	507
Lopel	582
Ganki	600

Source : Profil environnemental Brakna

La Wilaya dispose de 194 zones humides (mares, Tamourt, Guelta, Gâat) avec une grande diversité biologique (crocodiles, babouins, faune ornithologique, flore). Les lacs de Male et d'Aleg constituent les principaux réservoirs de biodiversité abritant une faune et avifaune assez diversifiées. Le fleuve Sénégal offre à la wilaya d'importantes ressources piscicoles.

Le lac d'Aleg présente un certain intérêt en matière de préservation de biodiversité, avec la présence de faune et de flore pouvant aussi constituer un gisement touristique potentiel exploitable à bon escient.

Le lac de Mal, offrant un réservoir naturel de biodiversité et de sécurité alimentaire pour l'avifaune, la richesse du sol et la diversité de la flore en font un site à vocation multiple.

Le site de Widim, d'une superficie globale de 1 240 ha, est situé dans la commune d'El veraâ de la Moughataâ de Bababé et présente une triple vocation :

- Agro-sylvio-pastorale pour ses zones exondées et inondables,
- Piscicole pour sa mare permanente appelée localement « Wenndu Widim »,
- Touristique par son caractère de zone humide et son paysage de Gonakiers, abris de nombreux oiseaux, sa richesse floristique et son avifaune variée.

Les ressources ligneuses de la région font face à une pression sans précédent de la part des charbonniers qui malgré les différentes mesures prises continuent à sévir dans les zones sensibles de la Wilaya. Les zones humides subissent un déboisement et une surexploitation qui menacent leurs écosystèmes assez fragiles. Les feux de brousse constituent un danger réel pour les zones pastorales ou chaque année des incendies mettent en péril des dizaines de milliers d'hectares de pâturage. La multiplication des mises en défends, sans autorisation ni contrôle, prive les éleveurs d'importantes sources de pâturage et crée des conflits qui peuvent déboucher sur des situations complexes.

G.ECONOMIE URBAINE

Les principales activités économiques urbaines de la région sont le commerce, la restauration, le transport, l'artisanat, les industries manufacturières et le BTP. Ces activités sont soutenues par le développement relatif du réseau routier qui permet une forte mobilité des personnes et des biens en plus d'une très bonne connectivité de la Wilaya située sur les plus importants axes du pays et disposant d'une large frontière avec le Sénégal.

Tableau N°. 29 effectifs de la population active par branche d'activité.

Activité	Agriculture	Elevage	Pêche	Industr.man	BTP	Commerce	Transport	Admin.
Effectif	7 065	7 230	556	2 373	2 707	9 791	2 060	6 308
%	18	18,7	1,4	6,1	7	25,3	5,3	16,3

Source : RGPH 2013

Le commerce est la principale activité au niveau de la Wilaya, il occupe 25% de la population active. Les activités commerciales existent au niveau des centres urbains situés sur les grands axes routiers, au niveau des communes frontalières, au bord du fleuve Sénégal, mais aussi dans de grosses agglomérations ne se trouvant ni sur des axes bitumés, ni à la frontière. Les acteurs du commerce sont, à la fois, des commerçants grossistes et/ou demi-grossistes mais aussi de nombreux chefs de ménages (hommes et femmes) pratiquant des micro-activités commerciales appartenant au secteur informel. La majorité des activités de commerce sont appuyées par un réseau d'infrastructures de transport qui fait de la wilaya l'une des wilayas les moins enclavées du pays, tant au plan de la desserte frontalière avec les autres régions, qu'au plan de la mobilité en son sein.

La restauration est un secteur important qui吸orbe une importante main d'œuvre locale et qui participe fortement à l'économie régionale. Cette activité bénéficie de la position de la wilaya, située sur les deux plus importants axes routiers du pays par lesquels transitent plus de 70% du trafic national. Il n'existe pas de données précises sur ce secteur, néanmoins son rôle dans le développement de la région est indéniable. En dépit de cette importance, le secteur reste précaire, sous développé et les services fournis sont souvent de mauvaise qualité. Ce secteur a été fortement touché par les mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre la propagation de la COVID19.

La vente du lait s'est beaucoup développée ces dernières années notamment dans la zone de Boghé ou plusieurs sociétés laitières ont mis en place des centres de collecte. Des circuits de vente de lait se sont aussi développés sur les axes routiers et dans les centres urbains pour satisfaire une demande qui s'accroît en raison de l'appréciation du lait frais par les consommateurs et du nombre important de voyageurs transitant par la Wilaya.

Le secteur du BTP est peu développé, la plupart des travaux sont exécutés par des entreprises nationales qui même souvent apportent avec eux leurs ouvriers. L'absence d'un marché important dans le domaine des infrastructures et la faible qualification de la main d'œuvre locale ont contribué au sous-développement de secteur. Les quelques entreprises qui existent ne sont pas structurées, manque de moyens financiers et ne disposent pas des équipements et des ressources humaines leur permettant d'exécuter des travaux d'une certaine envergure.

L'artisanat est un important secteur qui a beaucoup souffert ces dernières années en raison de la forte concurrence des produits importés et le changement du mode de vie de la population qui a tendance à utiliser plus les équipements modernes. Malgré cette difficulté, les artisans de la Wilaya tentent de se maintenir en se focalisant sur certains produits (forge,

cordonnerie, broderie, teinture et couture par les femmes ainsi que la menuiserie) pour certains alors que d'autres se sont convertis dans de nouveaux métiers.

Les petits métiers urbains : électricité, plomberie et réparation auto. Ces petits métiers ont connu une croissance relative grâce à l'accroissement de la demande locale. Le mode vie des populations urbaines, qui ont désormais accès à l'eau et l'électricité, a beaucoup changé avec l'introduction d'équipements dont la maintenance et la réparation nécessitent une main d'œuvre qualifiée. La demande sur les travaux de réparation des véhicules a aussi considérablement augmenté à cause de l'évolution du parc automobile de la Wilaya et des véhicules qui transitent par la Wilaya. Ces petits métiers qui entretiennent des centaines voire des milliers de famille restent vulnérables et précaires. Lors de la crise du COVID, qui continue à sévir, ils ont été les plus touchées à cause de la baisse de la demande ; du jour au lendemain des centaines de travailleurs se sont retrouvés au chômage sans épargne ni recours pour subvenir aux besoins basiques de leurs familles.

Les institutions financières

Au Brakna il existe plusieurs opérateurs qui interviennent dans le domaine des services financiers ; il s'agit de banques et d'institutions de microfinance. Les services fournis par les banques sont essentiellement liés au transfert de l'argent et la gestion des comptes, le crédit bancaire est peu développé.

Les institutions de la microfinance, CDD et PROCAPEC apportent d'importants financements pour une large gamme d'opérateurs aussi bien dans la riziculture que pour les activités artisanales et commerciales.

La PROCAPEC à travers sa filiale d'Aleg a financé plus de 664 projets pour un montant global de 24 000 000 MRU sur les cinq dernières années (2016-2020). Le taux de recouvrement est de l'ordre de 96%. Les crédits octroyés ont porté principalement sur la réalisation de projets commerciaux, agricoles, coutures et bien d'autres activités féminines. Dans le cadre du programme emploi jeune financé par le Ministère de l'Emploi, la PROCAPEC a attribué un montant de 4 120 900 MRU pour 30 jeunes.

Les activités de la CDD à Aleg ont connu une baisse entre 2016 et 2018 suite à une faiblesse du taux de recouvrement. En 2019, les activités repris avec le financement de 131 projets pour un montant de l'ordre de 5 000 000 MRU.

Malgré un ensemble de contraintes liées au manque de financement et de structures d'encadrement, l'économie urbaine au Brakna occupe une place importante dans l'économie régionale. Le commerce, la restauration, le transport et les services agricoles sont des activités qui absorbent une forte proportion des emplois et créent des revenus substantiels pour la population active.

Le commerce s'est beaucoup développé grâce à la hausse de la consommation enregistrée dans la région et des échanges commerciaux transfrontaliers. Les services en lien avec le transport continuent à se développer grâce à l'augmentation du trafic routier qui transite par la Wilaya. Les métiers agricoles connaissent une timide évolution et profitent peu aux locaux ; la plupart de ces métiers sont occupés par des étrangers mieux qualifiés.

Les autres activités urbaines (BTP, Froid, électricité, plomberie, etc..) sont peu développées malgré les centaines de personnes formées annuellement par les deux écoles de formation technique d'Aleg et de Boghé. Il semblerait que la faible demande sur ces métiers est la

principale cause de l'émigration des jeunes formés dans les centres qui préfèrent s'installer dans grands centres tels que Nouakchott, Nouadhibou et Zoueiratt ou de meilleures opportunités existent.

H. INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Les infrastructures de base dans le domaine du transport sont peu nombreuses au niveau de la région du Brakna. Il n'existe pas d'aéroport et le réseau de routes bitumées est de 454 km. Malgré cela, la situation de la Wilaya est meilleure que la plupart des wilayas du pays. En effet, toutes les Moughataas sont reliées par une route bitumée et les localités de la région, en dehors de la saison hivernale, restent accessibles à tous les types de véhicules, à l'exception de certaines zones Nord-Est et Sud-Est.

En hivernage, plusieurs localités des départements de Boghé, M'Bagne, Bababé et de Magta Lahjar, deviennent inaccessibles pour des durées qui varient en fonction de la pluviométrie et de la nature des terrains. Dans certains cas, lors des fortes crues du fleuve Sénégal, les déplacements dans la zone du fleuve se font à travers des pirogues et parfois les populations se rendent au Sénégal pour pouvoir accéder à des localités en Mauritanie. Au niveau de la partie Est de la Moughataa de Magta Lahjar, l'absence de routes aménagées constituent un handicap majeur pour le développement de cette zone dont les populations sont les plus pauvres de la Wilaya.

Tableau N°30 Réseau de routes bitumées au Brakna

Axe routier	Longueur	Etat
Boutilimit-Aleg-Sangrava	195 km	Boutilimit -Aleg en mauvais état
Aleg-Boghé-Kaedi	165 km	Globalement bon
Rosso-Boghé	100 km	Bon
Chegar-Mal-Sawata	94 Km	Bon
Total	454 Km	

Source : MET

Les routes au niveau de la région sont soumises à un trafic intense qui affecte considérablement leur durabilité. Il faut le préciser que la position centrale de la wilaya en fait un passage obligé pour les milliers de véhicules assurant le transport entre Nouakchott et les Wilayas de l'Est , du Sud et du Centre et au-delà au Mali.

Le tronçon Boutilimt-Aleg est dans un mauvais état, il devient sur certaines parties impraticables. Les travaux de réhabilitation doivent démarrer incessamment selon les informations recueillies auprès du Ministère de l'Equipement et des Transports. Les autres tronçons notamment Aleg-Sangrava et Aleg Bababé, commencent à montrer des signes de détérioration notamment sur la route Boghé-Kaedi ou les ouvrages subissent annuellement des dommages à cause des écoulements des petits affluents du fleuve Sénégal. L'absence d'entretien régulier de ces routes risque à terme de causer des dégâts irréparables pour des axes vitaux pour le trafic routier national.

Les déplacements au niveau de la région se font à travers une flotte composée essentiellement de bus, véhicules légers et camions. Les camions assurent l'approvisionnement de la wilaya en marchandises en provenance de Nouakchott et transportent au retour les animaux destinés aux marchés urbains. Le transport des personnes entre Nouakchott et la Wilaya se fait en majorité à travers des minibus ou des véhicules légers. Pour les zones rurales, le type de véhicules utilisés dépend de l'accessibilité des

localités, cependant les véhicules tout-terrains restent les plus utilisés pour le transport des biens et des personnes.

Les infrastructures routières au niveau du Brakna ont connu une amélioration à travers la réalisation du tronçon de la route Chegar-Sawata qui passe par Mal, le tronçon reliant M'Bagne à la route Boghé-Kaedi et la route Rosso-Boghé. Ces infrastructures ont contribué à la fluidité du transport, la baisse des couts et le désenclavement des zones de production. Ceci etant une importante zone de la wilaya reste enclavée, il s'agit de l'arrondissement de Dionaba dont les populations, pendant l'hivernage, font de grands détours pour accéder à la route nationale N°3. Au niveau de toute la zone du fleuve de Dar el Barka à M'Bagne, des dizaines de localités sont entièrement enclavées pendant l'hivernage.

I. ENERGIE

En 2013, le taux d'accès à l'électricité au Brakna était de 22,3% ce qui constitue l'un des taux les plus faibles du pays. La situation devra s'améliorer avec la réalisation de lignes de moyenne tension reliant Aleg-Boutilimit et Aleg – Sangrafa avec des extensions du réseau électrique aux localités situées à moins de 5km de la ligne de moyenne tension et dont le nombre d'habitants dépasse 500 personnes selon le RPGH de 2013.

Le potentiel énergétique du Brakna réside principalement dans l'existence d'une ligne électrique 33 Kv Rosso–Boghé - Kaédi sur plus de 200 km en parallèle avec le fleuve du Sénégal dans le cadre de la coopération sous régionale (OMVS). Cette ligne peut être utilisée pour interconnecter les localités riveraines du fleuve et sur l'axe, alimenter des périmètres agricoles, le pompage de l'eau du fleuve pour l'irrigation, les stations de traitement de l'eau du fleuve ainsi que pour développer des activités industrielles et commerciales. Cette ligne est dimensionnée pour couvrir les besoins du développement de la zone ci-dessus à l'horizon 2030.

En effet, l'électrification de la Wilaya s'appuie essentiellement sur la ligne de transport de 90 kV émanant du poste de Matam au Sénégal et passant par Kaédi qui dessert le poste source de Boghé. Le poste source de Boghé alimente la ligne 33 kV Boghé-Bouhdida-Aleg ainsi que la ligne Boghé-Rosso sur 100 km. Le poste de Boghé alimente la ligne d'Est en Ouest sur 100 km et le poste de Rosso l'alimente sur 100 km d'Ouest en Est.

Le nombre de centrales électriques au niveau de la wilaya est de 7 couvrant tous les chefs-lieux des Moughataas et Arrondissements. Le nombre d'abonnés est de l'ordre de 13 000 ménages concentrés dans les villes d'Aleg, Boghé et Magta Lahjar. Le taux de desserte en électricité en milieu urbain avoisine 70% alors qu'en milieu rural ce taux est faible voire nul.

Tableau N°31 : Localités disposant d'une centrale ou connectées à une source de distribution

Moughataa	Ville	Nombre d'abonnées
Aleg	Aleg	3 948
	Mal	390
Boghé	Boghé	3 547
Magtaa Lahjar	Magtaa Lahjar	2 198
	Djonaba	483
Bababé	Bababé	1 420
M'Bagne	M'Bagne	1 355
Total		12 951

Source : MEP

La production et la distribution de l'énergie reste une mission exclusive de la SOMELEC dans les centres urbains. Pour le milieu rural, cette mission peut être confiée à des

délégataires de services suivant un contrat géré par l'autorité de régulation des services publics. Au Brakna cinq des sept centrales sont gérées par la Somelec (Aleg, Boghé, Bababé, M'Bagne et Magtaa Lahjar) et deux (Mal et Djonaba) confiées à des délégataires de services privés.

Tableau N°32 : mode de gestion des centrales électriques

Centrale	Gestionnaire
Aleg	SOMELEC
Mal	Délégataire
Boghé	SOMELEC
Magtaa Lahjar	SOMELEC
Djonaba	Délégataire
Bababé	SOMELEC
M'Bagne	SOMELEC

Source : MEMP

Les nouveaux projets, comme soulignés plus haut sont de nature à améliorer le taux d'accès des populations à l'électricité, mais ceci reste limité aux localités situées sur les axes des lignes électriques. Les autres localités de la Wilaya continueront, en l'absence d'un effort particulier, à subir les conséquences de l'absence de ce service indispensable pour le bien-être des populations et pour le développement des activités économiques.

Il importe de souligner que le développement des infrastructures électriques au niveau de la région reste confronté à un ensemble de difficultés dont notamment la dispersion des populations ; 14% des localités de la région ont moins de 50 habitants. Cette situation rend difficile la fourniture des services électriques selon les modèles classiques mais des solutions innovantes doivent être recherchées pour assurer l'accès à ce service vital. Les énergies renouvelables mieux maîtrisées de nos jours constituent une alternative pour le cas spécifique de la Wilaya.

Energie pour la cuisson : Selon les données de l'EPCV 2014, 50,3 % de la population du Brakna utilisent le bois comme source d'énergie pour la cuisson, 30,4% utilisent le gaz et 6,7% utilisent le charbon. Ainsi la Wilaya fait partie du groupe de Wilayas où l'utilisation du gaz reste faible en raison d'un ensemble de facteurs dont les habitudes des populations et le pouvoir d'achat. En zone rurale l'utilisation du bois et du charbon comme combustible est liée à la pauvreté des populations, le coût du gaz est parfois hors portée, et l'existence d'une source ligneuse offrant un produit accessible avec peu d'efforts. En milieu urbain, le gaz prend lentement le dessus sur les autres sources d'énergie pour des raisons de commodité et grâce l'existence d'un circuit d'approvisionnement efficace.

L'accès à l'énergie électrique s'est beaucoup amélioré grâce au réseau de Manatali qui alimente désormais toutes les villes et localités situées sur les routes nationales de Bababé à Sangrava et de Boghé à Dar El Barka. Ceci étant plusieurs localités dont certain chef-lieu de communes ne sont pas encore connectées à ce réseau. Dans la zone Nord Est de la région, l'accès à l'énergie électrique est très faible limité essentiellement à deux petites centrales une à Mal et l'autre à Dionaba.

J. NOUVELLES TECHNOLOGIES

La couverture de la Wilaya en termes de nouvelles technologies de l'accès à l'information est relativement moyenne comparée aux autres Wilayas du pays et faible pour certains aspects par rapport aux besoins.

L'accès au téléphone est globalement bon au niveau des localités situées sur les grands axes routiers et même dans certaines zones rurales. On note l'existence de trois compagnies de téléphonie qui sont, Mattel, Mauritel et Chinguitel. Plus de 85% de la population possède un téléphone. L'accès à la couverture 2G est disponible sur tout le réseau alors que le 3G reste limité à certaines zones spécifiques.

Situation de couverture MAURITEL 2G/3G dans la wilaya du Brakna					
Ville/Localité/Réalis	Nom Adm	Latitude	Longitude	Couverture 2G	Couverture 3G
Agchorguitt	Commune	17,2180	-14,1929	OUI	OUI
Aleg	Capitale Régionale	17,0541	-13,9060	OUI	OUI
Bababe	Mougataa	16,3438	-13,9479	OUI	OUI
Boghe	Mougataa	16,5917	-14,2648	OUI	OUI
Bougbeira	Localité	17,4237	-13,9128	OUI	
Bouhdida	Commune	16,9380	-13,9963	OUI	OUI
Bourat	Localité	16,6441	-13,0510	OUI	
Chegar	Commune	17,3128	-13,6851	OUI	OUI
Chelkhete_Demba	Localité	17,4499	-12,5924	OUI	
Dar Elbarka	Commune	16,6537	-14,7233	OUI	OUI
Djonabe	Commune	17,1100	-12,6248	OUI	
El_Azellatt	Localité	16,8248	-14,0407	OUI	
El_Melzem	Localité	17,6767	-12,5810	OUI	
Haerembar	Localité	16,4209	-14,0274	OUI	
Kremi	Localité	17,4190	-13,3802	OUI	
Leleibat	Localité	16,7127	-14,1441	OUI	
Lemden	Localité	17,3235	-13,9706	OUI	OUI
Magtaa Lehjar	Mougataa	17,5113	-13,0895	OUI	OUI
Mai_Mai	Relais	16,7418	-14,5374	OUI	
Male	Commune	16,9668	-13,3794	OUI	OUI
Mbagne	Mougataa	16,1701	-13,7890	OUI	OUI
Mbidane	Localité	16,5212	-13,3504	OUI	
Nere-Wallo	Relais	16,1927	-13,6538	OUI	
Niabina	Commune	16,2777	-13,7553	OUI	OUI
Djelwar	Localité	16,5959	-13,6854	OUI	
Sangrava	Commune	17,5889	-12,8058	OUI	
Thilim	Localité	16,7061	-13,7233	OUI	
Wad_Amoure	Commune	17,1829	-12,7709	OUI	
Wothie	Localité	16,5001	-14,1627	OUI	

L'accès à l'internet est très faible seul 1,5% des habitants ont accès à ce service et la couverture est limitée aux localités situées sur les axes routiers. Il en est de même pour la télévision dont l'accès est lié à la disponibilité de l'électricité, (15% des ménages possèdent une télévision).

Situation de couverture MATEL 2G/3G dans la wilaya du Brakna

Site Name	Latitude	Longitude	Technologies	COMMUNE	MOUGHATAA
AirMbare	16,420639	-14,027806	2G	Aere M'Bar	Bababe
Aleg	17,0566	-13,8979	2G/3G(2100)	Cheggar	Aleg
AlegII	17,05500969	-13,91282247	2G/3G(2100)	Aleg	Aleg
Azlatt	16,833139	-14,041444	2G	Bouhdida	Aleg
Bababe	16,3438	-13,94792	2G/3G(2100)	Bababe	Bababe
Bogue	16,593078	-14,261798	2G/3G(2100)	Boghe	Boghe
Boura	16,643683	-13,050433	2G	Maale	Aleg
BR1	16,7198	-14,5365	2G	Ould Birem	Boghe
ChalkhitDemba	17,442611	-12,604389	2G	Sangrave	Magta-Lahjar
Chegar	17,303942	-13,707003	2G	Cheggar	Aleg
ChegarII	17,3048	-13,7079	2G	Cheggar	Aleg
Kreimi	17,4196	-13,37242	2G	Cheggar	Aleg
Letvatar	17	-12	2G	Sangrave	Magta-Lahjar
Magtaalihjar	17,5038	-13,1112	2G/3G(2100)	Magta-Lahjar	Magta-Lahjar
MagtalahjarII	17,5119	-13,0903	2G	Magta-Lahjar	Magta-Lahjar
Mal	16	-13	2G	Maale	Aleg
Mbagne	16,169931	-13,789335	2G/3G(2100)	M'Bagne	M'Bagne
Niabina	16,29125	-13,778194	2G	Niabina	M'Bagne
Regba	16	-14	2G	Dar El Barka	Boghe
Sangrave	17,591	-12,8064	2G	Sangrave	Magta-Lahjar
WadAmour	17,185911	-12,764364	2G/3G(2100)	Wad Amour	Magta-Lahjar

Situation de couverture CHINGUITEL 2G/3G dans la wilaya du Brakna

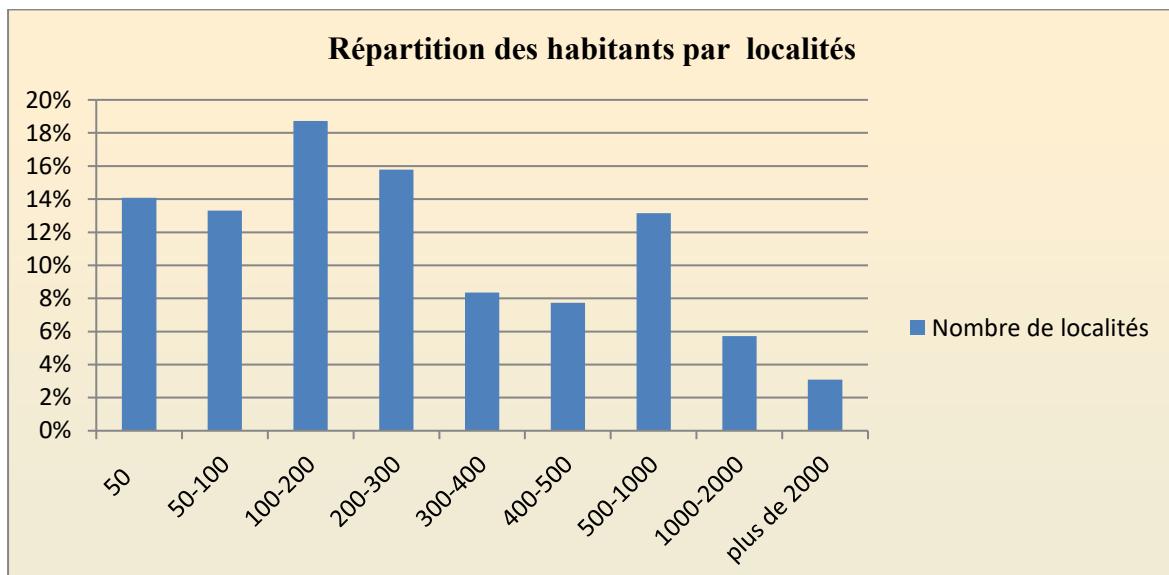
SITE NAME	CITY	LAT	LONG1	Commune	Moughataa	NETWORK TECHNOLOGY
Aleg1	Aleg	17,053	-13.9162	Aleg	Alag	2G/3G
Bouhdida	Bohdida	16.926000	-13.9972	Bouhdida	Alag	2G
le3leybat	le3leybat	16,7219	-14.1415	Bouhdida	Alag	2G
Boghe	Boghe	16,596706	-14.257704	Boghe	Boghe	2G/3G
Bababe	Bababe	16,343285	-13.948228	Bababe	Bababe	2G
Chagar New	Cheggar	17,33123	-13.666595	Cheggar	Alag	2G
MAL-128	Male	16,9605	-13.379	Male	Alag	2G
NKR9	Mactalahjar	17,5146	-13.0943	Mactalahjar	Magtalahjar	2G/3G
WAM-001	Waadamour	17,18284	-12.7612	Waadamour	Magtalahjar	2G

Source : Autorité de régulation 2020

K. URBANISME

L'urbanisation au Brakna s'est faite d'une façon anarchique et en l'absence de tout encadrement conduisant à l'apparition de localités qui ressemblent plus à de gros villages. A l'exception des chefs-lieux des Moughataas et Arrondissements, toutes les autres localités se sont créées selon des logiques qui ne respectent aucune norme et en l'absence de toute autorisation ou document administratif qui atteste la propriété des terrains.

Cette situation a conduit à une paupérisation des localités rendant difficile à l'Etat de leur offrir des services de bases. Au Brakna il existe 646 localités dont 14% ont moins de 50 habitants, 27% moins de 100 habitants et 70% moins de 400 habitants.



Les services urbains restent de mauvaises qualité qu'il s'agisse de l'assainissement liquide ou solide. Le mode de traitement des ordures ménagères est varié certains ménages utilisent des moyens de transport pour évacuer leurs ordures vers des zones destinées à cela, d'autres les jettent dans la rue ou les brûlent. Quel que soit le mode, toutes les villes et localités sont insalubres en l'absence d'un service adéquat de collecte et de traitement des ordures. Cette situation s'aggrave pendant l'hivernage ou dans certains quartiers la vie devient presque impossible avec la prolifération des moustiques et des mauvaises odeurs.

La sédentarisation anarchique et l'urbanisation non contrôlée ont conduit les populations à s'installer dans des zones inondables les exposant ainsi à des dégâts annuels causés par les eaux de pluie. La ville d'Aleg subit annuellement au grès des pluies, des inondations qui obligent des populations à chercher refuge dans des zones plus sûres et occasionnent d'importants dégâts sur les habitations. Les efforts entrepris par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme pour améliorer le cadre de vie des populations de cette ville, à travers l'élaboration d'un plan de modernisation qui prévoit l'extension de la ville vers des zones non inondables tout en prévoyant la réalisation d'équipements pour améliorer l'accès aux services de base.

Sur le plan foncier, les données récentes de l'ERSIP 2020 montrent que 93,5% des ménages sont propriétaires de leur maison, mais la question qui se pose : combien dispose d'un document administratif attestant cette propriété.

Le principal mode d'éclairage est la torche, 65% des ménages, contre 18% qui utilisent l'électricité.

Le type d'habitat varie en fonction du milieu, ainsi dans les zones urbaines les maisons construites en béton ou en banco sont plus utilisées alors qu'en milieu rural l'habitat principal est le Hangar ou hutte.

En dépit des dispositions prises pour encadrer la sédentarisation et éliminer le phénomène des bidonvilles, les populations continuent à s'installer et créer des localités sans aucune autorisation préalable. Cette anarchie a créé une situation qui rend difficile toute tentative d'améliorer l'accès des populations à des services de base de qualité. Le cadre de vie au niveau des zones urbaines est loin d'être adéquat en raison de l'insalubrité, du manque d'espaces publics et l'absence d'un outil de contrôle urbain.

L'évolution des villes en l'absence d'outil d'aménagement approprié conduira à termes à plus de difficultés pour les populations et rendra impossible tout effort de viabilisation de ces villes. Les inondations chroniques sont l'une des conséquences de cette évolution urbaine non encadrée.

L. SOCIETE CIVILE

La wilaya du Brakna a l'instar des autres régions du pays abrite un nombre importants d'OSC de types (coopératives féminines, coopératives mixtes, associations de jeunes, ONG, syndicats et fédérations). Ces différentes appellations correspondent chacune à une fonction, à des activités ou tout au moins à des ambitions.

Au niveau des coopératives de loin les plus nombreuses, elles sont actives dans le domaine des AGR, du maraîchage et se caractérisent par leur omniprésence mais aussi par un faible respect des procédures de gestion administrative et financières. Elles représentent pour la plupart l'expression d'une initiative familiale conduite pour profiter des opportunités qui peuvent se présenter.

Les unions de coopératives sont aussi très nombreuses mais restent encore très peu structurées et ont constitué à un moment une réponse à la faible crédibilité des coopératives.

Les ONG devenues de plus en plus nombreuses au niveau de la wilaya du Brakna conduites le plus souvent par de jeunes cadres sont par contre plus dynamiques, plus structurées mais restent encore très dépendantes des financements.

La plupart ont bénéficié des formations et des accompagnements mis en œuvre dans le cadre du PASOC et du PESCC qui ont été les deux principaux projets d'appui à la société civile.

Cette dynamique se traduit aujourd'hui par l'existence d'un nombre important d'ONG au niveau de la Moughataa de Boghé, de M'Bagne qui participant pleinement au développement économique local, soutiennent les efforts des pouvoirs publics en matière de santé, d'éducation, de sécurité alimentaire.

Ces ONG ont aussi le plus souvent en partenariat avec les ONG internationales très présentes dans la région tel que Caritas et World Vision.

L'ONG Contrepart international vient de s'installer à Boghé dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet importante et ambitieux consacré à la gouvernance du système éducatif et à l'appui aux cantines scolaires. Elle est associée aux ONG nationales Ecodev et ACTIONS.

Les informations disponibles sur les ONG montrent aisément une forte mobilisation de la société civile autour des thématiques de la santé, de l'éducation de l'environnement et de la

sécurité alimentaire. Cette mobilisation se traduit par la mise en œuvre d'actions concrètes sur toute l'étendue du territoire de la wilaya. Les volumes des financements, la durée des projets variant entre 12 mois et 4 ans, le nombre important de villages et de populations touchées montrent bien les capacités de mobilisation et de mise en œuvre dont disposent aujourd'hui les OSC installées dans la wilaya du Brakna.

Toutefois, les ONG restent confrontées à des problèmes liés au manque de financement, de ressources humaines compétentes mais aussi aux insuffisances en matière de gestion et de transparence.

Certains constats dégagés dans le cadre d'une étude commanditée en 2007 par le PNUD sont encore d'actualité même si de grandes évolutions ont été constatées depuis lors :

- Au niveau de la base, on trouve un tissu très dense de coopératives et associations de développement, structurées de façon informelle.
- L'absence de consensus sur la place, les rôles et responsabilités de la société civile et sa valeur ajoutée par rapport à l'Etat et au secteur privé,
- La prévalence de comportements opportunistes (par exemple : création d'OSC sans base sociale ni d'expertise particulière en vue de capter des financements).
- Les premiers programmes d'appui à la société civile conduits par les bailleurs de fonds et les ONG internationales ont surtout cherché à renforcer les capacités d'exécution des OSC par des appuis ponctuels.

VI. CONCLUSION DES DIAGNOSTICS

L'analyse des différents secteurs au niveau de la wilaya du Brakna s'est basée sur les données statistiques nationales, les données administratives et les données recueillies auprès des différents acteurs régionaux. Ces informations ont permis de dresser un état des lieux plus ou moins précis de la situation socio-économique de la région. Malgré des potentialités énormes et une population dynamique et majoritairement jeune, la région fait face à des difficultés sur tous les plans. Dans le domaine économique, le secteur rural supposé être le moteur de l'économie régionale est peu performant ; la production agricole est très faible alors que l'élevage n'est pas valorisé et l'économie urbaine est précaire. Sur le plan social l'accès aux services de santé et d'éducation est trop bas et pas souvent de bonne qualité. Ceci étant, la dynamique de développement portée par les acteurs régionaux et à leur tête le Conseil Régional laisse penser qu'un avenir meilleur est possible si cette initiative est soutenue et appuyée

Le développement de la wilaya du Brakna est confronté à un problème d'aménagement du territoire qui a conduit à la création de centaines localités sous-peuplées, plus de 70% des localités ont moins de 400 habitants. Cette sédentarisation anarchique est l'une des principales causes de la médiocrité du système éducatif, de la santé et des services d'eau potable. Les activités économiques ont été aussi affectées par ce phénomène de paupérisation qui entrave le développement du marché local. Sur le plan de l'urbanisme, l'évolution non encadrée des localités et villes a créé des ghethos dont l'accès aux services urbains sera difficile et la restructuration plus compliquée. Les services de l'assainissement sont médiocres, voire inexistant dans certains cas, les ordures au niveau des villes sont devenues des sources de maladies notamment pour les populations vulnérables.

Sur le plan institutionnel, la Région du Brakna n'arrive pas s'imposer en tant que collectivité territoriale en charge du développement économique et social de son territoire. Les moyens financiers alloués sont insuffisants et le transfert des compétences n'est pas encore effectif. Le développement régional reste aux mains des départements centraux dont la programmation n'associe pas la Région et n'obéit pas aux priorités des populations. Malgré toutes ces difficultés, le conseil régional essaye autant que faire se peut de forger une place dans un environnement institutionnel souvent rigide à travers une série d'activités qui touchent les services sociaux tels que la santé et l'éducation. Pour leur part les communes, quant à elles font face à des sollicitations grandissantes et des moyens financiers de plus en plus réduits. La forte pression sociale se traduit par un recours systématique aux maires notamment dans les zones rurales car ils constituent la seule autorité dans ces endroits et par conséquent devraient selon les populations répondre à toutes les sollicitations même celles qui ne sont pas de leur ressort. Les communes du Brakna se caractérisent par leur dynamisme qui se manifeste à travers le nombre important de partenariats avec des collectivités étrangères notamment en France, ou l'existence d'une forte diaspora de la Région joue un rôle important dans la mobilisation de partenaires. Elles bénéficient aussi de l'appui de plusieurs ONGs internationales, notamment dans la zone de la vallée.

En termes d'éducation, les résultats du diagnostic du secteur montrent l'existence d'une forte demande se traduisant par le nombre relativement élevé des enfants en âge de scolarisation alors que l'offre scolaire reste faible. Au moment où le nombre d'élèves du fondamental a presque doublé en 18 ans, le nombre d'écoles a plutôt diminué. Ceci a créé une forte pression sur le personnel enseignant dont l'effectif lui aussi n'a pas peu évolué. Les

ratios élèves par enseignant et élèves par classe indiquent l'existence d'un sureffectif allant dans les zones urbaines à plus de 70-80 élèves par classe.

Sur le plan des infrastructures, on note l'existence d'un grand déséquilibre entre des zones où leur nombre est insuffisant par rapport aux besoins alors que dans d'autres les écoles sont fermées faute d'élèves. Le nombre d'écoles complètes est de 46,5% tandis que le nombre d'écoles en veilleuse est de 10%. Sur les 1 176 salles, près de la moitié sont dans un état qui nécessite des réhabilitations alors que presque toutes manquent de latrines et de bâtiments annexes. Au niveau du secondaire, l'état des infrastructures est meilleur de même que l'implantation des établissements. Cependant, on note une insuffisance notoire en termes de salles avec un ratio qui atteint 85 élèves par classe

Le personnel enseignant est insuffisant et mal reparti aussi bien pour le fondamental que pour le secondaire. Le ratio élève par enseignant est de 49 pour le fondamental et de 51 pour le secondaire. Le nombre de classes multigrade est très élevé, il représente 46% du nombre total des divisions pédagogiques. Cette option prise pour combler le déficit en enseignants au niveau des écoles à faible fréquentation a eu impact négatif sur le niveau des élèves perceptible à tous les niveaux. En effet, le niveau des élèves est loin d'être satisfaisante, le taux de réussite au BAC en 2019 est l'un des plus faibles du pays alors selon l'enquête ERSIP, le pourcentage des enfants de la sixième année ayant démontré des compétences en matière de lecture et de compréhension est 8,5%. Le recours à des enseignants contractuels, sans formation pédagogique, pour combler le déficit en personnel a beaucoup contribué à la baisse du niveau des élèves. Le manque de formation continue du personnel a lui aussi contribué à cette baisse de niveau constatée au niveau de tous les cycles. Le suivi du personnel enseignant en l'absence de ressources humaines et de moyens logistiques est presque impossible, la DREN en charge de cet aspect est dans l'incapacité d'assurer cette mission. Le déploiement du personnel enseignant est soumis à un ensemble de contraintes qui ne permettent pas d'affecter ce personnel suivant les besoins effectifs des établissements.

En termes d'enseignement technique et professionnels, le Brakna dispose de plusieurs structures qui contribuent à la formation de plusieurs centaines de jeunes dans des métiers urbains et ruraux. Ces établissements disposent d'une grande capacité et d'une solide expérience qui peuvent être mis à profit pour la promotion de la formation professionnelle.

Sur le plan de la santé, la région se caractérise par l'existence d'un bon nombre d'infrastructures implantées dans toutes les communes et au niveau des zones de concentration des populations. La couverture sanitaire est globalement bonne grâce à deux hôpitaux régionaux, treize centres de santé et soixante-dix-neuf unités de santé de base. Cependant, les localités rurales ont un accès faible compte tenu de leur éloignement par rapport aux structures de santé et de l'état des routes qui deviennent impraticables pendant la saison hivernale. Le profil épidémiologique montre la prédominance des diarrhées, des maladies respiratoires et du paludisme. La mortalité infanto-juvénile est trop élevée en comparaison avec la moyenne nationale tandis que les consultations prénatales sont relativement faibles, par contre le taux d'accouchements assistés est relativement bon.

L'état physique des infrastructures sanitaires varie en fonction du type et de l'emplacement. L'hôpital d'Aleg est vétuste alors que celui de Boghé nouvellement construit a déjà subi des dommages dont certains sont liés à des défauts d'exécution. Certains centres de santé sont situés dans des bâtiments inappropriés et délabrés, il en est de même pour la plupart des unités de santé de base.

Les équipements sont réduits et obsolètes. A l'exception de l'hôpital d'Aleg, toutes les autres structures enregistrent des déficits en termes d'équipements médicaux. Le problème de maintenance des équipements se pose avec acuité en l'absence de spécialistes qualifiés et d'outils de maintenance. La wilaya dispose d'onze ambulances dont le service est désormais gratuit.

Le personnel médical est insuffisant par rapport aux besoins d'une wilaya trop peuplée et située sur la route nationale la plus fréquentée. Les médecins spécialistes sont peu nombreux, on note le manque de plusieurs spécialités pourtant indispensables pour la Wilaya. Le suivi du personnel médical pose problème, notamment dans les structures de santé communautaire où le taux d'absence est trop élevé.

Le nombre important de structures de santé révèle une dispersion des localités qui affecte les capacités du système de santé régional en termes de fourniture de services de santé adéquats. En effet, les moyens humains, matériels et financiers au niveau régional ne peuvent en aucun cas permettre le fonctionnement normal d'autant de structures dont la plupart ont été créées selon des critères subjectifs.

Concernant l'hydraulique, le Brakna dispose d'un énorme potentiel hydrique, peu exploité, constitué du fleuve Sénégal qui borde le Sud de la Wilaya et s'étend sur plusieurs Km de long, de deux importants lacs (d'Aleg, Mâle), d'un certain nombre de marigots et mares temporaires et du prolongement de la nappe du Trarza dans la partie sud-ouest de la Wilaya. Malgré un tel potentiel, le taux d'accès à l'eau reste faible tandis que plus de 25% des localités de la Wilaya du Brakna n'ont pas accès à une source d'eau potable. Le nombre des localités dont les populations s'approvisionnent à partir de points d'eau non protégés est de 273 dont 42% au niveau de la Moughataa d'Aleg et 25% dans la Moughataa de Magta Lahjar. Les communes de Mal, Sangrava, Ouad Amour et Boghé sont les plus touchées.

La partie Nord et Est de la Wilaya fait face à de sérieux problèmes d'approvisionnement en eau à cause de l'absence de ressources en eau souterraine suffisantes et de la non maîtrise des eaux de surface. Les localités de ces zones vivent des situations de pénurie d'eau chroniques qui obligent les populations à quitter leur village pour s'installer dans zones où l'accès à l'eau est meilleur.

Les réseaux d'eaux existants sont sous-dimensionnés et ne permettent plus de satisfaire la demande croissante des populations aussi bien en milieu rural qu'urbain. Dans certaines zones la qualité de l'eau est très mauvaise et sa consommation risque d'avoir des conséquences négatives sur la santé de la population en l'absence d'un contrôle périodique de la qualité de cette eau.

Les infrastructures hydrauliques rurales sont au nombre de 488 dont 182 réseaux d'eau potable, 109 mini réseaux et 197 puits modernes. Selon les données du MHA, 50% de ces réseaux sont gérés par l'ONSER. La gestion de ces réseaux dont une grande partie est à usage pastoral, pose problème pour les populations rurales. En effet Le manque de compétences locales en matière de maintenance des équipements hydrauliques constitue un véritable casse-tête pour les populations qui doivent attendre des jours et des jours pour pouvoir bénéficier de l'assistance des techniciens de l'ONSER qui dispose d'un seul électricien pour toute la Wilaya et dont la délégation régionale est sans moyens.

Les eaux de surfaces sont peu exploitées malgré l'existence d'un grand besoin à la fois pour l'agriculture et pour les besoins domestiques. Les ouvrages de rétention des eaux de surfaces sont globalement défectueux à l'exception de quelques-uns, à cause du manque d'entretien et de la mauvaise qualité des travaux dans certains cas. Les aménagements réalisés au niveau

de la vallée dans le cadre du désenclavement des zones de production ont changé la configuration de certains cours d'eau qui permettaient aux crues du fleuve d'alimenter des zones de dépressions autour desquelles d'importantes activités agricoles et pastorales se développer.

Le manque de coordination entre les différents acteurs du secteur a conduit à une anarchie totale. Dans un contexte de rareté de fonds et d'existence de zones déficitaires en eau, les interventions auraient dû se faire selon une démarche consensuelle qui permettrait de cibler les localités prioritaires, de garantir le respect des normes techniques et d'assurer une bonne gestion des ouvrages.

Dans le domaine agricole, la Wilaya du Brakna dispose d'un énorme potentiel agricole sous exploité malgré l'existence d'atouts permettant sa mise en valeur. Tout d'abord la position géographique de la Wilaya située au centre sud du pays au bord du fleuve et à la frontière avec la République du Sénégal. Elle est à moins de 3 heures de route de Nouakchott et de 5 heures de Dakar au Sénégal. La distance qui le sépare des six capitales régionales sur les douze que compte le pays varie entre une et six heures de temps, aussi, par voie terrestre ; La présence d'une main d'œuvre abondante ; L'existence de potentialités en eau importantes avec la présence du fleuve (une source permanente), des lacs et Oued ; Abondance de points de conservation d'eau avec plusieurs barrages, digues et diguettes ; Ressources naturelles propice au développement de culture maraîchères (disponibilité de l'eau en permanence, vastes plaines fertiles...) et l'existence d'une école de formation des producteurs ruraux à Boghé ; Attachement des populations à la terre avec la présence des antennes de la SONADER prêtes à apporter une assistance technique ; l'existence d'un centre de formation et de recherche ayant des parcelles pour les travaux pratiques et de 2 centres multiplicateurs de semence ; l'existence d'un centre de contrôle de semence de qualité et de partenariat avec le centre de recherche agronomique est un atout certain.

Malgré cet énorme potentiel et en dépit des efforts entrepris par l'Etat pour promouvoir l'agriculture au Brakna, à travers les différents projets mis en œuvre durant ces dernières celle-ci reste peu développée. Les superficies exploitées, qui varient en fonction de la pluviométrie, ne dépassent jamais 30% du potentiel estimé à 105 000 ha. La production annuelle en céréales couvre à peine 40% des besoins de la population.

Les principales contraintes pour le développement de l'agriculture au Brakna sont liées à : l'étroitesse du marché local, d'où les difficultés d'écoulement des produits récoltés, la faiblesse des capacités de stockage en l'absence de technique de conservation ; l'irrégularité des approvisionnements en engrais et d'autres intrants agricoles ; la résistance à la diversification ; l'enclavement de certaines zones de production ; la prolifération des ennemis des cultures (oiseaux granivores, mauvaises herbes et maladies phytosanitaires) ; les aspects fonciers ; le faible niveau d'encadrement et le manque de semences améliorées,

Au niveau de l'irrigué, les superficies aménagées ont atteint 22% du potentiel de la Wilaya soit 8 000 ha dont une grande partie est située aux alentours de Boghé, Darl el Barka, Bababé et M'bagne. Ces aménagements sont peu exploités, à peine 3 000 ha sont mis en valeur au meilleur des cas. Les acteurs locaux évoquent un ensemble de problèmes techniques (qualité des semences, surendettement des agriculteurs, qualité des travaux d'aménagement et la petite taille des parcelles) comme étant la cause principale de cet échec, néanmoins ils existent d'autres problèmes dont la tenure foncière et la faiblesse des rendements. La problématique foncière pose un réel défi pour le développement de l'agriculture irriguée au Brakna, qui reste globalement une agriculture de subsistance sans grand impact sur l'économie locale. En effet, le développement de l'agriculture nécessite des investissements

lourds, aussi bien en termes d'aménagements qu'en expertise, qui ne sont pas à la portée des populations locales. Ceci ne peut se faire qu'à travers des réformes qui permettent d'attirer les investisseurs qualifiés en agroalimentaires tout en garantissant le meilleur profit possible aux populations locales.

Les cultures derrières barrages, de décrues et pluviales sont assujetties à des contraintes dont les principales sont : les fluctuations pluviométriques qui rendent ces cultures aléatoires ; le manque d'encadrement et d'assistance technique pour la lutte contre les ennemis de culture ; l'état sommaire des ouvrages de retenue d'eau et les dégâts répétitifs dont la réparation nécessite la mobilisation de moyens qui ne sont pas à la portée des paysans ; la faiblesse des rendements ; la divagation animale et le manque d'outils appropriés pour le défrichage et le semis.

Les cultures maraîchères contribuent fortement à l'amélioration de la situation alimentaire des populations de la Wilaya et apporte un revenu substantiel pour les coopératives féminines. Ces cultures font face à des contraintes qui résident au niveau de la vente des produits récoltés : les marchés situés à proximité sont souvent restreints. La culture maraîchère est aussi pratiquée dans la plupart des villages, sous forme des petites exploitations familiales privées et/ou coopératives. A ce niveau, les problèmes de manque d'eau se posent avec acuité et les rendements sont faibles (5 à 10 tonnes/ha) par suite de nombreuses contraintes dont notamment l'insuffisance d'intrants agricoles (semences améliorées, fertilisants, produits phytosanitaires, etc.), d'eau d'irrigation et d'encadrement.

Les cultures fruitières, font elles aussi face à un ensemble de contraintes dont les plus importantes sont notamment : l'impact des aléas climatiques (déficit pluviométrique, harmattan, etc.) et des prédateurs (insectes, oiseaux granivores, adventices, etc....), l'insuffisance et/ou la dégradation des infrastructures de maîtrise d'eau, la faible organisation des producteurs, la mauvaise maîtrise des itinéraires techniques, l'enclavement de certaines zones de production et la dégradation environnementale liée à l'insuffisante maîtrise de l'irrigation dans les grands périmètres irrigués et la désertification croissante.

L'élevage au Brakna, constitue la principale activité pratiquée par 18,7% de la population active. Il est pratiqué dans toute la Wilaya qui a une grande vocation pastorale, disposant de ressources pastorales importantes et de ressources en eau propices pour son développement. Plusieurs types d'élevage sont pratiqués, notamment l'élevage extensif, et périurbain. L'élevage périurbain s'est beaucoup développé ces dernières pour répondre à une forte demande sur le lait pour le marché local et celui de Nouakchott. De grands éleveurs, dont certains sont venus d'autres régions, se sont installés dans la Moughataa de Boghé tout près des centres de collecte des usines de lait.

Le cheptel au niveau de la Wilaya a connu une augmentation sensible ces dernières années grâce à des conditions climatiques favorables et les investissements publics et privés dans la santé et l'hydraulique pastorale. Ces investissements, néanmoins sont en deca des besoins de la région qui constitue une zone de transition à travers laquelle des centaines de milliers de têtes passent chaque année.

Le commerce du bétail s'est beaucoup développé aussi bien pour le marché national que celui de la sous-région. Le Brakna est l'un des principaux pourvoyeurs de Nouakchott et même au-delà en termes d'animaux d'abattages. La proximité du Sénégal constitue une opportunité pour les éleveurs de la Wilaya pour vendre leur bétail, en particulier lors des fêtes religieuses.

La filière lait qui semble se développer fait face à plusieurs contraintes dont la principale, le caractère extensif de l'élevage qui oblige les éleveurs à transhumer loin des centres de vente de lait. Le cout élevé des aliments de bétail constitue un autre facteur qui entrave le développement de l'élevage intensif. L'introduction de races laitières ne semble pas être concluante à cause du cout élevé d'entretien et l'absence de spécialistes pour la supervision de ces races peu connues dans la zone.

En dépit de son importance pour la région et sa participation importante dans l'économie locale, l'élevage profite peu des investissements publics. Les éleveurs constituent 40% de la population pauvre de la Wilaya. Le type d'élevage dominant est très précaire assujetti à des conditions climatiques souvent difficiles.

Les associations d'éleveurs au niveau de la région sont dépourvus de moyens mais semblent dynamiques et apportent des appuis considérables à travers la promotion de certaines techniques dont l'introduction des cultures fourragères de grande valeur nutritive en plus de la disponibilisation des aliments de bétail durant la période de soudure à des prix abordables.

L'aviculture, malgré les différents projets mis en œuvre pour sa promotion ne s'est pas beaucoup développée. Les conditions climatiques ont beaucoup joué dans l'échec de cette filière en plus du cout élevé du poulet local qui fait l'objet d'une concurrence forte des poulets importés.

La pêche continentale, a complètement disparue depuis la construction des barrages de l'OMVS qui ont eu des effets dévastateurs sur le poisson d'eaux douces. Les pêcheurs se sont convertis dans d'autres métiers faute d'appuis et de programmes de revalorisation de la pêche continentale.

Les structures régionales de l'élevage sont dépourvues de moyens humains suffisants pour apporter les services indispensables aux éleveurs de la région qui font recours à des auxiliaires de santé animale peu qualifiés. La distribution des médicaments et vaccins est limitée aux centres urbains loin des zones de concentration du cheptel.

Sur le plan environnemental, les ressources ligneuses de la région font face à une pression sans précédent de la part des charbonniers qui malgré les différentes mesures prises continuent à sévir dans les zones sensibles de la Wilaya. Les zones humides subissent un déboisement et une surexploitation qui menacent leurs écosystèmes assez fragiles. Les feux de brousse constituent un danger réel pour les zones pastorales où chaque année des incendies mettent en péril des dizaines de milliers d'hectares de pâturage. La multiplication des mises en défends, sans autorisation ni contrôle, prive les éleveurs d'importantes sources de pâturage et crée des conflits qui peuvent déboucher sur des situations complexes.

Malgré un ensemble de contraintes liées au manque de financement et de structures d'encadrement, **l'économie urbaine au Brakna** occupe une place importante dans l'économie régionale. Le commerce, la restauration, le transport et les services agricoles sont des activités qui absorbent une forte proportion des emplois et créent des revenus substantiels pour la population active.

Le commerce s'est beaucoup développé grâce à la hausse de la consommation enregistrée dans la région et des échanges commerciaux transfrontaliers. Les services en lien avec le transport continuent à se développer grâce à l'augmentation du trafic routier qui transite par la Wilaya. Les métiers agricoles connaissent une timide évolution et profitent peu aux locaux ; la plupart de ces métiers sont occupés par des étrangers mieux qualifiés.

Les autres activités urbaines (BTP, Froid, électricité, plomberie, etc..) sont peu développées malgré les centaines de personnes formées annuellement par les deux écoles de formation technique d'Aleg et de Boghé. Il semblerait que la faible demande sur ces métiers est la principale cause de l'émigration des jeunes formés dans les centres qui préfèrent s'installer dans grands centres tels que Nouakchott, Nouadhibou et Zoueiratt ou de meilleures opportunités existent.

Les infrastructures routières au niveau du Brakna ont connu une amélioration à travers la réalisation du tronçon de la route Chegar-Sawata qui passe par Mal, le tronçon reliant M'Bagne à la route Boghé-Kaedi et la route Rosso-Boghé. Ces infrastructures ont contribué à la fluidité du transport, la baisse des couts et le désenclavement des zones de production. Ceci étant une importante zone de la wilaya reste enclavée, il s'agit de l'arrondissement de Dionaba dont les populations, pendant l'hivernage, font de grands détours pour accéder à la route nationale N°3. Au niveau de toute la zone du fleuve de Dar el Barka à M'Bagne, des dizaines de localités sont entièrement enclavées pendant l'hivernage.

L'accès à l'énergie électrique s'est beaucoup amélioré grâce au réseau de Manatali qui alimente désormais toutes les villes et localités situées sur les routes nationales de Bababé à Sangrava et de Boghé à Dar El Barka. Ceci étant plusieurs localités dont certain chef-lieu de communes ne sont pas encore connectées à ce réseau. Dans la zone Nord Est de la région, l'accès à l'énergie électrique est très faible limité essentiellement à deux petites centrales une à Mal et l'autre à Dionaba.

L'accès à l'internet est très faible seul 1,5% des habitants ont accès à ce service et la couverture est limitée aux localités situées sur les axes routiers. Il en est de même pour la télévision dont l'accès est lié à la disponibilité de l'électricité, (15% des ménages possèdent une télévision).

VII. PRIORISATION DES ODDS

La priorisation des ODDS au Brakna a été réalisée dans le cadre d'un atelier regroupant l'ensemble des acteurs de la région. L'outil principal utilisé pour cet exercice est la matrice développée par l'organisation internationale de la francophonie (OIF).

Cette approche est basée sur l'analyse de trois principaux critères qui sont l'importance de la cible pour la région, la performance atteinte et la responsabilité des acteurs. Il faut souligner que le point de départ de cette priorisation reste les cibles retenues dans le cadre de la SCAPP comme étant des priorités nationales.

L'application de cette méthode a donné les résultats consignés dans le tableau suivant qui montre que le nombre d'objectifs retenus est de 13 alors que celui des cibles est de 54 dont 25 sont urgentes, 20 prioritaires, 7 moins urgentes et 2 à consolider.

Résultats synthèse	Nombre de cibles urgentes	Nombre de cibles prioritaires	Nombre de cibles à moyen terme	Nombre de cibles à long terme	Nombre de cibles à consolider	Nombre de cibles non prioritaires	Nombre de cibles non pertinentes
TOTAL DES CIBLES POUR LES 17 ODD	25	20	7	0	2	0	115
ODD1	3	1	0	0	0	0	3
ODD2	1	1	1	0	0	0	5
ODD3	1	4	1	0	0	0	7
ODD4	5	2	0	0	1	0	2
ODD5	3	1	0	0	1	0	4
ODD6	0	2	1	0	0	0	5
ODD7	0	1	1	0	0	0	3
ODD8	5	1	1	0	0	0	5
ODD9	1	2	0	0	0	0	5
ODD10	2	0	0	0	0	0	8
ODD11	2	1	0	0	0	0	7
ODD12	0	0	0	0	0	0	11
ODD13	0	0	0	0	0	0	5
ODD14	0	0	0	0	0	0	10
ODD15	1	2	0	0	0	0	9
ODD16	1	2	2	0	0	0	7
ODD17	0	0	0	0	0	0	19

La priorisation des cibles confirme les résultats des diagnostics sectoriels et précise la vision stratégique de la région orientée vers un développement économique plus inclusif, une amélioration de la qualité des services de base et une plus grande accessibilité, une protection sociale généralisée, un environnement productif et durable, des institutions fortes et compétentes et un tourisme productif orienté vers la demande interne.

La répartition des cibles retenus et leur degré de priorité, détaillés dans le tableau en annexe, sont représentés par ODD comme suit :

ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Au niveau de cet objectif quatre cibles ont été retenues dont trois urgentes et une prioritaires. L'élimination de l'extrême pauvreté, la réduction du nombre de pauvres et l'accès à la propriété foncière sont les trois cibles nécessitant une intervention urgente. La mise en place d'un système de protection sociale a été jugé important surtout que des interventions dans ce domaine ont été réalisées ces dernières années d'où la nécessité de les continuer et les élargir.

ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Dans le cadre de l'atteinte de cet objectif, trois cibles ont été retenues. Il s'agit de l'augmentation de la productivité agricole et du revenu des petits producteurs agricoles qui constitue une urgence pour la Région. L'élimination de la faim et l'accès des personnes vulnérables à une alimentation équilibrée a été jugée pertinente et accessible à condition de poursuivre et d'intensifier les efforts entrepris dans ce domaine par le gouvernement à travers les programmes de TAAZOUR, le CSA et les PTFs. L'élimination totale de toutes les formes de malnutrition a été retenue comme cible importante mais moins urgente compte tenu de l'existence de plusieurs programmes qui interviennent dans ce domaine et dont les résultats ont permis de diminuer sensiblement la malnutrition au niveau de la Région.

ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Cet objectif revêt une importance particulière pour la Région ce qui a conduit à la priorisation de 6 cibles. La cible la plus urgente est la réduction du taux de mortalité maternelle (cible 3.1) estimé à 582 alors que la cible mondiale est 70. Eliminer les décès évitables des nouveaux nés, éradiquer la tuberculose, le Sida et le paludisme, assurer à tous l'accès à des soins de santé sexuelle et procréative et garantir l'accès à une assurance maladie sont des cibles prioritaires. Le développement des vaccins et leur accessibilité à tous est une cible prioritaire mais moins urgente en raison du taux de vaccination élevé enregistré au niveau de la région.

ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Au niveau de cet objectif huit cibles ont été retenues dont cinq urgentes, deux prioritaires et une à consolider. Les cibles urgentes portent sur l'accès à l'éducation préscolaire, la réduction de la proportion des enfants non scolarisés, l'alphabétisation, l'accès des filles à l'éducation, l'adaptation des établissements aux besoins des élèves à mobilité réduite et le renforcement de la capacité des enseignants. L'accès des femmes à l'enseignement technique et universitaires et la formation des jeunes sont des cibles prioritaires. L'égalité dans l'accès à l'éducation étant déjà plus ou moins atteinte, il a été jugé utile de la consolider.

ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cinq cibles ont été retenues dont trois urgentes, une prioritaire et une à consolider. Eliminer toutes les formes de violence contre les femmes, éliminer les mariages précoces et garantir la participation entière et effective des femmes à tous les niveaux de décision sont des cibles

urgentes. L'élimination des discriminations envers les femmes est une cible prioritaire tandis que l'accès aux nouvelles technologies doit être consolidé étant donné les avancées réalisées au niveau de ces deux cibles.

ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

Trois cibles ont été identifiées au niveau de cet objectif. L'accès aux services d'assainissement et la gestion rationnelle des ressources en eau sont des cibles pour la région dont le niveau d'accès des populations aux services d'assainissement est très faible tandis que l'exploitation des ressources en eau, en particulier souterraines, est loin d'être rationnelle. L'accès à une eau de qualité et à un cout abordable a été jugé comme cible de priorité moyenne étant donné le taux relativement élevé d'accès à l'eau potable au niveau de la région qui avoisine 86%.

ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

En termes d'accès à l'énergie, deux cibles ont été retenues. L'accès à des services énergétiques fiables et à cout abordable est une priorité pour la Wilaya qui enregistre un taux trop bas dans ce domaine. L'essentiel de l'énergie fournie à la région étant produite par la centrale hydroélectrique du barrage de Manatali, la cible part de l'énergie renouvelable a été jugé d'importance moyenne.

ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Dans ce domaine six cibles ont été jugées prioritaires, dont quatre urgentes, une prioritaires et une d'importance moyenne. La promotion de politiques qui favorisent la création d'emploi, le développement des entreprises et l'innovation, la réduction significative des jeunes non scolarisés et sans emploi, la suppression du travail forcé et celui des enfants et la promotion d'un tourisme créateur d'emplois sont les cibles les plus urgentes dans ce domaine. Le plein emploi et l'accès de tous à un emploi décent est une cible prioritaire pour la région dont le taux de chômage est trop élevé. Le renforcement des institutions financières et l'accès aux services bancaire est cible de priorité moyenne compte tenu des avancées faites dans ce domaine.

ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Trois cibles semblent être pertinentes pour la Région dont deux prioritaires et une urgente. L'industrialisation est une cible urgente pour la Région qui dispose d'un grand potentiel pouvant contribuer à l'atteinte de cette cible. L'accès des entreprises aux financements et l'accès aux nouvelles technologies sont des cibles prioritaires pour la région.

ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Deux cibles urgentes ont été retenues pour l'atteinte de cet objectif à savoir l'augmentation des revenus des populations pauvres et l'autonomisation des individus à travers l'accès à des emplois décents et sécurisés.

ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Sur le plan de l'urbanisme trois cibles ont été retenues, deux urgentes et une prioritaire. L'accès à un habitat social adéquat et à des services sociaux de qualité, l'accès à des services de transport surs viables et à cout abordables sont les deux cibles les plus urgentes alors que la mise en place d'un mécanisme de prévention et de gestion des catastrophes naturelles est une cible prioritaire.

ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Au niveau de cet objectif trois cibles ont été jugées pertinentes à savoir la préservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes qui nécessite une intervention urgente, tandis que la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la préservation de la biodiversité sont deux cibles prioritaires.

ODD16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Cinq cibles ont été retenues dont une urgente, deux prioritaires et deux à priorité moyenne. La cible la plus urgente est l'élimination de la corruption dans toutes ces formes. La promotion de l'état de droit et l'accès égal à la justice et la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes sont deux cibles prioritaires. La réduction des violences et les mortalités qui y sont associées, l'accès de tous à une identité juridique notamment grâce à l'enregistrement à la naissance sont deux cibles à importance moyenne pour la région.

VIII. POTENTIEL DE CROISSANCE REGIONALE

L'analyse des caractéristiques économiques du Brakna révèle que son évolution a été limitée sur les dernières années, en dépit d'importants investissements publics réalisés dans le secteur agricole, l'énergie, l'hydraulique et les routes.

En termes de production, de création de revenus et d'emploi, les principaux secteurs de l'économie de la Wilaya demeurent l'agriculture, l'élevage et le commerce. D'autres secteurs, plus concentrés en zones urbaines ont connu une certaine émergence au cours des dernières années. Il s'agit des infrastructures, de l'hydraulique et de l'énergie qui constituent les principaux secteurs de soutien au développement et dans la mesure où leur potentiel d'influence sur les secteurs moteurs, à savoir l'agriculture, l'élevage et le commerce, est particulièrement important.

L'agriculture reste l'un des plus importants secteurs de la région malgré les aléas climatiques et le manque d'investissements structurants. En effet, la Wilaya du Brakna dispose d'un énorme potentiel agricole sous exploité malgré l'existence d'atouts permettant sa mise en valeur. Tout d'abord la position géographique de la Wilaya située au centre sud du pays au bord du fleuve; La présence d'une main d'œuvre abondante ; L'existence de potentialités en eau importantes avec la présence du fleuve (une source permanente), des lacs et Oued ; Abondance de points de conservation d'eau avec plusieurs barrages, digues et diguettes ; Ressources naturelles propice au développement de culture maraîchères (disponibilité de l'eau en permanence, vastes plaines fertiles...) et l'existence de plusieurs structures d'appui.

Les superficies exploitées, qui varient en fonction de la pluviométrie, ne dépassent jamais 30% du potentiel estimé à 105 000 ha. La production annuelle en céréales couvre à peine 40% des besoins de la population.

Les principales contraintes pour le développement de l'agriculture au Brakna sont liées à : l'étroitesse du marché local, d'où les difficultés d'écoulement des produits récoltés, la faiblesse des capacités de stockage en l'absence de technique de conservation ; l'irrégularité des approvisionnements en engrains et d'autres intrants agricoles ; la résistance à la diversification ; l'enclavement de certaines zones de production ; la prolifération des ennemis des cultures (oiseaux granivores, mauvaises herbes et maladies phytosanitaires) ; les aspects fonciers ; le faible niveau d'encadrement et le manque de semences améliorées,

L'élevage au Brakna, constitue la principale activité pratiquée par 18,7% de la population active. Il est pratiqué dans toute la Wilaya qui a une grande vocation pastorale, disposant de ressources pastorales importantes et de ressources en eau propices pour son développement. Plusieurs types d'élevage sont pratiqués, notamment l'élevage extensif, et périurbain. L'élevage périurbain s'est beaucoup développé ces dernières pour répondre à une forte demande sur le lait pour le marché local et celui de Nouakchott. Le commerce du bétail s'est beaucoup développé aussi bien pour le marché national que celui de la sous-région. Le Brakna est l'un des principaux pourvoyeurs de Nouakchott et même au-delà en termes d'animaux d'abattages. La proximité du Sénégal constitue une opportunité pour les éleveurs de la Wilaya pour vendre leur bétail, en particulier lors des fêtes religieuses.

La filière lait qui semble se développer fait face à plusieurs contraintes dont la principale, le caractère extensif de l'élevage qui oblige les éleveurs à transhumer loin des centres de vente de lait. Le coût élevé des aliments de bétail constitue un autre facteur qui entrave le

développement de l'élevage intensif. L'introduction de races laitières ne semble pas être concluante à cause du cout élevé d'entretien et l'absence de spécialistes pour la supervision de ces races peu connues dans la zone.

En dépit de son importance pour la région et sa participation importante dans l'économie locale, l'élevage profite peu des investissements publics. Les éleveurs constituent 40% de la population pauvre de la Wilaya. Le type d'élevage dominant est très précaire assujetti à des conditions climatiques souvent difficiles, même lorsque des subventions au prix de l'alimentation de bétail sont introduites en cas de sécheresse sévère.

Le commerce s'est beaucoup développé grâce à la hausse de la consommation enregistrée dans la région et des échanges commerciaux transfrontaliers. Les services en lien avec le transport continuent à se développer grâce à l'augmentation du trafic routier qui transite par la Wilaya. Les métiers agricoles connaissent une timide évolution et profitent peu aux locaux ; la plupart de ces métiers sont occupés par des étrangers mieux qualifié.

Les activités urbaines (BTP, Froid, électricité, plomberie, etc...) sont peu développées malgré les centaines de personnes formées annuellement par les deux écoles de formation technique d'Aleg et de Boghé. Il semblerait que la faible demande sur ces métiers est la principale cause de l'émigration des jeunes formés dans les centres qui préfèrent s'installer dans grands centres tels que Nouakchott, Nouadhibou et Zoueiratt ou de meilleures opportunités existent.

Les infrastructures routières au niveau du Brakna ont connu une amélioration à travers la réalisation du tronçon de la route Chegar-Sawata qui passe par Mal, le tronçon reliant M'Bagne à la route Boghé-Kaedi et la route Rosso-Boghé. Ces infrastructures ont contribué à la fluidité du transport, la baisse des couts et le désenclavement des zones de production. Ceci étant une importante zone de la wilaya reste enclavée, il s'agit de l'arrondissement de Dionaba dont les populations, pendant l'hivernage, font de grands détours pour accéder à la route nationale N°3. Au niveau de toute la zone du fleuve de Dar el Barka à M'Bagne, des dizaines de localités sont entièrement enclavées pendant l'hivernage.

L'accès à l'énergie électrique s'est beaucoup amélioré grâce au réseau de Manatali qui alimente désormais toutes les villes et localités situées sur les routes nationales de Bababé à Sangrava et de Boghé à Dar El Barka. Ceci étant plusieurs localités dont certain chef-lieu de communes ne sont pas encore connectées à ce réseau. Dans la zone Nord Est de la région, l'accès à l'énergie électrique est très faible limité essentiellement à deux petites centrales une à Mal et l'autre à Dionaba.

IX. VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

A. LA VISION DE LA SCRAPP

La vision de la SCRAPP s'inscrit dans le cadre de la vision nationale définie par la SCAPP. Elle met cependant l'accent sur la spécificité de la région à savoir son caractère agropastoral, sa population jeune et dynamique et sa position géographique particulière.

La vision stratégique du Brakna pour la période 2020-2030 s'intitule « *Brakna, région prospère, verte et productive* », elle se base sur le potentiel humain de la région, sa dynamique sociale, ses ressources et ces contraintes pour définir des objectifs ambitieux afin de créer un développement économique inclusif, préserver et valoriser le patrimoine naturel et améliorer la productivité et la compétitivité de tous les secteurs.

Elle tente de créer une nouvelle dynamique de développement au niveau de la région impliquant l'ensemble des acteurs autour des objectifs suivants : i) une économie rurale productive, créatrice d'emplois et durable, ii) un aménagement du territoire harmonieux et équilibré, iii) des services sociaux accessibles et de qualité, iv) des institutions régionales fortes et compétentes et v) un patrimoine culturel et touristique valorisé.

B. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

Les objectifs de la stratégie déclinés ci-après, devront permettre à la région de pouvoir d'ici 2030 atteindre un niveau de développement permettant d'augmenter considérablement les superficies agricoles mise en valeur, de développer les sous-produits animaux, de promouvoir la création des PME, de créer des opportunités d'emplois décents et sécurisés, d'assurer un accès à des services sociaux de qualité, d'appuyer les couches vulnérables, d'assurer un développement urbain maîtrisé, de valoriser les potentialités touristiques, d'exploiter les ressources minières et de promouvoir la culture et la jeunesse et de renforcer les institutions régionales. Ses objectifs contribueront à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, de la capture du Dividende Démographique et les engagements renouvelés pour la CIPD+25.

Ces objectifs sont détaillés dans ce qui suit :

Dans le domaine de l'aménagement du territoire : l'objectif visé est de réaliser pour toutes les Moughataas de la région, des plans d'aménagement du territoire permettant de gérer l'occupation de l'espace, d'orienter les investissements et de réorganiser la sédentarisation suivant une logique de viabilité. Ces plans seront approuvés par l'ensemble des acteurs et serviront d'outil de gestion pour chacune des Moughataas

Dans le domaine de l'agriculture : Il s'agit de mettre en valeur 80% des terres agricoles dont 30% sont actuellement exploitées. L'atteinte de cet objectif nécessitera la réalisation de certaines réformes notamment sur le plan foncier pour attirer les investisseurs privés dont l'action est la seule capable de développer l'agriculture irriguée dans la région. Des investissements seront réalisés dans le domaine de l'énergie et des routes pour accompagner le développement du secteur agricole.

Dans le domaine de l'artisanat : Cette importante activité a été beaucoup touchée par les changements de mode de vie de la société et la concurrence des produits en provenance de

l'extérieur. Pour redonner à cette activité sa place dans l'économie locale, les artisans seront formés sur les outillages permettant d'assurer une meilleure productivité et des financements seront mis en place pour la création d'ateliers pour artisans.

Dans le domaine de l'élevage : Le capital animal sera protégé et valorisé à travers la réalisation de points d'eau pastoraux, l'amélioration de l'accès aux soins, l'investissement dans la culture fourragère et l'aliment de bétail et la commercialisation de la viande rouge. Pour la filière lait l'objectif est d'augmenter de 200% la quantité de lait produite actuellement en investissant dans l'élevage intensif et en incitant les sociétés laitières à s'installer dans la région.

La promotion des investissements privés : Plusieurs objectifs de la présente stratégie sont liés à des investissements privés notamment au niveau du secteur rural qui reste le principal secteur de l'économie régionale. Dans ce sens, la région élaborera un code d'investissement qui donne des avantages permettant d'attirer les investisseurs au niveau de la région. La création d'une plateforme commerciale au niveau d'Aleg permettra à la région de valoriser sa position géographique et assurer ainsi un relais pour l'approvisionnement des Wilayas Est et Sud Est du pays.

Dans le domaine du tourisme : Les potentialités touristiques de la région seront mises en valeur à travers l'appui aux opérateurs locaux et l'encouragement de l'investissement privés des opérateurs spécialisés. Dans ce cadre le tourisme hivernal sera développé de même que l'éco-tourisme au niveau des zones humides et de la vallée.

Développement de la pêche continentale : Il s'agit de procéder à l'analyse de la situation de la pêche fluviale afin de mieux comprendre les évènements ayant conduit à la disparition du poisson et proposer les actions à mener en vue de reconstituer cette ressource. L'expertise du Ministère de la pêche sera sollicitée dans ce domaine et l'appui financier de l'OMVS pourrait être obtenu surtout que celle-ci est la première concernée par les changements induits par la construction des ouvrages et par conséquent devrait contribuer à tout effort de rétablissement de l'équilibre naturel d'avant barrages.

Mise en valeur du potentiel minier : La région dispose d'un grand gisement de phosphate situé dans la zone de Bofal. L'exploitation de ce gisement a été attribuée à plusieurs opérateurs durant les trois dernières décennies qui n'ont jamais pu exploiter cette mine. Aujourd'hui, il s'agira de revoir cette approche et d'étudier la mise en valeur par des opérateurs nationaux avec un plus grand impact sur l'économie locale et une meilleure protection de l'environnement.

La Promotion des PME : Promouvoir les petites et moyennes entreprises est l'une des actions phares de ce plan d'actions dont l'objectif est d'appuyer les initiatives locales pour se structurer afin de créer une plus grande valeur ajoutée à l'économie régionale à travers la création d'emplois et l'amélioration de l'assiette fiscale.

Développement des mécanismes de financement : Pour répondre aux besoins croissants en matière de financement et afin d'appuyer le développement des PME, une ligne de crédit spécifique sera mise en place au niveau de la CDD et de la PROCAPEC. Les modalités de financement tiendront compte des réalités régionales, des besoins réels des entreprises tout en mettant en place les verrouillages nécessaires pour une gestion efficiente de ces crédits. Ces financements seront orientés vers les PME qui créent plus d'emplois et investissement dans les secteurs prioritaires.

Dans le domaine de l'accès à l'énergie : les efforts seront orientés vers l'amélioration significative du taux d'accès pour atteindre 70% d'ici 2030. Dans ce cadre des extensions des réseaux existants seront réalisés au profit de Dionaba et Mal qui sont les moins couvertes en plus d'une ligne pour desservir la zone de production au niveau de la vallée, en milieu urbain il s'agira de raccorder tous les quartiers périurbains aux réseaux existants.

Dans le domaine de l'Hydraulique : Sur le court terme l'objectif est d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 90% en investissant dans l'amélioration de la production, la mise aux normes des systèmes de distribution, l'extension du réseau d'eau d'Aftout Chargui vers les communes de Mal et Dionaba, la création d'une structure régionale de gestion et le renforcement des moyens de la direction régionale de l'hydraulique. Sur le moyen terme, il s'agit de réaliser un système global d'alimentation de la Wilaya à partir du fleuve.

Dans le domaine des infrastructures de transport : Un ambitieux programme de désenclavement sera mis en œuvre au profit des zones encore enclavées. Ainsi une route bitumée sera réalisée entre Sangrava et dionaba pour améliorer l'accès de cette partie de la région. La rote Chegar-Mal sera prolongée vers Monguel pour Renforcer les échanges avec le Gorgol. L'ancienne route de la Chemama sera réhabilitée et les zones de productions seront désenclavées. Le transport fluvial sera développé à travers la réalisation de zones de débarquement tout au long du fleuve pour assurer une meilleure circulation des biens et services.

Dans le domaine des télécommunications : l'accessibilité aux services téléphoniques et à l'Internet seront améliorés à travers un plus grand investissement de la part des opérateurs dans les infrastructures de télécommunications et une amélioration de la qualité des services. Sur le plan des medias, les infrastructures seront renforcées pour améliorer l'accès des populations aux medias nationaux.

Dans le domaine de l'éducation : L'objectif visé d'ici 2030 est d'améliorer significativement la qualité de l'enseignement et de réduire la proportion des enfants non scolarisés à travers une réorganisation des établissements scolaires, la mise aux normes des structures viables, le renforcement du personnel et sa formation, la création d'internat et cantines, le transport des élèves et le renforcement des moyens de la direction régionale de l'éducation.

Dans le domaine de la formation professionnelle : L'objectif visé est de former 10 000 jeunes d'ici 2025 sur des métiers orientés vers les besoins actuels et futurs du marché local. Ces formations seront organisées en collaboration avec les écoles de formation de Boghé et Aleg pour lesquelles des moyens supplémentaires seront alloués pour augmenter leurs capacités d'accueil.

Dans le domaine de la santé : Il s'agit d'améliorer la couverture sanitaire et atteindre un taux de couverture de 80% d'ici 2030. Pour l'atteinte de cet objectif, les structures sanitaires seront réorganisées en fonction des besoins des populations, les équipements et personnels nécessaires mis en place, l'hôpital de Boghé valorisé et un nouvel hôpital construit à Aleg en plus d'un accès à l'assurance maladie pour les populations de la Wilaya.

Dans le domaine de la jeunesse et de la culture : Les activités culturelles seront développées à travers l'organisation d'évènements favorisant la promotion du patrimoine culturel et la réalisation d'infrastructures. La jeunesse sera appuyée dans le cadre de la stratégie à travers la réalisation d'infrastructures et l'organisation d'activités sportives en plus de la création de structures d'appui aux jeunes.

Dans le domaine de l'emploi : L'objectif est de promouvoir l'auto-emploi pour 2 000 jeunes à travers un élargissement du programme actuel mis en œuvre par le Ministère de l'Emploi. Un effort supplémentaire sera déployé pour encadrer les jeunes afin d'identifier

des projets viables et répondant aux besoins du marché local. Par ailleurs, des nouveaux emplois, aussi bien dans le secteur informel que formel, seront créés grâce aux effets conjugués des différents chantiers du levier1.

Dans le domaine de la protection sociale : L'objectif visé est d'assurer une protection sociale pour l'ensemble des groupes vulnérables de la région ; femmes, enfants, indigents et personnes à mobilité réduite. Il s'agira d'apporter une assistance à ces groupes tout en développant des activités qui leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie.

Dans le domaine de la Gouvernance : Les institutions régionales seront renforcées par un transfert effectif des compétences, une mise à disposition des moyens financiers et une forte implication dans le développement de la région. Les services techniques seront réorganisés pour plus d'efficacité et la coordination régionale améliorée.

Dans le domaine de l'urbanisme : L'objectif est de doter toutes les localités de plus de 1000 habitants d'un plan d'urbanisme pour encadrer l'évolution de ces localités, de mettre en place des systèmes de gestion des ordures durables, de réaliser 50 km de voiries urbaines dans tous les chefs lieu des Moughataas et de promouvoir un assainissement adapté au contexte local.

La société civile au niveau Brakna est un important acteur qui peut jouer un grand rôle dans la mise en œuvre de la stratégie de développement. Cette société civile sera tout d'abord impliquée dans le processus de pilotage de la stratégie en plus elle sera appuyée pour se structurer. Les organisations socioprofessionnelles seront particulièrement impliquées dans les activités qui ont attrait à leur domaine d'intervention. Enfin, un fonds d'appui pour les organisations de la société civile sera mis en place pour le financement de projets ayant un impact sur le développement social de la région.

Dans le domaine de la promotion féminine : Promouvoir la participation des femmes à la vie active constitue une des priorités de la présente stratégie qui se traduit par la mise en place d'un programme de renforcement et d'appui des structures féminines. Ce programme à travers la sensibilisation, l'appui et toutes les formes de mobilisation œuvrera pour la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à leur égard tout en veillant à leur implication dans les sphères de décision régionales

Dans le domaine de la protection des ressources naturelles : Les ressources naturelles seront valorisées et protégées dans le cadre d'une approche qui permet aux populations d'exploiter durablement ces ressources tout en les préservant. Les mesures seront prises pour assurer un suivi plus efficace du respect de la gestion rationnelle de ces ressources.

X. PLAN D'ACTIONS 2021-2025

Le plan d'actions prioritaires pour la période 2021-2025 a été élaboré en fonction des priorités exprimées par l'ensemble des acteurs et confirmées par les résultats des diagnostics. Ce plan reprend les leviers et chantiers de la SCAPP afin de créer un lien entre celle-ci et la stratégie régionale. Les interventions ont été ajustés en fonction des spécificités de la région du Brakna alors que les activités proposées traduisent les solutions urgentes pour un amorcer un développement socio-économique de la Wilaya.

Le plan d'action s'inscrit dans la continuité des actions du gouvernement pour l'atteinte des ODD, la contribution à la réalisation de l'Agenda 2063, les engagements du pays pour la mise en œuvre des recommandations de la CIPD+25 et la capture des opportunités offertes du dividende démographique du pays.

Ainsi le plan d'actions s'articule autour de trois leviers stratégiques, 12 chantiers, 27 interventions et 108 activités. Son montant est de **17 061 000 000** d'ouguiyas.

Numéro levier	Numéro chantier	Nombre intervention	Nombre activité
1	1	7	26
	2	2	2
	3	4	23
2	4	4	21
	5	1	10
	6	2	6
	7	1	5
3	8	1	4
	9	1	1
	10	1	1
	11	2	7
	12	1	2
		27	108

A. Promouvoir une croissance économique, forte inclusive et durable

La promotion de l'économie régionale passera nécessairement par une valorisation des ressources naturelles de la région et une attractivité économique permettant d'investir dans les domaines clés de cette économie.

Dans ce cadre l'agriculture irriguée sera développée, le capital animal valorisé, le potentiel minier exploité et les activités de tourisme promues.

A.1. Développer une agriculture productive

Pour l'atteinte de cet objectif, il serait nécessaire de mettre en œuvre un certain nombre d'activités permettant d'assurer un meilleur accès aux terres agricoles, d'attirer les investisseurs, d'améliorer la productivité et d'augmenter les superficies exploitées.

A.1.1. Réviser le statut foncier des terres agricoles

La question foncière reste un handicap majeur pour le développement de l'agriculture au niveau du Brakna. En effet le statut foncier des terres agricoles, relevant en réalité du droit coutumier, prive une importante frange de la société d'accéder à ce potentiel inexploité et constitue un frein pour les investisseurs privés. Pour mettre en place des conditions permettant de développer l'agriculture, il faudra procéder à une révision du statut foncier dans le cadre d'une approche qui préserve le droit des autochtones tout en permettant aux individus et aux entreprises d'investir dans ce domaine dont seulement 30% sont mis en valeur.

A.1.2. Elaborer un code d'investissement dans le domaine agricole

La région dispose d'un énorme potentiel agricole, non exploité pour un ensemble de facteurs dont le plus important est le manque d'investisseurs. Pour remédier à cette situation et assurer le développement d'une agriculture moderne il faudra attirer des investisseurs ayant une expérience et une capacité dans ce domaine. L'élaboration et la diffusion d'un code d'investissement spécifique pour l'agriculture, une fois la question foncière réglée, est de nature à attirer des investisseurs qui seront en mesure de développer l'agriculture irriguée à travers l'introduction de techniques de culture modernes et l'investissement dans toute la chaîne de production. La région pourrait dans cadre offrir des facilités pour les investisseurs afin de les encourager à s'installer dans la région.

A.1.3. Financer la recherche dans le domaine agricole

Pour améliorer la productivité dans le domaine agricole et diversifier les types de cultures, il va falloir investir dans la recherche. Cette recherche qui doit être confiée au CNRADA sera orientée vers l'amélioration de la productivité, la sélection de spéculations adaptées au contexte de la région et le développement du maraîchage et de l'arboriculture. Un programme d'une durée minimale de cinq ans est nécessaire pour mettre en place un dispositif de recherche dont l'activité doit être continue. La coopération avec des pays de la sous-région et au-delà est nécessaire pour appuyer cette unité de recherche.

A.1.4. Redynamiser le crédit agricole

Le crédit agricole joue un rôle important dans le développement de l'agriculture, en particulier l'irriguée. Par conséquent son activité doit être développée et les services qu'il propose adaptés aux besoins des agriculteurs tout en mettant en place les dispositions permettant de garantir le recouvrement des prêts. Une ligne budgétaire doit être mise en place au niveau de la filiale CDD dont la gestion doit impliquer l'ensemble des acteurs du secteur pour éviter les erreurs du passé et garantir la pérennité de ce service indispensable pour le développement de l'irrigué.

A.1.5. Réhabilitation et extension des périmètres collectifs

Pour assurer une mise en valeur des aménagements collectifs réalisés au niveau de la vallée, une réhabilitation des périmètres doit être réalisée afin de corriger les défauts d'exécution qui sembleraient être à l'origine des difficultés de mise en valeur de ces périmètres. Par ailleurs une superficie de l'ordre de 6000 ha doit être aménagée pour permettre aux

populations pauvres de la région de pouvoir accéder à des terres agricoles. Les difficultés de la gestion des périmètres collectifs doivent être surmontées à travers un meilleur encadrement de la part des services techniques et une meilleure organisation des exploitants.

A1.6. Renforcer les moyens des structures d'appui

Le développement de l'agriculture nécessitera la mise en place de structures techniques disposant de moyens financiers et humains pour fournir les conseils et appuis aux agriculteurs et suivre l'état et la qualité des infrastructures. Pour ce faire les différentes structures en charge de ce volet (Délégation MDR, SONADER, CNARADA) seront appuyées sur la base d'un contrat programme qui définira les prestations demandées, les résultats attendus et les moyens à mobiliser.

A1.7. Réhabiliter et construire des ouvrages de mobilisation des eaux de surface

La région possède un énorme potentiel d'eaux de surface peu exploité à cause de l'état défectueux de la plupart des ouvrages et le manque d'ouvrages dans certaines zones. Ainsi, un programme de réhabilitation des grands barrages de la région notamment dans les Moughataa de Magta Lahjar et Aleg sera mis en œuvre en plus de la construction de nouveaux barrages dont la superficie exploitable excède 100ha. Les cultures pluviales seront développées à travers la construction et la réfection des digues et diguettes dans le cadre de programmes à haute intensité de main d'œuvre.

A1.8. Développer le maraîchage

Cette activité comporte deux composantes ; une composante pour le développement du maraîchage périurbain et villageois et une composante pour un maraîchage à une échelle plus grande. Pour la première composante, il s'agira d'appuyer les populations pour augmenter les cultures maraîchères pratiquées sur des petites parcelles et qui sont essentiellement destinées au marché local. Pour la seconde, il s'agit d'amener le secteur privé à investir dans une culture maraîchère de grande envergure (culture sous serres) permettant d'assurer un approvisionnement du marché national durant toute l'année et permettant une transformation et une commercialisation des produits vers l'extérieur. Cette culture maraîchère nécessitera la mobilisation d'investisseurs expérimentés dans le domaine à travers un certain nombre de réformes et d'avantages indispensables pour rassurer ces investisseurs. L'objectif global étant de mettre en valeur 6 000 ha de maraîchage.

A2. Promouvoir un artisanat compétitif

L'artisanat est l'un des secteurs de l'économie locale qui a été beaucoup touché par les changements de mode de vie de la société et la concurrence des produits en provenance de l'extérieur. Pour redonner à cette activité sa place dans l'économie locale, il faudra former les artisans sur les outillages permettant d'assurer une meilleure productivité et financer la création d'ateliers pour artisans.

A2.1. Former les artisans sur les nouvelles techniques de production

Le manque de formation sur les nouvelles techniques de production, constitue un handicap pour les artisans qui continuent à utiliser des outils et des méthodes peu productifs. Ainsi, en collaboration avec l'école de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, un programme de formation spécifique sera élaboré et mis en œuvre pour un nombre important d'artisans. Le nombre de bénéficiaires est estimé à 500 artisans qui seront formés sur une période 5 ans à raison de 100 par an.

A.2.2. Appuyer la création d'unités artisanales

La formation des artisans sera accompagnée par le financement d'ateliers de production permettant aux personnes formées de disposer d'outils et de fonds de roulement pour démarrer leur activité. Un encadrement sera fait pour aider les artisans à développer des produits de bonne qualité et pouvant être écoulés sans difficultés. Ces artisans seront mis en relation avec les acteurs qui s'intéressent au domaine, en particulier, ceux capables de développer des circuits commerciaux rentables.

A.3. Valoriser le capital animal

La valorisation du capital animal, qui constitue l'un des piliers de l'économie régionale, nécessite la mise en place de conditions permettant le développement du cheptel et la valorisation des sous-produits. Il s'agit de mettre en œuvre une série d'activités interdépendantes qui touche toute la chaîne de valeur dans le cadre d'une approche globale de développement du secteur rural.

A.3.1. Mise en valeur des zones pastorales

La région dispose d'un potentiel pastoral non valorisé faute d'infrastructures et de services vétérinaires. Il s'agit essentiellement de la zone ouest de la Wilaya connue pour ces réserves pastorales et la rareté de points d'eau et l'éloignement des services vétérinaires. Ainsi, pour développer le cheptel de la région et éviter les déplacements annuels des éleveurs à la recherche du pâturage, il faudra réaliser plusieurs points d'eau, parcs de vaccination et assurer un service de proximité au niveau de cette zone. Au niveau de la zone du fleuve, il s'agira de créer des couloirs de passage pour permettre aux animaux de s'abreuver tout en évitant des dégâts aux agriculteurs.

A.3.2. Assurer un meilleur accès à la santé animale

Le développement du capital animal est lié à l'existence d'un système de santé permettant d'apporter les soins nécessaires à tous les éleveurs là où ils se trouvent. Pour arriver à cet objectif, les structures d'appui doivent être dotées d'un personnel qualifié et en nombre suffisant et des parcs de vaccinations construits dans les zones de concentration du cheptel. Les campagnes de vaccination seront planifiées avec les associations d'éleveurs en vue d'assurer une meilleure couverture. La qualité des médicaments et leurs conditions de stockage doivent être suivies de près par les services vétérinaires auxquels des moyens supplémentaires seront fournis.

A.3.3. Développer les cultures fourragères

La région dispose de ressources en eau et de terres pouvant être exploitées pour le développement de la culture fourragère notamment dans la zone de la vallée. La promotion de cette culture est indispensable pour le développement de la filière lait et du capital animal. Dans ce sens un financement sera accordé aux structures techniques pour développer la recherche d'une culture fourragère adaptée aux conditions régionales et à grande valeur nutritive. Il existe une expérience développée par l'association des producteurs de lait et de viande à Boghé qui mérite d'être étudier pour une éventuelle capitalisation. Cette association a introduit la culture d'une plante s'appelle « MARALFALFA » qui donne de bons rendements.

A.3.4. Développer la production de l'aliment de bétail

Parmi les mesures visant le développement du capital animal, figure la disponibilisation d'un aliment de bétail de bonne qualité et à un prix abordable. Pour ce faire, les opérateurs dans

ce domaine, installés à Nouakchott, doivent être amenés à investir dans des usines de production d'aliment de bétail dans la région surtout que tous les intrants sont disponibles sur place en plus de la position centrale de la région permettant d'écouler le surplus de production vers les wilayas limitrophes. Le Conseil Régional devra encourager et aider les éventuels investisseurs à s'installer dans la région.

A.3.5. Promouvoir l'investissement privé dans la filière lait

La filière lait au Brakna, s'est beaucoup développée ces dernières années néanmoins elle fait face à certaines contraintes dont notamment le manque d'usines de traitement au niveau de la région. Actuellement le lait est collecté localement puis acheminés vers les usines à Nouakchott, ce qui crée des pertes énormes pour les éleveurs, notamment pendant l'hivernage ou la quantité produite est très importante. Ainsi dans le cadre de la mise en place des conditions du développement du capital animal, décrites ci-haut, il conviendrait d'investir dans les infrastructures de transformation et de conservation du lait. Le développement de cette activité doit se faire à travers des mesures incitatives permettant aux sociétés laitières d'investir dans des usines de transformation au niveau de la région.

A.3.6. Promouvoir la commercialisation de la viande rouge

L'exportation de la viande rouge vers l'extérieur est un créneau porteur qui devrait permettre de mieux exploiter le capital animal, créer de l'emploi et améliorer le revenu des éleveurs. Cette activité pourrait être développée une fois les actions de développement du capital animal réalisées à savoir la santé, l'hydraulique pastorale, l'aliment de bétail et la culture fourragère indispensables pour l'embouche animale. La mise en place d'un partenariat public privé semble être la meilleure option pour développer cette activité qui nécessite la maîtrise de toute la chaîne depuis l'embouche jusqu'à l'exportation.

A.3.7. Mise en place d'une institution de crédit pour l'élevage

La mise en place d'un fonds de crédit pour les éleveurs devient une nécessité notamment dans le cadre d'une politique globale de développement du sous-secteur. Cette institution pourrait être financée par le secteur privé, l'Etat et éleveurs. Elle devra permettre aux éleveurs d'accéder à plusieurs types de financement pour développer le capital animal comme pour financer des activités de valorisation des sous-produits.

A.4. Développement des activités économiques

Le développement des activités économiques au niveau de la région nécessite une politique volontariste pour attirer les investisseurs à travers des mesures incitatives et un investissement dans les infrastructures de soutien à la croissance. Dans cette partie il s'agit essentiellement de l'aspect attractivité, la régulation et le financement, les infrastructures étant abordées plus bas.

A.4.1. Développer l'attractivité économique de la Région

La région dispose de plusieurs atouts qui peuvent, dans le cadre d'un programme de marketing du territoire, attirer les investisseurs. En effet, l'existence d'une population jeune et dynamique, l'abondance des ressources naturelles et la position géographique sont des atouts qui peuvent attirer les investissements dans tous les domaines. Ainsi, le Conseil régional devrait élaborer et mettre en œuvre un programme de marketing destiné à la fois aux investisseurs nationaux étrangers. Une table ronde sera organisée pour vulgariser ce programme qui comportera des mesures incitatives pour les investisseurs et des facilités pour l'installation des entreprises.

A.4.2. Régulation des activités économiques

La régulation des activités économiques devient une nécessité dans le cadre d'un développement régional en vue de mieux organiser les différents secteurs mais aussi de faire respecter les normes et créer les conditions requises pour le développement des initiatives économiques. Cette activité consisterait à exiger l'obtention d'une autorisation pour l'ensemble des individus ou entreprises exerçant une activité économique dans la région afin de mieux organiser ces activités en vue de les rentabiliser et en même temps pour orienter les investisseurs vers les secteurs porteurs.

A.4.3. Organiser des formateurs sur les métiers agricoles et urbains

Pour accompagner le développement des activités économiques et faire profiter les populations locales des dividendes de cette évolution, il est prévu de procéder à la formation des jeunes sur les métiers agricoles et urbains qui sont actuellement demandés par le marché ou ceux qui peuvent être valorisés dans le cadre d'une éventuelle installation de nouvelles entreprises. Le nombre de jeunes à former sur une période de 5 ans est de 2500 à raison de 500 par an.

A.4.4. Financement d'unités de valorisation des produits locaux

Il existe au niveau de la région plusieurs initiatives économiques qui nécessitent d'être développées à travers des apports financiers et un encadrement technique. La priorité sera accordée à la transformation des produits agricoles et laitiers en plus des produits alimentaires. Les bénéficiaires de ces financements auront bénéficié auparavant de formations sur les techniques de transformation dans le cadre du programme de formation sur les métiers agricoles et urbains.

A.4.5. Appui aux entrepreneurs locaux

Pour permettre aux entrepreneurs locaux de se structurer et de pouvoir accéder aux différents marchés publics de la région, des formations seront organisées sur la préparation et la participation aux appels d'offres. Par ailleurs des programmes formation insertion seront développés au profit des jeunes sortants des écoles de formation d'Aleg et de Boghé.

A.5. Développement d'un tourisme orienté vers la demande locale et étrangère

Le potentiel touristique de la Wilaya sera développé à travers la promotion du tourisme interne qui connaît une grande affluence durant la saison hivernale et l'éco-tourisme destiné à une clientèle étrangère qui sera développé dans la zone du fleuve et autour des zones humides.

A.5.1. Développer le tourisme hivernal

La Wilaya connaît une grande affluence durant la saison hivernale qui pourra être valorisée à travers la mise en place d'infrastructures touristiques adaptées à ce type de tourisme et le développement de services connexes. Pour promouvoir cette activité, la Région appuiera les opérateurs locaux à investir dans le secteur afin d'accroître la demande et faire bénéficier l'économie locale notamment les populations vivant tout autour des sites d'affluence.

A.5.2. Développer l'éco-tourisme

L'éco-tourisme est peu développé malgré l'existence d'un grand potentiel composé du fleuve Sénégal, les lacs de Mal et Aleg en plus des mares et fortes classées. La Région peut développer ce type de tourisme à travers une campagne de sensibilisation auprès des

promoteurs potentiels aussi bien nationaux qu'étrangers. Le marketing de ce potentiel pourra constituer un des volets du programme de marketing énoncé plus haut visant à développer l'attractivité économique de la région.

A.6. Développement de la pêche continentale

La pêche continentale a beaucoup souffert des changements écologiques résultants de la réalisation des ouvrages de Manantali et Diamra. Jadis source de revenus pour une importante frange de la population vivant au bord du fleuve, cette activité a disparu au fil du temps. Dans le cadre de cette nouvelle vision de développement il s'agira de procéder à une analyse de la situation de cette activité afin de proposer les mesures appropriées pour sa relance.

A.6.1. Réaliser une étude de revalorisation de la pêche continentale

L'analyse de la situation de la pêche fluviale permettra de mieux comprendre les évènements ayant conduit à la disparition du poisson et proposer les actions à mener en vue de reconstituer cette ressource. L'expertise du Ministère de la pêche sera sollicité dans ce domaine et l'appui financier de l'OMVS pourrait être obtenu surtout que celle-ci est la première concernée par les changements induits par la construction des ouvrages et par conséquent devrait contribuer à tout effort de rétablissement de l'équilibre naturel d'avant barrages.

A.6.2. Mettre en œuvre un programme de développement de la pêche continentale

A l'issue des conclusions de l'étude de revalorisation de la pêche fluviale, un programme d'appui visant la promotion de cette activité sera mis en œuvre. Il comportera une composante reconstitution des espèces, une composante formation et une composante équipement. Le Conseil régional pourrait solliciter l'appui de l'OMVS pour le montage et la mise en œuvre de ce programme.

A.7. Mise en valeur du potentiel minier

La région dispose d'un grand gisement de phosphate situé dans la zone de Bofal. L'exploitation de ce gisement a été attribuée à plusieurs opérateurs durant les trois dernières décennies qui n'ont jamais pu exploiter cette mine. Aujourd'hui, il s'agira de revoir cette approche et d'étudier la mise en valeur par des opérateurs nationaux avec un plus grand impact sur l'économie locale et une meilleure protection de l'environnement.

A7.1. Exploitation durable de la mine de phosphate de Bofal

Etant donné l'échec des tentatives précédentes pour exploiter cette mine à travers des investisseurs étrangers, il est serait plus pertinent d'étudier la possibilité d'un partenariat public privé qui fait intervenir la SNIM qui dispose d'une grande expérience dans le domaine en associant le secteur privé Mauritanien. La réalisation du port de N'Diago pourrait contribuer à la réduction du cout de transport. Ceci étant, l'exploitation de cette mine doit être précédée par une étude d'impact environnemental permettant de préciser les risques éventuels et les mesures à prendre pour les atténuer. La question de l'impact de cette exploitation sur l'emploi local est cruciale et doit être prise en compte surtout qu'un ambitieux programme de formation est prévu dans le volet emploi de cette stratégie ce qui permettrait de former des milliers de jeunes sur des métiers en lien avec cette industrie.

A.8. Promotion des PME

Promouvoir les petites et moyennes entreprises est l'une des actions phares de ce plan d'actions dont l'objectif est d'appuyer les initiatives locales pour se structurer afin de créer une plus grande valeur ajoutée à l'économie régionale à travers la création d'emplois et l'amélioration de l'assiette fiscale.

A.8.1. Encourager le développement des PME

Cette action vise à mettre en place un certain nombre de conditions permettant aux PME de se développer. Il s'agit d'offrir des avantages fiscaux et des appuis pour encourager la création de PME au niveau de la région tout comme pour attirer des opérateurs à venir s'installer dans la région. Ces PME doivent être orientées vers les secteurs économiques prioritaires de la région à savoir l'agriculture, l'élevage, le tourisme, le BTP et les services. Des appuis financiers peuvent accordées pour les PME qui recrutent localement un nombre donné d'employés.

A.9. Développement des mécanismes de financement

Le développement des PME reste tributaire de l'existence de services financiers capables d'offrir à ces structures les appuis financiers indispensables pour leur développement. Au niveau de la région, il existe quelques structures qui offrent des services financiers orientés essentiellement vers le micro-crédit, tels que la CDD et la PROCAPEC dont la capacité financière est limitée

A.9.1. Renforcer les moyens des structures financières régionales

Pour répondre aux besoins croissants en matière de financement et afin d'appuyer le développement des PME, une ligne de crédit spécifique sera mise en place au niveau de la CDD et de la PROCAPEC. Les modalités de financement tiendront compte des réalités régionales, des besoins réels des entreprises tout en mettant en place les verrouillages nécessaire pour une gestion efficiente de ces crédits. Ces financements seront orientés vers les PME qui créent plus d'emplois et investissement dans les secteurs prioritaires.

A.10. Assurer l'accès de tous à l'énergie

L'accès de tous une énergie durable et à un cout abordable est l'un des principaux objectifs de la stratégie nationale comme celle régionale. Le développement de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie de transformation ne peut se faire sans un accès continu à une énergie avec un cout abordable. Pour ce faire, toutes les localités, les quartiers périphériques et les zones de production seront alimentés en énergie soit à travers les réseaux existants ou de nouveaux réseaux.

A.10.1. Electrification solaire des localités de moins de 500 habitants

Il existe au niveau de la région plusieurs localités situées dans des zones lointaines rendant l'accès à l'énergie à travers le réseau électrique de la région presque impossible. Pour ce type de localités, assez nombreuses, la solution serait de réaliser des centrales solaires pour fournir de l'énergie domestique. Ainsi il est prévu de réaliser sur une période de 5 ans, 20 centrales solaires à raison de 4 par an pour les localités non couvertes par le réseau actuel et dont la population est en dessous de 500 habitants. Des regroupements seront envisagés pour les localités rapprochées.

A.10.2. Réalisation d'une ligne MT Chegar-Mal

La commune de Mal est alimentée actuellement par une centrale de faible capacité couvrant à peine les besoins de la localité de Mal. Afin d'améliorer l'accès des populations de cette commune, dont le poids démographique est trop important, il faudra réaliser une ligne de moyenne tension à partir de Chegar qui servirait à alimenter les localités situées sur la route Chegar-Mal-Sawata.

A.10.3. Alimentation en électricité de l'Arrondissement de Djonaba

L'arrondissement de Dionaba est dans une situation similaire à celle de Mal, à savoir l'existence d'une forte concentration de localités assez peuplée et dépourvues d'accès à l'énergie. La seule centrale qui existe dans la zone est celle de Dionaba dont la capacité est trop faible. L'existence d'un nombre important de localités justifie la création d'une ligne de moyenne tension pour alimenter cet arrondissement. Ainsi une liaison électrique avec la ligne HT de M'bout constitue une opportunité qu'il faut saisir pour alimenter les localités de cet arrondissement

A.10.4. Réalisation d'un réseau électrique pour alimenter les zones de production

La réalisation d'un réseau électrique tout au long de la vallée de Dar el Barka à M'bagne connecté au réseau OMVS, est une nécessité pour développer l'agriculture dans cette zone à fort potentiel agricole. La mise en place de ce réseau rentre dans le cadre des investissements en infrastructures indispensables pour attirer les investisseurs en particulier ceux qui s'intéressent à l'irrigué et à la transformation des produits agricoles et laitiers.

A.10.5. Améliorer l'accès des quartiers périurbains à l'électricité

Pour améliorer l'accès des populations des quartiers périurbains à l'électricité, des extensions des réseaux urbains seront réalisées dans toutes les localités où le taux d'accès est faible. Aussi, les localités situées dans un périmètre donné des centres urbains seront connectés aux réseaux existants.

A.11. Développer les infrastructures hydrauliques

Malgré un taux d'accès à l'eau assez élevé, de l'ordre de 83%, plusieurs zones et localités continuent à utiliser de l'eau à partir de sources non protégées (25% des localités). Pour accroître ce taux d'accès, il est prévu d'améliorer la capacité des réseaux existants, de créer de nouveaux réseaux, d'assurer une meilleure gestion des systèmes d'eau et sur le moyen terme d'utiliser l'eau du fleuve pour alimenter la Région.

A.11.1. Renforcer les systèmes d'eau existants

Il s'agit de procéder à l'augmentation de la capacité de production de l'ensemble des systèmes d'eau présentant des difficultés en matière de satisfaction des besoins en eau. Les interventions porteront sur la réalisation de nouveaux forages et la réhabilitation de ceux existants pour augmenter la capacité de production. Des infrastructures de stockages seront éventuellement réalisées pour améliorer la capacité de ces systèmes.

A.11.2. Mise aux normes des réseaux d'eau potable

La plus part des réseaux d'eau sont défaillants à cause des problèmes de conception et la vétusté des équipements ce qui conduit à des pertes énormes pouvant atteindre 50% de la production. Pour améliorer l'accès et limiter ces pertes, une mise aux normes de ces réseaux devient indispensable. Cette mise aux normes consisterait à redimensionner le réseau pour permettre une meilleure distribution qui tient compte de l'évolution des villes et remplacer

systématiquement toutes les conduites sous-dimensionnées ou endommagées. Ces travaux permettront d'améliorer nettement le taux d'accès devenu faible et aléatoire dans plusieurs centre urbains et localités de la région.

A.11.3. Regroupement des réseaux d'eau

Le regroupement des systèmes d'eau pour les localités rapprochées devient une nécessité pour limiter les couts de fonctionnement et améliorer le taux d'accès. Il existe plusieurs cas dans la région qui peuvent être regroupés dans le cadre d'un programme de réorganisation du secteur de l'hydraulique qui sera élaboré par la Région.

A.11.4. Créer une structure de gestion régionale de l'hydraulique rurale

Avec plus de 200 réseaux d'eau potable au niveau de la région, il devient urgent de créer une structure régionale pour assurer la gestion et la maintenance de cet important patrimoine afin d'assurer un service de maintenance de qualité garantissant un meilleur accès des populations rurales à l'eau potable. En effet, le mode actuel de gestion de l'hydraulique rurale semble être inefficace et les populations souffrent des pannes répétitives des systèmes d'eau qui peuvent restés longtemps sans être réparés en raison du manque de personnel et de moyens au niveau de l'antenne de l'ONSER à Aleg en charge de cet aspect.

A.11.5. Mise en place d'un laboratoire de contrôle de qualité de l'eau

Les populations se plaignent de l'existence d'eaux dont la qualité semble être mauvaise ce qui les poussent à s'approvisionner à partir de points d'eau éloignés, c'est le cas de Boghé. Au-delà de ce constat, il est devient urgent de mettre en place un laboratoire de contrôle de qualité de l'eau au niveau de la région afin de procéder à un contrôle systématique et mettre ainsi à la disposition des décideurs les données nécessaires pour gérer cette question qui peut avoir un impact grave sur la santé publique.

A.11.6. Alimenter la zone Est de la commune de Mal

La commune de Mal est l'une des zones de la région où l'accès à l'eau reste faible en raison du manque de ressources en eau souterraines abondantes. La localité de Mal est approvisionnée à partir du champ de Bougsseiss dont la capacité est insuffisante par rapport aux besoins des populations de la localité. Pour les autres localités de la commune, la principale source d'approvisionnement sont les puits et puisards non protégés. Pour résoudre la question de l'approvisionnement de ces localités, il faudrait procéder à une extension du réseau d'Aftout Chargui à partir de la localité de Bourat située à l'extrême Est de la commune.

A.11.7. Améliorer l'accès à l'eau de la zone de Dionaba

L'arrondissement de Dionaba situé sur un biseau sec fait face à des problèmes d'eau qui s'accentuent d'année en année. Pour mettre terme à cette souffrance et asseoir les conditions d'un développement de cette zone, il faut réaliser une extension du réseau de l'Aftout Chargui permettant d'alimenter toutes les localités de l'arrondissement.

A.11.8. Réaliser un système d'approvisionnement de la région à partir du fleuve

Sur le moyen terme, la question de l'approvisionnement en eau de la région dans son ensemble pourrait être résolue à travers un projet de traitement des eaux du fleuve et la création d'axes desservant toutes les Moughataas. Ce projet permettra d'accroître le taux d'accès à l'eau, de valoriser une source d'eau abondante, de diminuer les couts d'exploitation et de développer l'agriculture.

A.12. Promotion des infrastructures de transport

Le développement des infrastructures de transport est essentiel pour le bien-être des populations et pour le développement économique de la Région. Plusieurs zones de la wilaya sont encore enclavées, notamment les zones de production. Pour assurer une fluidité du transport et développer l'accès aux services, un ensemble de projets d'infrastructures routières seront réalisées.

A.12.1. Réalisation de la route Sangrava-Ouad Amour-Dionaba

L'arrondissement de Dionaba est l'unique circonscription administrative non encore desservie par une route bitumée au niveau du Brakna. Dès lors, il s'impose de réaliser une route passant par Ouad Amour le liant à la RN3 au niveau de Sangrava. Cette route est d'une importance capitale pour désenclaver cette zone agropastorale et améliorer l'accès des populations aux services sociaux et aux marchés. Soulignons que pendant l'hivernage l'accès devient difficile obligeant les populations à faire des détours de plus de 150 km pour accéder à une route bitumée.

A.12.2. Extension de la route Chegar-Mal vers Monguel

L'extension de la route Chegar-Mal-Sawata vers Monguel, au Gorgol, aura un grand impact sur les échanges économiques entre les deux régions tout en réduisant les couts de transport dans la zone. Cette route inter-régionale est d'une importance capitale pour cette zone caractérisée par l'enclavement mais aussi indispensable pour le développement de l'économie locale en plus de son importance pour les populations ayant des liens avec le Gorgol.

A.12.3. Désenclavement des zones de production de la vallée

Il s'agit de réaliser une route bitumée reliant Boghé à Lexeiba. Cette route à une vocation économique car elle constitue un investissement nécessaire pour valoriser le potentiel agricole de cette partie de la vallée mais aussi à une dimension sociale en facilitant le déplacement des populations qui font face à d'énormes difficultés pendant l'hivernage.

A.12.4 Améliorer l'accessibilité des zones enclavées

Au niveau de la Région, il existe plusieurs localités dont l'accès reste difficile se compliquant pendant l'hivernage. Pour améliorer l'accessibilité de ces localités, il faudra réaliser des pistes rurales et des ouvrages de franchissement. Ces localités sont situées essentiellement dans les communes de djelewar, Bababa, Mbagné, Niabina, Aera Mbare et Edebaye el hijaj

A.12.5. Améliorer la fluidité du trafic entre Aleg et Boutilimit

La route Aleg-Boutilimit est un axe important pour le transport, par lequel transitent plus de deux tiers du trafic national. Cette situation nécessite la réalisation d'une route avec plus grande capacité et surtout sécurisée pour limiter le nombre d'accidents causés par l'étroitesse de la route en plus d'autres facteurs. Ainsi, la Région pourrait dans le cadre d'un partenariat public privé réalisé une autoroute payante qui permettra d'améliorer le trafic tout en participant à l'attractivité économique de la région.

A.12.6. Assurer un entretien routier régulier

Le réseau routier au niveau de la Région subit des dégradations fréquentes nécessitant un entretien régulier pour assurer une meilleure fluidité et préserver les vies humaines. Aussi en hivernage, certaines zones restent enclavées alors que des travaux sommaires auraient pu

faciliter leurs accès. Partant de ce constat, il devient indispensable de mettre en place une unité d'entretien routier dans le cadre d'un partenariat entre la région et le Ministère de l'équipement.

A.13. Promouvoir l'accès aux NTICs

Les taux de couvertures et d'accès aux téléphones et à l'Internet sont très faibles au niveau de la Région, c'est aussi le cas des medias nationaux. L'accès à ces services est indispensable surtout pour les investisseurs et aussi pour les populations. Pour cela les mesures ci-après seront prises pour doter la région d'une infrastructure de télécommunication couvrant les besoins de la région.

A.13.1. Augmenter la couverture téléphonique

Il s'agit en collaboration avec l'Autorité de Régulation de procéder à la détermination des zones prioritaires en termes de couverture téléphonique et d'orienter les différents opérateurs à investir dans les infrastructures permettant d'améliorer l'accès dans ces zones. La priorité doit être accordée aux zones à forte concentration humaine et aux zones de production.

A.13.2. Améliorer l'accès aux medias

La couverture des medias nationaux est très faible et leur accès est limité aux zones urbaines. Etant donné l'importance de ces medias dans l'accès des populations à l'information, il serait nécessaire de procéder au renforcement des équipements de diffusion des radios et télévisions nationales pour assurer une meilleure couverture.

A.13.3. Améliorer l'accès à l'Internet

L'accès à l'internet reste faible au niveau de la région ce qui constitue un réel handicap pour le développement de certaines activités et un facteur limitant pour les investissements. D'où la nécessité en collaboration avec l'Autorité de Régulation d'amener les opérateurs à investir davantage dans les infrastructures permettant d'améliorer l'accès à ce service indispensable pour le développement de la région.

B. DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Le diagnostic des secteurs sociaux a mis en exergue une situation assez délicate qui nécessite la prise de décisions fortes pour améliorer la qualité de ces services et augmenter la couverture. Ceci passe une réorganisation des systèmes existants, une meilleure gestion des ressources humaines et une plus grande attention à la qualité.

B.1. Garantir l'accès à une éducation de base de qualité

Pour atteindre cet objectif, il faut établir une carte scolaire pour la région, assainir la situation du personnel d'appui, mettre aux normes les établissements viables, combler le déficit en personnel et assurer un suivi rigoureux des écoles impliquant les différents acteurs.

B.1.1. Elaborer une carte scolaire pour le fondamental

La carte scolaire constitue le point de départ de l'approche proposée pour améliorer l'accès à l'éducation de base au niveau de la Région du Brakna. En effet, comme énoncé dans la partie diagnostic plus de la moitié des écoles sont incomplètes alors qu'un nombre important est composé de deux ou trois classes. Ceci indique le degré de paupérisation des écoles dont

la création n’obéissait pas à une logique de viabilité mais plutôt à des considérations d’ordre locale. Pour corriger cette situation, il faudra donc établir une nouvelle carte scolaire qui classerait les écoles en fonction de leur viabilité, ce qui permettra de procéder à une fermeture de celles non viables et de concentrer les efforts sur celles viables. Cette carte devrait une fois établie servir de base pour intervention concernant la création des écoles. Elle devra aussi servir de référence pour orienter les différents intervenants dans le secteur notamment en termes de construction ou d’équipements des infrastructures scolaires.

B.1.2. Mise aux normes des écoles viables

Sur la base des résultats de l’élaboration de la carte scolaire, un programme de mise aux normes des écoles viables sera réalisé, on estime à 200 écoles ce nombre qui sera revu une fois la carte établie. La mise aux normes consisterait à construire de nouvelles salles de classes pour accueillir les élèves des écoles qui seront fermées, créer des cantines pour servir les enfants habitant loin de l’école, réaliser des clôtures, des latrines, des bibliothèques et disponibiliser l’eau et l’électricité pour ces écoles. Un système de transport devra être mis en place par la commune en collaboration avec les parents d’élèves pour assurer le transport quotidien des enfants dont les lieux d’habitation sont assez éloignés de l’école.

B.1.3. Assainir la situation du personnel d’appui

Le personnel d’appui de l’enseignement fondamental est pléthorique au moment où toutes les écoles manquent de gardiens de surveillants et de personnel d’entretien. Pour garantir un fonctionnement normal de ces écoles, il faudra assainir la situation de ce personnel en exigeant la présence de ceux qui sont utiles et en mettant fin aux contrats de ceux inexistant ou dont les conditions ne leur permettent pas de rejoindre le lieu travail. Cette opération permettra à la Direction Régionale de l’Education de recruter localement un personnel capable d’assumer les tâches demandées et dont le suivi est plus simple.

B.1.4. Renforcer le personnel enseignant

La qualité de l’enseignement dépend en grande partie du niveau de l’enseignant, de son engagement et du nombre d’élève par enseignant. Plus le ratio enseignant par élève est élevé plus le niveau est bas. Pour couvrir les besoins des écoles viables de la région, il va falloir renforcer le personnel par 200 enseignants. Ces enseignants doivent avoir le niveau requis et suivre une formation pédagogique pour les préparer à leur mission. La mise du personnel dans des conditions acceptables, notamment les contractuels, est de nature à améliorer leurs prestations. L’affectation de ce personnel doit se faire selon les besoins réels de chaque établissement.

B.1.5. Assurer une formation continue pour le personnel

L’organisation de sessions de formation durant les vacances au profit des enseignants est indispensable pour leur permettre d’accompagner l’évolution des connaissances dans leur domaine et de maîtriser les nouvelles approches pédagogiques. Ces formations peuvent être organisées en collaboration avec les structures spécialisées dans ce domaine aussi bien au niveau national que dans le cadre de la coopération internationale.

B.1.6. Appuyer les Comités de Gestion des Etablissements Scolaires

Les comités de gestion des établissements scolaires (COGES) mis en place dans le cadre d’un programme appuyé par la Banque Mondiale, sont composés en plus des parents d’élèves, de la commune, du directeur de l’école et d’un représentant des enseignants. Ces comités disposent d’un fonds d’entretien financé par la commune et par le projet et sont

ouvert aux participations externes. Cette action pilote mérite d'être appliquée au Brakna pour améliorer le fonctionnement des écoles et assurer un suivi rapproché du personnel enseignant.

B.1.7. Mettre en place un système informatisé de gestion du personnel

Selon une enquête réalisée par la Banque Mondiale (SDI 2018), lors des visites inattendues, 14,5% des enseignants des écoles primaires publiques étaient absents des écoles. Même lorsqu'ils se trouvent dans les écoles, 14,5% des enseignants supplémentaires ne sont pas dans la salle de classe alors qu'ils devraient y être. Le taux d'absentéisme en classe est donc estimé à 29%. Ceci montre la situation chaotique de gestion et de suivi du personnel enseignant. Pour assurer une meilleure gestion de ce personnel une base de données régionales sera mise en place pour suivre ce personnel et prendre les mesures nécessaires en cas d'absentéisme.

B.1.8 Impliquer les communes dans la gestion du système éducatif

La gestion de l'enseignement fondamental nécessite la mobilisation de tous les acteurs et en particulier la commune pour laquelle l'Etat a confié une importante part de cette mission sans pour autant lui donner les moyens nécessaires pour l'assurer. Ceci étant, il devient urgent d'impliquer effectivement la commune dans la gestion du fondamental et lui donner les moyens financiers pour assurer un entretien adéquat des infrastructures.

B.1.9. Renforcer les moyens d'actions de la DREN

La direction Régionale de l'Education doit être dotée des moyens humains et matériels pour assurer un suivi effectif des centaines d'écoles que compte la Région. Il reste évident qu'en l'absence de ces moyens, le rôle de cette structure reste purement administratif. Ainsi, 10 inspecteurs du fondamental doivent être affectés au niveau de la région en plus de la mise à disposition de deux véhicules tout terrain. Ces moyens permettront à la DREN d'organiser un programme de suivi des écoles permettant de limiter l'absentéisme et de résoudre les différents problèmes qui se posent pour ces établissements.

B.1.10 Equiper en tables bancs les écoles viables.

Selon les estimations du Ministère de l'éducation nationale, le besoin en termes de tables bancs pour la Région du Brakna est de 25 000 tables. Cette quantité doit être fabriquée en collaboration avec les deux écoles de formation techniques d'Aleg et de Boghé avec un contrat de maintenance pluriannuel pour assurer une durabilité de ces équipements. La répartition de ces tables doit obéir aux critères de viabilités des établissements.

B.2. Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire au niveau de la région enregistre des taux de scolarisation assez bas et une faible offre éducative par rapport aux besoins de la région, la qualité de l'enseignement est loin d'être satisfaisante alors que le taux de réussite aux examens nationaux est lui aussi trop bas. L'amélioration de cet enseignement suit le même cheminement que celui du fondamental avec certaines singularités

B.2.1. Etablir une carte scolaire pour le secondaire

L'élaboration d'une carte scolaire pour le secondaire est une nécessité pour encadrer l'évolution des établissements tout en optimisant ceux existants. Elle permettra sur la base de critères de viabilité de classer les 44 établissements existants suivant trois catégories ; viables, viabilisables et non viables. Elle servira ainsi de référence pour toute intervention

en matière d'enseignement secondaire notamment la construction de bâtiments, l'équipement ou l'affectation du personnel.

B.2.2. Mise aux normes des établissements du secondaire

Les établissements du secondaire qui rentrent dans la catégorie viables seront mis aux normes à travers l'augmentation du nombre de salles, la construction d'internat, la création de laboratoires, bibliothèques et tous les bâtiments annexes nécessaires pour un fonctionnement normal. Ces établissements seront dotés des moyens nécessaires pour assurer l'hébergement des élèves en provenance des localités lointaines alors que des moyens de transport seront mis en place pour ceux résidants dans des localités moins lointaines.

B.2.3. Assainir la situation du personnel d'appui

Il s'agit de procéder à une analyse de la situation du personnel d'appui des établissements du secondaire et repartir ceux utiles en fonction des besoins des établissements. Le personnel non utile doit être remplacé par des personnes ayant les capacités et disponibles pour assumer les tâches qui leur seront confiées, notamment le gardiennage et l'entretien des établissements en plus de la supervision des élèves.

B.2.4. Augmenter l'effectif des professeurs

L'effectif actuel des professeurs est insuffisant par rapport aux besoins de la région, le ratio élève par enseignant peut atteindre 80 ce qui explique en partie la faiblesse du niveau des élèves. Pour améliorer le niveau des élèves du secondaire il faudra renforcer le corps enseignant par au moins 100 professeurs. Le recrutement de ces professeurs doit suivre une procédure permettant de sélectionner des personnes ayant les compétences requises pour enseigner.

B.2.5. Impliquer la Région dans la gestion du système

L'implication de l'ensemble des partenaires institutionnels et en particulier la région, dans la gestion du secondaire contribuera sans nul doute d'améliorer sa performance. Dans ce cadre, les moyens et les responsabilités prévues par la réglementation doivent être transférés à la Région afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle dans ce domaine.

B.2.6. Equiper en tables bancs les établissements du secondaire

Les besoins en tables bancs des établissements secondaires sont estimés à 2 500, qui doivent être confectionnées localement en partenariat avec les écoles de formation d'Aleg et de Boghé. Pour assurer une durabilité de ces équipements des contrats de maintenance seront conclus avec ces écoles pour effectuer les réparations éventuelles.

B.2.7. Renforcer l'inspection du secondaire

Toutes les actions proposées ci-haut n'auront d'effet tant que la Direction Régionale de l'Education ne dispose pas d'un personnel qualifié et en nombre suffisant pour assurer la mission d'inspection des établissements. Pour ce faire, il est proposé d'affecter 8 inspecteurs et d'allouer les fonds nécessaires pour assurer la mission indispensable d'inspection et d'encadrement des établissements du secondaire.

B.3. Développer un enseignement professionnel orienté vers les besoins locaux

L'objectif de cette intervention est tout d'abord d'absorber une partie des enfants qui sont hors système scolaire et en même temps de fournir au marché local des compétences dans les domaines de la machinerie agricole, le BTP, les métiers urbains, etc.

B.3.1. Augmenter la capacité d'accueil des écoles de formation technique

Pour pouvoir accompagner le programme de formation qui sera initié au profit des jeunes hors système scolaire, les deux écoles de formations doivent être dotées de moyens humains et logistiques permettant de former au minimum 2 000 personnes par an. L'appui de l'INAFTP sera sollicité pour l'aspect pédagogique ; mobilisation des formateurs et élaboration des modules de formation.

B.3.2. Mettre en œuvre un programme de formation de 10 000 jeunes

En prévision du développement des secteurs clés de l'économie régionale, un ambitieux programme de formation sera mis en œuvre pour fournir aux différents opérateurs un personnel qualifié notamment dans l'agriculture, les industries de transformation, le BTP, l'exploitation du phosphate et les autres domaines connexes. Ainsi, 10 000 jeunes seront formés sur une durée de 5 ans à raison de 2 000 jeunes par an.

B.4. Garantir l'accès à un enseignement préscolaire et originel de qualité et réduire l'analphabétisme.

Le préscolaire comme l'enseignement originel jouent un rôle important dans la préparation des enfants pour le fondamental, d'où l'importance de mettre en œuvre une série d'activités pour les développer.

B.4.1. Développer le préscolaire

L'objectif visé à travers cette activité est la création d'un système d'enseignement préscolaire privé et public permettant d'accueillir un grand nombre d'enfants. Il s'agira dans un premier temps de mettre en place des structures dans tous les chefs-lieux des Moughataas et communes, soit 21 jardins. Le service régional du MASEF sera appuyé pour assurer un suivi et un encadrement adéquats de ces jardins. Dans les zones rurales, des jardins communautaires seront développés.

B.4.2. Promouvoir l'enseignement originel

L'enseignement originel joue un rôle important dans la préparation des enfants pour le fondamental et la diffusion des sciences religieuses. Pour permettre aux élèves qui fréquentent ce type d'enseignement de pouvoir intégrer l'enseignement formel, il est proposé d'organiser des cours complémentaires en sciences et mathématiques. Cette expérience déjà testée par l'UNICEF mérite d'être généralisée et des passerelles doivent être créées entre les deux systèmes pour garantir un accès plus facile des élèves des mahadhrs.

B.5. Améliorer l'accès à la santé

L'amélioration de la couverture sanitaire et l'accès à des services de qualité et l'un des objectifs majeur de cette stratégie. Pour l'atteinte de cet objectif, il est proposé de mettre en œuvre une série d'activités qui portent sur la réorganisation des structures, le renforcement des équipements, l'augmentation du personnel, l'accès à l'assurance maladie, la prise en charge des indigents et le renforcement des capacités de la structure de gestion.

B.5.1. Elaborer une carte sanitaire pour la région

La carte sanitaire de la région a pour objectif de déterminer le niveau de couverture des différentes Moughataas selon l'implantation actuelle des structures sanitaires, d'identifier les besoins en matière d'infrastructures et de préciser la viabilité des structures existantes. Une fois élaborée cette carte permettra de corriger les déséquilibres en matière d'accès, de supprimer les structures inutiles et de renforcer celles viables. Elle devra servir de référence pour l'ensemble des intervenants dans le domaine de la santé au niveau de la région.

B.5.2. Construction d'un nouvel hôpital régional à Aleg

La construction d'un nouvel hôpital régional à Aleg devient une urgence compte tenu de l'état de l'actuel hôpital dont la capacité est limitée tandis que le bâtiment est vétuste et inapproprié. La capacité du nouvel hôpital ainsi que ces équipements doivent tenir compte de la demande sanitaire accentuée par les accidents de la circulation qui sont pris en charge par l'hôpital d'où la nécessité d'équipements adéquats et de moyens logistiques appropriés en cas d'évacuation de ce type de malade.

B.5.3. Valorisation de l'Hôpital de Boghé

L'hôpital de Boghé malgré sa position stratégique est sous exploité en raison du manque de spécialistes et d'équipements. L'affectation d'un personnel suffisant et la mise en place d'équipements en plus de certains travaux de réhabilitation permettront à cette structure d'améliorer l'accès à la santé des départements de Boghé, Mbagné et Bababé et réduirait la pression sur l'hôpital d'Aleg.

B.5.4. Extension des centres de santé viables

Sur la base des résultats de l'élaboration de la carte sanitaire, un programme d'extension des centres viables sera mis en œuvre. Il comportera l'extension des bâtiments, la mise en place des équipements et le renforcement des moyens logistiques. Les centres des Moughataas de Magta Lhjar, M'bagne, Bababé, Mal et Dionaba seront prioritaires compte tenu de la densité démographique de ces localités. Les autres centres seront sélectionnés en fonction des critères de viabilité fixés par la carte scolaire

B.5.5. Renforcer le personnel médical

Pour répondre aux besoins actuels en termes de personnel il faudra affecter au niveau de la région 15 médecins, 8 spécialistes, 40 sages-femmes et 70 infirmiers. La répartition de ce personnel se fera en fonction des besoins des différentes structures.

B.5.6 Mise en place d'un système informatisé de gestion du personnel

Pour assurer un meilleur suivi du personnel de santé au niveau de la région un système informatisé sera mis en place. Cette gestion permettra à la DRASS d'optimiser les ressources humaines qui sont à sa disposition et de contrôler la présence effective du personnel sur le lieu du travail.

B.5.7. Garantir à tous l'accès à l'assurance maladie

L'accès à la santé ne peut être réalisé sans une assurance maladie permettant à tous et en particulier les populations de pouvoir se soigner à des couts abordables. Cette assurance doit être accessible à tous sans exception, néanmoins des procédures seront identifiées pour déterminer le mode d'accès afin de mieux contrôler l'utilisation de cette assurance et faire participer les bénéficiaires et autres acteurs dans son financement.

B.5.8. Prise en charge des indigents

Le programme de prise en charge des indigents doit être élargi afin de couvrir l'ensemble des populations situées dans cette catégorie. L'actualisation du fichier des indigents prévue dans le cadre du volet protection sociale permettra d'identifier cette population qui vit dans des conditions difficiles en raison du manque de revenus.

B.5.9. Renforcer les moyens d'actions de la DRASS.

La Direction régionale de l'action sanitaire doit être renforcée par les moyens humains et matériels lui permettant d'assurer un suivi efficace du système de santé régional. Pour ce faire un personnel supplémentaire doit être affecté et des moyens logistiques mis en place notamment des ambulances.

B.5.10. Planification familiale

Pour atteindre cet objectif, des campagnes de sensibilisation sur les méthodes de planification familiales seront organisées en collaboration avec les ONGs spécialisées dans ce domaine. En plus les outils de contraceptions modernes seront mis à disposition des femmes mariées.

B.6. Promotion de l'emploi

Toutes les composantes économiques de ce programme visent à créer de l'emploi, néanmoins un volet spécifique a été proposé. Il vise à travers, la promotion des initiatives locales à créer des emplois en plus de l'appui de l'auto-emploi.

B.6.1. Appuyer les initiatives créatrices d'emploi

Un fonds d'appui sera mis en place pour appuyer les entreprises qui créent de l'emploi, notamment dans les secteurs porteurs de l'économie locale. Un programme d'insertion sera identifié et mis en œuvre avec les départements concernés par ce secteur notamment celui de l'emploi.

B.6.2. Créer des emplois pour les jeunes

L'objectif est de promouvoir l'auto-emploi pour 2 000 jeunes à travers un élargissement du programme actuel mis en œuvre par le Ministère de l'Emploi. Un effort supplémentaire sera déployé pour encadrer les jeunes afin d'identifier des projets viables et répondant aux besoins du marché local.

B.7. Promotion de la culture et de la jeunesse

La culture et la jeunesse sont des composantes importantes qui seront promues à travers un renforcement des infrastructures, l'organisation d'activités culturelles et l'appui aux structures de la jeunesse.

B.7.1. Promotion de la culture

L'activité culturelle de la région sera développée à travers l'organisation d'évènements et activités qui valorisent le patrimoine culturel diversifié de la région et contribuent à l'échange interculturel. Un musé sera construit à Aleg pour conserver ce patrimoine et le vulgariser. Ce musé sera doté d'un centre culturel pour diffuser et promouvoir la culture de la région. Les associations culturelles seront appuyées et des rendez-vous annuels organisés pour la promotion du patrimoine culturel.

B.7.2. Renforcer les infrastructures de jeunesse

Cette activité portera sur la construction de stades dans les Moughataas et l'équipement du stade d'Aleg. Ces infrastructures permettront de développer les activités sportives dans la région qui comporte importante population jeune. Les structures régionales en charge de la jeunesse seront dotées de moyens pour mieux encadrer les associations sportives.

B.7.3. Appuyer les activités sportives

Il s'agit d'organiser des activités sportives dans plusieurs disciplines, notamment le football et l'organisation d'un championnat régional pour promouvoir ce sport. Les clubs seront eux aussi appuyés à travers la fourniture d'équipements et l'organisation de tournois.

B.7.4. Développer les structures d'appui à la jeunesse

L'expérience des centres d'écoute des jeunes doit être soutenue pour élargir son activité afin de toucher une plus grande population de jeunes. Ces centres peuvent être mis à profit pour sensibiliser les jeunes sur les problématiques qui les concernent tout comme pour accompagner ceux qui veulent intégrer la vie active en les orientant en fonction de leurs capacités et des opportunités existantes.

B.8. Protection sociale, égalité, genre enfance et famille.

L'objectif de cette intervention est d'assurer une protection sociale pour l'ensemble des groupes vulnérables de la région ; femmes, enfants, indigents et personnes à mobilité réduite. Il s'agira d'apporter une assistance à ces groupes tout en développant des activités qui leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie.

B.8.1. Etablir un fichier des indigents

Pour mieux identifier la population des indigents au niveau de la Wilaya, un fichier sera mis en place suivant une approche qui garantirait l'enregistrement des personnes ayant le statut d'indigent. Ce fichier qui sera mis à jour périodiquement servira de base pour les différents programmes de protection sociale et aidera à mieux identifier les besoins en termes d'assistance de cette population.

B.8.2. Appui et assistance aux personnes à mobilité réduite

La Wilaya compte un nombre important de personnes à mobilité réduite dont la majeure partie vit dans des conditions difficiles. Pour améliorer la situation de ces personnes, un programme de formation sera réalisé au profit de ceux d'entre eux qui ont les capacités physiques d'entreprendre des activités. Des appuis financiers seront fournis pour leur permettre de monter des activités génératrices de revenus. Le service régional du MASEF sera en charge de la mise en œuvre de ce programme en collaboration avec les centres de formation d'Aleg et de Boghé pour le volet formation.

B.8.3. Elargissement des programmes de protection sociale

Les programmes de protection sociale mis en œuvre par la Délégation TAAZOUR au profit des populations vulnérables doivent être élargis pour toucher toutes les personnes vulnérables de la région dont le nombre dépasse de loin les actuels bénéficiaires. D'ailleurs comme pour les indigents, un fichier des personnes vulnérables devra être établi pour la région afin de mieux orienter les programmes sociaux.

B.8.4. Création et extension des centres de nutrition

Pour lutter contre la malnutrition et améliorer la santé des personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, femmes enceinte), les centres de nutrition seront mis en place dans toutes les localités qui font généralement face à une insécurité alimentaire. Les différentes ONGs qui interviennent actuellement au niveau de la région peuvent être sollicitées pour la mise en place de ces centres tout comme pour la participation à leurs financements.

C. RENFORCER LA GOUVERNANCE

L'objectif poursuivi à travers ce levier est le renforcement de la gouvernance locale indispensable pour l'atteinte des objectifs globaux de la stratégie régionale. En effet, le renforcement des institutions régionales, l'aménagement du territoire et la protection des ressources naturelles sont des piliers importants sans lesquels les objectifs de développement durables ne sauraient être atteints.

C.1. Développement Urbain

Pour mettre fin au développement anarchique des villes, il est prévu d'élaborer des plans d'urbanisme, de mettre en place des systèmes de gestion des ordures, d'élargir les programmes d'assainissement et de construire des voiries et infrastructures urbaines pour améliorer le cadre de vie dans les centres urbains.

C.1.1. Elaboration de plans d'urbanisme

Afin de maîtriser l'évolution anarchique des localités, des plans d'urbanismes seront élaborés pour toutes villes de plus de 1 000 habitants. Ces outils de gestion urbaine permettront d'encadrer l'évolution des localités, de préserver les espaces publics, d'éviter la construction dans les zones inondables et de prévoir les espaces nécessaires pour les infrastructures publiques.

C.1.2. Assurer une gestion durable des ordures ménagères

L'état d'insalubrité des centres urbains et ses conséquences sur la santé publique indiquent la nécessité d'une action durable pour la gestion des ordures ménagères dont la quantité est en forte progression en raison de l'évolution urbaine et la faiblesse des mécanismes précaires de gestion existants. La question de la gestion des ordures ménagères doit être perçue comme étant une priorité pour la région dont la solution passe par un système de gestion durable dont la responsabilité incombe aux communes. Pour garantir la durabilité de ce système son financement sera pris en charge, par les populations, les communes et l'état.

C.1.3. Elargir les programmes d'assainissement

L'assainissement liquide pose d'énormes problèmes pour les populations dans les zones urbaines alors que les populations dans les localités rurales n'ont pas souvent accès aux latrines. Pour les centres urbains, des modèles de fosses normées seront vulgarisées alors que les programmes en cours pour l'accès aux latrines au niveau rural seront élargis.

C.1.4. Construction de voiries urbaines

Les voiries urbaines de tous les chefs-lieux des Moughataas seront aménagées pour améliorer le cadre de vie des populations et faciliter les opérations de nettoyage. Il s'agira de réaliser 10 km de voirie chaque année, en plus de l'aménagement des espaces publics. L'occupation de l'espace public, notamment au niveau des grandes artères et autour des

marchés sera régulée en tenant compte de la sécurité, de la propreté et des besoins des populations.

C.2. Promotion de la société civile

La société civile au niveau Brakna est un important acteur qui peut jouer un grand rôle dans la mise en œuvre de la stratégie de développement. Cette société civile sera tout d'abord impliquée dans le processus de pilotage de la stratégie en plus elle sera appuyée pour se structurer. Les organisations socioprofessionnelles seront particulièrement impliquées dans les activités qui ont attrait à leur domaine d'intervention. Enfin, un fonds d'appui pour les organisations de la société civile sera mis en place pour le financement de projets ayant un impact sur le développement social de la région.

C.3. Promotion féminine

Promouvoir la participation des femmes à la vie active constitue une des priorités de la présente stratégie qui se traduit par la mise en place d'un programme de renforcement et d'appui des structures féminines. Ce programme à travers la sensibilisation, l'appui et toutes les formes de mobilisation œuvrera pour la promotion des femmes tout en veillant à leur implication dans les sphères de décision régionales.

Dans le cadre de la lutte contre les mutilations génitales chez les femmes, un vaste programme de sensibilisation sera mené en collaboration avec les ONGs, les associations locales ainsi que les leaders locaux. Des outils appropriés de communication seront élaborés pour assurer une meilleure compréhension de la problématique.

C.4. Développement des collectivités territoriales

Les institutions régionales, comme indiqué dans le diagnostic, restent faibles en raison du manque de moyens et du non transfert des compétences. Pour pallier cette situation et garantir le succès de cette stratégie, il est prévu de renforcer les moyens et compétences des institutions régionales, de redynamiser les cadres de concertation et de valoriser les services techniques déconcentrés.

C.4.1. Renforcer les capacités de la Région

Pour permettre au conseil régional de jouer pleinement sa mission en tant qu'institution chargée du développement économique et social de la région, il faudra procéder à un transfert effectif des compétences prévues par la réglementation tout en allouant les moyens financiers permettant d'assumer ces missions. Une clarification des liens entre la région et les services déconcentrés de l'Etat s'impose pour garantir une meilleure collaboration.

C.4.2. Renforcer les moyens des communes

Les communes du Brakna sont toutes sans exception dans une situation où elles sont dans l'incapacité d'apporter les services prévus par la réglementation. Les budgets de ces communes, qui proviennent essentiellement des fonds d'appui de l'Etat, suffisent à peine à payer un personnel réduit. Ainsi, des moyens financiers à la hauteur des compétences transférées doivent être mis à la disposition de ces communes pour participer activement au développement de la région.

C.4.3. Instituer un cadre de concertation régional

Pour assurer une parfaite coordination entre les différents acteurs de la région, un cadre de concertation devra être mis en place. Ce cadre permettrait aux intervenants de coordonner

leurs activités en évitant les chevauchements et en orientant les efforts vers les zones les plus nécessiteuses.

C.4.4. Adapter les compétences des communes

Les compétences transférées aux communes depuis 1986 doivent être révisées et adaptées au contexte régional qui a beaucoup changé. Les compétences doivent désormais tenir compte des spécificités de chaque commune toujours dans le cadre du principe de la subsidiarité qui reste le fondement de la décentralisation.

C.4.5. Réorganiser les services techniques déconcentrés

Les services techniques au niveau de la région doivent être réorganisés en fonction des besoins de la région suivant une logique sectorielle. Cette réorganisation permettra de regrouper les services par secteur ce qui limiterait le nombre, diminuerait les charges et garantirait une plus grande efficacité.

C.4.6 Mise en place d'une base de données sur les statistiques régionales

Le pilotage de la stratégie ne saurait être fait sans données statistiques fiables permettant de mesurer l'évolution des différents indicateurs. Pour atteindre cet objectif et disposer d'une base de données fiable, le service régional de l'ONS sera doté des moyens nécessaires pour l'administration de cette base. Les services techniques seront aussi appuyés pour participer à cet effort de collecte et de traitement de données.

C.5. Aménagement du Territoire

La sédentarisation anarchique et l'éparpillement des investissements publics qui l'a accompagné sont l'une des principales raison qui ont conduit aux résultats médiocres de la wilaya en termes d'accès aux services sociaux et en matière de développement économique. Ainsi la première activité à mener dans le cadre de cette stratégie consisterait à gérer l'occupation du territoire régional.

C.5.1. Elaborer des plans d'aménagement du territoire

Pour chacune des Moughataas, un plan d'aménagement du territoire sera élaboré pour définir, les caractéristiques du territoire de chaque Moughataa en fonction de sa vocation. Sur le plan de l'occupation, les zones habitables seront identifiées et celles non habitable pour des raisons de manque de potentiel seront précisées. Des pôles de développement seront définies en fonction du potentiel de chaque zone. Ces éléments permettront à la région de mieux encadrer la sédentarisation, d'orienter les investissements et d'assurer un équilibre territorial en matière d'investissement publics.

C.5.2. Créer des regroupements villageois

Sur la base des résultats des plans d'aménagement du territoire et en capitalisant les expériences du Ministère de l'habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire en matière de regroupements villageois, les localités d'une certaine taille situées dans des zones peu viables seront encouragées à se regrouper avec d'autres localités dans zones viables où tous les services sociaux seront disponibles. L'objectif de cette importante activité est de réaliser sur la période du plan d'actions 5 regroupements.

C.6. Protection et valorisation des ressources naturelles

Les ressources naturelles de la région et en particulier environnementales font face à une surexploitation qui remet en cause leur durabilité. Pour assurer une exploitation rationnelle de ces ressources les mesures ci-dessous seront prises ;

C.6.1. Renforcer les capacités du service régional de l'environnement

Pour assurer une meilleure protection des ressources naturelles, le service régional sera doté de moyens humains et logistiques nécessaires pour couvrir toute la région. Un plan de suivi annuel sera élaboré et mis en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés

C.6.2. Promouvoir une gestion durable des zones humides

Pour permettre aux populations locales de bénéficier durablement des ressources naturelles, un programme de valorisation des zones humides sera mis en œuvre. Ce programme permettra aux autochtones d'exploiter leurs ressources tout en adoptant une approche qui permet le renouvellement de ces ressources.

C.7. Mise en place d'un dispositif de pilotage et suivi-évaluation

Pour garantir assurer un pilotage efficace de la SCRAPP, un dispositif régional de pilotage et suivi-évaluation sera mis en place. Ce dispositif sera composé d'un comité régional de pilotage, un comité technique et des comités sectoriels de suivi. . Ce système doit pouvoir à terme s'intégrer dans le système national de suivi de la SCAPP. Dès lors des liens doivent être établis entre les deux systèmes qui sont interdépendants pour assurer une meilleure intégration des deux systèmes.

XI. SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION

La définition d'un système de suivi-évaluation de la SCRAPP doit tenir compte de la capacité des acteurs, la pertinence des indicateurs et la maîtrise des outils. Ce système doit aussi pouvoir à terme s'intégrer dans le système national de suivi de la SCAPP. Dès lors des liens doivent être établis entre les deux systèmes qui sont interdépendants pour assurer une meilleure circulation de l'information.

Dans cette partie il s'agira à ce stade d'élaboration de la stratégie de proposer une architecture globale du système de suivi-évaluation qui sera dans une phase ultérieure mieux développée.

Le principe de ce système est de pouvoir capitaliser les expériences antérieures en la matière et d'être en mesure de produire des informations permettant d'assurer un pilotage efficace de la stratégie régionale tout en s'intégrant dans le dispositif national de suivi de la SCAPP.

Ce système comporte trois composantes : un dispositif institutionnel, une matrice d'indicateurs et des outils de reporting

A. Le dispositif institutionnel :

Les principaux acteurs impliqués dans la définition des outils et méthodes, la collecte, le traitement, l'analyse et la production des extrants sont :

1. **Comité régional de pilotage de la SCRAPP** : ce comité est composé du Wali du Président de la région des Maires et d'un représentant des OSP. Ce comité a pour mission de superviser la mise en œuvre de la stratégie régionale, de procéder à l'arbitrage des propositions d'actions, d'appuyer la mobilisation des fonds nécessaires pour financer les activités, d'examiner et d'adopter les rapports et documents de mise en œuvre et du suivi-évaluation de la SCRAPP, de suivre, en collaboration avec les acteurs concernés, la mise en œuvre du plan d'évaluation de la SCRAPP et d'élaborer et soumettre au niveau central, un rapport sur l'état de mise en œuvre de la SCRAPP.

Il se réunit deux fois dans l'année. Une réunion consacrée à l'examen et la validation du rapport annuel de suivi de la SCRAPP est tenue au mois de juin de l'année d'après en vue de donner le temps nécessaire à la collecte des données, leur analyse et l'élaboration d'un rapport de qualité. La seconde réunion doit être tenue au mois d'octobre pour permettre aux questions nécessitant un arbitrage ou un engagement financier d'être traitées avant leur soumission au niveau central. Il peut tenir des séances extraordinaires en cas de nécessité. Le Président du Conseil Régional présente le rapport introductif aux réunions du Comité de Pilotage.

Le secrétariat du Comité Régional de Pilotage de la SCRAPP est assuré par l'un des vices présidents du Conseil Régional.

2. Le Comité Technique de Coordination de la SCRAPP

Ce comité est l'épine dorsale du dispositif de suivi. Il est regroupé en plus du conseiller régional en charge de la SCRAPP, d'un représentant de l'administration territoriale, des représentants des partenaires au développement installés dans la

région, des représentants des structures associatives. Le nombre et la qualité des membres seront définis dans le cadre de l'opérationnalisation du système.

Il a pour missions de La validation des rapports périodiques sur l'état de mise en œuvre de la SCRAPP, l'application et le suivi de la mise en œuvre des orientations techniques relatives au suivi de la SCRAPP, le suivi de l'exécution des décisions du CRP et la validation les rapports d'évaluation avant leur soumission aux CIP et CEC.

3. Comités Sectoriels de Suivi

Les comités sectoriels de suivi sont organisés en fonction des secteurs et à l'image des Comités de Développement Sectoriel de la SCAPP pour faciliter le lien entre les deux dispositifs. Comme détaillé dans le tableau suivant, le nombre de ces comités de 7 couvrant l'ensemble des secteurs de la SCRAPP.

N°CDS	Domaine
1	Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs
2	Développement des infrastructures et du secteur privé.
3	Santé et protection sociale
4	Développer l'accès à l'éducation
5	Promotion de l'Emploi, de la jeunesse, de la culture et du sport
6	Administration publique, décentralisation et aménagement du territoire
7	Gouvernance environnementale

Ces comités seront chargés du suivi de la mise en œuvre de la SCRAPP au niveau sectoriel. Ils regrouperont un certain nombre de représentant des ministères sectoriels au niveau régional. En plus des représentants des programmes ou projets du secteur intervenant dans la région, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur.

Ces comités auront pour missions principales, d'élaborer un rapport analytique sectoriel annuel de la mise en œuvre de la SCRAPP dans le secteur concerné, de suivre les performances spécifiques obtenues vers l'atteinte des objectifs y compris les ODD, de renseigner régulièrement les indicateurs du secteur concerné, y compris les indicateurs des ODD et d'intégrer régulièrement les informations nécessaires à l'actualisation de la base de données de suivi de la SCRAPP.

Le secrétariat des CSS est assuré par la Direction Régionale du département ministériel chef de file .ils doivent fournir un rapport sectoriel annuel sur l'état d'exécution de la SCRAPP et son impact sur les bénéficiaires. Pour assurer cette tâche, des points focaux seront créés au sein de chaque Direction Régionale et seront responsabilisés de la collecte des données de leur département et sa transmission au CSS.

B. Les indicateurs de suivi

Le choix des indicateurs doit se baser sur une revue critique des indicateurs de la SCAPP, une prise en compte des ODDs et l'examen des systèmes d'information sectoriels existants en privilégiant la pertinence et l'objectivité. Ces indicateurs doivent être révisés et adaptés aux besoins de la région lors de l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation de la SCRAPP en collaboration avec les l'ensemble des acteurs et en

particulier le niveau national pour garantir une parfaite intégration du système dans le dispositif national.

C. Les outils de reporting

Les outils de suivi doivent se caractériser par leur simplicité et leur périodicité, annuelle, permettant d'enregistrer une évolution des indicateurs. Ils doivent être conçus en tenant compte des missions confiées à chacune des instances du dispositif tout en se focalisant sur des éléments d'informations utiles et faciles à collecter. A priori on peut distinguer deux types d'outils, des rapports de suivi et des tableaux de bord. Les rapports de suivi sont destinés à renseigner le niveau supérieur sur l'état de mise en œuvre tout en mettant en exergue les difficultés rencontrées et les solutions proposées pour les surmonter. Ils ont une périodicité annuelle permettant aux différents secteurs de disposer des informations nécessaires à l'analyse de leurs actions. Les tableaux de bord sont destinés aux instances elles-mêmes et devraient leur permettre de suivre l'évolution des principaux indicateurs et constituent la source principale pour l'élaboration des rapports de mise en œuvre.

Tableau priorisation des ODDs du Brakna

ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde		Priorité
1.1	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	Intervention urgente
1.2	d'ici 2030 réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Intervention urgente
1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Intervention prioritaire
1.4	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Intervention urgente
ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable		
2.1	D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Intervention prioritaire
2.2	D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Intervention à moyen terme
2.3	D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles	Intervention urgente
ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge		
3.1	D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Intervention urgente
3.2	D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans	Intervention prioritaire
3.3	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Intervention prioritaire
3.7	.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Intervention prioritaire
3.8	Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Intervention prioritaire

3.b	3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	Intervention à moyen terme
-----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------

ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	Intervention urgente
4.2	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	Intervention urgente
4.3	D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	Intervention prioritaire
4.4	D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Intervention prioritaire
4.5	D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Intervention de consolidation
4.6	4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	Intervention urgente
4.a	Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	Intervention urgente
4.c	D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	Intervention urgente

ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.1	Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Intervention prioritaire
5.2	Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Intervention urgente
5.3	Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	Intervention urgente
5.5	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Intervention urgente
5.b	Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	Intervention de consolidation

ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

6.1	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Intervention à moyen terme
-----	-------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------

6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Intervention prioritaire
6.4	D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Intervention prioritaire
ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable		
7.1	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Intervention prioritaire
7.2	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	Intervention à moyen terme
ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous		
8.3	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	Intervention urgente
8.5	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Intervention prioritaire
8.6	d'ici 2030, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Intervention urgente
8.7	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	Intervention urgente
8.8	Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	Intervention urgente
8.9	D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Intervention urgente
8.10	Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	Intervention à moyen terme
ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		
9.c	9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2023	Intervention prioritaire
9.2	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Intervention urgente
9.3	Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés	Intervention prioritaire
ODD 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre		

10.1	D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Intervention urgente
10.2	D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Intervention urgente
ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables		
11.1	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Intervention urgente
11.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	Intervention urgente
11.b	D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	Intervention prioritaire
ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité		
15.1	D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Intervention urgente
15.3	D'ici à 2020, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols	Intervention prioritaire
15.5	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Intervention prioritaire
ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes		
16.1	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Intervention à moyen terme
16.3	Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Intervention prioritaire
16.5	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	Intervention urgente
16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Intervention prioritaire
16.9	D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Intervention à moyen terme

XII. MATRICE PLAN D'ACTIONS SCRAPP BRAKNA POUR LA PERIODE 2021-2025

Intervention	Activité	Description	Cout en Million MRU						
			2021	2022	2023	2024	2025		
Levier 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable									
Chantier 1 : Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs									
1.1.1. Développement d'une agriculture productive	1.1.1.a. Révision du statut foncier des terres agricoles	Permettre aux populations pauvres sans terre de mettre en valeur et d'exploiter des zones agricoles	5						
	1.1.1.b. Elaborer un code d'investissement dans le domaine agricole	Attirer les investisseurs privés pour développer la culture irriguée dans le cadre d'une approche qui valorise l'économie locale	20						
	1.1.1.c. Financer la recherche dans le domaine agricole	Améliorer la productivité agricole en développant les spéculations adaptées au contexte régionale et ayant de hauts rendements	20	10	10	10	10		
	1.1.1.d. Redynamiser le crédit agricole	Revoir les modalités de crédits pour permettre un plus grand accès des paysans tout en mettant en place des gardes fous contre les usurpateurs	50	50	50				
	1.1.1.e. Réhabilitation et extension des périmètres collectifs	Réalisation de travaux réhabilitation de 6800 ha existants exploités par des coopératives et aménager 7000 nouveaux au profit des populations vulnérables	100	150	150	150	150		
	1.1.1.f. Réorganiser la fonction de conseil pour le secteur agriculture/élevage	Concevoir et mettre en œuvre un projet pilote dans le Brakna pour introduire un concept de conseil agro/élevage qui met au centre la professionnalisation des producteurs (Paysan/, Eleveur) et leur organisations en tireront des enseignements des projets et des propositions de la plateforme de dialogue sectoriel RIMRAP	10	10	10	10	10		

	1.1.1.g. Réhabiliter et construire des ouvrages de mobilisation des eaux de surface	Augmenter le potentiel des terres agricoles exploitées à travers la réhabilitation des anciens barrages et la construction de nouveaux barrages en plus de l'aménagement de petites diguettes	20	50	50		
	1.1.1.h. Développer le maraîchage	Promouvoir l'investissement privé pour le développement d'une culture maraîchère moderne et appuyer le maraîchage traditionnel tout en encourageant la création de systèmes de conservation	20	20	20	20	20
			245	290	290	190	190
1.1.2. Promotion d'un artisanat compétitif	1.1.2.a. Former les artisans sur nouvelles techniques de production	Former 500 jeunes artisans sur les outils de productions modernes	15	15	15	15	15
	1.1.2.b. Appuyer la création d'unités artisanales	Mettre en place une ligne de crédit pour appuyer les initiatives dans le domaine de l'artisanat	20	20	10	10	10
			35	35	25	25	25
1.1.3. Valorisation du capital animal	1.1.3.a. Mise en valeur des zones pastorales	Réalisation de points d'eau dans les zones pastorales d'AGANE et création des couloirs pour l'accès du cheptel à l'eau du fleuve	30	20	20	10	10
	1.1.3.b. Assurer un meilleur accès à la santé animale	Mettre en place dans les zones de concentration du cheptel de structures d'appui disposant d'un personnel qualifié et de moyens adéquats pour le suivi sanitaire	15	15	15	15	15
	1.1.3.c. Développer des cultures fourragères	Appuyer la recherche pour le développement de cultures fourragères à grand rendement et adaptées au contexte régional	10	10	10	10	10
	1.1.3.d. Promouvoir la production de l'aliment de bétail	Encourager le secteur privé pour investir dans des usines de production d'aliment de bétail au niveau de la région	20	20	20	20	20

1.1.4. Développement des activités économiques	1.1.3.e. Promouvoir l'investissement privé dans la filière lait la filière lait	Promouvoir l'investissement privé dans la transformation sur place de produits laitiers	30	30	30	30	30
	1.1.3.f. Appuyer la commercialisation de la viande	Créer un partenariat public privé pour la commercialisation de la viande rouge et son exportation vers la sous-région	40	50	50	50	50
	1.1.3.g. Mise en place d'un crédit pour éleveurs	Appuyer les éleveurs à travers des crédits pour développer l'élevage intensif et durant la période de soudure pour entretenir le cheptel	25	25	25	25	25
			170	170	170	160	160
	1.1.4.a. Développer l'attractivité économique de la région	Mettre en place des fonds, des appuis et des facilités pour les investisseurs dans les domaines clés de l'économie régionale	90	90	100		
		Création d'une plate-forme commerciale pour l'approvisionnement des Wilayas de l'Est et du Sud Est,	10	10			
	1.1.4.b. Régulation des activités économiques	Mettre en place des dispositions pour contrôler et encadrer les activités économiques à travers l'exigence de l'obtention d'une autorisation délivrée par les services compétents	10	5	5	5	5
		Organiser et développer les échanges commerciaux transfrontaliers	5	5	5		
	1.1.4.c. Organisation de formations sur des métiers urbains et agricoles	Formation de 500 jeunes par an sur des métiers agricoles et urbains tels que la menuiserie, l'électricité, le froid, le bâtiment, teinture couture etc.	12	12	12	12	12
	1.1.4.d. Financement d'unités de valorisation des produits locaux	Mettre en place des lignes de crédits destinées aux personnes investissant dans la transformation des produits locaux (lait, cuirs, couscous, etc..)	20	20	10	10	10
	1.4.e. Appui aux entrepreneurs locaux	Organiser et appuyer les entrepreneurs locaux pour pouvoir accéder aux marchés des BTP	10	5	5	5	5

				155	145	135	35	35
1.1.5. Promotion d'un tourisme orienté vers la demande nationale	1.1.5.a. Développer le tourisme hivernal	Appuyer la création d'infrastructures et de services dans les zones touristiques notamment sur l'axe Aleg-Boghé et Boghé-Lexeiba		15	15	10	10	10
	1.1.5.b. Développer l'éco-tourisme	Attirer les investisseurs pour le développement de l'éco-tourisme destiné à la clientèle étrangère dans la zone du fleuve et les zones humides de la région		10	10	10	10	10
				25	25	20	20	20
1.1.6. Développement de la pêche continentale	1.1.6.a. Etude de revalorisation de la pêche continentale	Réaliser une étude pour déterminer les causes de la disparition du poisson dans le fleuve et proposer des solutions pour son introduction		10				
	1.1.6.b. Appui aux pêcheurs	Appuyer en équipements les pêcheurs			20	20	20	
				10	20	20	20	0
1.1.7. Mise en valeur du potentiel minier	1.1.7.a. Exploitation du phosphate	Créer un PPP pour l'exploitation du phosphate de Bofal principalement sur financement privé dans le cadre d'une approche qui respecte l'environnement, crée de l'emploi, participe au développement économique de la Région et qui assure un niveau de risque minimum pour l'Etat et ses citoyens sur la base d'un dossier d'appel d'offre élaboré avec la plus grande expertise nationale et internationale.		10				
10 0 0 0 0								
Chantier 2 : Promouvoir le secteur privé et améliorer la pratique des affaires								
1.2.1. Promotion des PME	1.2.1.a. Encourager le développement des PME	Prendre des mesures incitatives pour attirer les PME dans le domaine agricole et celui de l'élevage à s'installer dans la région à travers des appuis financiers et des facilités fiscales		20	20	20	20	20

1.2.2. Développement des mécanismes de financement	1.2.2.a. Renforcer les moyens des structures financières régionales	Augmenter la capacité financière des institutions de micro finances (CDD, PROCAPEC) et mise en place de procédures appropriées pour garantir l'efficience des financements octroyés	30	30	30	30	30
			50	50	50	50	50
Chantier 3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance							
1.3.1. Assurer l'accès de tous à l'énergie	1.3.1.a. Electrification solaire des localités de moins de 500 habitants	Réalisation de 20 centrales solaires de petite taille au profit des localités de plus de 500 habitants situées dans des zones enclavées et assez éloignées des réseaux existants		50	30	20	20
	1.3.1.b. Réalisation d'une ligne MT chegar-Male	Réaliser une connexion sur la ligne Aleg Chegar pour alimenter l'arrondissement de Male		70	70		
	1.3.1.c. Connexion de Dionaba à la HT de M'bout	Alimenter Dionaba Ouad amour et les localités de cet arrondissement à partir de la ligne HT située au niveau de M'Bout		80	50	50	10
	1.3.1.d. Extension de la ligne Kaedi-Boghé-Rosso	Permettre aux localités de plus de 200 habitants situées sur ce tracé d'avoir accès à l'électricité	30	30	30	20	20
	1.3.1.e. Réalisation d'une ligne électrique pour les zones de production	Réaliser une ligne électrique de Dar el Barka à M'bagne pour alimenter les villages et les périphéries situées dans cette zone	40	40	40	40	
	1.3.1.f. Extension des réseaux électriques urbains	Permettre l'accès des quartiers périphériques et localités dans un rayon de 15 km des centres urbains de bénéficier d'un accès à l'énergie électrique	20	20	20	20	20
			90	290	240	150	70
	1.3.2.a. Renforcement des systèmes d'eau existants	Augmenter la production à travers la réalisation de nouveaux forages et la réfection de ceux existants notamment dans les localités où le taux de couverture est faible	25	25	20	20	20

1.3.2. Développement des infrastructures hydrauliques	1.3.2.b. Mise aux normes des réseaux d'eau potable	Réaliser les travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'eaux existants pour permettre une meilleure couverture et limiter les pertes d'eau	30	20	20	20	20
	1.3.2.c. Interconnecter les systèmes d'eau potable	Regrouper les systèmes d'eau potable pour les localités situées dans un rayon de 210 Km	25	25	25	25	25
	1.3.2.d. Création d'une structure de gestion de l'hydraulique rurale	Assurer à travers la structure de gestion des réseaux d'eau dans le milieu rural un meilleur accès à l'eau et une forte capacité de suivi et d'entretien de ces systèmes	10	10	10	10	10
	1.3.2.e. Mise en place d'un laboratoire de contrôle de qualité de l'eau	Assurer un suivi régulier de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine à travers un centre équipé de ressources humaines qualifiées et d'équipements appropriés au sein de la direction régionale de l'hydraulique	10	8	8	8	8
	1.3.2.f. Alimenter les localités de la zone Nord Est de commune de Mal à travers l'Aftout chargui	Etendre le réseau Aftout Chargui à partir de Bourat pour alimenter toutes les localités situées dans la zone Nord Est de Mal	60	60	60		
	1.3.2.g. Assurer l'approvisionnement en eau de l'arrondissement de Dionaba à travers une extension du réseau Aftout chargui	Faire une extension du réseau d'Aftout chargui pour alimenter les localités de la zone de Dionaba	70	80	80		
	1.3.2.h. Assurer l'approvisionnement en eau à partir du fleuve	Réaliser une station de traitement des eaux de grande capacité à Boghé pour alimenter toute la Wilaya			200	200	350
			230	228	423	283	433

1.3.3. Promotion des infrastructures de transport	1.3.3.a. Réalisation de la route Sangrava Oud-Amour -Dionaba	Réaliser une route bitumée reliant l'arrondissement de Dionaba à la RN3 à partir de Sangrava passant par les localités les plus importantes de la zone		180	180	280	100
	1.3.3.b. Extension de la route Chegar Male vers Monguel	Relier la partie Est de la région avec le Gorgol à travers une extension d'une route bitumée reliant Sawata à Monguel		200	300		
	1.3.3. Désenclavement des zones de production	Réalisation d'une route bitumée entre Boghé et Lexeiba pour désenclaver la zone de production et les localités situées sur cet axe			300	300	
	1.3.3.d. Améliorer l'accessibilité des zones enclavées	Réaliser des pistes rurales et des ouvrages de franchissement dans les communes de djelewar, Bababa, Mbagne, Niabina, Aera Mbare et Edebaye el hijaj	50	50	50	50	50
	1.3.3.e. Améliorer la fluidité du trafic entre Aleg et Boutilimit	Réalisation dans le cadre d'un PPP d'une autoroute payante entre Aleg et Boutilimit	10	10			
	1.3.3.f. Assurer un entretien routier régulier	Créer une unité d'entretien routé à Aleg pour la maintenance des axes Aleg -Kiffa et Aleg-Kaedi	200	20	20	20	20
	1.3.3.g. Développer le transport fluvial	Créer des zones de débarquement tout au long de la rive du fleuve pour assurer le transport des biens et des personnes	20	20	20		
1.3.4. Promouvoir l'accès et l'utilisation des NTICs	1.3.4.1. a. Augmenter la couverture du réseau de la téléphonie mobile	Densifier et augmenter le nombre de pylônes des télécommunications notamment au niveau des zones non couvertes	5	5	5	5	5
	1.3.4.1.b. Améliorer l'accès aux medias en particulier nationaux	Renforcer la diffusion de la TV et radios nationales pour toucher toutes les localités de la région	20	15	10	5	5

	1.3.4.1.c. Améliorer l'accès à l'internet	Introduction de la 4G au niveau de la région et amélioration de l'accès pour les localités non couvertes					
			25	20	15	10	10
Levier 2: Développement du capital humain et d'accès aux services de base							
Chantier 4 : Relèvement de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle							
2.4.1. Garantir l'accès à une éducation de base de qualité	2.4.1.a. Etablir une carte scolaire	Evaluer la situation des écoles sur la base de critères de viabilités et procéder à une classification qui permettrait de distinguer les écoles viables, viabilisables et celles non viables. Un programme de réorganisation sera élaboré afin de renforcer les capacités d'accueil des écoles viables, maintenir celles qui sont viabilisables et procéder à la suppression graduelle de celles non viables	10				
	2.4.1.b. Mise aux normes des écoles viables	Extension de 210 écoles viables à travers : la construction de nouvelles salles de classe, la réalisation de clôtures, latrines, bibliothèques, fourniture eau et électricité et mise en place de cantines et assurer le transport des élèves.	500	500	500	500	500
	2.4.1. c. Assainir la situation du personnel d'appui	Procéder à l'évaluation de la situation du personnel d'appui en vue d'assurer un bon fonctionnement des établissements scolaires qui ne disposent pas de gardiens ni de surveillants ni de plantons.	5	5			
	2.4.1.d. Renforcer le personnel enseignant	Recruter ou affecter au niveau de la région 200 enseignants qualifiés	15	15	15	15	15
	2.4.1.e. Assurer une formation continue pour le personnel	Assurer des formations continues pour l'ensemble du personnel enseignant suivant une évaluation des besoins spécifiques de chaque enseignant	10	10	10	10	10
	2.4.1.f. Appuyer les CGES	Doter les comités de gestion des écoles de moyens suffisants pour assurer la gestion et la maintenance des écoles.	21	21	21	21	21

2.4.2. Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire	2.4.1.g. Mettre en place un système de gestion informatisé du personnel	Mettre en place un système informatisé afin d'assurer une gestion transparente et efficace du personnel enseignant.	10	5	2		
	2.4.1.h. Impliquer les communes dans la gestion du système éducatif	Doter les communes de moyens pour prendre en charge la maintenance des infrastructures et les impliquer dans la gestion du système dans son ensemble	30	30	30	30	30
	2.4.1.i. Renforcer les moyens d'action de la DREN	Affecter au niveau de la région 10 inspecteurs et disponibiliser les moyens logistiques pour assurer un suivi de l'enseignement dans la région	10	5	5	5	5
	2.4.1.j. Equipment en table bancs des écoles viables	Fournir 25 000 tables bancs pour les écoles viables dans le cadre d'un partenariat avec les écoles de formation d'Aleg et de Boghé et assurer un entretien annuel de ces équipements	30	30			
			641	621	583	581	581
2.4.2. Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire	2.4.2.a. Etablir une carte scolaire pour le secondaire	Analyser la situation des établissements du secondaire et élaborer une carte qui définit les établissements viables et les besoins futurs en fonction de l'évolution de la demande éducative.	10				
	2.4.2.b. Mise aux normes des établissements du secondaires	Procéder à l'extension et l'équipement des établissements viables à travers la construction de 300 nouvelles classes, la réalisation de latrines, clôtures et autres annexes. La construction d'internat.	40	40	30	30	30
	2.4.2.c. Assainir la situation du personnel d'appui	Etablir la situation du personnel d'appui et l'affecter selon les besoins des différents établissements	10				
	2.4.2.d. Augmenter l'effectif des professeurs	Recruter ou affecter 100 professeurs pour les deux cycles	15	15	15	15	15

2.4.2. Développer l'enseignement secondaire	2.4.2.e. Impliquer la Région dans la gestion du secondaire	Transfer les moyens et les compétences à la Région pour assurer pleinement sa mission dans le domaine de l'enseignement secondaire	60	60	60	60	60
	2.4.2.f. Equipement en table bancs des établissements du secondaire	Fournir 2000 tables en collaboration avec les écoles de formation de Boghe et d'Aleg et instituer un programme annuel de maintenance	15	15			
	2.4.2.g. Renforcer les moyens de l'inspection du secondaire	Affecter 10 inspecteurs du secondaire et doter l'inspection de moyens nécessaires pour le suivi des établissements	10	8	8	8	8
			160	138	113	113	113
2.4.3. Développement d'un enseignement professionnel orienté vers les besoins du marché local	2.4.3.a. Augmenter la capacité d'accueil des établissements existants	Doter les écoles de formation d'Aleg et de Boghé de moyens humains et matériels pour accroître leur capacité d'accueil	20	20	20		
	2.4.3.b. Mettre en œuvre un programme de formation de 10 000 jeunes	Elaborer un programme de formation sur les métiers agricoles, les métiers urbains au profit de 10 000 jeunes à travers les deux écoles existantes en perspective du développement agricole, du développement de l'industrie laitière et de l'exploitation du phosphate	30	30	30	30	30
			50	50	50	30	30
2.4.4. Garantir l'accès à un enseignement préscolaire et originel de qualité et réduire l'analphabétisme	2.4.4.a. Développer l'enseignement préscolaire	Appuyer la création de jardins d'enfants dans toutes les communes	20	10	10	10	10
	2.4.4.b. Promouvoir l'enseignement originel	Appuyer les Mahadras et créer des passerelles avec l'enseignement	30	15	15	15	15
			50	25	25	25	25
Chantier 5 : Améliorer les conditions d'accès aux services de santé et d'équité							

2.5.1. Améliorer l'accès à la santé	2.5.1.a. Elaborer une carte sanitaire pour la Région	Procéder à l'évaluation de la situation des infrastructures sanitaires et des besoins et proposer une répartition qui tient compte de ces besoins en proposant les structures à maintenir, celles à supprimer et celles à créer.	10				
	2.5.1.b. Construction d'un nouvel hôpital régional à Aleg	Construire un nouvel hôpital à Aleg avec une grande capacité d'accueil et le doter de tous les équipements nécessaires	100	100	100	50	50
	2.5.1.c. Valorisation de l'hôpital de Boghé	Affecter un personnel suffisant pour l'hôpital de Boghé et le doter des équipements manquants	20	20	20	20	20
	2.5.1.d. Extension des Centres de santé viables	Construire ou réhabiliter les centres de santé des Moughataas et des arrondissements et les doter des équipements nécessaires et du personnel d'appui	30	30	30	30	30
	2.5.1.e. Extension des postes de santé viables	Construire des bâtiments appropriés pour les postes de santé viables et les équiper	25	25	25	25	25
	2.5.1.f. Renforcer le personnel médical de la Région	Affecter 15 médecins, 8 spécialistes, 40 sages-femmes et 70 infirmiers	10	10	10	10	10
	2.5.1.g. Mise en place d'un système informatisé de gestion du personnel médical	Réaliser une base de données informatisée pour assurer une gestion transparente et efficace du personnel médical	10				
	2.5.1.h. Garantir l'accès de tous à une assurance maladie	Généraliser l'accès de toutes les populations à l'assurance maladie	40	40	40	40	40
	2.5.1.i. Mise en place d'un programme de prise en charge des indigents	Renforcer le dispositif actuel de prise en charge des indigents	15	15	15	15	15

	2.5.1.j. Renforcer les moyens d'actions de la DRASS	Doter la DRASS d'un personnel supplémentaire et d'équipements pour assurer pleinement sa mission et renforcer le parc des ambulances par 10 nouvelles.	20	10	10	10	10
	2.5.1.k. Planification familiale	Améliorer l'accès et l'utilisation des contraceptifs modernes	3	3	3	3	3
			283	253	253	203	203

Chantier 6 : Emploi pour tous et promotion de la jeunesse, de la culture et du sport

2.6.1. Promotion de l'emploi	2.6.1.a. Appuyer les initiatives créatrices d'emploi	Appuyer les entreprises qui créent des emplois à travers des mesures incitatives (appuis financiers et facilités fiscales)	15	15	15	15	15
	2.6.1.b. Créer des emplois pour jeunes	Elargir le programme emploi pour jeunes toucher 2 000 bénéficiaires. Les projets à financer doivent être orientés vers l'agriculture, l'élevage et les services	40	40	40	40	40
			55	55	55	55	55
2.6.2. Promotion de la culture et de la jeunesse	2.6.2.a. Promotion de la culture	Valoriser le patrimoine culturel de la région à travers la construction d'un musée régional et l'organisation de rencontres et festivités culturelles	20	10	10	10	10
	2.6.2.b. Renforcer les infrastructures de jeunesse	Construire des stades et maisons de jeunes dans les chefs-lieux des départements	30	30	20	20	20
	2.6.2.c. Appuyer les activités sportives	Organiser des tournois sportifs et appuyer la création de clubs sportifs	10	10	10	10	10
	2.6.2.d. Développer les structures d'appui à la jeunesse	Accompagner et étendre l'expérience des centres d'écoute des jeunes au niveau de toute la région	10	5	5	5	5
			70	55	45	45	45

Chantier 7 : Meilleure résilience des couches les plus vulnérables						
2.7.1. Protection sociale, égalité, genre, enfance et famille	2.7.1. a. Etablir un fichier pour les indigents	Elaborer un fichier global des indigents dans toute la région	10			
	2.7.1.b. Création de centres d'appui aux personnes vulnérables	Créer des centres d'accueil et d'appui des enfants et femmes en difficultés	10	10	5	5
	2.7.1.c. Appui et assistance aux personnes à mobilité réduite	Créer des programmes de formation pour les personnes à mobilité réduite et le financement d'activités économiques	10	10		
	2.7.1.d. Elargissement des programmes de protection sociale	Elargir les programmes de protection sociale pour toucher toutes les personnes vulnérables	30	30	30	30
	2.7.1.e. Création et extension des centres de nutrition	Créer des centres de nutrition dans les zones touchées par l'insécurité alimentaire	20	20	20	20
			80	70	55	55

Levier stratégique 3 Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions

Chantier 8 : Gouvernance Politique, la cohésion sociale, la paix et la sécurité

3.8.1. Développement urbain et accès aux logements adéquats	3.8.1.a. Elaborer des Plans d'urbanisme pour toutes les localités de plus de 1000 habitants	Elaborer des plans d'urbanisme permettant de maîtriser l'évolution urbaine organisant l'occupation de l'espace au niveau des localités.	20	20		
	3.8.1.b. Mettre en place des systèmes durables de gestion des ordures ménagères	Créer au niveau des localités de plus de 1000 habitants des mécanismes de gestion des déchets urbains en collaboration avec les habitants et sous la supervision des communes	40	40	40	40

	3.8.1.c. Elargir les programmes d'assainissement	Vulgariser et appuyer les programmes ATCP	10	10	10	10	10
	3.8.1.d. Construction de voiries urbaines	Réalisation de 10 km de voiries urbaines dans chacune des capitales des Moughataas	65	65	65	65	65
			135	135	115	115	115
Chantier 9 : Consolidation de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice							
3.9.1. Contrôle citoyen de l'action publique	3.9.1.a. Appuyer et organiser la société civile	Appuyer les organisations de la société civile à travers la formation et l'implication dans la mise en œuvre des programmes de développement de la région	20	10	10	10	10
			20	10	10	10	10
Chantier 10 : Promouvoir la participation citoyenne des femmes et la lutte contre les discriminations basées sur le genre							
3.10.1. Encourager la participation des femmes dans la vie politique	3.10.1.a. Appuyer et encourager la participation féminine dans le développement local	Appuyer les organisations féminines et encourager la participation des femmes dans toutes les activités sociales et politiques au niveau de la région	8	8	8	8	8
	3.10.1.b. Lutte contre les MGF	Renforcer les dispositifs de sensibilisation contre les MGF	2	2	2	2	2
			10	10	10	10	10
Chantier 11 : Développement local et décentralisation							
3.11.1. Développement des collectivités territoriales	3.11.1.a. Transférer à la Région les compétences prévues par la réglementation	Allouer à la Région les moyens financiers et les compétences requises pour jouer pleinement son rôle	60	60	60	60	60
	3.11.1.b. Renforcer les capacités des communes	Doter les communes des ressources nécessaires pour assurer un rôle plus important dans le développement local	200	200	200	200	200

3.11.2. Aménagement du territoire	3.11.1.c. Instituer un cadre de concertation régional	Créer un cadre de concertation entre les collectivités territoriales et l'administration territoriale pour le suivi et la coordination des efforts.	10				
	3.11.1.d. Adapter les compétences des communes	Les compétences des communes doivent être révisées en fonction de l'évolution des localités et des besoins des populations en termes de services et d'appuis pour lesquelles les communes sont mieux placées	10				
	3.11.1.e. Réorganiser les services techniques déconcentrés	Revoir l'organisation des services techniques déconcentrés en fonction de leurs missions et de la masse des activités et procéder à une organisation par pôle de compétence qui permettra d'optimiser les ressources et améliorer les appuis apportés par ces services	15	15	15	15	15
	3.11.1.f. Mise en place d'une base de données sur les statistiques régionales	Elaborer une base de données régionale permettant de centraliser et d'actualiser les données statistiques sur la région. Cette base doit être gérée par l'ONS en collaboration avec les services concernés	10	10	10	10	10
	3.11.2.a. Elaborer des plans d'aménagement du territoire	Elaborer pour chaque Moughataa un plan d'aménagement du territoire qui définira les vocations de chaque zone et organisera la sédentarisation des populations en fonction des critères de viabilité des espaces tout en proposant le regroupement des localités.	20	20			
	3.11.2.b. Créer des regroupements villageois	Sur la base des enseignements tirés de l'approche de regroupement, procéder à de nouveaux dans des zones viables.	100	100	100	100	100
Chantier 12 : Meilleure gouvernance environnementale			425	405	385	385	385

3.12.1. Protection et valorisation des ressources naturelles	3.12.1.a. Renforcer les capacités des services régionaux en charge de l'environnement	Doter le service régional de l'environnement de ressources humaines et de moyens logistiques pour assurer une meilleure protection de l'environnement	10	10	10	10	10
	3.12.1.b. valoriser les zones humides	Promouvoir l'exploitation des lacs de Mal, Aleg et autres sites dans le cadre d'une approche qui respecte l'environnement et la durabilité des ressources.	20	20	20	20	20
			30	30	30	30	30
Chantier 13: Etablir un dispositif de pilotage, suivi et évaluation efficace et efficient							
3.13.1. Dispositif suivi-évaluation	3.13.1.a. Mettre en place un dispositif de SE efficace	Créer les instances de pilotage et de suivi de la SCRAPP au niveau régional et allouer les moyens nécessaires pour un garantir l'efficacité de système	10	10	10	10	10
	3.13.1.b. Former le personnel de la Région	Former et appuyer le personnel de la Région pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre de la SCRAPP	5	5	5	5	5
			3,326	3,622	3,999	3,282	2,832
							17 036

XIII. CADRE LOGIQUE SCRAPP BRAKNA

Levier 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable				
Chantier 1 : Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs				
Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Incidence de la pauvreté	43,30%	EPCV 2014	15%	1.2
Incidence de l'extreme pauvreté	24,60%	EPCV 2014		1.1
Incidence de la pauvreté en milieu rural		EPCV 2014		1.2
Nombre de menages beneficiant de programmes sociaux				1.3
Pourcentage des emplois dans le secteur industriel				9.2
Taux de chômage (15 ans et plus)	10,30%	ENESI 2017		8.5
1.1.1. Développement d'une agriculture productive et durable				
Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Emploi dans le secteur de l'agriculture (% de l'emploi total)	56,90%	ERSIP 2020		
Superficie agricole mise en valeur	12 000	MDR 2020	26 000	
Rendement en t / ha pour le riz	5,2	MDR 2020	5,8	2.3
Rendement en t / ha pour céréales	0,48	MDR 2020	0,72	2.3

Activités principales	Résultat visé	Indicateur (Output)
1.1.1.a. Révision du statut foncier des terres agricoles non exploitées	Permettre aux populations pauvres sans terre de mettre en valeur et d'exploiter des zones agricoles	Texte juridique modifié approuvée
1.1.1.b. Elaborer un code d'investissement dans le domaine agricole	Attirer les investisseurs privés pour développer la culture irriguée dans le cadre d'une approche qui valorise l'économie locale	Code élaboré en concertation avec le secteur privé, les exploitations paysannes, les banques, les PTF est disponible avant fin 2022
1.1.1.c. Financer la recherche dans le domaine agricole	Améliorer la productivité agricole en développant les spéculations adaptées au contexte régional et ayant de hauts rendements	Aux moins deux nouvelles spéculations ou variétés adaptées et à haute rendement sont prêtes pour la diffusion
1.1.1.d. Redynamiser le crédit agricole	Revoir les modalités de crédits pour permettre un plus grand accès des paysans tout en mettant en place des gardes fous contre les usurpateurs	Document concerté entre les parties prenantes du secteur crédit agricole sur les modalités de crédit adapté est disponible en 2021
1.1.1.e. Réhabilitation et extension des périmètres collectifs	Réalisation de travaux de réhabilitation de 6800 ha existants exploités par des coopératives et aménager 7000 nouveaux au profit des populations vulnérables	Des conventions et contrats pour le financement et la réalisation des travaux sont signés avant fin 2022
1.1.1.f. Réorganiser la fonction de conseil pour le secteur agriculture/élevage	Concevoir et mettre en œuvre un projet pilote dans le Brakna pour introduire un concept de conseil agro/élevage qui met au centre la professionnalisation des producteurs (Paysan, Eleveur) et leur organisations en tireront des enseignements des projets et des propositions de la plateforme de dialogue sectoriel RIMRAP	Démarrage du projet pilote dans le Brakna avant fin 2022
1.1.1.g. Réhabiliter et construire des ouvrages de mobilisation des eaux de surface	Augmenter le potentiel des terres agricoles exploitées à travers la réhabilitation des anciens barrages et la construction de nouveaux barrages en plus de l'aménagement de petites diguettes	Des conventions et contrats pour le financement et la réalisation des travaux sont signés avant fin 2022
1.1.1.h. Développer le maraîchage		

	Promouvoir l'investissement privé pour le développement d'une culture maraîchère moderne et appuyer le maraîchage traditionnel tout en encourageant la création de systèmes de conservation	Superficie des exploitations de maraîchage sous serre mises en valeur ; le taux d'autosuffisance en matière de légumes est amélioré.
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.1.2. Promotion d'un artisanat compétitif

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Emploi dans le secteur de l'artisanat (% de l'emploi total)	13%	ENESI 2017	20%	
Activités principales	Résultat visé	Indicateur (Output)		
1.1.2.a. Former les artisans sur nouvelles techniques de production	Former 500 jeunes artisans sur les outils de productions modernes	Nombre de jeunes artisans dotés de connaissances modernes en termes de fabrication des objets artisanaux		
1.1.2.b. Appuyer la création d'unités artisanales	Mettre en place une ligne de crédit pour appuyer les initiatives dans le domaine de l'artisanat	Nombre d'ateliers modernes de fabrication des objets artisanaux créés.		

1.1.3. Valorisation du capital animal

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Production contrôlée de viandes rouges (tonnes)				2.3
Activités principales	Résultat visé	Indicateur (Output)		
Production usinée de lait (tonne)				
Emploi dans le secteur de l'élevage (% emploi total)				
1.1.3.b. Assurer un meilleur accès à la santé animale	Mettre en place dans les zones de concentration du cheptel de structures d'appui disposant d'un personnel qualifié et de moyens adéquats pour le suivi sanitaire	Nbr de parcs de vaccinations créés ; Nombre de points de santé animale réalisées		

1.1.3.c. Développer des cultures fourragères	Appuyer la recherche pour le développement de cultures fourragères à grand rendement et adaptées au contexte régional	Superficie de culture fourragère mise en valeur
1.1.3.d. Promouvoir la production de l'aliment de bétail	Encourager le secteur privé pour investir dans des usines de production d'aliment de bétail au niveau de la région	Nombre d'usines d'aliment de bétail créées dans la Région
1.1.3.e. Promouvoir l'investissement privé dans la filière lait la filière lait	Promouvoir l'investissement privé dans la transformation sur place de produits laitiers	Nombre d'usines de lait créées dans la Région
1.1.3.f. Appuyer la commercialisation de la viande	Créer un partenariat public privé pour la commercialisation de la viande rouge et son exportation vers la sous-région	Un circuit efficace de commercialisation de la viande rouge est mis en place
1.1.3.g. Mise en place d'un crédit pour éleveurs	Appuyer les éleveurs à travers des crédits pour développer l'élevage intensif et durant la période de soudure pour entretenir le cheptel	Un mécanisme de crédit d'élevage est mis en place

1.1.4. Développement des activités économiques

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Nombre de PME disposant d'un cadre réglementaire				
Activités principales	Résultat visé	Indicateur (Output)		
1.1.4.a. Développer l'attractivité économique de la région	Mettre en place des fonds, des appuis et des facilités pour les investisseurs dans les domaines clés de l'économie régionale	Nombre d'entreprises créées		
1.1.4.b. Régulation des activités économiques	Mettre en place des dispositions pour contrôler et encadrer les activités économiques à travers l'exigence de l'obtention d'une autorisation délivrée par les services compétents	Nombre d'entreprises formalisées		
1.1.4.c. Organisation de formations sur des métiers urbains et agricoles	Formation de 500 jeunes par an sur des métiers agricoles et urbains tels que la menuiserie, l'électricité, le froid, le bâtiment, teinture couture etc.	Nombre de jeunes formés		

1.1.4.d. Financement d'unités de valorisation des produits locaux	Mettre en place des lignes de crédits destinées aux personnes investissant dans la transformation des produits locaux (lait, cuirs, couscous, etc.)	Nombre de PME créées
1.1.4.e. Appui aux entrepreneurs locaux	Organiser et appuyer les entrepreneurs locaux pour pouvoir accéder aux marchés des BTP (Bâtiment Travaux Publics)	Nombre d'entreprises structurées

1.1.5. Promotion d'un tourisme orienté vers la demande nationale

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Emplois dans le secteur du tourisme (% de l'emploi total)				8.9
Activités principales	Résultat visé	Indicateur (Output)		
1.1.5.a. Développer le tourisme hivernale	Appuyer la création d'infrastructures et de services dans les zones touristiques notamment sur l'axe Aleg-Boghé et Boghé-Lexeiba	Nombre d'hôtels et auberges construits		
1.1.5.b. Développer l'éco-tourisme	Attirer les investisseurs pour le développement de l'éco-tourisme destiné à la clientèle étrangère dans la zone du fleuve et les zones humides de la région	Nombre de projets touristiques créés		

1.1.6. Développement de pêche continentale

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Emplois dans le secteur de la pêche continentale (% de l'emploi total)	1,20%	ERSIP 2020		
Quantité de poisson pêchée (en tonne)				
Activités principales	Résultat visé	Indicateur Output		

1.1.6.a. Etude de revalorisation de la pêche continentale	Réaliser une étude pour déterminer les causes de la disparition du poisson dans le fleuve et proposer des solutions pour son introduction	Etude réalisée		
1.1.6.b. Appui aux pêcheurs	Appuyer en équipements les pêcheurs	Reprise des activités de pêche continentale		
1.1.7. Mise en valeur du potentiel minier				
Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Emploi dans le secteur extractif (% emploi total)				
Activités principales	Résultat visé	Indicateur Output		
1.1.7.a. Exploitation du phosphate	Créer un PPP pour l'exploitation du phosphate de Bofal principalement sur financement privé dans le cadre d'une approche qui respecte l'environnement, crée de l'emploi, participe au développement économique de la Région et qui assure un niveau de risque minimum pour l'Etat et ses citoyens sur la base d'un dossier d'appel d'offre élaboré avec la plus grande expertise nationale et internationale.	Un Appel d'offre pour l'exploitation de Gisement de Phosphate dans le cadre d'un PPP est élaboré avant fin 2021		

Chantier 2 : Promouvoir le secteur privé et améliorer la pratique des affaires

1.2.1. Promotion des PME

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Nombre des PME créées				
Activités principales	Résultat visé	Indicateur Output		
1.2.1.a. Encourager le développement des PME	Prendre des mesures incitatives pour attirer les PME (formel ou informel) dans le domaine agricole et celui de l'élevage à s'installer dans la région à travers des appuis financiers et des facilités fiscales	Nombre des PMEs bénéficiant d'un appui au Brakna		

1.2.2. Développement des mécanismes de financement

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Nombre des PME formel/ informel ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit				9.3
Activités principales	Résultat visé	Indicateur Output		
1.2.2.a. Renforcer les moyens des structures financières régionales	Augmenter la capacité financière des institutions de micro finances (CDD, PROCAPEC) et mise en place de procédures appropriées pour garantir l'efficience des financements octroyés	Montant global de fonds de crédit disponibles pour les PME du secteur informel dans la région		

Chantier 3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance

1.3.1. Assurer l'accès de tous à l'énergie

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Proportion de la population (ménages) ayant accès à l'électricité	33,10%	ERSIP2020	60%	7.1
Activité principale	Résultat visé	Indicateur Output		
1.3.1.a. Electrification solaire des localités de moins de 500 habitants	Réalisation de 20 centrales solaires de petite taille au profit des localités de plus de 500 habitants situées dans des zones enclavées et assez éloignées des réseaux existants	Nombre de centrales réalisées		

1.3.1.b. Réalisation d'une ligne MT chegar-Male	Réaliser une connexion sur la ligne Aleg Chegar pour alimenter l'arrondissement de Male	Ligne MT Chegar-Mal réalisée
1.3.1.c. Connexion de Dionaba à la HT de M'bout	Alimenter Dionaba Oudad Amour et les localités de cet arrondissement à partir de la ligne HT située au niveau de M'Bout	Ligne alimentation Dionaba-ouad Amour en énergie réalisée
1.3.1.d. Extension de la ligne Kaedi-Boghé-Rosso	Permettre aux localités de plus de 200 habitants situées sur ce tracé d'avoir accès à l'électricité	Nombre de localités connectées au réseau MT
1.3.1.e. Réalisation d'une ligne électrique pour les zones de production	Réaliser une ligne électrique de Dar el Barka à M'bagne pour alimenter les villages et les périphéries situées dans cette zone	Ligne électrique Dar El Barka-M'Bagne réalisée
1.3.1.f. Extension des réseaux électriques urbains	Permettre l'accès des quartiers périphériques et localités dans un rayon de 15 km des centres urbains de bénéficier d'un accès à l'énergie électrique	Nombre de ménages connectés au réseau électrique

1.3.2. Développement des infrastructures hydrauliques

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée	88,7%	ERSIP2020	95%	6.1
Proportion de la population urbaine ayant accès à une source d'eau améliorée	88,60%	ERSIP2020	95%	6.1
Proportion de la population rurale ayant accès à une source d'eau améliorée	88,70%	ERSIP2020	95%	6.1
Activité principale	Résultat visé	Indicateur Output		
1.3.2.a. Renforcement des systèmes d'eau existants	Augmenter la production à travers la réalisation de nouveaux forages et la réfection de ceux existants notamment dans les localités où le taux de couverture est faible	Nombre de forages positifs réalisés		

1.3.2.b. Mise aux normes des réseaux d'eau potable	Réaliser les travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'eaux existants pour permettre une meilleure couverture et limiter les pertes d'eau	Taux d'efficacité des réseaux de distribution
1.3.2.c. Interconnecter les systèmes d'eau potable	Regrouper les systèmes d'eau potable pour les localités situées dans un rayon de 210 Km	Nombre de systèmes regroupés
1.3.2.d. Création d'une structure de gestion de l'hydraulique rurale	Assurer à travers la structure de gestion des réseaux d'eau dans le milieu rural un meilleur accès à l'eau et une forte capacité de suivi et d'entretien de ces systèmes	Structure de gestion mise en place
1.3.2.e. Mise en place d'un laboratoire de contrôle de qualité de l'eau	Assurer un suivi régulier de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine à travers un centre équipé de ressources humaines qualifiées et d'équipements appropriés au sein de la direction régionale de l'hydraulique	Laboratoire de contrôle de la qualité de l'eau est mis en place
1.3.2.f. Alimenter les localités de la zone Nord Est de commune de Mal à travers l'Aftout chargui	Etendre le réseau Aftout Chargui à partir de Bourat pour alimenter toutes les localités situées dans la zone Nord Est de Mal	Nombre de localités alimentées en eau
1.3.2.g. Assurer l'approvisionnement en eau de l'arrondissement de Dionaba à travers une extension du réseau Aftout chargui	Faire une extension du réseau d'Aftout chargui pour alimenter les localités de la zone de Dionaba	Nombre de localités alimentées en eau
1.3.2.h. Assurer l'approvisionnement en eau à partir du fleuve	Réaliser une station de traitement des eaux de grande capacité à Boghé pour alimenter toute la Wilaya	Financement mobilisé

1.3.3. Promotion des infrastructures de transport

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Nombre de linéaire de routes réhabilitées (KM)				
Nombre de localités enclavées pendant la période de pluie				9.1

Activités principales	Résultat visé	Indicateur Output
1.3.3.a. Réalisation de la route Sangrava Ouard-Amour - Dionaba	Réaliser une route bitumée reliant l'arrondissement de Dionaba à la RN3 à partir de Sangrava passant par les localités les plus importantes de la zone	Route Sangrava-Dionaba réalisée
1.3.3.b. Extension de la route Chegar Male vers Monguel	Relier la partie Est de la région avec le Gorgol à travers une extension d'une route bitumée reliant Sawata à Monguel	Route Sawata-Monguel réalisée
1.3.3. Désenclavement des zones de production	Réalisation d'une route bitumée entre Boghé et Lexeiba pour désenclaver la zone de production et les localités situées sur cet axe	Route Boghé-Lexeiba réalisée
1.3.3.d. Améliorer l'accessibilité des zones enclavées	Réaliser des pistes rurales et des ouvrages de franchissement dans les communes de Djelewar, Bababa, Mbagné, Niabina, Aera Mbare et Edebaye el hijaj	Nombre de Km de routes réalisés
1.3.3.e. Améliorer la fluidité du trafic entre Aleg et Boutilimit	Réalisation dans le cadre d'un PPP d'une autoroute payante entre Aleg et Boutilimit	Opérateur sélectionné
1.3.3.f. Assurer un entretien routier régulier	Créer une unité d'entretien routé à Aleg pour la maintenance des axes Aleg -Kiffa et Aleg-Kaedi	Brigade d'entretien mise en place

1.3.4. Promouvoir l'accès et l'utilisation NTICs

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Proportion de la population utilisant l'internet ayant accès à l'internet à la maison	2,40%	ERSIP 2020	25%	9.c et 17.8
Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile par type de technologie (GSM, 3G, 4G...)				9.c.1
Activités principales	Résultat visé			Indicateur Output

1.3.4.1. a. Augmenter la couverture du réseau de la téléphonie mobile	Densifier et augmenter le nombre de pylônes des télécommunications notamment au niveau des zones non couvertes	Taux d'accès à la téléphonie
1.3.4.1.b. Améliorer l'accès aux medias en particulier nationaux	Renforcer la diffusion de la TV et radios nationales pour toucher toutes les localités de la région	Taux d'accès aux medias nationaux
1.3.4.1.c. Améliorer l'accès à l'internet	Introduction de la 4G au niveau de la région et amélioration de l'accès pour les localités non couvertes	Taux de couverture de la 4G

Levier 2: Développement du capital humain et d'accès aux services de base

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
% d'enfants non scolarisé (en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas inscrits à l'école primaire ou secondaire	30,20%	ERSIP 2020	10%	
Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; ayant des compétences en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	8,50% (4,3% pour la lecture) (10,9% pour le calcul)	ERSIP 2020	50%	4.1,1
Proportion de jeunes (15-24 ans) non scolarisé et sans emploi	5,90%	ERSIP 2020	3%	8.6

Chantier 4 : Relèvement de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle

2.4.1. Garantir l'accès à une éducation de base de qualité

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Ratio nombre d'eleves par salle de classe du primaire	52	Annuaire MEN 2019	40	
Ratio nombre d'eleves par enseignant au primaire	49	Annuaire MEN 2019	35	

Taux d'achèvement du primaire	44%	ERSIP 2020	80%	
Taux brut de scolarisation du primaire	119,8%	Annuaire MEN 2019	100%	
Taux net de scolarisation du primaire	66,50%	ERSIP 2020	50%	
Rapport fille garçon au niveau du primaire	1,08	ERSIP 2020		4.5
Activités principales	Résultat visé		Indicateur/ Output	
2.4.1.a. Etablir une carte scolaire	Evaluer la situation des écoles sur la base de critères (carte scolaire adaptée) et, dans une approche décentralisée participative, adapter leur répartition spatiale et leur capacité d'accueil aux besoins de la population		Carte scolaire élaborée	
2.4.1.b. Mise aux normes des écoles viables	Extension de 210 écoles viables à travers : la construction de nouvelles salles de classe, la réalisation de clôtures, latrines, bibliothèques, fourniture eau et électricité et mise en place de cantines		Nombre d'établissements mis aux normes	
2.4.1. c. Assainir la situation du personnel d'appui	Procéder à l'évaluation de la situation du personnel d'appui en vue d'assurer un bon fonctionnement des établissements scolaires qui ne disposent pas de gardiens ni de surveillants ni de plantons.		Nombre d'établissements disposant d'un personnel d'appui suffisant	
2.4.1.d. Renforcer le personnel enseignant	Recruter ou affecter au niveau de la région 200 enseignants qualifiés		Ratio élève/enseignant	
2.4.1.e. Assurer une formation continue pour le personnel	Assurer des formations continues pour l'ensemble du personnel enseignant suivant une évaluation des besoins spécifiques de chaque enseignant		Nombre d'enseignants formés	
2.4.1.f. Appuyer les CGES	Doter les comités de gestion des écoles de moyens suffisants pour assurer la gestion et la maintenance des écoles.		Nombre de comités créés	
2.4.1.g. Mettre en place un système de gestion informatisé du personnel	Mettre en place un système informatisé afin d'assurer une gestion transparente et efficace du personnel enseignant.		Système de gestion mis en place	
2.4.1.h. Impliquer les communes dans la gestion du système éducatif	Doter les communes de moyens pour prendre en charge la maintenance des infrastructures et les impliquer dans la gestion du système dans son ensemble		Montant alloué	

2.4.1.i. Renforcer les moyens d'action de la DREN	Affecter au niveau de la région 10 inspecteurs et disponibiliser les moyens logistiques pour assurer un suivi de l'enseignement dans la région	Nombre d'inspecteurs affectés
2.4.1.j. Equipement en table bancs des écoles viables	Fournir 25 000 tables bancs pour les écoles viables dans le cadre d'un partenariat avec les écoles de formation d'Aleg et de Boghé et assurer un entretien annuel de ces équipements	Nombre de tables fournies

2.4.2. Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Taux de transition fondamental au secondaire	65%	Annuaire MEN 2019	70%	
Taux net de scolarisation secondaire	32%	Annuaire MEN 2019	55%	
Taux net de scolarisation secondaire 1er cycle	62%	ERSIP 2020	90%	
Taux net de scolarisation secondaire 2eme cycle	4,20%	ERSIP 2020	20%	
Rapport fille/garçon au secondaire	1,04	ERSIP 2020		
Ratio élève-enseignant	51	Annuaire MEN 2019	30	
Taux d'achèvement secondaire 1ier cycle	9,60%	Annuaire MEN 2019	50%	
Activités principales	Résultat visé	Indicateur/ Output		
2.4.2.a. Etablir une carte scolaire pour le secondaire	Analyser la situation des établissements du secondaire et élaborer une carte qui définit les établissements viables et les besoins futurs en fonction de l'évolution de la demande éducative.		Carte élaborée	
2.4.2.b. Mise aux normes des établissements du secondaires	Procéder à l'extension et l'équipement des établissements viables à travers la construction de 300 nouvelles classes, la réalisation de latrines, clôtures et autres annexes. La construction d'internat.		Nombre d'établissements mis aux normes	
2.4.2.c. Assainir la situation du personnel d'appui	Etablir la situation du personnel d'appui et l'affecter selon les besoins des différents établissements		Nombre d'établissements disposant de personnel d'appui	

2.4.2.d. Augmenter l'effectif des professeurs	Recruter ou affecter 100 professeurs pour les deux cycles	Nombre de professeurs recrutés
2.4.2.e. Impliquer la Région dans la gestion du secondaire	Transférer les moyens et les compétences à la Région pour assurer pleinement sa mission dans le domaine de l'enseignement secondaire	Montants alloués
2.4.2.f. Equipement en table bancs des établissements du secondaire	Fournir 2000 tables en collaboration avec les écoles de formation de Boghe et d'Aleg et instituer un programme annuel de maintenance	Nombre de tables bancs fournies
2.4.2.g. Renforcer les moyens de l'inspection du secondaire	Affecter 10 inspecteurs du secondaire et doter l'inspection de moyens nécessaires pour le suivi des établissements	Nombre d'inspecteurs affectés

2.4.3. Développement d'un enseignement professionnel orienté vers les besoins du marché local

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Taux de participation des jeunes et des adultes (15-24 ans) à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe,				
Nombre d'élèves formés dans les EFP				
Activités principales	Résultat visé			Indicateur/ Output
2.4.3.a. Augmenter la capacité d'accueil des établissements existants	Doter les écoles de formation d'Aleg et de Boghé de moyens humains et matériels pour accroître leur capacité d'accueil			Capacité d'accueil des écoles de formation

2.4.3.b. Mettre en œuvre un programme de formation de 10 000 jeunes	Elaborer un programme de formation sur les métiers agricoles, les métiers urbains au profit de 10 000 jeunes à travers les deux écoles existantes en perspective du développement agricole, du développement de l'industrie laitière et de l'exploitation du phosphate	Nombre de jeunes (15-24 ans) formés/an
---------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

2.4.4. Garantir l'accès à un enseignement préscolaire et originel de qualité et réduire l'analphabétisme

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
% d'élèves de 5 ans inscrit au préscolaire formel ou primaire (maternelle formelle)	24.6%	ERSIP 2020		4.2
Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24ans) Taux d'alphabétisation des femmes (15-49ans)	14,10%	ERSIP 2020	50%	4.6
Activités principales	Résultat visé			Indicateur/ Output
2.4.4.a. Développer l'enseignement préscolaire	Appuyer la création de jardins d'enfants dans toutes les communes			Nombre de jardins créés
2.4.4.b. Promouvoir l'enseignement originel	Appuyer les Mahadras et créer des passerelles avec l'enseignement			Nombre de Mahadras appuyées
2.4.4.c Réduire l'analphabétisme chez les jeunes adultes	Réaliser des programmes d'alphabétisation chez les jeunes adultes non scolarisés dans toutes les Moughataa			Nombre de jeunes alphabétisés

Chantier 5 : Améliorer les conditions d'accès aux services de santé et d'équité

2.5.1. Améliorer l'accès à la santé

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances	747	RGPH 2013	200	3.1

Taux mortalité infantile	90	RGPH 2013	20	3.2
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	79,42%	Annuaire santé 2019		3.1
Prévalence contraceptifs (%)	18,30%	ERSIP 2020	30%	3.7
Couverture sanitaire (en %)				
Pourcentage d'enfants âgés de 12-23 mois ayant reçu toutes les vaccinations recommandées dans le programme national de vaccination avant leur premier anniversaire.	89,40%	EPCV 2014		3. b
Activités principales	Résultat visé		Indicateur/ Output	
2.5.1.a. Elaborer une carte sanitaire pour la Région	Procéder à l'évaluation de la situation des infrastructures sanitaires et des besoins et proposer une répartition qui tient compte de ces besoins en proposant les structures à maintenir, celles à supprimer et celles à créer.		Carte sanitaire élaborée	
2.5.1.b. Construction d'un nouvel hôpital régional à Aleg	Construire un nouvel hôpital à Aleg avec une grande capacité d'accueil et le doter de tous les équipements nécessaires		Hôpital d'Aleg construit	
2.5.1.c. Valorisation de l'hôpital de Boghé	Affecter un personnel suffisant pour l'hôpital de Boghé et le doter des équipements manquants		Hôpital fonctionnel	
2.5.1.d. Extension des Centres de santé viables	Construire ou réhabiliter les centres de santé des Moughataas et des arrondissements et les doter des équipements nécessaires et du personnel d'appui		Nombre de CSM réhabilités et équipés	
2.5.1.e. Extension des postes de santé viables	Construire des bâtiments appropriés pour les postes de santé viables et les équiper		Nombre de poste de santé équipés	
2.5.1.f. Renforcer le personnel médical de la Région	Affecter 15 médecins, 8 spécialistes, 40 sages-femmes et 70 infirmiers		Nombre de personnel affecté	

2.5.1.g. Mise en place d'un système informatisé de gestion du personnel médical	Réaliser une base de données informatisée pour assurer une gestion transparente et efficace du personnel médical	Base de gestion du personnel mis en place
2.5.1.h. Garantir l'accès de tous à une assurance maladie	Généraliser l'accès de toutes les populations à l'assurance maladie	Taux d'accès à l'assurance maladie
2.5.1.i. Mise en place d'un programme de prise en charge des indigents	Renforcer le dispositif actuel de prise en charge des indigents	Nombre d'indigents pris en charge
2.5.1.j. Renforcer les moyens d'actions de la DRASS	Dotter la DRASS d'un personnel supplémentaire et d'équipements pour assurer pleinement sa mission et renforcer le parc des ambulances par 10 nouvelles.	Montant alloué
2.5.1.k. Planification familiale	Améliorer l'accès à l'utilisation des contraceptifs modernes	Taux d'utilisation des contraceptifs

Chantier 6 : Emploi pour tous et promotion de la jeunesse, de la culture et du sport

2.6.1. Promotion de l'Emploi productif et du travail décent pour tous

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Taux de chômage (15 ans et plus)	19,60%	ERSIP 2020	25%	8.5
Taux de chômage (14-24 ans)	14-19(56,4)20-24(44,4)	ERSIP 2020	30%	8.5
Proportion d'emplois informels dans le secteur non agricole, par sexe				8.3
Activités principales	Résultat visé			Indicateur/ Output

2.6.2. Promotion de la culture et de la jeunesse

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Nombre d'infrastructures mises en place				

2.6.2.a. Promotion de la culture	Valoriser le patrimoine culturel de la région à travers la construction d'un musée régional et l'organisation de rencontres et festivités culturelles	Nombre d'infrastructures et d'évènements réalisés
2.6.2.b. Renforcer les infrastructures de jeunesse	Construire des stades et maisons de jeunes dans les chefs-lieux des départements	Nombre d'infrastructures réalisées
2.6.2.c. Appuyer les activités sportives	Organiser des tournois sportifs et appuyer la création de clubs sportifs	Nombre d'activités organisées
2.6.2.d. Développer les structures d'appui à la jeunesse	Accompagner et étendre l'expérience des centres d'écoute des jeunes au niveau de toute la région	Nombre de centres créés

Chantier 7 : Meilleure résilience des couches les plus vulnérables

2.7.1. Protection sociale, égalité, genre, enfance et famille

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Nombre de ménages pauvres bénéficiant de programmes d'assistance sociale				1.3
Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans par forme (surpoids et émaciation)	21,3% émaciation 1% surpoids	MICS 2015		2.2.
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	25,70%	MICS 2015		2.2.
% des ménages les plus pauvres (5ème quintile) ont bénéficié au cours de ces trois derniers mois d'un programme social	3,90%	ERSIP 2020	25%	1.3
Nombre de personnes à mobilité réduite ayant bénéficié d'une formation et d'un financement				
Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil	92.8%	ERSIP 2020		16.9

Activités principales	Résultat visé	Indicateur/ Output
2.7.1. a. Etablir un fichier pour les indigents	Elaborer un fichier global des indigents dans toute la région	Liste des indigents établie
2.7.1.b. Création de centres d'appui aux personnes vulnérables	Créer des centres d'accueil et d'appui des enfants et femmes en difficultés	Centre fonctionnel
2.7.1.c. Appui et assistance aux personnes à mobilité réduite	Créer des programmes de formation pour les personnes à mobilité réduite et le financement d'activités économiques	Nombre de personnes formées
2.7.1.d. Elargissement des programmes de protection sociale	Elargir les programmes de protection sociale pour toucher toutes les personnes vulnérables	Nombre de bénéficiaires
2.7.1.e. Création et extension des centres de nutrition	Créer des centres de nutrition dans les zones touchées par l'insécurité alimentaire	Nombre de centres créés

Levier stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions

Chantier 8 : Gouvernance Politique, la cohésion sociale, la paix et la sécurité

3.8.1. Développement urbain et accès aux logements adéquats

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Nombre de villes dotées d'un SDAU				
Nombre de localités disposant d'un système de collecte et de traitement des ordures ménagères fonctionnel				11.6
Proportion de ménages vivant dans des habitats précaires				11.1

Pourcentage de membres des ménages utilisant des installations sanitaires améliorées non partagées	43,50%	ERSIP 2020	70%	6.2
Activités principales	Résultat visé		Indicateur/ Output	
3.8.1.a. Elaborer des Plans d'urbanisme pour toutes les localités de plus de 1000 habitants	Elaborer des plans d'urbanisme permettant de maîtriser l'évolution urbaine organisant l'occupation de l'espace au niveau des localités.		Nombre de plans élaborés	
3.8.1.b. Mettre en place des systèmes durables de gestion des ordures ménagères	Créer au niveau des localités de plus de 1000 habitants des mécanismes de gestion des déchets urbains en collaboration avec les habitants et sous la supervision des communes		Nombre de systèmes fonctionnels mis en place	
3.8.1.c. Elargir les programmes d'assainissement	vulgariser et appuyer les programmes ATCP		Nombre d'ATCP réalisé	
3.8.1.d. Construction de voiries urbaines	Réalisation de 10 km de voiries urbaines dans chacune des capitales des Moughataas		Nombre de Km de voirie réalisé	

Chantier 9 : Consolidation de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice

3.9.1. Contrôle citoyen de l'action publique

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Nombre d'OSC ayant obtenu des appuis				
Indice de perception de la corruption				16.5
Activités principales	Résultat visé		Indicateur/ Output	
3.9.1.a. Appuyer et organiser la société civile	Appuyer les organisations de la société civile à travers la formation et l'implémentation dans la mise en œuvre des programmes de développement de la région		Nombre d'OSCs appuyées	

3.9.1.b. Lutter contre la corruption	Réaliser un programme de formation pour le personnel et élus au niveau des communes et des régions	Nombre des personnes par communes et régions formées
--------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------

Chantier 10 : Promouvoir la participation citoyenne des femmes et la lutte contre les discriminations basées sur le genre

3.10.1. Encourager la participation des femmes dans la vie politique

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Nombre de sièges occupés par les femmes dans les conseils des collectivités territoriales				5.5
Activités principales	Résultat visé			Indicateur/ Output
3.10.1.a. Appuyer et encourager la participation féminine dans le développement local	Appuyer les organisations féminines et encourager la participation des femmes dans toutes les activités sociales et politiques au niveau de la région			Nombre de femmes accédant à de hautes fonctions

3.10.2. Lutte contre la mutilation génitale féminine

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale,	93,1%	ERSIP 2020	50%	5.3
Activités principales	Résultat visé			Indicateur/ Output
3.10.2.a Lutte contre les MGF	Renforcer les dispositifs de sensibilisation contre les MGF			Nombre de campagne de sensibilisation

Chantier 11 : Développement local et décentralisation

3.11.1. Développement des collectivités territoriales

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Budget annuel prévu et effectivement transféré aux régions selon les compétences par secteur assignées ou déléguées aux régions (% du budget national)				
Nombre de convention de transfert de compétences signées entre la région et les ministères				
Budget annuel prévu et effectivement transféré aux régions selon les compétences par secteur assignées ou déléguées aux communes (% du budget national)				
Système de collecte de données régionales opérationnel				17.18
Activités principales	Résultat visé		Indicateur/ Output	
3.11.1.a. Transférer à la Région les compétences prévues par la réglementation	Allouer à la Région les moyens financiers et les compétences requises pour jouer pleinement son rôle		Montants alloués	
3.11.1.b. Renforcer les capacités des communes	Doter les communes des ressources nécessaires pour assurer un rôle plus important dans le développement local		Montants alloués	
3.11.1.c. Instituer un cadre de concertation régional	Créer un cadre de concertation entre les collectivités territoriales et l'administration territoriale pour le suivi et la coordination des efforts.		Cadre fonctionnel	
3.11.1.d. Adapter les compétences des communes	Les compétences des communes doivent être révisées en fonction de l'évolution des localités et des besoins des populations en termes de services et d'appuis pour lesquelles les communes sont mieux placées		Textes révisés	

3.11.1.e. Réorganiser les services techniques déconcentrés	Revoir l'organisation des services techniques déconcentrés en fonction de leurs missions et de la masse des activités et procéder à une organisation par pôle de compétence qui permettra d'optimiser les ressources et améliorer les appuis apportés par ces services	Services réorganisés
3.11.1.f. Mise en place d'une base de données sur les statistiques régionales	Elaborer une base de données régionale permettant de centraliser et d'actualiser les données statistiques sur la région. Cette base doit être gérée par l'ONS en collaboration avec les services concernés	Base de données fonctionnelle

3.11.2. Aménagement du territoire

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Nombre de plans d'aménagement du territoire validés				
Activités principales	Résultat visé	Indicateur/ Output		
3.11.2.a. Elaborer des plans d'aménagement du territoire	Elaborer en tant compte des normes environnementales pour chaque Moughataa un plan d'aménagement du territoire qui définira les vocations de chaque zone et organisera la sédentarisation des populations en fonction des critères de viabilité des espaces tout en proposant le regroupement des localités	Nombre de plans élaborés		
3.11.2.b. Créer des regroupements villageois	Sur la base des enseignements tirés de l'approche de regroupement, procéder à de nouveaux regroupements.	Nombre de groupements réalisés		

Chantier 12 : Meilleure gouvernance environnementale

3.12.1. Protection et valorisation des ressources naturelles

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
---------------------	--------------------	--------	------------	---------------

Proportion des aires protégées			
Activités principales	Résultat visé		Indicateur/ Output
3.12.1.a. Renforcer les capacités des services régionaux en charge de l'environnement	Doter le service régional de l'environnement de ressources humaines et de moyens logistiques pour assurer une meilleure protection de l'environnement		Montant alloué
3.12.1.b. Valoriser les zones humides	Promouvoir l'exploitation des lacs de Mal, Aleg et autres sites dans le cadre d'une approche qui respecte l'environnement et la durabilité des ressources.		Nombre d'activités réalisées
3.12.1.c Promouvoir un plan d'action pour l'environnement	Actualiser l'état de lieux et un diagnostic des différentes zones écologiques et ses ressources naturelles incluant les ressources en eaux des surfaces et souterraines du Brakna et proposer des axes d'interventions prioritaires		Rapport diagnostic environnemental du Brakna

Chantier 13: Etablir un dispositif de pilotage, suivi et évaluation efficace et efficient

3.13.1. Dispositif suivi-évaluation

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Rapport de suivi de mise en œuvre annuel disponible				
3.13.1.a. Mettre en place un dispositif de SE efficace	Créer les instances de pilotage et de suivi de la SCRAPP au niveau régional et allouer les moyens nécessaires pour un garantir l'efficacité de système		Système de pilotage mis en place	
3.13.1 b Formation du personnel de la Région et de ses organes	Assurer une formation et un encadrement au personnel du conseil régional pour assurer la mission de suivi de la mise en œuvre de la stratégie		Nombre de personnes formées	

BIBLIOGRAPHIE

- Annuaire des statistiques sanitaires 2018.
- Annuaire des statistiques sanitaires 2014
- Annuaire Education 2018-2019
- Enquête Démographique de santé Mauritanie EDSM 2000
- Situation de l'Emploi et du Secteur Informel en Mauritanie ENESI 2017
- Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages EPCV 2014
- Inventaire AEP MH, 2020
- Plan National de Développement de l'Elevage, juin 2017
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Mauritanie RGPH 2013
- Programme Régional de Lutte Contre la Pauvreté du Brakna 2006
- Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée SCAPP2016
- Liste des Objectifs des Développement Durable Mauritanie
- Stratégie Nationale du Secteur Agricole
- Rapport sur la Situation Economique en Mauritanie, Banque Mondiale, juin 2020
- Enquête Régionale sur le Suivi des Indicateurs de Performance au Brakna, ONS/GIZ 2020
- Enquête par grappe à Indicateurs Multiples MICS5, UNICEF 2015
- Monographie de la wilaya du Brakna ONS 2016
- Monographie de la Wilaya du Brakna MHUAT, TASMIN/BUMEC 2017
- Politique de Santé Horizon 2030, MS 2017
- Rapport Enquête SMART 2019
- Rapport sur les localités Habitées en Mauritanie ONS 2013
- Rapport FRD 2018
- Rapport mesure des performances communales DGCT/GIZ 2018
- Rapport d'évaluation des services vétérinaires en Mauritanie, OMSA 2019